



HAL
open science

Abus et résistances internes de prisonnières femmes incarcérées aux États-Unis de la fin du 20e siècle à nos jours

Chloé Fine

► **To cite this version:**

Chloé Fine. Abus et résistances internes de prisonnières femmes incarcérées aux États-Unis de la fin du 20e siècle à nos jours. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-01928416

HAL Id: dumas-01928416

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01928416>

Submitted on 20 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Abus et résistances internes de prisonnières femmes incarcérées aux Etats-Unis de la fin du 20^e siècle à nos jours

**FINE
Chloé**

Sous la direction de Pierre-Alexandre BEYLIER

UFR LANGUES ETRANGERES
Département Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
(LLCER)

Mémoire de Master 2 30 crédits

Parcours : Recherche

Année universitaire 2017-2018



**Abus et résistances internes de
prisonnières femmes incarcérées
aux Etats-Unis de la fin du 20^e siècle
à nos jours**

FINE
Chloé

Sous la direction de Pierre-Alexandre BEYLIER

UFR LANGUES ETRANGERES
Département Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
(LLCER)

Mémoire de Master 2 30 crédits

Parcours : Recherche

Année universitaire 2017-2018

Remerciements

Un grand merci à Pierre-Alexandre Beylier pour sa présence, son soutien et ses efforts fournis tout au long de l'année pour la réalisation de ce mémoire. Ses conseils et ses paroles envers moi ont toujours été bienveillants, rassurants et surtout, précieux.

Merci à Claire Maniez pour son aide infallible et ses réponses nombreuses sur les questions administratives et pratiques du mémoire.

Je tiens à remercier Véronique Molinari pour sa participation au jury et son implication dans ce travail de recherche.

Je suis sincèrement reconnaissante envers toutes ces personnes rencontrées au Canada dans le parcours des *Women's Studies*, ces professeurs et ces étudiants qui m'ont permis de découvrir des sujets passionnants, de participer à des études contemporaines sociologiques ainsi que d'affirmer une véritable vocation activiste pour les femmes et les personnes/identités/fluidités *queer*. L'université Western Ontario de London aura été le lieu d'un sincère éveil de conscience et de tolérance.

J'aimerais remercier tous mes proches qui m'ont soutenue quotidiennement et inlassablement dans ce projet académique, ceux qui ont réussi à m'apaiser, à me faire rire, à me donner du courage et surtout à croire en la réalisation de ce travail même de l'autre côté de la Manche. Merci à ma mère pour son écoute et sa compassion, à mon frère Dan pour ses encouragements continus et son humour unique, à Thibault pour sa sincérité et sa présence, à Nolwenn pour sa bienveillance et son apaisement, à Jo pour sa compréhension et le récit de nos aventures « mémoiresques » ainsi qu'à Mélanie, ma meilleure amie lors de mon séjour en Angleterre, qui a su m'écouter, croire en moi et me faire rire à travers Birmingham.

Puis, des remerciements spéciaux à mon ami, mon confident et mon compagnon : Félix. Une personne chère à mon cœur qui m'a impressionnée par sa générosité, son accueil, sa bonté, sa patience et sa sagesse en France comme au Royaume-Uni.

Enfin, une grande pensée pour toutes celles qui sont ou qui ont été détenues dans les prisons états-uniennes. Lire ces récits ne fut pas toujours chose aisée émotionnellement parlant et ce n'est pourtant pas grand-chose par rapport à leurs conditions carcérales. Merci pour ce partage, ces témoignages et votre courage. Vos luttes et vos vies, nous ne les oublierons pas.

DÉCLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : FINE.....

PRENOM : CHLOE.....

DATE : 23/08/2018.....

SIGNATURE :



Sommaire

Introduction	7
Partie 1 - Zoom socio-politique sur les prisons (de femmes) aux Etats-Unis et sur leurs problèmes spécifiques	12
CHAPITRE 1. APPROCHE SOCIO-POLITIQUE DE L'UNIVERS DES PRISONS ETATS-UNIENNES	13
1. LE FONCTIONNEMENT SOCIO-POLITIQUE DES PRISONS ETATS-UNIENNES.....	15
2. LE ROLE DE L'INTERSECTIONNALITE DANS L'INCARCERATION DES PRISONS (DE FEMMES ETATS-UNIENNES).....	31
3. GUERRE CONTRE LES DROGUES OU GUERRE CONTRE LES FEMMES AFRO-AMERICAINES ?	44
CHAPITRE 2. PROBLEMES RELATIFS AUX PRISONS DE FEMMES AUX ETATS-UNIS : LES RAISONS DES RESISTANCES	59
1. APPROCHE HISTORIQUE DES PRISONS DE FEMMES US	61
2. REAPPROPRIATION D'ARGUMENTS FEMINISTES VERS UNE INCARCERATION DE FEMMES PLUS FREQUENTE, PLUS DURE ET PLUS NORMALISEE ?	72
3. LE LARGE EVENTAIL DES PROBLEMES SPECIFIQUES DANS LES PRISONS DE FEMMES AUX ETATS-UNIS.....	76
CHAPITRE 3. SUCCES OU ECHEC DE L'OBJECTIF DE REHABILITATION ?.....	111
1. UN STIGMA PASSE/PRESENT/FUTUR MENANT A UNE TRANSFORMATION DES IDENTITES	112
2. LE BUT DE LA REINSERTION EST-IL CONDAMNE ?.....	126
3. LES PRISONS : ENTRE APPAUVRISSEMENT, CAPITALISME ET EUGENISME	130
Partie 2 - Résistances à l'intérieur des prisons à travers le genre et la sexualité - Les prisons : des espaces colonisés par les femmes	152
CHAPITRE 4. COLONISATION D'ESPACES MASCULINS ET FORCE FEMININE CROISSANTE.....	153
1. LA COLONISATION DES PRISONS PAR LES FEMMES ET LA FORCE SEXUELLE FEMININE	154
2. LE RENFORCEMENT ET L'ECHEC DE NORMES SEXUO-GENREES IMPOSEES EN PRISON.....	167
3. LES RESISTANCES INTERNES INDIVIDUELLES ET/OU A PLUSIEURS.....	184
CHAPITRE 5. LA RESISTANCE DANS CES PRISONS PAR DES TRANSGRESSIONS SEXUEES ET GENREES CONTRE LE SEXISME, L'HETEROSUPREMATIE ET LE PATRIARCAT	197
1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SEXUALITE ET DES NORMES ASSOCIEES AUX FEMMES.....	198
2. LA PRISON : UN ESPACE SEXUALISE - DIVERSITE DE LA SEXUALITE EN PRISON : RESISTANCES ET LIMITES.....	213
3. ENTRE TRANSGRESSION ET RENFORCEMENT SEXUO-GENRE : LA MERE DETENUE.....	227
4. LES LIMITES DES TRANSGRESSIONS SEXUELLES : DELINQUANTES SEXUELLES, FEMMES OUVERTEMENT SEXUELLES ET AUTRES SUJETS TABOUS.....	231
CHAPITRE 6. RESISTANCE CONTRE L'HETERONORMATIVITE ET L'HOMONATIONALISME : SEXUALITES QUEER EN PRISON EN GUISE D'OUTILS DE PROTESTATION ET DE DESTABILISATION DU SCHEMA NORMATIF DE L'ORIENTATION SEXUELLE	237
1. HOMOPHOBIE, QUEEROPHOBIE ET INCARCERATION DES PERSONNES <i>QUEER</i>	239
2. RELATIONS <i>QUEER</i> EN PRISON DE FEMMES : CONTRE L'HETEROSUPREMATIE, LE CAPITALISME ET LA PATRIARCHIE	256
3. LES DETENUES <i>QUEER</i> CONTRE L'HOMONATIONALISME ET L'ÉTAT. L'ORIENTATION SEXUELLE : UN OUTIL POLITIQUE	264
Conclusion.....	274
Bibliographie APA.....	277
Sitographie APA.....	281
Sigles et abréviations utilisés.....	293
Table des illustrations.....	294

Table des annexes.....	296
Table des matières.....	309

Introduction

A l'écart des citoyens de la société états-unienne, existent ce qu'on appelle les établissements pénitentiaires dans lesquels vit une partie de cette population en suivant différentes règles d'organisation et des conditions propres à ces lieux. Les prisons, espaces carcéraux qui enferment les individus jugés dangereux pour le reste de la société (« établissement où sont détenues les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement », *Larousse*, consulté le 08/08/2018), sous leur aspect spatialement lointain et leurs murs opaques, font en réalité pleinement partie du paysage socio-politique des Etats-Unis. Le pays comptait 2.121.600 prisonniers en 2016 (*U.S. Bureau of Justice Statistics, PrisonStudies*, 2016) dont environ 7% de détenues femmes. En 1925, il y avait pourtant moins de 100.000 détenus en prisons fédérales et d'Etat contre 1.458.173 en 2016 (*The Sentencing Project*, consulté le 08/08/2018). Actuellement, les Etats-Unis sont la nation avec le plus haut taux d'incarcération pour 100.000 habitants : 670 suivis du Rwanda avec un taux de 434 puis la Russie, avec un taux de 413 (102 pour la France). 1712 prisons d'Etat, 102 prisons fédérales et 3.163 *jail* (prison pour crimes moins graves, pour les personnes en attente de jugement ou les personnes qui violent leur liberté conditionnelle) accueillent la majorité de la population carcérale états-unienne (*The Sentencing Project*). La population carcérale états-unienne a augmenté massivement à partir des années 80 en raison de contextes socio-politiques telle « la guerre aux drogues » (*War on Drugs*) visant à éliminer les possessions, les consommations et les ventes de drogues sur le territoire américain (le nombre de personnes incarcérées pour des affaires de stupéfiants est passé de 40.900 en 1980 à 450.345 en 2016, *The Sentencing Project*), les mouvements de l'égalité hommes-femmes ou encore les techniques de surveillance accrues.

Parmi ces détenus, un groupe carcéral distinct : les femmes. 219.000 d'entre elles étaient incarcérées en 2017, dans la moitié des cas pour des affaires de stupéfiants et de propriété. Pour ¼ d'entre elles, il s'agissait de crimes/délits de violence (*PrisonPolicy*, 2017). Souvent, ces femmes ont des caractéristiques communes : 80% des détenues sont mères ; en *jail*, 53% auraient des problèmes médicaux, 32% des troubles mentaux graves et 82% des problèmes de dépendance à l'alcool et/ou aux substances illégales. 86% auraient subi des abus sexuelles avant leur incarcération (*Vera Institute of Justice*, 2016). Le taux d'emprisonnement pour les femmes afro-américaines sur 100.000 est de 96, 67 pour les femmes latinos et 49 pour les femmes blanches. En plus de ces conditions menant

possiblement à la paupérisation, à la discrimination et à des conditions de vie précaires, le racisme jouerait-il un rôle dans l’incarcération des femmes ? Le taux d’augmentation dans les établissements carcéraux de femmes s’avère conséquent. Ainsi, 13.206 femmes étaient enfermées dans les prisons d’Etat et fédérales en 1980 contre 111.422 en 2016 (13.120 en *jail* en 1980 contre 102.300 en 2016). La recherche s’efforcera de comprendre si des normes racialisées et genrées sont mises en place dans le système carcéral états-unien et dans les logiques d’incarcération des détenues. Par exemple, l’augmentation des détenues depuis 1980 est cinquante fois supérieure à celle de leurs homologues masculins (*The Sentencing Project*). De même, les arrestations pour usage et/ou possession de stupéfiants ont doublé pour les hommes mais triplé pour les femmes (*Vera Institute of Justice*, 2016). Des différences nettes dans le régime carcéral entre les hommes et les femmes remettraient donc en question l’efficacité de l’égalité entre les sexes. La femme est (de façon non exhaustive) :

[Un] adulte de sexe féminin, considéré par rapport à ses qualités, à ses défauts, à son activité, à son origine (*Larousse*, consulté le 08/08/2018).

An adult female person ; a distinctively feminine nature (*Merriam-Webster*, consulté le 08/08/2018).

Aux Etats-Unis, les prisons et les quartiers pénitentiaires sont ségrégués selon le sexe des individus. D’après certaines, la prison serait un outil basé sur des normes genrées et biologiques qui diviseraient les prisonniers hommes/femmes. On observe une classification sexuée essentialiste (selon laquelle les personnes avec un pénis s’identifieraient ou seraient systématiquement identifiées comme des hommes et les individus avec un vagin s’identifieraient toujours comme des femmes). Les normes représentent les discours et les conventions qui régissent l’ordre des sociétés dans tous les domaines : économiques, politiques, les mœurs, les rôles sexuo-genrés, l’orientation sexuelle, le travail, les hiérarchies, etc. Une norme c’est la loi officieuse qu’il faudrait respecter (et considérée comme « normale ») afin d’être accepté (*La Toupie*, consulté le 08/08/2018) :

Une norme est une règle, une loi auxquelles on doit se conformer. La norme est l'ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social. Une norme désigne aussi l'état de ce qui est dans la majorité des cas, de ce qui est répandu, conforme à la moyenne.

Cette recherche étudiera spécifiquement la population carcérale des femmes. Il ne s’agira pas d’une étude comparative avec la population des hommes afin d’analyser plus précisément et largement le sujet des détenues. La recherche soulèvera les abus internes (et externes) ainsi que les résistances plurielles des prisonnières dans les prisons états-uniennes

des années 80 à nos jours et leurs limites. Vulnérabilité, exclusion sociale, inégalités, précarité et stigma ne sont pas des concepts inconnus des prisonnières états-uniennes (dans leur vie pré- et post-carcérale ainsi que durant leur incarcération). Les prisons ont pour but de punir, d'exclure et de séparer : un retrait sociétal physique et mental opère dans la logistique états-unienne. Une étude intersectionnelle est requise pour mieux comprendre le fonctionnement socio-politique des prisons. Ce concept considère les événements, les identités et les systèmes sociaux comme construits par de multiples facteurs qui se regroupent en de plus importants noyaux de forces et de pouvoir comme la classe, le sexe, l'ethnie, le genre, l'âge, etc. Tous ces critères forment un individu, une institution, une société. Ces assemblages de concepts imprègnent la prison et les détenues. Nous appliquerons cet assemblage de concepts pour déterminer sa part de responsabilité dans l'incarcération des femmes et les possibles abus carcéraux. L'intersectionnalité provient des études de genre, domaine multidisciplinaire en sociologie qui cherche à comprendre les rapports de force et de pouvoir exercés par des discours genrés et sexués. Ce mémoire est en partie basé sur ces études en raison de la spécificité sexuée de la recherche et des thèmes abordés : le patriarcat (la domination des hommes dans une société ou dans une organisation, *Larousse*), le sexisme (la discrimination fondée sur le sexe, *Larousse*), la culture du viol et des agressions sexuelles sur les femmes, l'androcentrisme (perspective focalisée sur le point de vue des hommes, *Merriam-Webster*), les rôles conventionnels de la femme, etc. La recherche reconnaît que les études de genre sont souvent accusées d'être porteuses de discours activistes en raison des sujets étudiés. Cependant, ce mémoire a été (re-)travaillé afin de fournir des perspectives variées et dénuées de jugements de valeur envers certains agents sociétaux. Ce mémoire se donne pour objectif d'approfondir un aspect de la civilisation états-unienne contemporaine, largement méconnu du public en raison de son isolement spatial et d'idées préconçues sur les populations (femmes) carcérales.

En plus des abus, la recherche soulignera les instances de résistances (faire face à quelqu'un/quelque chose, s'opposer) internes dans les prisons états-uniennes. Ainsi, toute sexualité est interdite en prison bien qu'il s'agisse d'une réalité dans les prisons de femmes. Les femmes, sur l'ensemble des détenues en *jail*, représentaient en 2016, 67% des victimes d'abus sexuels du personnel pénitentiaire (*Vera Institute of Justice*, 2016). La sexualité ne serait pas toujours un outil de résistance à cause de la répression sexuelle, du sexisme, de la norme du PIV (*Penis into Vagina* : « le pénis dans le vagin »), de l'homophobie (discrimination contre les personnes/actes homosexuels, *ALGBTICAL*, consulté le 19/07/2018) ou de la « queerphobie » (discrimination contre les personnes/actes *queer*)

présents dans ces espaces. Cependant, la sexualité peut être réappropriée par certaines détenues sous la forme de relations lesbiennes (homosexualité féminine) ou *queer* :

[Personnes *queer*] : n'adhèrent pas à la vision binaire des genres et des sexualités (homme ou femme, hétérosexuel ou homosexuel) ou s'identifient à une orientation sexuelle ou à une identité de genre qui n'est pas conforme aux normes sociales ou refusent d'être étiquetées selon leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (*Interligne*, consulté le 09/08/2018).

On assisterait alors à une résistance sexuelle aux interdits et aux clichés affirmant que les femmes ne sont pas des êtres avec des envies sexuelles. Ainsi, jusqu'à la libération sexuelle dans les années 60 (Popescu, 2018), les femmes n'étaient pas vues comme des personnes sexuelles actives. Selon cette logique, dans les prisons de femmes, la sexualité devrait donc être inexistante. Par la réalisation de ces sexualités non-normatives, les détenues lutteraient contre l'hétérosuprématie (penser que l'hétérosexualité monogame est l'orientation sexuelle supérieure) ainsi que l'hétéronormativité (dire que l'hétérosexualité est un concept « normal » et « naturel » au contraire de l'homosexualité par exemple : deux concepts issus de la théorie *queer*). La prison manifesterait des revendications et des affirmations des désirs sexuels des femmes. Quand la rébellion carcérale se développe, des relations, des échanges, des rapprochements et des communications culturelles, socio-politiques et féminines se créent au sein d'espaces carcéraux de contrôle. Certains groupes se battent contre le « complexe industrio-carcéral » (terme dérivé du « complexe militaro-industriel ») en appelant à l'union des femmes malgré les divisions opérées dans ces prisons. Nous expliquerons en quoi ces femmes seraient dangereuses pour l'Etat et ces institutions autoritaires puisqu'elles ne se conforment pas à certaines règles requises par la société états-unienne.

The Prison Industrial Complex, or PIC, is a trend that has developed over recent decades in which the state and federal government turns the managing of some of its prisons over to private corporations. These corporations then run the prisons for profit. The leadership of these corporations is also involved in a great deal of political lobbying, to influence the passing of legislation that favors conditions for the profitability of these private prisons. This has affected the prison environment and the entire criminal justice system in a number of ways (...) In order to make money, corporate prisons are set up so that they need prisoners, and lots of them. State governments sign contracts with the correctional corporations who agree to provide a certain number of prison beds, and to keep those beds filled (...) To meet these lockup quotas, or minimum numbers of filled prison beds, has resulted in over 2 million people ending up in prison in the United States as of 2014. China, with five times as many people as the U.S., had about 500,000 fewer people living in prison during the same year (Jankowski, consulté le 06/07/2018)

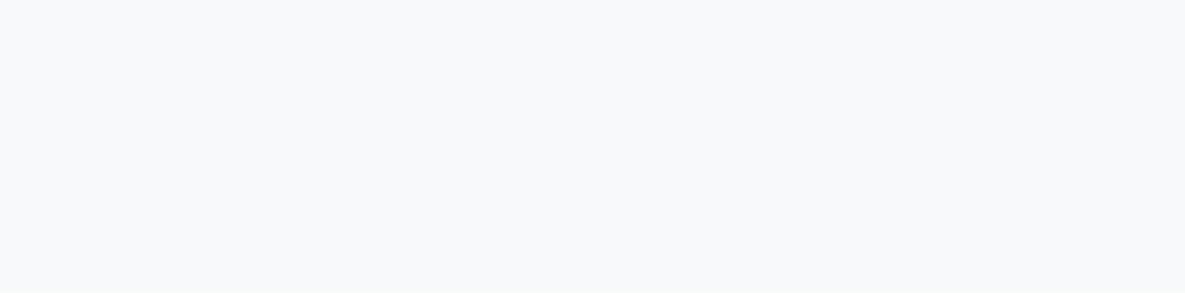
L'objectif de ce mémoire sera d'analyser et de mettre en avant les abus commis sur les détenues et les résistances de ces dernières qui ont lieu au sein de ces prisons de femmes

états-uniennes. Leur étude permettra de dégager de possibles normes et des logiques de pouvoir et d'échange carcérales invisibles et/ou visibles. *En quoi les détenues aux Etats-Unis manifestent-elles des résistances plurielles et subversives aux abus (post-)carcéraux, aux normes genrées, sexuées et politico-sociétales et quels sont les outils utilisés dans ces espaces de rébellion et de conflit pour transgresser des schémas sexuo-genrés, hétéronormatifs et homonationalistes états-uniens ?*

Dans une plus large mesure, la recherche étudiera en quoi la prison est un microcosme de la société américaine et de ses problèmes sociétaux (racisme, sexisme, inégalités, comportements discriminatoires, etc.) ? Dans quelle mesure ces espaces peuvent-ils se transformer en espaces de négociation et transgresser des manifestations genrées, sexuées, sociétales et homonationalistes (discrimination entre différentes personnes *queer* selon l'incorporation ou non de certaines normes sociétales) ?

Dans une première partie, nous procéderons à un zoom socio-politique et historique des prisons (de femmes) aux Etats-Unis. Cette étude apportera une approche détaillée sur l'incarcération féminine et sur les stigmas de la population carcérale états-uniennne. Nous mettrons en valeur les problèmes les plus récurrents dans les prisons de femmes et nous analyserons les types majeurs des prisonnières au sein de ces prisons pour une meilleure compréhension du contexte socio-culturel et économique de ces femmes. Puis, nous démontrerons les résultats de la réhabilitation de ces prisons et si le nombre de détenues états-uniennes a connu des changements depuis la « guerre aux drogues » (*War on Drugs*) et le capitalisme de masse.

Nous nous concentrerons, ensuite, dans une deuxième partie, sur les résistances à l'intérieur des prisons à travers le genre et la sexualité. Tout d'abord, nous comprendrons comment les prisons, lieux de surveillance créés par et pour les hommes, sont de plus en plus des espaces de négociation pour les détenues avec de possibles modifications de pouvoir. Nous illustrerons en quoi les femmes criminelles se rebellent contre les normes genrées, la position conventionnelle de la femme et le patriarcat. Enfin, nous développerons les résistances contre l'hétéronormativité et l'homonationalisme au travers de la *queerness*. Nous expliquerons comment ces femmes se rebellent à travers l'affirmation d'une sexualité interdite (qu'elle soit hétérosexuelle, homosexuelle ou *queer*) et en quoi ces sexualités illustrent des revendications féministes.



Partie 1

-

Zoom socio-politique sur les prisons (de femmes) aux Etats-Unis et sur leurs problèmes spécifiques

Chapitre 1. Approche socio-politique de l'univers des prisons états-uniennes

Les prisons opèrent en tant qu'espaces restrictifs de liberté et de séparation avec le « monde libre ». Ce sont des instituts soumis à des règles et des procédés spécifiques qui les rendent à la fois uniques et proches de la société américaine contemporaine. Actuellement, 2.2 millions de personnes sont incarcérées aux Etats-Unis dont 219.000 femmes (environ 7% de la population carcérale états-unienne) : cela représente une augmentation de 500% de prisonnières au cours de ces 40 dernières années – des chiffres sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis (*The Sentencing Project*, consulté le 05/07/2018). Alors que durant le Moyen-Age (476-1462) on appliquait des châtiments en public telle la potence, la décapitation, le gibet ou encore les humiliations publiques et les fouets, un changement progressif s'est opéré aux Etats-Unis et peu à peu, les prisons se sont développées et se sont imposées dans le paysage états-unien au cours du 18^e et du 19^e siècles. De nouvelles techniques de surveillance furent introduites en Europe et aux Etats-Unis. Il fallait à présent non plus simplement punir le criminel, mais aussi le réformer et le réintégrer dans la société. L'emprisonner permettait alors d'avoir un contrôle accru sur sa personne. Les faits et gestes des criminels se retrouvèrent épiés en permanence afin de les dissuader et de « transformer » ces actes criminels. Des réglementations et des systèmes ont alors été mis en place afin de faire fonctionner ces nouveaux instituts dans cette société industrielle moderne. Le « mauvais citoyen » s'est retrouvé enfermé dans de nouveaux lieux et il a dû faire face à des objectifs particuliers : être puni, dissuadé de recommettre des crimes et/ou délits et être transformé en « citoyen modèle ». Différents rapports de force opèrent au sein de ces espaces et démontrent des discours socio-politiques mettant en lumière des normes de surveillance sociétales et organisationnelles aux Etats-Unis. La prison, bien qu'isolée du reste de la société, participe pleinement à cette dernière et se doit « d'éliminer » les « éléments indésirables » afin de parvenir à une société productive et stable. Divers facteurs jouent un rôle dans l'incarcération dite « de masse » par certains aux Etats-Unis, facteurs qui fluctuent, se mêlent et convergent dans ce qu'on appellera l'intersectionnalité. Des critères tels que la « race » et le genre pourraient influencer les décisions d'emprisonnement et être considérés comme des « facteurs aggravants » dans la sentence de certaines personnes, notamment pour les femmes afro-américaines (1 femme noire sur 18 née en 2001 a des chances d'aller en prison, une femme sur 45 chez les Latinos et une femme sur 111 pour les femmes blanches, *The Sentencing Project*, consulté le 05/07/2018). La *War on Drugs* (ou

« la guerre aux drogues ») débutée dans les années 70 par le Président Nixon a inauguré de nouvelles politiques et de nouveaux systèmes de surveillance et de contrôle sur la consommation, la possession et/ou la vente de stupéfiants chez les citoyens et citoyennes américaines. Cette guerre impacterait majoritairement et massivement les communautés afro-américaines et mettrait en relief une sévérité de sanctions et des injustices raciales entre les différents individus états-uniens à travers des rapports de force et de discours intersectionnels. L'intersectionnalité implique la convergence et la fluctuation chez chaque individu de plusieurs facteurs tels la couleur de peau, les origines, la classe sociale, le sexe, le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Ces facteurs seraient utilisés pour l'élaboration de politiques, de normes et de catégorisation des personnes dans les sociétés et peuvent possiblement mener à des discriminations multiples contre certains groupes de personnes.

Nous tâcherons donc d'analyser dans ce premier chapitre le système des prisons aux Etats-Unis afin de comprendre les origines de l'incarcération moderne des hommes et des femmes. Cette description sera accompagnée d'une étude sociologique des prisons aux Etats-Unis. En effet, il est important de comprendre le fonctionnement de ces prisons et notamment celles des femmes afin de dégager les raisons de ces rébellions et résistances d'une partie de ces détenues et du monde extérieur. Nous mettrons en lumière que la prison est un espace d'intersectionnalité, c'est-à-dire, un lieu où se mélangent facteurs et identités de race, âge, classe, sexe et genre, facteurs qui, affectent les incarcérées. Enfin, nous mettrons en avant le phénomène de la *War on Drugs* (ou « la guerre aux drogues ») afin de comprendre son rôle dans l'incarcération de masse de certains groupes de personnes. En quoi la prison est-elle un microcosme de la société américaine et représente-t-elle ses problèmes sociétaux tels que le racisme, le sexisme, la corruption ou encore les inégalités classistes et économiques

1. Le fonctionnement socio-politique des prisons états-uniennes

Les prisons aux Etats-Unis disposent de certaines structures et de fonctionnements qui les distinguent d'autres. La prison tend à exclure un groupe de personnes du reste de la société en raison de crimes et/ou de délits. Cette exclusion, à la fois spatiale et sociétale remplit plusieurs buts comme la punition ou encore la dissuasion. L'espace de l'institut pénitentiaire contribue à ces objectifs tout comme les règles de surveillance internes. Les sentences des détenus ont longtemps étaient publiques, mais à présent, elles sont cachées et restreintes à la sphère privée pour la plupart comme les peines en prison. Une évolution du châtiment a eu lieu et a influencé ces communautés ainsi que la société états-unienne. Ce fonctionnement n'a pas empêché la hausse des résidents pénitentiaires et il serait pertinent de comprendre quels facteurs y contribuent et augmentent les chances d'être incarcéré aux Etats-Unis. Nous étudierons en quoi l'espace de la prison joue un rôle dans la structure socio-politique de ce système, puis si la prison agit comme un outil capitaliste normalisant de ses détenus. Ensuite, sera mise en avant l'évolution des punitions dans la société américaine ainsi que les rôles et les buts de ces établissements pénitentiaires. Enfin, nous nous intéresserons à l'évolution de la croissance de la population carcérale états-unienne.

1.1. L'espace pénitentiaire actif

Une prison est un lieu où les prisonniers sont enfermés. Cette institution fait partie du système de justice et accueille les personnes ayant été reconnues coupables d'un crime (...) L'existence des prisons répond à plusieurs attentes qui ont changé à travers l'histoire. En général, on considère que les prisons permettent de protéger la société des individus dangereux et, à la fois, de rééduquer les prisonniers afin qu'ils puissent être réintégrés dans la communauté. La prison a également un effet dissuasif dans la mesure où ceux qui ont l'intention de commettre un acte illicite savent qu'ils risquent de finir par se retrouver détenus et donc privés de leur liberté (*Les Définitions*, 2013).

Après de nombreuses recherches et études sur les prisonnières états-uniennes contemporaines, la prison apparaît comme un institut d'enfermement qui répond à des normes sociales et à une logique de fonctionnement imitant et complétant celui de la société américaine. La prison est aussi détentrice de plusieurs rôles (*Les définitions*, 2013) qui sont les suivants : punitif, protectionniste, « ré-intégrationniste » et dissuasif. Tout d'abord, du point de vue d'une analyse foucauldienne (travaux de Foucault au sujet de la prison et des

rapports de pouvoir dans la société), la prison existerait dans la société américaine afin d'enfermer les personnes « déviantes » qui, par conséquent, défient ou ne respectent pas les normes sociétales. Elle s'affiche en tant qu'institut fort de pouvoir qui s'organise dans un espace fermé et dirigé par des règles strictes sur des individus. Ainsi, le passage d'une punition corporelle visible à une punition de l'âme, alors cachée du public aurait fait que les citoyens américains ont davantage accepté le système des prisons car ils ne sont plus confrontés frontalement aux châtiments commis sur les personnes « déviantes ». Selon Olivier (1988), qui a étudié la philosophie foucauldienne, la prison n'est pas un espace immobile car son espace est une zone institutionnalisée mettant en avant des rapports de force et de domination :

L'espace n'est pas, malgré la place discrète qu'il occupe dans le discours contemporain, une forme inerte. Pour l'archéologue du savoir, l'espace est le domaine par excellence pour appréhender les faits de discours avec les effets de pouvoir qui leur sont liés (p. 91).

Non seulement le pouvoir est visible directement (surveillants, barreaux, cellules fermées) mais il l'est aussi à travers l'espace, l'architecture et la mise en place des bâtiments pénitentiaires et leur emplacement, où il est déjà possible de sentir le pouvoir étatique stabilisant/excluant de la prison. De plus, Davis et Dent (2001) insistent sur le pouvoir excluant de la prison sur ses sujets en mettant en parallèle la frontière que symbolise la prison entre le « monde libre » et le « monde incarcéré ». Il s'agirait d'un processus de « discrimination stricte des cas et des espaces – logique des anciennes léproseries, logique du mur » (Potte-Bonneville, 1999, p. 32).

Il est aussi important de mentionner la distinction américaine entre les termes carcéraux *jail* et *prison*¹ qui sont tous deux traduits par le terme « prison » en français. Cependant en anglais, ces deux concepts apparaissent comme des espaces distincts :

A jail is used to temporarily detain those who are suspected or convicted of a crime. It is used for the short-term, usually to hold those awaiting trial or to hold those convicted of low-level offenses that have sentences of one year or less. A prison is a facility that holds convicts who have committed crimes the legal system deems especially serious (e.g., repeated drunk driving offenses, first degree murder) for more long-term sentences. (*Diffen*, consulté le 24/07/2018).

¹ *Prison* vs. *jail* – Jails are mostly used to hold individuals awaiting sentencing or serving short sentences, and are run by local governments (such as a county). Prisons hold individuals serving long sentences, and are organized and staffed by state or federal systems (Levi and Waldman, 2017, p. 223).

On comprend que le terme *jail* renvoie à un établissement censé accueillir les peines courtes d'un an maximum (souvent des délits) et les personnes en attente de jugement alors qu'une « prison » est un espace qui héberge des détenus à long terme, qui ont déjà été jugés et qui ont été condamnés pour des crimes plus graves. On remarque alors une hiérarchie dans les espaces organisés autour de la nature du crime/délit et de la longueur de la sentence. Voici les définitions de « crime » et « délit » :

Crime: an illegal act for which someone can be punished by the government; *especially* : a gross violation of law.

Délit: (*misdemeanor*): a crime less serious than a felony (*Merriam-Webster*, consulté le 25/06/2018).

Par conséquent, l'espace symbolise des rapports de forces et des critères décidés par la société. Ainsi, son espace prouve une suite logique de discours et de rapports de force entre les institutions, l'Etat et les criminels.

1.2. La prison : outil politico-capitaliste normalisant ?

Cet enfermement normatif (incarcérer les personnes à l'opposé de la norme sociétale) semble être un moyen de « protéger » la population jugée « normale » des Etats-Unis des marginaux et des « hors-la-loi » - une stratégie à la fois punitive et dissuasive pour empêcher la présence et la légitimité de personnes jugées « anormales ». Pourquoi une telle volonté de normaliser et d'unifier les citoyens américains ? Le désir de réformer et d'éduquer les citoyens états-uniens aurait débuté en même temps que les prémices du capitalisme (Olivier, 1988).

Les dispositifs répondent à des nécessités stratégiques. Avec la poussée démographique du 18^e siècle et la croissance puis l'extension de l'appareil de production s'impose le développement de nouvelles techniques de pouvoir capables de contrôler, de manipuler cette population vagabonde (*Surveiller et punir*), de la fixer et surtout d'ajuster cette « masse » à la multiplicité des appareils de production (p. 94).

A travers l'Europe et les Etats-Unis, dès le 18^e siècle, une volonté de contrôler la population dû à son augmentation massive, à l'arrivée de la révolution industrielle et à des événements politiques majeurs apparaît. Bien que les prisons existassent avant le 18^e siècle en Europe, tout comme dans les Treize Colonies d'Amérique du Nord, elles n'étaient pas autant développées. Leurs buts et leurs méthodes d'exécution différaient de celles d'aujourd'hui. La prison était principalement une étape avant l'exécution et/ou le châtement mais elle n'était

pas utilisée pour punir et abriter de larges populations carcérales. De plus, la révolution américaine et la guerre d'indépendance des Treize Colonies britanniques d'Amérique du Nord contre l'Empire britannique (1775-1783) ont renforcé le dispositif pénitentiaire du nouveau pays libéré de son colonisateur. Enfin, la guerre de sécession (1861-1865), entre les Etats-Unis d'Amérique soutenus par Abraham Lincoln et les Etats-Unis Confédérés d'Amérique² a permis un nouvel essor du système carcéral aux Etats-Unis. Par ailleurs, sur le plan économique, les moyens de production, d'exportation et de consommation se sont développés avec l'arrivée du système capitaliste, tout comme la population car le niveau de vie s'est peu à peu amélioré. Il a donc fallu gérer cette brusque hausse d'individus afin de ne pas tomber dans la pauvreté et la perte de contrôle. Gérer les populations grandissantes signifierait transformer cette masse d'individus en masse rentable en appliquant de nouvelles stratégies capitalistes naissantes. Les normes s'affichent alors comme un moyen de perpétuer et de protéger ce système capitaliste croissant.

Norm : an authoritative standard : model

: a principle of right action binding upon the members of a group and serving to guide, control, or regulate proper and acceptable behavior

: a set standard of development or achievement usually derived from the average or median achievement of a large group (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2018).

Pourtant, comment instaurer ces normes autoritaires et capables de contrôler un grand nombre d'individus? Selon Barker et Sheelee, auteurs de *Queer : A Graphic History* (2016), qui explique les concepts et les origines de la *queer theory* (la théorie *queer*), ces normes sont imposées aux individus, non plus par un contrôle direct répressif à travers des actes de torture corporels mais par ce que Foucault nomme le biopouvoir. Le biopouvoir consiste à contrôler les corps, les naissances, le travail et la sexualité des citoyens afin de soutenir et protéger les industries, la productivité et le capitalisme dans un but de rentabilité. C'est-à-dire qu'il faut à présent maintenir les travailleurs en bonne santé pour assurer une main d'œuvre constante. Et de fait, ceux qui ne peuvent pas apporter leur aide dans ce système capitaliste s'exposent au rejet, à la discrimination et à une exclusion sociale tous comme le seraient les prisonniers et les prisonnières. Afin de mettre en place et d'entretenir ces politiques de biopouvoir, une surveillance accrue et constante naît. On s'assure que chaque

² Cette guerre aborde les enjeux de l'esclavage et du rôle du gouvernement fédéral.

citoyen respecte les normes requises par le système capitaliste : c'est que Foucault appelle le *panopticon* ou le panoptique (Barker et Scheele, 2016, p.65). Le *panopticon* de Bentham est une tour centrale opérant à l'intérieur d'une prison qui permet de surveiller chaque individu. Par ce système intrusif et total, aucune personne ne peut se cacher de l'œil tyrannique absolu et tous les prisonniers sont soumis à son contrôle permanent. Foucault révèle donc que, à cause de la connaissance que ces prisonniers ont de ce dispositif de surveillance, (surveillants, pairs, codes et règles internes, regard du public extérieur sur les prisonniers, punitions et restrictions pour les détenus libérés, manque d'intimité et d'individualité, isolement et conditionnement, punitions/châtiments internes, délations, etc.) et dans une plus grande mesure, l'ensemble des citoyens américains sur ce regard inquisiteur omniprésent, ces normes sont internalisées par ces individus - ils en viennent à s'auto-contrôler pour se protéger des sanctions du *panopticon*. En conséquence, la prison opère comme un outil socio-politique qui menace de loin et instaure chez les citoyens une peur constante de s'y retrouver.

Dans "Surveiller et punir", le philosophe consacre tout un chapitre au panoptique, cette invention de Jeremy Bentham, philosophe et réformateur britannique, dont le principe est le suivant : le panoptique est une tour centrale dans laquelle se trouve un surveillant, autour de cette tour des cellules sont disposées en cercle. La lumière entre du côté du prisonnier, et le surveillant peut ainsi le voir se découper en ombre chinoise dans sa cellule. Il sait si le détenu est présent ou non, ce qu'il fait ou ne fait pas. A l'inverse, le surveillant étant invisible, le prisonnier ignore s'il est surveillé ou non. Ce principe, Foucault ne le cantonne pas à la prison, mais l'étend aux ateliers de fabrication, aux pensionnats, aux casernes, etc. Le panoptique, c'est finalement faire de la visibilité la prison. On cesse d'enfermer pour mettre en pleine lumière. L'essentiel, c'est que l'on se sache surveillé. Le pouvoir est automatisé et désindividualisé, puisqu'il n'est pas vu. "L'effet du panoptique est d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. (...) La surveillance est permanente dans ses effets, même si discontinue dans son action", écrit Michel Foucault (Ropert, 2014).



Figure 1 : Le panoptique de Bentham³

En ce qui concerne la théorie *queer*, au contraire, elle estime qu'aucune identité n'est figée et que les catégories fixes comme « hétérosexuel » et « homosexuel » ne représentent pas les personnes car tout peut changer et se remodeler à tout moment que ce soit le genre, les comportements, la sexualité etc. La théorie *queer* s'affiche contre toute définition arrêtée car elle est en perpétuelle changement et elle célèbre justement cette diversité et cette liberté d'être ou de ne pas être. Les faits naturels n'existent pas et tout relèverait d'un construit social à travers les discours de l'école, de la religion, des pairs, de l'Etat etc. Elle dénonce les schémas binaires comme féminin/masculin ou bien l'hétéronormativité (dire que l'hétérosexualité est une sexualité « normale » à l'inverse des autres) pour replacer les expériences de vie sur des cercles aux multiples temporalités, identités, sexualités, genres et comportements. Le détachement et la remise en question des normes est un des buts de cette philosophie et permettrait l'épanouissement de chacun dans ce qu'il veut être, faire et vivre à tout moment sans poids normatif. La théorie *queer* s'oppose contre les normes fixes de la société. Elle promeut la fluidité et la liberté des actes et des identités sans accorder davantage de privilèges à une catégorie. Les normes n'agissent pas en règle selon cette théorie et permettrait de ne plus catégoriser et ainsi de ne plus enfermer/libérer les individus à travers des critères identitaires et comportementaux. Pourtant malgré cette théorie, l'Etat chercherait toujours à créer et à produire une population de criminelles basée aussi sur des normes sexuelles, genrées et raciales afin de réprimer et de contrôler des individus faussement détenteurs de liberté dans une société capitaliste. La délinquante sexuelle est particulièrement touchée car elle transgresse de nombreuses normes considérées (le sexe non reproductif, le travail du sexe, la pédophilie, etc.) comme impardonnables par la société. Cette catégorisation de délinquantes sexuelles permet de prédire qui va commettre les crimes et de se méfier de certains groupes : le contrôle et l'immersion étatique s'accroît (Taylor, 2009).

La prison rassemblerait donc les éléments « néfastes » de la société capitaliste américaine (le capitalisme se développe fortement et radicalement dès la fin du 18^e siècle avec l'arrivée de la Révolution industrielle, la puissance des banques, le travail industriel à la chaîne, les entreprises industriels multiples et le développement des technologies industrielles comme la métallurgie et les chemins de fer) qui pourraient potentiellement la

³ *Designing Buildings Wiki*, 2017, <https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Panopticon>

mettre en danger. La prison est donc un isolat et un espace punitif pour « les rebelles de la société » afin de mieux protéger cette dernière. La prison soumet ses habitants à une étude intrusive permanente afin d'instaurer ces normes requises pour la société américaine et pour « réparer » ou corriger (d'où le nom des *correctional facilities* pour parler d'établissements pénitentiaires en anglais américain) les comportements de ces derniers par la mise en place du *panopticon* et de la surveillance automatisée des détenus. Foucault voit par la discipline des âmes à l'obéissance de ces normes internalisées, le moyen le plus efficace et le plus sophistiqué pour surveiller à tout instant la population (Mendieta, 2007). Les prisons sont mises en place pour contrôler les attitudes et les actions déviantes (l'homosexualité et la *queerness*, le sexe non procréatif, l'indolence, la non-conformité aux rôles sexuo-genrés, l'opposition politique, les vols, les meurtres, le non-respect des hiérarchies, etc.) du modèle normatif de la société américaine et elles doivent inspirer une peur chez les citoyens afin de les forcer à respecter ces normes invisibles cachées (Bert, 2012). On assiste à une manipulation de l'opinion publique pour ralentir des crimes et des comportements allant à l'encontre du système éco-politique élaboré. La société états-unienne fait des sentences et de l'incarcération des modèles à ne pas suivre qui restent ainsi gravés dans l'esprit des citoyens américains du fait de l'aspect lointain et invisible des prisons et pourtant si présent à travers le *panopticon*. D'une perspective foucauldienne, les discours sur la prison et les crimes apparaissent comme des vérités absolues non remises en cause car la manipulation est invisible à l'œil nu et la prison n'est pas visible dans l'espace public. Le citoyen « libre » américain bien que ne se retrouvant pas enfermé dans la prison grâce à son respect des normes et des lois, se retrouve donc dans une prison invisible constante où il ne peut agir tel que bon lui semble au risque de perdre sa fragile liberté : la conformité est obligatoire et elle devient son seul moyen pour maintenir une liberté relative aux Etats-Unis à l'écart de la prison.

1.3. Evolution de la punition du « mauvais citoyen » et du capitalisme

Il s'agit d'un mécanisme spécifique qui punit non pas des crimes ou une criminalité mais la faute, le non conforme, le déviant. (...) Le dispositif disciplinaire est correctif, il réduit les écarts par rapport à une norme. (...) Le pouvoir de punir dans le dispositif disciplinaire n'est pas la répression mais dans la normalisation (p. 93-94).

Avec le capitalisme qui arrive à partir de la fin du 18^e siècle et des moyens de production toujours plus forts, l'importance de contrôler et de gérer l'économie croissante des pays devient un objectif majeur pour les pays industrialisés comme les Etats-Unis et la

France. La menace de la prison s'avère un outil efficace pour faire peur aux citoyens et les dissuader de se rebeller et de défier le nouveau système économique, système qui repose sur une forte division des rôles entre les hommes et les femmes et entre le patronat et les travailleurs. En quoi la prison est-elle un outil politico-sociologique pour réaffirmer et soutenir ce modèle normatif de « citoyens idéaux » ? La prison reflète les règles et les politiques de la société, elle est un puissant agent de contrôle social et affiche quels comportements sont acceptables ou non dans la société américaine (Reviere et Young, 2006). Pour Foucault, des changements en ce qui concerne la punition ont eu lieu et la punition par l'Etat sur les citoyens est passée de publique à privée. Ce changement indique les transformations sociétales des pays industrialisés du 18^e et du 19^e siècles et les rapports sociaux, sociétaux et politiques de cette époque. Aux origines, la prison, espace transitoire, se devait d'accommoder les personnes en attente de jugement et n'était pas utilisée comme finalité ou comme unique châtiment. Elle n'était pas un lieu de séjour à long terme et se devait simplement de maintenir enfermés les prisonniers avant leur châtiment. De plus, les économies étant moins développés qu'aujourd'hui, il aurait alors été difficile d'envisager de créer de larges lieux pour des personnes déjà considérées comme de simples criminelles ne méritant ni compassion ni traitement de faveur. Les famines et les guerres étaient courantes : nourrir et donner le logement à des prisonniers n'étaient pas toujours une chose envisageable. Les châtiments comme les tortures, les peines capitales, les travaux forcés, le bagne, etc. étaient donc plus courts, moins chers et permettaient de « se libérer » des criminels rapidement. De plus, on estimait souvent que les châtiments en public permettaient de dissuader les individus de commettre des crimes à leur tour sous peine de recevoir les mêmes sentences. Le caractère public de ces punitions assurait les normes répressives et structurantes des sociétés avant le 18^e siècle. On voyait même ces châtiments publics comme des spectacles censés à la fois dissuader (donc contrôler) le peuple mais aussi divertir ce dernier. Ils entraînaient alors une disparition de solidarité envers les condamnés pour en créer un parmi le peuple libre et les forces étatiques. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, les criminels se retrouvent isolés et enfermés dans des espaces clos et éloignés du reste de la société. De plus, le tabou sur les condamnés et la honte qu'éprouvent ces derniers ainsi que le reste de la société par rapport aux prisons montrent le changement radical quant à la nature de la criminalité. Il ne s'agit plus d'un divertissement mais d'une honte et d'un rejet sociétal profond stigmatisé par l'ensemble des éléments de la société états-unienne. Néanmoins, un aspect du divertissement a survécu sous une autre forme : celle des séries, reportages, journaux, films etc. au sujet des prisonniers.

Historically, punishment was a public spectacle. Jails held people awaiting trial or punishment. Imprisonment was not considered to be the way to make people pay for their crimes. During the Age of Enlightenment, theorists such as Cesare Beccaria and Jeremy Bentham reconsidered the purpose of punishment and sought to find more humane and fair ways of responding to these transgressions. Fueled by the ideas of deterrence and utilitarianism, punishment went through a transformation, and in the 18th century, the penitentiary was born. What was predominately a public matter shifted to a secluded setting—behind large stone walls. The closely guarded secrets of penitentiary life were a mystery to most (Cecil, 2017).

Au lieu de punir physiquement les personnes qui transgressaient les normes sociétales, la société américaine s'est tournée vers des techniques jugées « plus civilisées » afin de les punir (Mendieta, 2007) :

The renouncement of public torture is the price paid for the acquisition of a more thorough, less overt, less crude, and more circumspect, more "civilized," in Tocqueville's terms, "political technology of the body," in Foucault's terminology (p. 298).

Foucault et Tocqueville démontrent le passage d'une punition corporelle à une punition de l'esprit : punir l'esprit c'est transformer la personne :

First, Tocqueville notes that the key difference between ancient and modern, i.e., democratic despotism, is that the former crudely and brutally struck the body of the condemned, while the latter went after the will and soul of the punished (Mendieta, 2007, p. 295).

La prison est représentatrice d'un système de surveillance et de normalisation de la société. Ainsi, la punition ne s'applique plus entièrement par une répression (corporelle par exemple) mais par une normalisation. Et toute personne qui ne respecte pas ces nouveaux principes de vie (genrés, sexués, économiques, politiques et familiaux) liés aux idéaux du capitalisme (division des rôles, importance primordiale de la famille et du respect du patriarcat, consommation et participation au système productif capitaliste, oppression des plus pauvres, homosexualité, etc.) se voit sous la menace d'aller en prison afin d'être réformé, transformé et remodelé à l'image du citoyen modèle. Ces principes sont définis par l'ensemble de la société, que ce soit l'Etat ou le peuple. En effet, comme dans le cas du *panopticon*, en plus de forces de contrôles externes comme les espaces carcéraux et les gardiens, les détenus d'infligent eux-mêmes des contrôles normalisant afin d'éviter des conséquences et des châtements au sein des prisons. Les normes sont donc prioritairement créées par l'Etat qui cherche à contrôler sa population et à imposer des règles de conduite dans le but de faire de son économie et de sa politique des réussites. Elles sont ainsi insérées dans la société soit de manière directe via les lois, la police et les divers règlements soit à travers des discours indirects et directs dans les médias, les écoles ou encore la religion. L'entourage, le pays et les pairs ainsi que nous-mêmes participons tous à ces principes et à

ces codes issus d'un construit social. Pour Olivier (1988), la discipline n'est pas répression mais normalisation. Ce système de contrôle perpétué par la société et les prisons implique l'instauration de normes par les citoyens et les détenus et la diffusion de l'image du citoyen modèle afin d'éviter « la case prison ». La prison revient donc à une solution finale d'exclusion des éléments déviants. Le but de la société américaine et par là même de la prison, car celle-ci est une institution répressive étatique, serait de réduire la différence, d'uniformiser toute personne afin de créer le citoyen parfait requis pour cette société capitaliste : en bonne santé, productif (travailleur), marié et hétérosexuel, monogame et parent. La prison est une stratégie de discipline qui vise à normaliser et à établir une dichotomie entre le déviant et le non-déviant, entre le secret et le visible (Vacarme, 1999⁴). La prison se doit de définir ce qui est normal et ce qui ne l'est pas comme le relève l'analyse foucauldienne de Bert (2012) : « Enfin tracer la limite qui définira la différence par rapport à toutes les différences, la frontière extérieure de l'anormal » [Foucault, *ibid.*, p. 214] (p. 170). Pour Foucault, ces normes sont appliquées par une surveillance totale et la prison devient une « correction des comportements » (Bert, 2012, p. 170). Pourtant, nous pouvons déjà émettre des doutes quant à ces normes dites « naturelles », « traditionnelles » ou encore « ancestrales », comme l'affirme la société, car le fait de devoir les renforcer en permanence à travers des systèmes perfectionnés invisibles de surveillance et d'intériorisation de normes met en valeur leur nature modifiable et malléable. Cela prouve qu'elles ne sont pas stables et ne peuvent fonctionner sans un strict processus oppressif et continu. L'Etat applique un « constructivisme social » à travers les prisons :

Le constructivisme social (parfois nommé constructionnisme social ou socioconstructivisme) désigne un courant de la sociologie contemporaine lancé par Peter L. Berger et Thomas Luckmann dans leur livre *The Social Construction of Reality* (1966). Cette approche, à l'instar de la conception constructiviste développée en épistémologie, envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits », c'est-à-dire créés, objectivés ou institutionnalisés et, par la suite, transformés en traditions. Le constructivisme social se concentre sur la description des institutions, des actions en s'interrogeant sur la manière dont ils construisent la réalité (*Le Parisien*, consulté le 24/07/2018).

Ainsi, à travers ce processus, l'Etat établirait et diffuserait les figures des personnes « indésirables » de manière arbitraire pour défendre une société capitaliste croissante et productive par l'intériorisation de normes conduisant à l'exclusion et à l'intégration de certains citoyens selon leur respect envers celles-ci. Ces processus intégrant-excluants

⁴ Ligne éditoriale de la revue sur l'Etat, les problèmes spécifiques et les résistances au sein des prisons françaises.

malgré qu'ils soient construits et non-naturels, se voient compris et assimilés comme des traditions et des vérités absolues par les citoyens. L'Etat construit des catégories de citoyens et les affiche à travers les prisons et les personnes du monde libre.

1.4. Rôles et buts des prisons

a) Volonté punitive

La logique profonde de l'enfermement : punir et soustraire de la société. Les discours sur la réinsertion s'arrêtent là où les moyens sont insuffisants, les humiliations répétées et la perte d'identité sociale délétère (*Mouvements*, 2016, p. 9).

Il faudrait enfermer et enlever les détenus comme s'il s'agissait de personnes mentalement instables et qui devraient être cachés du reste de la population saine (Lafortest, 1989). *Vacarme* (1999) fait allusion à l'utilisation massive de diagnostics psychologiques, de médicaments et d'isolement des individus jugés « instables » pour les contrôler et ne pas faire face à des difficultés de résistance ou de comportements dans un endroit élaboré pour l'ordre, l'obéissance et les normes. Même si, les prisons doivent être des espaces de réinsertion et de réintégration dans la société (Mendieta, 2007) : « Finally, prisons are also supposed to be places of reformation, in which felons and criminals undergo a process of reeducation and re-socialization » (p. 298). Elles sembleraient pourtant favoriser un autre objectif : le rétributivisme. Ainsi, la revue *Mouvements* met en avant cet objectif qui accompagne celui de l'utilitarisme qui lui, cherche à réduire le taux de criminalité en dissuadant et en réinsérant par exemple. Le rétributivisme est un moyen d'exclure et de punir les criminels par une vengeance sociale, possiblement de la victime sur son agresseur (p. 25). La volonté punitive est puissante et forte dans le système pénal et carcéral des Etats-Unis. L'objectif et le désir de réinsertion semblent avoir disparu des impératifs de la société états-unienne au profit de la punition et de la souffrance instaurant ainsi une oppression et un stigma permanent sur les prisonnières qui n'ont plus le droit à une deuxième chance c'est-à-dire à une réhabilitation : « Aujourd'hui, en France comme dans bien d'autres sociétés, la prison n'a plus vocation à protéger la société mais à infliger une souffrance à l'auteur du délit ou du crime » (p. 26). Il est important de remarquer que malgré le fort taux de récidive, les échecs multiples de réinsertion (réinsertion qui pourtant est affichée comme un principe premier de ces prisons) et la reconnaissance par de nombreux acteurs du dysfonctionnement de ces prisons, les prisons restent largement utilisées et leur système peu remis en cause (Bert, 2012). Effectivement, elles sont vues comme nécessaires pour l'ordre et la sécurité des citoyens et il semble inconcevable pour nombre de citoyens de changer de système pénal

car cela reviendrait à mettre en cause tout un système, à en créer un nouveau et forcerait la société entière à faire face à sa complicité dans ces rapports de forces racistes, sexistes et classistes carcéraux. Cette volonté de punition n'est pas seulement mise en place par le gouvernement états-unien, malgré son grand rôle, met aussi par le reste des citoyens dont la majorité voit à travers la prison un impératif rétributiviste où l'on doit payer pour ses crimes (voire ses pêchés) et que les prisons ne devraient pas être des lieux agréables à vivre (Talvi, 2007). Pour une grande partie des citoyens, la prison ne doit pas être un lieu de réinsertion mais de punition, où l'on souffre et l'on se rachète auprès des victimes (p. 294).

b) « Remodeler » des citoyens « déviants »

La prison est le lieu où l'imposition d'une discipline spécifique permet le redressement et l'amendement de personnes anormales ou perverses qui ont commis des infractions pénales : telle est la définition de la vocation de la peine de prison forgée par le XIXe siècle (p. 166).

Cependant, un autre but de la prison est aussi de protéger les citoyens des individus jugés dangereux. On leur assure plus de protection en sacrifiant une partie de la population dans les établissements pénitentiaires. Cependant, les impératifs qui se cachent derrière la prison seraient en partie des impératifs éco-capitalistes. La prison opère comme un processus transformateur de la personne et des individus rebelles de la société. Les prisons se doivent de rehausser les valeurs morales, d'instaurer le travail comme une logique de survie et une contribution attendue dans la société et d'imposer des normes répétées quotidiennement. La prison est donc un lieu idéal pour renforcer et « éduquer » ces citoyens déviants, car elle met en place un mode de vie monotone et ultra cadrée avec des règles strictes à respecter et des rythmes inchangeables comme l'heure du lever, du déjeuner, du repas, du travail, les horaires de visite, etc. La prison se retrouve cadrée sous certains horaires non-modifiables qui entraînent l'instauration d'une routine absolue avec des actions qui seront répétées jour après jour par les détenues. Ainsi, nous pouvons comparer cette idée de répétition quotidienne de normes sociétales à celle de Locke en Angleterre qui souhaitait réformer le « comportement des pauvres et des mendiants qui déstabilisait l'Angleterre » (Laforest, 1989) dans une logique étatique capitaliste. Locke souhaitait rendre ces personnes indolentes productives par la mise en place de normes répétées. Ces actions, comme la formation ou encore le travail, visent à conformer les détenus en des citoyens conformes et acceptés par le « monde libre ». Tout comme Foucault le démontrait, la répétition des valeurs et des normes est une

stratégie efficace pour le contrôle des corps et par là, des âmes dans une logique du système capitaliste autoritaire indirect.

Il s'agissait clairement d'un projet de réforme souhaitant défaire d'antiques habitudes pour en créer de nouvelles et dépassant ainsi de beaucoup le cycle des simples prohibitions. Locke estimait que la pratique répétitive finissait par incruster dans les gens des modes vertueux de pensée et d'action (Laforest, 1989, p.549).

La transformation des détenus a lieu au sein du système carcéral à travers diverses méthodes comme la violence et la peur de la punition. La prison est fondée et soutenue par le principe de la violence physique et morale continue qui instaure une peur chez tout prisonnier (Davis et Shaylor, 2001) :

In the first place, contrary to international human rights standards, imprisonment means much more than just a loss of freedom. Women's prisons are located on a continuum of violence that extends from the official practices of the state to the spaces of intimate relationships. Both public and private incarnations of this violence are largely hidden from public view (p. 7).

Dans la lignée de Foucault, on comprend que l'Etat a le monopole de la violence légale dans les institutions répressives et étatiques puissantes comme à l'intérieur des prisons. Une distanciation avec le public existe, et c'est justement cette distanciation qui autorise une violence démesurée et injustifiée, notamment à l'intérieur des prisons de femmes. Tapia (2008) renforce cette violence omniprésente mais invisible : « an institution whose violence is characterized by invisibilities and erasures » (p. 685). La violence est décrite comme secrète, retranchée derrière des murs qui semblent impénétrables et bien que ne laissant pas de preuves corporelles comme les tortures dans l'Ancien Régime, les séquelles psychologiques restent et transforment les détenues. Laforest (1989) mentionne cette violence mentale appliquée sur les détenues : faire ressentir la culpabilité, la gravité des crimes et la trahison envers les citoyens, envers sa patrie, le mépris justifié, une mauvaise estime de soi imposée et des insultes jugées légitimes conduisant à une déshumanisation de ces personnalités et actes transgressifs. Selon une logique foucauldienne, des rapports de force sont donc observables en prison : rapports de force invisibles et puissants qui punissent, jugent, méprisent les corps, les attitudes, les actions et les paroles des détenus : « power reaches into the very grain of individuals, touches their bodies and inserts itself into their actions and attitudes, their discourses, learning processes and everyday lives » (Grace, 2009, p.63). Foucault et Tocqueville renvoient à cette perte de liberté absolue et à l'incarcération à une « mort civique » qui annule tous les droits : « This economy of suspended rights is what we called above "civil death," and which Tocqueville called a "life worse than death." »

» (Mendieta, 2007, p. 297). Aller en prison est alors synonyme d'exclusion sociale et civique. Une population grandissante privée de certains droits apparaît et cela est justifié et accepté par le public grâce à l'éloignement spatial de la prison et à la « trahison » de l'impératif d'une société capitaliste opérant sur de strictes normes répressives. L'incarcération et la condition de condamné apparaissent comme une « décitoyenneté » absolue qui visent à exclure le citoyen de la société et lui infliger une torture mentale comme le décrit Tocqueville (dans Mendieta, 2007) lors de son étude de la société américaine :

“But in democratic republics, tyranny does not proceed in this way; it leaves the body and goes straight for the soul. The master no longer says to it: You shall think as I do or you shall die; he says: You are free not to think as I do; your life, your goods, everything remains to you; but from this day on, you are a stranger among us. You shall keep your privileges in the city, but they will become useless to you; for if you crave the vote of your fellow citizens, they will not grant it to you, and if you demand their esteem, they will pretend to refuse it to you. You shall remain among men, but you shall lose your rights of humanity. When you approach those like you, they shall flee you as being impure; and those who believe in your innocence, even they shall abandon you, for one would flee them in their turn. Go in peace, I leave you your life, but I leave it to you worse than death, (pp. 244-245)” (p. 295).

Tocqueville dévoile l'aliénation, l'isolement, la déshumanisation et la perte de pouvoir du condamné. Une fois que la personne est prise aux mains du système pénal et conduite en prison pour ces transgressions, toujours selon Foucault, le corps et l'esprit du détenu appartiennent au système carcéral qui s'efforce par la suite de le déshumaniser et le remodeler de manière productive :

Not only is the body of the condemned to be disappeared, concealed, stolen away to spaces of absolute regimentation, but the body as such is to become the target of extreme and ceaseless control, domestication, regimentation, and production. » (Mendieta, 2007, p.297).

Nous pouvons dire que le rôle des prisons apparaît plus complexe qu'une simple protection des « citoyens modèles ». Mendieta (2007) dégage les quatre buts principaux de ce régime carcéral :

Prisons are supposed to incapacitate, that is remove a criminal or violator of the law from society so that he or she may not inflict further damage. They are also supposed to act as a deterrent or as a mechanism of deterrence. The idea is that losing one's liberty is the worst thing that can happen to a citizen and thus, these future violators of the law will think twice before engaging in felonious activities. Prisons are also supposed to be places for retribution or expiation, where felons and criminals "pay back" their debt to society and engage in acts of penance or self-cleansing. Finally, prisons are also supposed to be places of reformation, in which felons and criminals undergo a process of reeducation and re-socialization (p. 298).

Comme l'exprime Mendieta en résumant les arguments de Davis, la prison doit donc retirer un individu dangereux de la société (ou qui pourrait pervertir le reste de la population), le dissuader de recommencer en le privant de liberté et surtout, venger la victime et/ou la société : le condamné doit payer pour ses crimes transgressifs. La réinsertion s'affiche comme le quatrième et dernier rôle de la prison. Elle doit donc transformer et « ramener sur le droit chemin » l'individu qui a osé franchir les limites dessinées par la société. Cependant, l'impératif rétributiviste (c'est-à-dire punitif) aurait pris le pas sur les autres fonctions (*Mouvements*, 2016). L'aspect punitif a donc pris le pas sur les autres objectifs de la prison et nous pourrions émettre l'hypothèse que l'impératif capitaliste a été soutenu et renforcé afin d'écarter la dimension sociale de réinsertion des prisons :

C'est difficile de répondre à cette question. J'ai acquis la conviction que la prison remplit extrêmement bien une fonction, c'est celle de punir, de faire expier. Il y a quelque chose de l'ordre de la souffrance qui s'attache à la prison (p. 96).

Pour le rétributiviste, héritier de Kant, la punition est avant tout cela : un châtiment pour un acte répréhensible, indépendamment de son efficacité à réduire le crime. Il s'agit dans cette perspective de sanctionner le coupable et de gratifier la victime. Au cours des dernières décennies, cette justification est devenue l'élément majeur. La peine est une forme de vengeance socialisée, comme l'avait relevé Durkheim il y a longtemps. Elle donne satisfaction au plus grand nombre, selon une logique trouble que Nietzsche avait été le premier à comprendre (p. 26).

Le rôle original de la prison, c'est-à-dire la « réformation d'une partie des citoyens », a été délaissé au profit de celui de la vengeance et de la célèbre devise « œil pour œil, dent pour dent » (Reviere et Young, 2006). Un certain mépris pour les criminels se dessine et se propage ; ainsi, ayant franchi les limites sociétales, ils apparaissent comme des figures méritant la perte de leurs droits et une absence de pitié de la part de leurs compatriotes. Cette absence de solidarité et d'empathie à l'égard des citoyens prisonniers états-uniens ainsi que des normes répressives de surveillance de plus en plus performantes ont aussi en partie entraîné une augmentation brutale et sans précédent de la population carcérale des Etats-Unis.

1.5. Evolution de la prison états-unienne

A carceral archipelago has colonized the land of the free. In fact, as Loic Wacquant (2001, 2002) has suggested, the United States may have become the first carceral society in world history (Mendieta, 2007, p. 292).

Afin de mieux comprendre l'évolution de la prison états-unienne et ce qui a entraîné la multiplication flagrante du nombre de prisonniers et surtout de prisonnières, il est important de mettre en avant des chiffres relatant la croissance et le changement notable de la population carcérale. Les données numériques relatent des transformations et des évolutions historico-économiques, mais un contexte sociologique et analytique sur les populations carcérales féminines par rapport aux populations carcérales masculines nous permettra de mieux comprendre l'étendue et la pertinence de nos recherches. Le complexe carcéral de la prison états-unienne a fortement augmenté depuis ses débuts au 18^e siècle jusqu'à devenir une incarcération de masse de certains groupes de population. En 2017, 2,3 millions de personnes étaient prisonnières aux Etats-Unis (Levi et Waldman, 2017). Ce pays est celui qui emprisonne le plus de personnes, plus que des pays vus comme autoritaires comme la Chine ou comme Cuba. Davis (dans Mendieta, 2007) met en avant les chiffres frappants de la population carcérale américaine par rapport à celle du reste de la planète : « The US population in general is less than 5% of the world's total, whereas more than 20% of the world's combined prison population can be claimed by the United States » (p. 292). On apprend que 20% de la population carcérale internationale est donc états-unienne. Le pays de la liberté et du rêve américain enferme davantage de personnes que tous les autres pays démocratiques industrialisés (Smith, 2008) : « The U.S. locks up 750 people per 100,000 residents. Canada locks up 129 per 100,000 residents, while Finland incarcerates 75 per 100,000 » (p. 257). Pourquoi observons-nous une telle différence avec les autres régimes politiques? Pourquoi peut-on remarquer une volonté forte d'enfermer ces personnes transgressives et ce, de façon plus systématique et fréquente depuis le début du système carcéral du 18^e siècle ? Tocqueville et Davis dénoncent tous deux un profond paradoxe dans ce pays de la liberté qui témoigne de rapports de forces socio-politiques complexes et puissants entre l'idéologie du pays et sa considération pour les individus « non-conformes » :

Tocqueville in the 1830s had already grasped a profound, though constitutive, contradiction in the social structure of US society when he noted that "While American society furnishes an example of the most extensive liberty, its prisons offer the spectacle of the most complete despotism" (Mendieta, 2007, p. 294).

Tocqueville met alors en valeur le contraste entre la prétendue liberté absolue dans la société américaine et la discipline la plus forte opérée à l'égard des crimes et détenus. Le système carcéral témoigne d'une faille dans la démocratie états-unienne qui ne cesse d'incarcérer ses citoyens et d'imposer des disciplines strictes normalisantes, déshumanisantes et excluantes sur ses prisonniers, notamment sur ses prisonnières. Il semble donc, que pour rester libre

dans la démocratie de « l'Oncle Sam », il vaille mieux suivre ses règles et ne pas oser commettre de transgressions, transgressions considérées comme des illégalismes, terme dont nous vous proposons la définition : « Théorisation politique des anarchistes du début du siècle pour lesquels l'action illégale sapait les fondements de la société et du pouvoir » *Encyclopaedia Universalis*, consulté le 24/07/2018).

2. *Le rôle de l'intersectionnalité dans l'incarcération des prisons (de femmes états-uniennes)*

L'intersectionnalité semblait idéale pour explorer comment les catégories de race, de classe et de genre sont entrelacées et mutuellement constitutives, donnant une place centrale à la façon dont la race est « genrée » et dont le genre est « racialisé », et à la façon dont ces mouvements sont liés à la persistance et à la transformation de la classe sociale (Davis, 2015, p. 12).

La notion d'intersectionnalité affirme que l'identité des personnes est constituée de multiples sphères qui cohabitent et agissent les unes sur les autres comme la race, l'âge, la classe, le genre, l'hétéronormativité, etc. Ces différentes combinaisons se transforment en rapports de force et créent des inégalités (privilèges et désavantages) entre les personnes, comme entre les femmes noires et les hommes blancs. Aux États-Unis, une femme sera probablement plus exposée à des discriminations professionnelles et sexistes qu'un homme et si une femme est noire, elle fera face aux mêmes problèmes que de nombreuses autres femmes mais le racisme sera un facteur supplémentaire qui pourra la toucher en raison de sa couleur de peau contrairement aux femmes blanches. L'intersectionnalité témoigne donc de la diversité et de la différence présentes entre les individus mais aussi de rapports inégalitaires et discriminatoires qui opèrent entre eux à cause de ces composants identitaires construits par les sociétés occidentales modernes. Nous défendons l'idée que l'intersectionnalité joue un rôle clé dans l'incarcération des femmes aux États-Unis et qu'elle perpétue des pratiques sociales et des normes visant à discriminer certaines catégories de personnes pour protéger d'autres groupes privilégiés. Nous allons nous intéresser au rôle de l'intersectionnalité dans l'incarcération dans les prisons des États-Unis et notamment dans celles des femmes. Des contextes et des enjeux historiques, socio-économiques et genrés se mélangent et auraient un impact sur les populations actuelles des femmes dans le pays et sur cette arrivée massive et progressive de la femme prisonnière dans les prisons états-uniennes.

2.1. De l'importance de l'intersectionnalité dans l'incarcération états-unienne

But, scholars across the political landscape have pointed out the multiple and various ways that these dispositions are not in fact, fair and equitable, especially with attention to how race, class, sexuality, and gender matter for who is charged, who is convicted (O'Brien et Ortega, 2005, p. 142).

Selon Davis (dans Mendieta, 2007), il est essentiel de comprendre les rapports de force et les influences de l'intersectionnalité sur l'incarcération des femmes aux États-Unis pour ainsi mieux les contrer et réduire les inégalités commises à travers le complexe carcéral américain actuel. Davis est une ex-prisonnière qui s'inscrit dans le mouvement Noir américain et milite dans les courants féministes et des droits de la personne, notamment pour les droits des prisonnières :

Aux côtés de Malcom X et Martin Luther King, Angela Davis est une grande figure du mouvement Noir américain. Elle adhère au Parti Communiste vers 18 ans et devient membre des Black Panthers en 1967. Militante révolutionnaire, se battant pour l'égalité des noirs et des blancs mais également pour l'émancipation des travailleurs, elle comprend très vite que seule l'unité des mouvements sociaux et politiques entre blanc et noir, homme et femme permettra de combattre la classe dirigeante. C'est cette compréhension qu'elle paiera en étant condamnée à mort en 1972. C'est une mobilisation d'une ampleur internationale qui permit sa libération. Aujourd'hui, elle est toujours militante des luttes sociales et politiques aux États-Unis (Bouny, 2018).

Davis, militante activiste contre le système carcéro-industriel et les oppressions sociétales diverses, écrit et agit pour les droits des prisonnières et l'abolition de la peine de mort. Bien que ce mémoire ne soit pas un outil activiste mais de recherche et de réflexion, les paroles et pensées de la militante révolutionnaire nous sont utiles pour mieux comprendre le système carcéral contemporaine des États-Unis et l'oppression carcérale vécue par les principales concernées : les femmes prisonnières. Davis démontre en quoi les prisons sont des lieux de rapports de forces inégalitaires où s'affrontent et se combinent racisme et sexisme. Selon la chercheuse militante, la société américaine paraît fonctionner sur des inégalités qui offrent des privilèges à certains en prenant ceux des autres comme les personnes noires pour les personnes blanches. Un facteur, souvent décisif dans l'incarcération de la prisonnière, serait la couleur de peau. Critère subjectif et arbitraire qui soulève des tensions et des rapports racistes hiérarchiquement établis aux États-Unis. Les prisons américaines apparaissent comme racialisées et genrées sous l'emprise d'un système économique capitaliste qui aurait pour but de générer des inégalités entre différents groupes d'individus pour permettre l'enrichissement et le pouvoir à certains (Davis dans Mendieta, 2007). Toutes ces couches constituantes de l'intersectionnalité apparaissent alors comme des critères conduisant soit à

l'incarcération soit à la non-incarcération. Nous avançons que l'incarcération n'est pas seulement un moyen de réduire et de venir à bout de la criminalité mais à un processus pénal utilisé pour discriminer des catégories d'identités dans l'optique d'une société hétéronormative capitaliste idéale (Davis). A travers l'analyse de Davis par Mendieta (2007) et une logique foucauldienne, nous comprenons donc que le genre et la race ont été criminalisés et surveillés par des normes sociétales intériorisées. La prison et les systèmes de punition, de contrôle et de domination sont au cœur de la société et non pas de simples institutions périphériques éloignées des inégalités sociétales entre les citoyens américains qui relayent et affirment une société racialisée, genrée et classée (Mendieta, 2007). La prison états-unienne se révèle être un microcosme du racisme, sexisme, de la patriarchie et de l'inégalité des classes présents dans les rapports de force et les discours états-uniens. La revue *Mouvements* (2016)⁵ a consacré un numéro entier sur le système carcéral, *Prison : l'idéologie de l'enfermement*, qui souligne que le système carcéral est producteur d'inégalités entre différentes populations, minorités raciales, genres et classes et qu'il conduit à l'exclusion de certains individus et caractères identitaires jugés comme « marginaux » et « nuisibles » à la société et de fait, méritant une correction étatique. La prison apparaît alors comme un espace d'inégalités et d'injustice sociale appliquant une domination de certains groupes sur d'autres, domination basée sur des caractères identitaires : la prison est synonyme d'outil de pouvoir social américain. En plus de punir les minorités et de faire preuve de racisme, elle aurait pour mission de classer, diviser et perpétuer les inégalités raciales, sociales, genrées et classistes. Cette institution étatique serait un instrument à buts multiples : l'exclusion, l'intégration, le classement de la population, le contrôle et la discrimination : « On assiste alors, pour reprendre l'expression de Didier Fassin, à un « moment punitif » catalysant les inégalités » (*Mouvements*, Bouagga et al., 2016, p.8).

Après la deuxième guerre mondiale, des changements sociaux importants ont eu lieu dans la société, notamment le déplacement des personnes riches dans les banlieues. Les personnes plus pauvres, elles, n'ont pu s'offrir ce déménagement dans des quartiers plus luxueux et coûteux et sont alors restées dans les villes souvent avec moins d'éducation et d'expériences professionnelles (Reviere et Young, 2006). Ces facteurs de pauvreté ont alors conduit à la croissance des ghettos, des trafics de drogues et d'armes. Les trafics de drogues

⁵ La ligne éditoriale de ce numéro de la revue *Mouvements* se consacre aux problématiques de l'enfermement carcéral et aux questionnements sociologiques, sociétaux et philosophiques qui en découlent.

ont été très convoités par ces agents en raison de l'argent important qui en ressort : toute une économie souterraine s'est créée et elle s'est vite présentée comme solution principale pour survivre à cause du très faible taux d'opportunités pour ces populations dans la société « sans crime ». La pauvreté a donc conditionné, soutenu et perpétué le système criminel et la violence (pp. 3-4). Cette pauvreté serait déjà existante avant l'expérience carcérale puisque parmi les caractéristiques communes des détenues, le chômage et l'absence de qualification éducative comme professionnelle en font partie : les États-Unis emprisonneraient alors davantage les populations pauvres et nécessitant de l'aide (p. 153). Les raisons conduisant aux crimes chez les femmes seraient aussi le manque d'argent, les milieux socio-familiaux et des réactions autodestructives (prise de stupéfiants ou alcool) ainsi que des traumatismes personnels (comme abus, moraux physiques et/ou sexuels) (Talvi, 2007, xx). Aux États-Unis, un changement dans les comportements à punir a opéré et les sentences pour des délits mineurs notamment ceux liés aux drogues ont brutalement augmenté depuis les années 70 et ont alors conduit à une incarcération massive de populations populaires stigmatisées par l'État et les médias au sujet des drogues et de l'insécurité. Les classes aisées en viendraient alors à se méfier des classes plus pauvres et grâce à l'élaboration de profils types de délinquants, l'État aurait alors libre passage pour arrêter les « éléments indésirables » de la société notamment les classes populaires, dont une large partie des populations de couleur font partie.

Dans une époque d'accroissement des disparités économiques, comme l'a montré Thomas Piketty, et de montée de l'insécurité sociale, selon l'expression de Robert Castel, la désignation de boucs émissaires et la focalisation sur l'immigration illégale et la petite délinquance ont servi, entre autres, à éluder la question sociale et la demande de plus de justice sociale (*Mouvements*, 2016, p. 21).

In 2014, African Americans constituted 2.3 million, or 34%, of the total 6.8 million correctional population. African Americans are incarcerated at more than 5 times the rate of whites. The imprisonment rate for African American women is twice that of white women. (...) Though African Americans and Hispanics make up approximately 32% of the US population, they comprised 56% of all incarcerated people in 2015. If African Americans and Hispanics were incarcerated at the same rates as whites, prison and jail populations would decline by almost 40%. (...) African Americans and whites use drugs at similar rates, but the imprisonment rate of African Americans for drug charges is almost 6 times that of whites (*National Association for the Advancement of Colored People (NAACP)*, consulté le 25/07/2018).

Cette intersectionnalité laisse supposer que l'identité se compose logiquement de différents assemblages définis et manipulables. Cependant, Anzaldúa (dans Barker et Schelee, 2016, p. 97) met en lumière le fait que l'identité n'est pas un assemblage logique et fixe de petites cases (cases symbolisant des catégories telles que la race, l'âge ou la classe).

L'identité circule entre tous ses aspects de la personne et elle s'affiche comme une rivière, un processus imprévisible et non figé. Cette interprétation *queer* de l'identité ressemble à un moyen de contrer l'idée d'identités fixes soumises à la discrimination et à la punition. Selon cette logique, la classe et le genre par exemple, ne pourraient plus définir la personne et ne seraient pas utilisés comme motifs d'incarcération car ils deviendraient des éléments fluides et sans rapport direct avec l'identité et le(s) crime(s) de la personne.

2.2. Les facteurs intersectionnels raciaux de l'incarcération

Les origines d'une personne et sa couleur de peau semblent conduire à l'incarcération probable ou non de celle-ci et réaffirment le rôle crucial de l'intersectionnalité dans l'incarcération des femmes aux États-Unis. Pour certains chercheurs et activistes telle Davis, une incarcération de masse a lieu aux États-Unis depuis les années 70 et ce phénomène toucherait principalement les personnes afro-américaines notamment les femmes noires.

Historiquement, les États-Unis ont emprisonné davantage de femmes afro-américaines que de femmes blanches. Dans les années récentes, les femmes afro-américaines ont constitué plus de 50% de la population carcérale féminine, bien qu'elles ne représentent qu'environ 10% de la population de sexe féminin du pays (Collins, 1997). Elles sont vulnérables à la stigmatisation et sévèrement punies comme criminelles, ce qui équivaut à une discrimination symbolique et matérielle (Belknap, 1996) (...) Le nombre de femmes afro-américaines détenues dans les prisons d'État pour des infractions en matière de stupéfiants a augmenté de 828% entre 1986 et 1991 (Mauer, Huling, 1995). En 1996, les femmes afro-américaines (avec un taux de détention de 188 pour 100 000) avaient deux fois plus de risques que les femmes hispaniques (taux de 78 pour 100 000) et huit fois plus de risques que les femmes blanches (taux de 23 pour 100 000) d'être en prison, et ceci peu importe la classe d'âge (Lévy, 2000, p. 78).

Cette incarcération raciale apparaît pour certains comme une suite logique raciste de l'esclavage, des lois Jim Crow et du racisme moderne continu et omniprésent envers les afro-américains. Nous exprimons l'hypothèse que les prisons américaines symbolisent le nouveau racisme légal à l'encontre des personnes noires (Davis dans Mendieta, 2007) :

Davis has demonstrated that the freedom of many is predicated on the necessary civic death of racialized others (...) Racism is the sword of the sovereign that separates those who are allowed to live their freedoms, and those who are to suffer their absolute suspension (...) In the US, race has been defined by the continuity of institutional and legalized spaces of imprisonment in such a way that race has been continuously shadowed by criminality (pp. 305-307).

Furthermore, not only is it the case that we live in a "prison nation," but its prisons are hyper-ghettos. The nation's prisons are unequivocally ethno-racial sites of disciplining, penalty, and social death (pp. 292-93).

Davis (dans Mendieta, 2007) révèle que le système carcéral américain actuel se base sur la biopolitique des corps dans la punition et le contrôle notamment sur la couleur de peau et que le crime devient directement associé aux origines de la personne perpétrant ainsi la suprématie blanche opérant aux États-Unis. Ainsi, cette suprématie lie les personnes blanches à des non-criminels, ou en d'autres termes, à des « non-déviantes » et les personnes de couleur aux crimes, à la dangerosité et à la « déviance » censée être corrigée et éliminée pour le bon développement d'une société capitaliste (Davis et Shaylor, 2001) :

Activist opposition to the prison industrial complex has insisted on an understanding of the ways racist structures and assumptions facilitate the expansion of an extremely profitable prison system, in turn helping to reinforce racist social stratification (p. 5).

Pour Alexander (2016), l'incarcération de masse des personnes noires est la suite logique des lois ségrégationnistes Jim Crow : « l'incarcération de masse aux États-Unis s'est en fait imposée comme un système cohérent et bien dissimulé de contrôle social racialisé qui fonctionne d'une façon étonnamment similaire à Jim Crow » (p. 60). On enfermerait la population noire de façon légale grâce à l'élaboration de politiques de peur, de méfiance envers les individus non-blancs et de stéréotypes perpétués sur les étrangers et les personnes de couleurs à travers les médias par exemple. Cette incarcération raciale semblent avoir d'importantes conséquences notamment en raison de l'appauvrissement de classes déjà discriminées et en manque d'opportunités et aussi des conséquences politiques avec, par exemple, la privation du droit de vote d'une grande partie des criminels noirs :

Les Afro-Américain.e.s cumulent les facteurs de surexposition à la prison : conditions sociales d'existence, surveillance racialement ciblée de la police et sur-pénalisation par la justice doublée d'une incarcération plus fréquente et plus longue, la liste est longue des biais raciaux dans le système policier, pénal et carcéral américain (*Mouvements*, 2016, p. 24).

La politique pénale américaine utiliserait donc la prison et les crimes comme un moyen pour désaffranchir des populations indésirables et marginalisés au statut de « citoyens seconds », notamment les personnes (femmes et hommes) noirs dans un contexte post-esclavagiste et post-ségrégationniste. La prison ne signifie pas seulement une perte de liberté, d'autonomie, d'intimité et de contact avec « le monde extérieur », mais aussi une perte de droits civiques comme l'avait mentionnée auparavant Tocqueville et Foucault. Aux États-Unis, les prisons reflètent partiellement le racisme présent et les tensions entre les différents citoyens sur des critères de race. Néanmoins, l'intersectionnalité et les systèmes carcéraux, notamment celui

des femmes, indiquent d'autres facteurs décisifs dans cet enfermement de masse comme le genre et le sexe.

2.3. Les facteurs genrés et sexués liés à l'incarcération et à la criminalité

La criminalité, en plus d'être associée à des facteurs raciaux et classistes, témoignerait d'une profonde corrélation avec le genre, la sexualité dite « non-conforme » et l'orientation sexuelle non hétéronormative. Ces aspects identitaires arbitraires impactent les femmes dans un contexte ambiant patriarcal et sexiste des États-Unis. La sexualité et le genre apparaissent comme des outils de contrôle sur la population américaine (Olivier, 1988) et produisent des identités criminelles (Foucault dans Taylor, 2009) qui doivent dans la suite logique des choses, être punies et réformées par les instituts carcéraux :

The History of Sexuality demonstrates that the discourses of the sexual sciences trap the modern subject into sexual identities, what can be said of the sex criminal, the figure situated at the intersection of these criminological and sexual discourses (p. 8).

Taylor, reprenant ici l'analyse de Foucault, explique en quoi la sexualité est associée à la criminalité ; la criminalité peut alors exposer certains types de sexualités à un châtement et à l'incarcération car elles ne respectent pas les normes sexuelles normalisantes transmises par la société américaine comme la famille, le patriarcat ou encore l'hétérosexualité. Les femmes transgressant les normes genrées sont susceptibles d'être condamnées par la justice car elles ne contribuent pas à l'épanouissement et au développement d'une économie sexuelle-capitaliste basée sur le rendement et sur des normes de contrôle. La sexualité serait liée à la criminalité car le monde occidental moderne a créé et mis des mots officiels sur des pratiques sexuelles « déviantes » ou non :

The modern West has not invented sadism or sex with children, but we have constituted these acts as identities. We have invented pedophiles, rapists, and other sexual identities, including heterosexuality (Taylor, 2009, p. 13).

Ces crimes ou actes sexuels non-normatifs, ont été définis par la société moderne et ont été corrélés au domaine de la criminalité. Ces catégories sexuelles sont alors devenues un moyen accru de surveillance, de contrôle et de répression sur l'ensemble des citoyens et de leurs pratiques sexuelles (Foucault dans Taylor, 2009).

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les infractions d'ordre sexuel ne sont pas l'apanage de la gente masculine. Les femmes sont cependant beaucoup moins nombreuses que les hommes à être condamnées pour ce genre de délits. La proportion de détenues dans les prisons locales condamnées pour des infractions violentes s'élevait, en 1996, à 14,9% (contre 27,6% pour les hommes), dont «seulement» 0,1% pour agressions sexuelles (contre 3,5% pour les hommes) (Lévy, 2000, p. 71).

Bien que les femmes ne soient pas la population principale condamnée pour ces crimes, elles commettent aussi des actes des viols et des abus sexuels et ces crimes, une fois révélés dans les médias, font souvent l'objet de scandales en raison de leur apparence « anormale » et rare. Il faut aussi garder à l'esprit que les femmes ont longtemps été considérées comme des personnes sans désir sexuel dans les sociétés occidentales et que toutes envies de leur part pouvaient indiquer la présence de pêché, du Diable, de vices, de maladies mentales, etc. C'est en partie pourquoi il est toujours difficile pour nombre d'individus toujours de nos jours, d'imaginer des femmes commettre des crimes d'ordre sexuel⁶. Au 19^e siècle, les femmes étaient arrêtées majoritairement pour vols, vagabondage (terme pour prostitution) et promiscuité sexuelle (Reviere et Young, 2006). Les femmes violentes et criminelles ne correspondaient pas et ne correspondent toujours pas au profil traditionnel de la femme, elles sont alors définies par la société comme « déviantes » ou malades. La violence des femmes peut être médicalisée car une femme par nature n'est pas violente d'après des arguments biologiques essentialistes. Ces détenues sont parfois considérées comme souffrantes, instables émotionnellement, irrationnelles et/ou en recherche d'aide – le principe actif du crime leur est dénié en raison de leur nature essentialiste féminine. Ces criminelles ont alors besoin d'être remodelées, réformées et transformées en femmes parfaites : la prison s'impose donc comme un bon compromis pour résoudre ces « problèmes genrés ».

La prison n'est pas épargnée par le sexisme et la misogynie présents dans la société américaine, au même titre que le racisme. Le fait est que les prisons ont été construites pour et par des hommes, et, en partie à cause de cette logique politico-spatiale, la prison ne correspond pas aux femmes mais à un univers caractérisé par le masculin « traditionnel ». La criminalité est donc perçue comme un aspect masculin qui ne peut englober des éléments féminins, il est donc bon de se demander si ces femmes criminelles, sont toujours considérées comme femmes après leur transgression criminelle. Le genre masculin imprègne l'espace carcéral et laisse peu de place aux attentes des prisonnières femmes comme dans

⁶ Cette idée sera approfondie au cours de la deuxième partie qui cible les perspectives sociologiques sexuogénérées.

ses politiques, ses règlements, les soins médicaux et le personnel. Comme les prisons étaient à l'origine des instituts pour les hommes, elles ont eu du mal à faire face à cette augmentation de prisonnières qui n'ont cessé d'arriver dans ces espaces à partir des années 70 et de la « guerre aux drogues ». La masculinisation des prisons symbolise une lutte genrée et donne lieu à des inégalités genrées. De plus, la prison de femmes fait face à une exclusion spatiale de la prison pour hommes comme si elle était un espace non-légitime et non-représentatif de la criminalité officielle. Elle apparaît comme une zone ajoutée à celle des hommes (Joël, 2017) mais elle ne fait pas figure de force carcérale à elle seule : elle a besoin de son homologue masculin pour être reconnue et pour avoir de la valeur aux yeux de la société. La prison est présentée comme un lieu « façonné par la logique du masculin » (Malochet dans Joël, 2017).

Un problème qui se pose dans cette incarcération de masse est la femme battue. Nombre d'entre elles finissent en prison après le meurtre d'un homme violent proche. Effectivement, 1/4 des femmes qui en appellent à l'auto-défense sont acquittées de meurtre (Talvi, 2007, p. 165) : « For example, up to 90 percent of women convicted of murdering a man were also abused by that man » (Devlin, 2014). La violence masculine sur la femme apparaît comme banalisée et normalisée : elle est une norme sociale puissante sans que les citoyens puissent toujours la détecter à cause de son imprégnation totale dans la plupart des couches de la société (Foucault). Certaines femmes tentent de contrer et de dénoncer ces injustices sexuées en faisant appel. Néanmoins, souvent ceux-ci se voient rejetés, refusés ou dans l'attente d'une longue procédure judiciaire qui vise selon certains à décourager et à arrêter le processus de résistance de ces femmes. Talvi (2007) met en lumière l'imprégnation et l'acceptation de cette violence masculine en montrant son omniprésence dans la culture et les médias tels les jeux vidéo, les films, les reportages et les séries où baignent un mélange de viol, de violences physiques et de stéréotypes sexués. L'auteure explique que de nombreux héros de ces médias sont auteurs de violences envers les femmes et que tous ces processus socio-médiatiques habituent le public à des images de violence sexiste et les intègrent ainsi dans la société sous forme de divertissement comme *Women Who Kill* sur la chaîne télévisée E !, *Snapped*, la série d'Oxygen (pp. 165-166) ou bien des séries et des films états-uniens faisant de la violence de l'homme, un aspect phare de leur production tels *Walker, Texas Ranger*, *Summer of Sam* et *Zodiac* : « American culture is drenched in the imagery of male violence whether in the form of shoot-'em-up video games or such television shows as Fox's explicitly brutal terrorism » (p. 165). Malgré les progrès civiques,

politiques et les droits personnels en faveur des états-uniennes, le sexisme prédomine toujours cette société à travers les abus verbaux, sexuels, émotionnels et physiques envers les femmes ainsi que par le biais de la violence domestique : ainsi, chaque jour, trois Américaines sont tuées par leur compagnon (Talvi, 2007) :

According to the Violence Policy Center, which uses Bureau of Justice statistics in annual reports about female homicide victims, nearly three women are murdered every day in the U.S. by current or former romantic partners (O'Hara, 2017).

1 in 3 women and 1 in 4 men have been victims of [some form of] physical violence by an intimate partner within their lifetime. 1 in 4 women and 1 in 7 men have been victims of severe physical violence by an intimate partner in their lifetime. 1 in 7 women and 1 in 18 men have been stalked by an intimate partner during their lifetime to the point in which they felt very fearful or believed that they or someone close to them would be harmed or killed (*National Coalition Against Domestic Violence (NCADV)*, consulté le 25/07/2018).

Un rapport fait par Vera, *Institute of Justice* (2016) renforce ces chiffres et affirme que 80% des femmes en *jail* (prisons pour des sentences moins longues) ont subi des violences sexuelles. 77% de ces prisonnières auraient subi des violences de la part d'un partenaire.

The National Crime Victimization Survey, released last month, estimates that people in the U.S. experienced over 320,000 incidents of rape and sexual assault in 2016. That works out to 1.2 such assaults per 1,000 people age 12 or older (...) The annual household survey, conducted by the Bureau of Justice Statistics,² captures data on a number of crimes, including rape and sexual assault, that respondents experienced during the previous six months (...) Among survey respondents who said they'd been victims of sexual assault or rape, the majority of incidents were reported by women and girls (84 percent), while 16 percent were reported by men and boys (Casteel *et al.*, 2018).

Aussi, la prison américaine semble souvent occulter les problèmes spécifiques d'un certain nombre de femmes, notamment les abus physiques et sexuels auxquels elles ont pu faire face avant et pendant leur crime comme l'agression par un conjoint violent, un viol dans leur enfance etc. L'incarcération des femmes est fréquemment liée à des problèmes sexuels qu'elles ont subis (Lévy, 2000) :

On trouve de nombreux points communs parmi les femmes battues qui passent à l'acte. La plupart d'entre elles ont été agressées sexuellement durant leur enfance, ont quitté l'école prématurément, ont eu des emplois de façon irrégulière et n'exigeant aucune qualification, ont habité avec leur partenaire, ont vécu des problèmes liés à la drogue, ont tenté de se suicider par overdose et avaient accès aux armes de leur partenaire. Avant d'en arriver au meurtre, ces femmes ont essayé des agressions répétées ainsi que des menaces de mort. (p. 72). (...) Toutefois, le facteur commun le plus fréquemment mentionné dans les recherches américaines de ces quelques dernières années est celui des mauvais traitements subis par les délinquantes dès leur enfance, le plus souvent jusqu'à l'âge adulte. Les infractions commises par les femmes semblent en effet souvent liées à leur sexualité et / ou à leur statut de femmes battues, exploitées ou abusées qui se révoltent. (p. 86).

Certaines femmes qui osent se rebeller contre des injustices et des oppressions directes souvent commises en premier lieu par des hommes, sont envoyées en prison, comme si la résistance envers la sexualité destructrice et abusive de certains individus masculins était fermement condamnée sans tenir compte de circonstances atténuantes. On observe ici un possible renforcement institutionnel politico-sociale du patriarcat et de la domination masculine sur le corps et la vie de ces femmes.

Enfin, l'orientation sexuelle des citoyens américains semble jouer un rôle dans l'incarcération des personnes non-hétéronormatives. L'homosexualité a progressivement été légalisée et acceptée dans l'ensemble du pays. Cependant, d'autres personnes du panel LGBTQ+ (lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, *queer* et +) sont plus ciblées aujourd'hui par des attaques sexuo-genrées comme les individus transgenres, sans genre, les travestis, les travailleurs de la prostitution, etc. Ces attaques, bien qu'elles se soient apaisées pour les communautés homosexuelles, ne sont pourtant pas révolues et discriminent en dehors et à l'intérieur des prisons des personnes non-conformes aux idéaux sexuo-genrés américains. Ainsi, la sexualité préconisée et reconnue par le modèle capitaliste contemporain repose sur un schéma binaire entre l'homme et la femme exposant une hétérosuprématie (penser que l'hétérosexualité est meilleure que les autres sexualités) et un hétérosexisme (discriminer les autres sexualités qui ne sont pas hétérosexuelles monogames) à l'encontre des personnes *queer* : « Not only are LGBTQ people - largely of color and gender nonconforming - among the 2 million people currently behind bars and 6 million under the control of the criminal legal system » (Stanley, Spade, *Queer (In)Justice*, 2012, p. 118). Les personnes non-hétéronormatives parsèment les rangs des prisonniers aux Etats-Unis en partie à cause de leur transgression sexuelle et/ou genrée et une violence carcérale pénale s'opère à leur égard.

A new study by scholars at the Williams Institute found that sexual minorities are incarcerated at disproportionately high rates, and once incarcerated they are more likely to experience mistreatment, harsh punishment, and sexual victimization. Approximately 238,000 sexual minorities are incarcerated in the United States. The nationwide incarceration rate of sexual minorities was previously unknown (...) Sexual minorities, defined as people who self-identify as lesbian, gay, or bisexual (LGB) and people who do not identify as LGB but reported a same-sex sexual experience, were disproportionately incarcerated: 9.3 percent of men in prison, 6.2 percent of men in jail, 42.1 percent of women in prison, and 35.7 percent of women in jail were sexual minorities (*The Williams Institute*, 2016). (...) Lesbians, gay men, and bisexuals make up about 3.5 percent of the U.S. general population but 5.5 percent of men in prisons are gay or bisexual and 33.3 percent of women in prison are lesbian or bisexual (*The Williams Institute*, 2016).

Data came from the National Inmate Survey (2011-2012) conducted by the Bureau of Justice Statistics in U.S. prisons and jails, as mandated by the Prison Rape Elimination Act. Our new analysis of this data showed that not only are sexual minority persons more likely to be held and to receive longer sentences, they are also more likely to experience harm while inside (...) The

biases continue behind bars. For instance, we found that sexual minority inmates are more likely to experience solitary confinement. While sometimes purportedly done for the inmate's protection, the institutional segregation of inmates is also used as punishment. In either case, the deprivation is severe. Exclusion from programming, 23-hour lockdown, and a lack of family visits and other human contact harm the mental health of those who endure it (Stemple et Meyer, 2017).

We better understand the direct, constant, relentless gendered violence that imprisonment produces and relies on (...) Thinking about imprisonment as gender violence helps us get out of the false idea that we can have a government that promotes "gender equality (Stanley, Spade, Queer (In)Justice, 2012, p. 121).

Cette dernière citation signifie que les personnes LGBTQ+ ne sont pas forcément protégées d'une incarcération injustifiée et discriminatoire malgré des politiques de tolérance sur le genre et l'orientation sexuelle. Au contraire, ces politiques ne paraissent pas être complètement efficaces dans la protection des personnes *queer* notamment en ce qui concerne les personnes noires et transgenres. Elles servent, d'après les auteurs, à mieux cacher des impératifs hétéronormatifs discriminatoires envers tout autre comportement sexuel différent. Le fait de plébisciter et de faire la promotion de lois anti-homophobes pourrait être en réalité une stratégie pour cacher l'incarcération de masse et arbitraire des populations *queer* marginalisées dans la société américaine. Le gouvernement américain pourrait opérer ainsi afin de camoufler des politiques homophobes et « queerophobes » (discrimination envers les individus/comportements *queer*) aux citoyens. Les facteurs intersectionnels semblent jouer un rôle prépondérant dans l'incarcération d'une des populations les plus incarcérées des États-Unis : les femmes afro-américaines.

2.4. La combinaison des facteurs « race » et genre ou l'incarcération de masse des femmes noires

Lors de notre recherche académique, nous avons constaté que les femmes les plus touchées par cette incarcération de masse, sont les femmes afro-américaines, phénomène qui suivrait la logique de la nouvelle incarcération raciste de masse aux États-Unis. De plus, bien que les hommes noirs souffrent également d'une incarcération massive sans précédent dans l'histoire des États-Unis, les femmes noires sont confrontées à un problème additionnel : elles ne font pas l'objet de recherches académiques aussi fréquentes que leurs homologues masculins à cause de leur nombre moins important dans la population carcérale et de leur condition de femme qui les placeraient automatiquement de côté dans une société

androcentrique et patriarcale. Par conséquent, ces femmes englobent deux facteurs souvent discriminés : le genre de la femme et leur couleur de peau.

Historiquement, les États-Unis ont emprisonné davantage de femmes afro-américaines que de femmes blanches. Dans les années récentes, les femmes afro-américaines ont constitué plus de 50% de la population carcérale féminine, bien qu'elles ne représentent qu'environ 10% de la population de sexe féminin du pays (Collins, 1997) (Lévy, 2000, p. 78).

Malgré ce silence sociétal et cette ignorance à leur égard, les femmes noires ont pourtant depuis longtemps été la cible du système pénal américain et ce, avant même le début de la guerre de Sécession (1861-1865) (Reviere et Young, 2006). L'omniprésence de ces femmes noires atteste une fois de plus, de la présence du racisme et du sexisme qui parsèment la société états-unienne. Ainsi, les afro-américaines représentent collectivement 60% des incarcérées dans les prisons d'Etat et fédérales (Talvi, 2007, p. 7). Nous pouvons à nouveau affirmer que la prison américaine est un microcosme de la société états-unienne et qu'elle englobe des inégalités intersectionnelles en punissant davantage le groupe des femmes afro-américaines. Reviere et Young (2006) annoncent une augmentation de 49% des prisonnières noires entre 1990 et 1997 : ce nombre reflète l'incarcération de masse des minorités ethniques féminines. Il prouve aussi l'inégalité liée à la couleur de peau de la femme et à son incarcération. Ainsi, le taux d'incarcération des femmes noires est de 349 sur 100.000 alors que pour les femmes blanches il est de 68 sur 100.000 : les femmes noires ont, selon les auteurs, cinq fois et demi plus de chances d'aller en prison que leurs homologues blanches. Ces femmes noires sont sur-représentées dans les prisons américaines d'une part à cause de logiques, politiques et comportements racistes de la société entière mais également à cause de la pauvreté infligée comme une suite logique de ces discriminations racistes. En effet, ces femmes sont souvent issues de milieux défavorisés, en manque d'opportunités, de stabilité familiale et économique et ne peuvent pas se permettre des études supérieures (Lévy, 2000). Elles sont donc parfois obligées de se tourner vers des activités financières et commerciales illégales face à ce manque d'opportunités économiques, comme la prostitution et le trafic de drogues, afin de survivre dans cet univers capitaliste où elles sont considérées comme des éléments indésirables.

Le nombre de femmes afro-américaines détenues dans les prisons d'État pour des infractions en matière de stupéfiants a augmenté de 828% entre 1986 et 1991 (Mauer, Huling, 1995) (...) Comme elles font partie d'un des groupes les plus opprimés aux États-Unis, elles entrent dans une économie informelle pour gagner de l'argent dans une société où l'accès au «vrai» argent leur a été refusé. Cette entrée dans une économie informelle les expose à être victimes et auteurs d'infractions violentes, qui sont une part intrinsèque de cette économie (Burns, 1995) (Lévy, 2000, p. 78).

Le racisme combiné avec les discriminations sexuo-genrées, des facteurs économiques opposant la richesse à la pauvreté, des manques d'opportunité quant à l'emploi et l'éducation et une domination patriarcale suprémaciste représentent alors un ensemble de facteurs puissants et déterminants dans l'incarcération des femmes (Talvi, 2007). Lévy (2000) soulève aussi des différences de condamnations pour des crimes similaires entre les femmes blanches et les femmes noires qui témoignent d'un racisme légalisé et ancré dans les mœurs d'une société dite libre, tolérante, démocratique et symbole de l'assemblage réussi d'une multitude de différences. Pour finir, ce qui ne semble pas arranger les conditions des femmes noires et des femmes en général, est le manque de statistiques et d'études quant à leurs expériences carcérales et notamment l'absence ou le refus étatique de statistiques quant aux origines des incarcérées. Cette volonté de secret pourrait s'inscrire, d'après certains auteurs dans une stratégie pour cacher un racisme de masse autorisé derrière des murs infranchissables :

Given the way in which U.S. government statistics fail to specify racial categories other than "white," "black," and "Hispanic" (figures regarding women who self-identify as Native American, Vietnamese, Filipina, Pacific Islander, or as from any other racially marginalized community, are consolidated into a category of "other"), it is difficult to provide precise numbers of women from these groups in prison (Greenfeld and Snell 2000) (Davis et Shaylor, 2001, p. 6).

Ce refus d'existence d'un groupe de population de la scène publique leur refusent le droit d'expression et de visibilité. Ce manque d'information pourrait aussi traduire la peur de choquer ou d'éveiller les consciences de certains dans la société et de faire face à une agitation sociale sur la nature dévoilée d'une incarcération discriminatoire marginalisante commencée lors de la « guerre aux drogues ».

3. Guerre contre les drogues ou guerre contre les femmes afro-américaines ?

There are currently about 170 women's prisons in the country, and more than 200,000 American women serving criminal sentences, the majority of which were for non-violent offenses (Racine, 2015).

La *War on Drugs* traduite par « la guerre contre les drogues » ou « la guerre aux drogues » est une guerre politique qui vise à lutter contre la propagation, l'importation et la consommation de drogues dures aux États-Unis (marijuana et cocaïne par exemple). D'après de nombreux chercheurs, elle semble toucher principalement les personnes de couleur et notamment les femmes afro-américaines. Cette lutte politique agirait alors comme un outil

raciste « incarcérateur » d'un groupe de femmes défavorisées et stéréotypées par le gouvernement et ses « antennes-relais » comme les médias (Davis, Genet, Alexander, Talvi). Pour comprendre ce phénomène, une approche historique est nécessaire pour appréhender la multiplication des sentences et leurs raisons de la part des acteurs gouvernementaux et des détenues. Ensuite, la sévérité des sanctions et les conséquences sur les criminelles seront analysées. Enfin, nous nous tâcherons de dégager une autre guerre moins connue et moins colportée par les médias : la guerre contre la prostitution.

3.1. Approche historique et analytique de la War on Drugs

a) Rappel historique de la *War on Drugs*

Tout d'abord, quand et qui a commencé « la guerre contre les drogues » ? Reviere et Young (2006) dressent une approche historique de cette période. Initialement, le Président américain Nixon⁷ décide de faire des drogues l'ennemi public numéro 1 dès 1972 en établissant une catégorie des drogues plus dangereuses (parmi elles, la marijuana classée parmi les plus fortes aux côtés de l'opium et de la cocaïne). Une agence spéciale dans la lutte des drogues est créée : la DEA (*Drug Enforcement Administration*) qui intervient aux États-Unis comme à l'étranger (en Colombie par exemple avec les cartels de trafics de cocaïne comme celui du célèbre narcotrafiquant Pablo Escobar⁸). Ensuite, Reagan, Président américain républicain de 1981 à 1989 renforce cette lutte idéologique grâce à l'aide des médias et de sa femme Nancy Reagan : « Dîtes non à la drogue⁹ ». Ces interventions médiatiques du gouvernement à l'intention directe des citoyens états-uniens s'apparentent selon certains à une véritable propagande politico-médiatique qui s'opère afin de justifier et d'autoriser cette guerre interne et externe. Sur la figure 1, on peut voir la Première Dame, Nancy Reagan en train de promouvoir la campagne anti-drogue lors d'un match de football américain. Elle est en compagnie d'un joueur noir. Ceci pourrait symboliser l'aide et le soutien du gouvernement apportés aux communautés afro-américaines particulièrement touchées par le crack. Cependant, au vu du nombre de personnes afro-américaines emprisonnées à cause de la « guerre aux drogues », de la sévérité des sanctions et du manque de traitement pour les individus toxicomanes incarcérés, cette promotion médiatique pourrait

⁷ Président républicain états-unien de 1969 à 1974.

⁸ Narcotrafiquant colombien (1949-1993).

⁹*Just Say No* est une campagne publicitaire dans les années 80 et 90 pour décourager les jeunes états-uniens de consommer toutes sortes de drogues.

sembler fausse et révéler une manipulation gouvernementale du public par les médias et un des sports favoris des États-Unis.

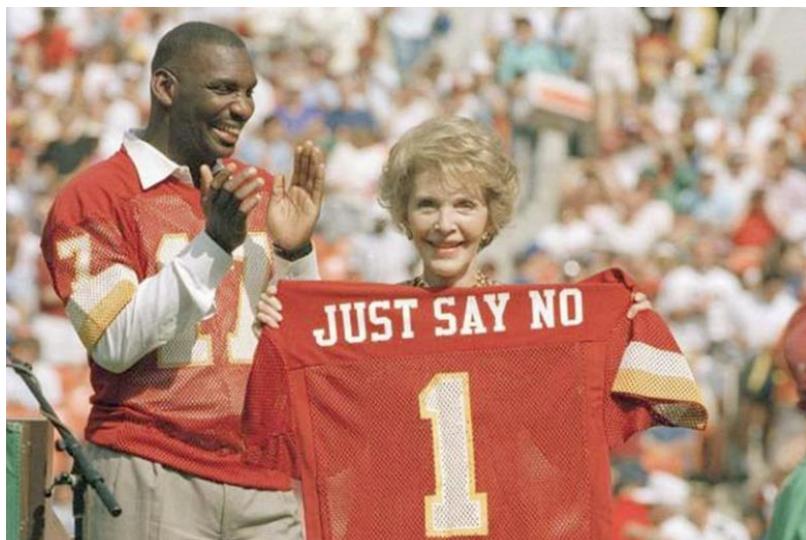


Figure 2: Nancy Reagan en train de promouvoir la campagne anti-drogue au cours d'un match de football américain¹⁰

A travers cette guerre, le gouvernement de Reagan a vu doublé les crimes liés aux drogues passant de 581.000 en 1980 à 1.090.000 en 1990 en seulement dix ans (Talvi, 2007). George H. W. Bush¹¹ décide à son tour de promouvoir et de défendre cette cause anti-drogue et se voit même surnommé « le tsar de la drogue » (Reviere et Young, 2006). Ce dernier met en place en 1989 la *National Drug Control Policy* pour rendre les drogues socialement inacceptables et aurait ainsi manipulé l'opinion public pour justifier les fonds financiers requis par cette guerre (Talvi, 2007). Ces lois s'inscrivent dans une lutte anti-drogue et anti-narcotique états-unienne. D'après Alexander (2016), ces incarcérations n'expriment pourtant pas une volonté de trouver les barons de la drogue (même si mentionné comme raison phare par le gouvernement américain) mais une envie de surveiller et de favoriser l'immersion du gouvernement auprès des personnes suspectées et notamment dans les quartiers populaires des personnes afro-américaines à travers une volonté politique jugée répressive, massive et oppressive. Les personnes afro-américaines sont une population touchée par un ensemble de politiques et de normes discriminatoires en raison du post-

¹⁰ Quenqua, 2016, <https://www.campaignlive.com/article/nancy-reagans-memorable-just-say-no-moments/1386274>

¹¹ Président républicain des Etats-Unis de 2001 à 2009.

esclavagisme et du post-ségrégationnisme¹². Certains chercheurs voient donc la proportion des personnes afro-américaines en établissements pénitentiaires comme une suite logique du racisme contre les noirs aux États-Unis et un moyen de les contrôler dans l'époque contemporaine.

Contrairement aux idées communes, l'objectif de cette guerre n'était pas de neutraliser les délinquants les plus violents ou les barons de la drogue. En 2005, quatre sur cinq des interpellations pour des affaires de drogue concernaient une simple possession, alors qu'une sur cinq impliquaient de la vente (...) la « guerre aux drogues » est la principale responsable de l'incarcération de masse aux États-Unis. Les condamnations liées aux drogues comptent pour environ les deux tiers de l'augmentation observée dans le système pénal fédéral (...) La guerre à la drogue a néanmoins été menée presque exclusivement dans les communautés pauvres de couleur (...) En 2000, les Afro-Américains représentaient de 80 % à 90 % des personnes incarcérées pour des affaires de drogue dans certains états. (p.62).

Cette guerre aurait alors permis le début de l'incarcération de masse aux États-Unis des personnes afro-américaines et des femmes noires (Davis et Shaylor, 2001) : « The vast increase in the numbers of women of color in U.S. prisons has everything to do with the "war on drugs" » (p. 6). « La guerre aux drogues » aurait, selon ces auteurs, renforcé et autorisé des schémas racistes et sexistes à l'encontre des afro-américains et des afro-américaines. 59% des prisonnières en prisons d'Etat sont là pour des crimes et/ou des délits de drogues et de propriété (Talvi, 2007). Reviere et Young (2006) font allusion à l'infiltration et la présence continue de la police dans les quartiers habités majoritairement par les afro-américains. Elles affichent une augmentation de 888% des délits de drogues commis par des femmes entre 1986 et 1996 contre 129% pour leurs homologues masculins. L'argument d'Alexander semble alors se vérifier dans ces nouveaux chiffres : une répression policière et étatique plus systématique et ciblée dans ces quartiers majoritairement populaires. Des contextes à la fois post-colonial et post-ségrégationniste ont conduit à l'appauvrissement et au manque d'opportunités au cours des dernières siècles aux États-Unis de certaines populations. Cette pauvreté « raciale » a entraîné un manque de prise en charge médicale et d'opportunités professionnelles et éducatives chez une majorité afro-américaine. Des changements sont cependant à constater au sein de ce pays avec les droits pour les personnes noires et l'élection du Président démocrate Obama¹³. Nous jugeons qu'il reste indispensable de prendre ces précédents contextes historiques en compte pour mieux comprendre les situations socio-économiques actuelles des populations afro-américaines.

¹² Les lois *Jim Crow* (de ségrégation de la fin de la guerre de Sécession à 1965).

¹³ Président démocrate des États-Unis de 2009 à 2017.

Au vu de l’incarcération importante des femmes afro-américaines par rapport à leurs homologues blanches, on pourrait voir une discrimination raciale dans le gouvernement américain selon certains chercheurs et chercheuses. « La guerre aux drogues » témoignerait aussi et surtout d’après les mêmes auteures, d’une politique punitive contre les afro-américaines plutôt que « réhabilitatrice » et ce depuis les années 1970 à nos jours, en témoigne l’incarcération massive et croissante de ces personnes liées à des affaires de stupéfiants et l’échec de la réinsertion¹⁴.

b) Stupéfiants et femmes afro-américaines : quelques explications

La recherche conduit à examiner les raisons qui poussent les femmes à commettre des crimes et des délits de substances illégales afin de dégager certaines raisons de cette « guerre aux drogues. » Les raisons reflètent le rôle crucial de l’intersectionnalité dont les origines, le sexe et la classe de ces femmes dans la criminalité et leur incarcération. Tout d’abord, Talvi (2007) affirme que certaines femmes ne sont pas toujours au courant des activités de leur compagnon ou n’en connaissent pas l’ampleur réelle et peuvent seulement participer dans une moindre mesure (comme poster un colis, héberger une personne complice du trafic, etc.) Aussi, l’auteure avance que nombre de ces femmes n’osent pas collaborer avec la police et/ou la *DEA* en dénonçant leur compagnon par preuve de loyauté ou par peur de représailles. Effectivement, ces femmes sont souvent issues de milieux socio-familiaux violents et ont déjà connu des abus à leur rencontre avant leur incarcération. Ces femmes seraient souvent victimes de violence et appauvries, parfois dépendantes d’hommes (violents) ou bien elles se retrouvent liées à des histoires de drogues car elles ne peuvent pas payer les vendeurs de drogues en raison de conditions socio-économiques précaires et donc se retrouvent à travailler pour eux pour certaines (Reviere et Young, 2006). Pour ce qui est du milieu socio-familial, « la consommation de drogue est une conséquence presque naturelle des conditions structurelles de l’environnement dans lequel ces femmes furent élevées », Lévy, 2000, p. 75). Cette hypothèse, bien que peut-être avérée dans certains cas, affiche un déterminisme prononcé et institue des caractéristiques quasi systématiques et incontestables chez ces femmes de la part de Lévy. Une fois de plus, cet argument est à prendre avec du recul et semble placer ces individus en victimes absolus en enlevant toutes possibilités de rébellion et d’initiatives personnelles. Munson (2005) développe l’idée que

¹⁴ Voir Chap 3.

ces femmes afro-africaines, souvent connectées à la pauvreté, vendent ou jouent un rôle dans ces trafics de stupéfiants afin de subvenir aux besoins de leur famille et d'elles-mêmes :

Eighty percent of women are convicted of non-violent drug or property crimes. The motivation of many of these crimes is often family-related due to the prevalent social and economic conditions of poverty.

De même, Reviere et Young (2006) explicitent cette pauvreté racialisée en dénonçant en parallèle l'argent investi par le gouvernement américain durant ces dernières décennies dans le système carcéral en effectuant des coupes budgétaires dans divers programmes sociaux. Selon ces auteures, cette rupture d'aides sociales renforcerait donc la précarité de ces femmes et leurs chances de commettre des crimes afin de survivre : moins d'éducation et de formation et/ou moins d'aides et de protection sociale en cas de dépendances. Enfin, les actions connectées aux stupéfiants par ces femmes comme leur consommation apparaissent comme un moyen pour ces dernières de soulager le stress des violences, abus, manques d'opportunités et de pauvreté liés à leurs origines et leur sexe dans une société patriarcale et suprémaciste blanche (Reviere et Young, 2006). Ces arguments bien qu'intéressants et pertinents dans certains cas, sont à considérer avec modération. Les réflexions sur les drogues peuvent être vraies dans certains cas, cependant l'abus de drogues n'est pas automatique chez l'ensemble de la population des femmes afro-américaines. Aussi, cette coupe budgétaire d'aides sociales a touché des femmes hispaniques, blanches et d'autres ethnies, ce n'est donc pas un phénomène strictement afro-américain. Il s'agit d'un argument généralisé qui ne contribue pas selon nous, à l'amélioration des conditions de ces femmes et du regard du reste de la société sur ces dernières car il les associe directement à des contextes de substances (il)-légal. Cependant, comme nous l'avons précisé, il est vrai que les personnes afro-américaines sortent de périodes de troubles politiques et civiques à cause de discriminations généralisées raciales aux États-Unis. A présent que nous avons étudié le contexte historique et les chiffres de la « guerre aux drogues », nous allons relever les sanctions communes données aux délinquants et/ou criminels d'affaires de drogues.

3.2. La sévérité des sanctions de « la guerre aux drogues » et leurs conséquences

a) La sévérité des sanctions du gouvernement américain

Cette « guerre contre les drogues » a démontré et continue d'appliquer des sentences extrêmes visant à être exemplaires pour le reste de la société américaine. La création du

Sentency Reform Act (SRA) en 1984 met en place plusieurs législations comme les cinq années minimums de prison pour la détention de cinq grammes de crack (Talvi, 2007). Il n'est plus possible d'accorder la liberté conditionnelle et des sentences minimums obligatoires sont requises pour les crimes et les délits de stupéfiants. Talvi met en valeur que la *drug conspiracy* (complot en matière de drogue) revient à incarcérer plus facilement quiconque aurait eu un lien avec ces crimes même s'il s'agit d'une action moindre. La *drug conspiracy* implique une violation de lois fédérales et est alors condamnable par une incarcération peu importe la portée de l'acte transgressif criminel. Le problème est que ces lois strictes ont conduit à l'augmentation de l'incarcération d'innombrables femmes et ce, sans toujours prendre en compte les circonstances atténuantes comme la pauvreté, le phénomène des mères seules, un partenaire abusif etc. (Reviere et Young, 2006). Les politiques de cette « guerre aux drogues » expriment un manque de tolérance et d'études quant aux femmes concernées et une volonté d'incarcérer ce groupe de population : 82% des femmes condamnées pour crimes de drogues sont envoyées en prison (Reviere et Young, 2006). Les auteures indiquent des punitions plus dures et moins flexibles. Aussi, il est important de rappeler que 46% de ces femmes arrêtées n'avaient pas d'implication avec la justice avant ces crimes au moment de l'arrestation et 34% n'avaient aucun casier judiciaire (Reviere et Young, 2006). Alors qu'avant on étudiait le cas de la personne, maintenant on se base sur la nature du crime pour punir sans tenir compte des antécédents des criminelles : les examens sociaux approfondis de ces personnes sont écartés au profit de l'application de l'incarcération de masse (Reviere et Young, 2006). L'envie d'arrêter le narcotrafic et les problèmes de toxicomanie aux États-Unis priment et la répression doit faire preuve de modèle et de dissuasion pour les consommateurs et les trafiquants de substances illégales. Un désir d'augmenter les peines de prison pour contrôler ces populations afro-américaines semble s'affirmer et exercer un racisme massif légal soutenu par certains citoyens et le gouvernement (Levi et Waldman, 2017).

b) Les conséquences pour ces femmes

Deux conséquences directes se dégagent de cette incarcération massive : le manque d'encadrement des femmes toxicomanes et l'instabilité familiale créée à cause de la séparation avec les enfants. Selon Reviere et Young (2006) à cause du manque d'aides pour

les addictions dans la vie « précaire » (Joël, 2016), ces femmes ont plus de mal à se soigner et à venir à bout de leurs addictions. Elles sont donc fragilisées et il est plus probable qu'elles commettent des crimes pour se payer leur consommation. Les abus de drogues sont la raison première d'incarcération pour ces femmes (renforcée par la « guerre aux drogues ») ainsi qu'un des problèmes de santé principaux chez les prisonnières américaines¹⁵. Pour finir, au vu de l'incarcération phénoménal de ces femmes, des milliers d'enfants se sont retrouvés sans leur mère, avec un parent en moins, ou sans parents (par exemple les familles monoparentales, Talvi, 2007) et ces enfants se voient alors régulièrement placés en famille d'accueil tandis que leur mère va en prison pour des crimes mineurs et non-violents de stupéfiants majoritairement (59% des prisonnières en prisons d'Etat y sont pour des crimes de drogues et de propriété ; 2.5 millions d'enfants ont un parent en prison, Talvi, 2007). On pourrait penser, que cette « guerre aux drogues » est aussi un moyen de contrôler le corps et les capacités de reproduction de ces femmes en les retirant de la « société libre » sous des prétextes de dangerosité exacerbée. Aussi, Lévy (2000) fait ressortir la volonté étatique de contrôler et de dicter le comportement idéal de la femme-mère en punissant ces mères qui consomment de la drogue et qui, d'après le gouvernement américain, mettent en danger leurs enfants et échouent à leur rôle fondamental de mère en « osant » transgresser leur rôle genré:

La vie dans le monde du crack comporte un haut risque de tomber enceinte et y donner naissance à un enfant peut entraîner des sanctions légales pour mauvais traitement, négligence et mise en danger du fœtus (p. 81).

Ce genre de lois est visible dans divers Etats états-uniens (Alabama, Wisconsin, etc.), par exemple :

In Tennessee, where heroin has strongly affected the rural eastern part of the state, a 2014 law allows officials to prosecute women who give birth to infants with neonatal abstinence syndrome (NAS) -- newborns who display symptoms of withdrawal such as excessive crying, vomiting, sweating and fever (Quinn, 2016).

En plus d'être particulièrement touchées par cette « guerre aux drogues », les femmes afro-américaines font face à des discours jugés racistes selon certains au cœur des médias états-uniens.

¹⁵ Voir Chap 2.

3.3. Injustices raciales face aux autres femmes et stéréotypes racistes des médias

a) L'oubli et/ou les privilèges des femmes blanches

D'après certains auteurs (Talvi, Alexander, Davis, Riviere et Young), la « guerre aux drogues » pose un problème racial aux États-Unis et contribuerait à des inégalités entre les noirs et les blancs par exemple. On pourrait se demander si les drogues sont principalement concentrées dans les communautés afro-américaines. Il serait aussi utile de s'interroger sur les représentations médiatiques des afro-américaines dans les médias et leurs effets et conséquences sur le public et les principales concernées : « Malgré le fait que les études démontraient régulièrement que les drogues illégales étaient consommées et vendues à des niveaux comparables par des personnes de toutes les races » (Alexander, 2016, p. 62). « La guerre aux drogues » semble persécuter les femmes afro-américaines avec des idéaux racistes et sexistes alors que toutes les ethnies états-uniennes et toutes les femmes sont capables de prendre des drogues (Riviere et Young, 2006). Peut-être dû à la présence de politiques post-ségrégationnistes et la « guerre aux drogues », les femmes afro-américaines hésitent davantage à déclarer leur consommation de drogues par crainte de conséquences. De plus, selon les statistiques du *National Household Survey on Drug Abuse* de 2003, les femmes hispaniques sont celles qui commettent le plus de crimes de stupéfiants (43.1 contre 29.1 pour les femmes noires et 26 pour les femmes blanches, Riviere et Young, 2006, p. 68). Les femmes noires sont celles qui statistiquement consomment le plus de crack et comme cette drogue est stigmatisée par les médias et le gouvernement d'après certains auteurs (parce que les personnes noires subissaient plus de racisme et de discrimination que les individus blancs et comme le crack faisait des ravages dans les communautés afro-américaines, le crack aurait pu être repris comme un outil idéologique raciste pour discriminer ces communautés), les femmes afro-américaines (29.1%) s'en retrouvent pénalisées même si elles commettent presque autant de crimes et/ou de délit de drogues que les femmes blanches (26%). Certains dans la lignée de Davis pourraient voir dans cette racialisation des crimes et de délits de drogues, la protection des femmes blanches par une suprématie blanche américaine¹⁶ au vu des résultats d'incarcération et de sentences de la « guerre aux drogues ». Également, les drogues comme l'opium, l'héroïne, la cocaïne et la marijuana étaient auparavant légales et consommées par les Américains les plus riches et les classes hautes (Talvi, 2007). Ces drogues sont par la suite devenues illégales au 20^e siècle à

¹⁶ Les femmes hispaniques ne sont pas abordées précisément au cours de cette recherche, ce qui n'exclue pas les potentiels problèmes et discriminations qu'elles pourraient rencontrer.

cause de peurs raciales et stéréotypées sur les immigrants comme les asiatiques, les Latinos et les Noirs qui étaient accusés de tenter les femmes blanches avec leur mode de vie vue comme dégradant et immoral via ces drogues :

Heroin, cocaine, and opiates were once enjoyed quite legally as both high-society pleasures and medications by middle- and upper-class Americans. Marijuana was also completely legal, than taxed, and then only made illegal much later in the twentieth century. Much of the criminalization of these substances took place in the context of racialized hysteria about Asian, Latino, and black men using marijuana, opiates, and cocaine to tempt white women into a life of degradation and immorality (p. 30).

Les drogues se sont retrouvées associées aux ethnies minoritaires et cela a ainsi contribué à la stigmatisation des femmes afro-américaines et du crack (Talvi, 2007). Il faut aussi signaler qu'au 20^e siècle se sont développées les études au sujet des substances illégales et les dangers pour la santé ont commencé à être reconnus. Ces études ont pu participer à l'illégalité de ces substances. Enfin, Talvi évoque le silence continu sur les consommations de substances illégales des classes aisées et moyennes de nos jours comme les étudiants ou de « Monsieur Tout-le-Monde » qui sont pourtant aussi atteints de toxicomanie dans certains cas : « a quarter of full-time undergraduate students meet the criteria for substance abuse or dependance (*National Center on Addiction and Substance Abuse*, p. 29) ». Silence qui démontre un racisme dans la société américaine.

b) Médias, acteurs gouvernementaux et stéréotypes racistes

Reviere et Young (2006) mettent en valeur la puissance et l'instrumentalisation des médias dans la perpétuation de clichés racistes bénéficiant aux impératifs de « la guerre aux drogues ». Ainsi, cette guerre s'est accélérée après la mort d'un célèbre sportif de basketball, Len Bias en 1986, à la suite d'une overdose de cocaïne. Les médias rapportent sa mort et influencent l'opinion publique qui s'empresse de demander des mesures pour arrêter les ravages des stupéfiants. Le gouvernement se retrouve alors autorisé à accorder davantage de fonds pour de nouvelles prisons et pour lutter contre les drogues : il débute les sentences minimums pour les crimes de stupéfiants. Talvi (2007) expose une hystérie autour du crack en 1986 avec la publication de plus de 1000 histoires dans les médias de presse nationale : la peur est instaurée, omniprésente et elle fait vendre. La plupart des articles représentent et parlent des Afro-américains et des Latinos, on voit là une utilisation politique et capitaliste médiatique du crack pour les intérêts de certains gouvernementaux et médias. Gouvernementaux car des politiques à l'encontre des minorités ethniques, en résistance politique et civique comme les afro-américains par exemple pour leurs droits, aideraient

alors à davantage apaiser ces tensions et ces « éléments perturbateurs ». Certains médias ont aussi des intérêts économiques dans cette guerre en raison du succès des scandales médiatiques comme les mères toxicomanes. En effet, ce qui frappe le public (Talvi, 2007), ce sont les multiples portraits de ces *crack mothers* (les mères crack) et leurs *crack babies* (les bébés crack): « an infant subjected to prolonged exposure to crack cocaine in the mother's womb » (un nourrisson soumis à une exposition prolongée à du crack dans le fœtus de la mère) (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2018) en train de vendre des drogues ou de se prostituer pour du crack.

The term "crack baby" applies to pregnant women who use crack cocaine which then exposes their fetus to the drug. This was a term commonly used in the 1980's into the 1990's and those exposed would consequentially grow up challenged in one area or another, either physically, emotionally, or mentally. US officials feared that this would put a strain on America's next generation; it would cognitively and behaviorally set the youth behind. Children were definitely the most innocent people of the crack epidemic (Caslee Sims, 2014).

Un véritable appareillage de propagande semble être mis en place et infiltrer le public américain à des fins politiques au vu des multiples articles sur ces mères dépendantes du crack. Cette propagande s'allie pour certains à des impératifs de santé et de luttés contre la toxicomanie comme la Première Dame Nancy Reagan mais aussi pour d'autres à des persécutions chez les communautés afro-américaines (Davis, Talvi, Alexander).

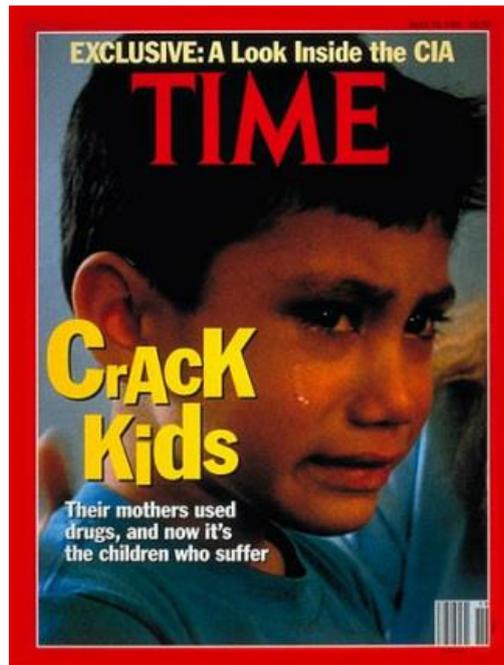


Figure 3: La figure du magazine américain le *Time* sur les *crack kids* (« enfants cracks ») en mai 1991¹⁷



Figure 4 : Photo dans les médias sur une *crack mother* (« mère crack ») et un *crack baby* (« bébé crack »)¹⁸

¹⁷ *Time*, 1991, <http://content.time.com/time/covers/0,16641,19910513,00.html>

¹⁸ Sims, 2014, <http://casleesims.blogspot.com/2014/08/the-80s-drug-eracrack-epidemic.html>



Figure 5 : Les *Cocaine Kids* (enfants cocaïne) sur la chaîne télévisée d'information du *New York Times*¹⁹

De même, on remarque l'omniprésence de stéréotypes sur les criminels pour affaires de stupéfiants dans les films où les trafiquants de drogues sont la plupart du temps noirs : fait qui renforce cette légitimité de la « guerre aux drogues » (Talvi, 2007). De plus, Talvi prouve la fluidité et l'incohérence de ces récits médiatiques en observant le changement des peurs liées aux drogues dans la société américaine : de nos jours des peurs se dressent contre la méthamphétamine et le public oublie le crack et l'héroïne. Les médias s'adaptent aux époques et varient selon les crises, ils ne cherchent pas toujours à exposer la vérité mais parfois à augmenter les bénéfices et/ou promouvoir la propagande gouvernementale (Smith, 2008) :

“Women in Wartime,” offers an overview of the role of the war on drugs in increasing the rate of incarceration of women, particularly women of color: (started by Nixon 1971 and targeted people of color, to associate hippies (the antiwar left) with marijuana and black people with crack (asking for rights, loss of white privileges, trials, anger, turmoil) to make the public hate both groups (p. 255).

Enfin, un autre acteur gouvernemental, la prison, opérerait aussi activement un rôle de propagande à l'encontre de ces femmes afin de renforcer et d'accentuer l'efficacité requise de la *War on Drugs*. Il est à se demander si ces femmes sont seules responsables de leur situation ou si d'autres éléments intersectionnels jouent un rôle dans cette « guerre aux drogues », ces consommations et ces ventes.

¹⁹ Sims, 2014, <http://casleesims.blogspot.com/2014/08/the-80s-drug-eracrack-epidemic.html>

Prison administrators thus easily relied on widely circulating stereotypes of women prisoners as drug addicts- stereotypes fueled by the "war on drugs"- to demonize women who died as a result of medical neglect (Davis et Shaylor, 2001, p. 11).

3.4. « *War on Prostitution* » ?

Cette « guerre aux drogues » semblent faire écho à une « guerre contre la prostitution²⁰ ». Ces femmes commettant des crimes de drogues se retrouvent parfois impliquées dans des histoires de prostitution afin de pouvoir payer leur consommation de drogues (Talvi, 2007). Cependant, prostitution et drogues se retrouvent parfois mêlés ou non. Il est alors possible que certaines femmes choisissent de participer à des narcotrafics pour travailler dans le domaine de la prostitution (Lévy, 2000) : « Vendre de la drogue en facilite la consommation ultérieure. Fait important, vendre de la drogue aide également les femmes à éviter de faire le trottoir » (p. 74). Le trafic de drogues apparaît alors comme une protection et une alternative à l'ultime barrière pour la femme traditionnelle : la prostitution. Lévy (2000) met en relief ces liens profonds entre prostitution et drogues :

Les femmes afro-américaines sont particulièrement touchées par ce problème (Burris, 1995). Elles combinent souvent prostitution, vente de drogue et assistance sociale afin de subvenir aux besoins de leurs enfants. La drogue est évidemment une des raisons pour lesquelles les femmes se prostituent. Certaines femmes peuvent ainsi financer leur consommation de crack (p. 71).

Les arguments de Lévy peuvent être pertinents et explicatifs, cependant ils restent à nuancer et à ne pas généraliser afin d'éviter des hypothèses racistes et stéréotypées. Il est vrai que les femmes afro-américaines sont touchées par des phénomènes de drogues et de prostitution mais elles ne sont pas les seules (hispaniques, blanches, asiatiques, etc.). Les autres formes de prostitution peuvent aussi prendre l'apparence de la compagnie offerte aux hommes ou de services domestiques (Lévy, 2000, p. 74). La prostitution ou ces autres formes dans des contextes de drogues certifient parfois une domination masculine. Nous savons que les femmes avec de multiples partenaires, les femmes qui entretiennent des relations sexuelles pour leur plaisir et qui ne suivent pas les lignes directrices de l'hétéronormativité ne sont pas récompensées par la société patriarcale et capitaliste. Ainsi, ces actes sexuels parfois non-reproductifs ne conduisent pas à l'économie de la famille, du mariage et donc de futurs travailleurs/consommateurs. Certaines de ces femmes osent se délier de normes sexistes et patriarcales en prenant un contrôle sur elles-mêmes et cela revient à résister à cet ordre

²⁰ La prostitution étudiée ici concerne uniquement les femmes en raison du sujet du mémoire mais la recherche ne nie pas la prostitution parmi les hommes et les personnes aux autres identités sexuo-genrées.

hiérarchique états-unien. Aussi, certains discours avanceraient que ces femmes ne se respectent pas ou bien qu'elles ne sont pas de bonnes mères en raison de leur sexualité « libérée » ou bien « différente ». Ces types de sexualité affrontent indirectement le concept de *The Angel in the House* (Patmore, 1854) et parce que le système états-unien semble opérer une logique d'exclusion des « éléments déviants », une persécution des prostituées s'inscrit dans la suite logique du contrôle des individus. La « guerre aux drogues » s'allie donc à la « guerre à la prostitution » et permettrait de réduire le nombre d'éléments sexuels, économiques, raciaux et de criminels indésirables dans la société.

Chapitre 2. Problèmes relatifs aux prisons de femmes aux États-Unis : les raisons des résistances

The female prison population grew by 832% from 1977 to 2007 (the male prison population grew 416% during the same period; West & Sabol, 2010) (O'Brien et Ortega, 2015, p. 142).

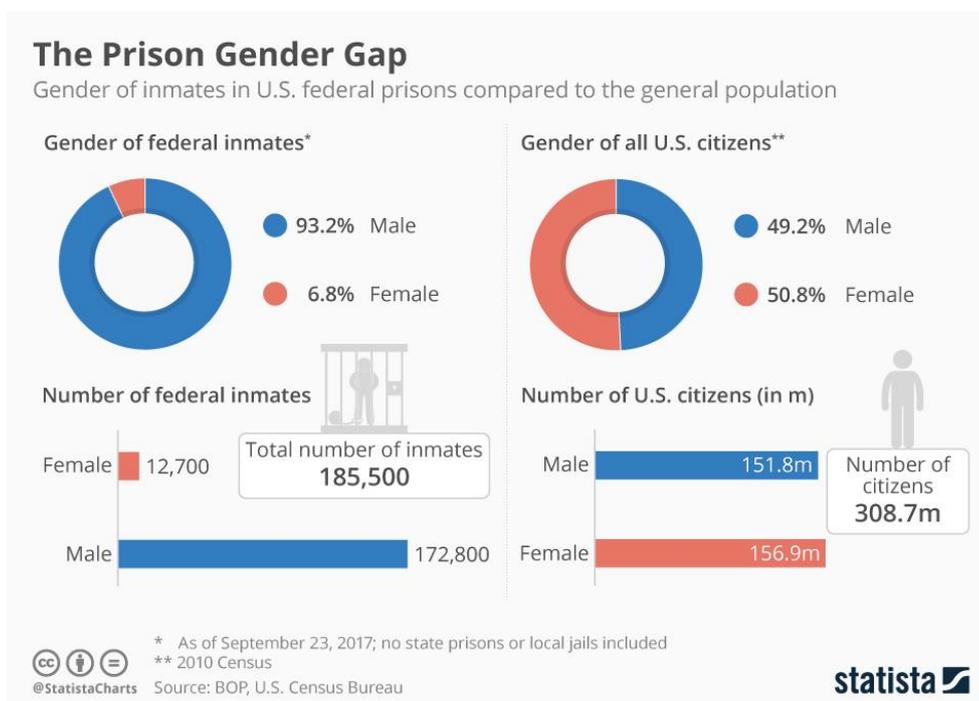


Figure 6 : L'écart entre les sexes dans les prisons fédérales en 2017²¹

La population carcérale des femmes aux États-Unis a connu une augmentation sans précédent dans l'histoire du pays : 832% en 30 ans – deux fois plus que les détenues hommes (O'Brien et Ortega, 2015). Les femmes sont récemment arrivées en masse dans les prisons américaines, et ce depuis les débuts de la *War on Drugs* (années 70). Ces nouvelles populations, jusque-là relativement éloignées des établissements pénitentiaires, ont dû faire face et s'adapter à des règles et des espaces androcentriques²² car les prisons ont initialement été faites par, et pour des hommes. Avant le 19^e siècle, les femmes connaissaient pourtant certaines formes d'enfermement comme les réformatoires. Ceux-ci avaient pour but de « corriger » les « déviances » de ces femmes transgressives et de « les remettre sur le bon

²¹ BOP, *U. S. Census Bureau*, 2017 et Loesche, 2017, <https://www.statista.com/chart/11573/gender-of-inmates-in-us-federal-prisons-and-general-population/>

²² « Dominated by or emphasizing masculine interests or a masculine point of view » : dominé par ou mettant en valeur les intérêts masculins ou un point de vue masculin (*Merriam-Webster*, consulté le 25/06/2018).

chemin » : celui de la femme douce, soumise et protectrice de ses enfants. Les conditions, bien que non parfaites, étaient loin d'être aussi difficiles que celles des prisons états-uniennes contemporaines. L'arrivée d'arguments féministes pour l'égalité hommes-femmes, les changements de rôles des femmes (et des hommes) à partir des années 60 et la libéralisation des femmes au niveau professionnel, sociétal et politique ont conduit partiellement à l'augmentation de l'incarcération et à des cadres d'incarcération plus durs pour les femmes. Aujourd'hui 219.000 sont incarcérées aux États-Unis soit presque 7% de la population carcérale du pays.



Figure 7 : Nombre de femmes détenues dans les prisons (*prisons*) états-uniennes entre 1980 et 2010²³

Le taux de femmes en prison depuis 1980 est 50% plus important que celui des détenus hommes : 1 femme sur 56 née en 2001 a des chances d'aller en prison et pour les hommes (toutes ethnies confondues), il s'agit d'un sur 9 (*The Sentencing Project*, consulté le 05/06/2018/). L'arrivée conséquente de cette nouvelle population carcérale mène à de nouvelles questions et à de nouvelles logistiques dans l'organisation des prisons, espaces jusque-là dominés par la présence des hommes. Des problèmes spécifiques et des controverses apparaissent à propos de la présence de surveillants hommes, de soins médicaux pour femmes (grossesse et/ou gynécologie par exemple), d'abus sexuels par du personnel de l'administration pénitentiaire ou encore du manque de représentation dans la

²³ Bureau of Justice Statistics, 2012 et *Equal Means Equal*, consulté le 24/07/2018, <http://equalmeanequal.com/juvenile-justice-prison-and-rates-of-female-incarceration/>

société par rapport à leurs homologues masculins. Les femmes, à présent éléments intégrants du système pénitentiaire aux États-Unis, posent de nouveaux défis à celui-ci et parce que leur augmentation est plus forte que celle des hommes – la réponse à ces demandes et à ces attentes se fait de plus en plus pressante.

Ce chapitre tentera de répondre à certaines questions dont les suivantes : est-ce que certains groupes de femmes sont davantage incarcérées et si oui, pourquoi ? Depuis quand les prisons pour femmes existent-elles dans ce pays ? En quoi ont-elles changé ? Nous nous efforcerons de comprendre et ainsi de démontrer, que les prisons de femmes diffèrent en partie de celles des hommes, bien que ces prisons aient pourtant été initialement construites pour et par des individus masculins. Vu le faible nombre d'études sur ces prisonnières, nous jugeons important de mettre en avant leur situation, les raisons qui les ont conduites en prison et les abus auxquels elles font face au sein des instituts autoritaires répressifs que nous qualifierons d'« espaces d'exclusion sociale ». Le chapitre se terminera par l'étude des différents problèmes et des abus présents dans ces prisons tels que les abus physiques et sexuels, les problèmes de santé et le manque de droits entre autres afin de dégager les raisons de résistances plurielles de la part de ces prisonnières contre ces incarcérations de femmes plus fréquentes, plus dures et surtout plus normalisées.

1. Approche historique des prisons de femmes US

Les prisons n'étaient pas destinées à recevoir des populations femmes lors de leur développement au cours du 18^e siècle. Les femmes se devaient de rester à la maison et de prendre soin de leur progéniture sans goûter aux « tentations » du « monde extérieur » (l'alcool, les fêtes, le sexe non reproductif, le tabac, etc.). Les femmes, ne pouvant pas travailler pour la plupart, étaient alors dépendantes des hommes pour leur survie économique et sociétale. Elles étaient pourtant comme les hommes, soumises à des châtiments si un crime et/ou un délit était commis comme l'adultère, le vol, les commérages etc. Cependant, comme pour les hommes, les punitions sont restées des corrections corporelles et/ou d'humiliation jusqu'à la fin du 18^e siècle. Les travaux forcés, le bannissement, la torture, la potence, le lynchage, le bâillonnement, la sellette à plongeon et le pilori (mettre sa tête et ses mains dans les trous d'une planche de bois) n'étaient pas étrangers aux femmes. Pour les infidèles, elles pouvaient se voir obliger de porter une lettre « A » à la vue de tous, « A » qui signifiait « adultère » (Reviere et Young, 2006, pp. 16-25). Puis, le passage des corrections corporelles

visibles à des punitions non corporelles invisibles, la libéralisation de la femme, les droits d'égalité et les discours féministes ont transformé les perspectives sur celles-ci et les prisons ont peu à peu ouvert leurs portes aux femmes dans une nouvelle logique néo-libérale égalitaire et globalisée. A présent que nous avons analysé le fonctionnement socio-politique des prisons états-uniennes et le rôle primordial de l'intersectionnalité dans l'incarcération des femmes, nous allons examiner l'évolution de la prison pour femmes aux États-Unis, les origines et les raisons de l'incarcération féminine, si raisons spécifiquement genrées il y a, ainsi que les chiffres actuels des femmes en prison dans ce pays afin de se rendre compte de l'impact sur la société américaine et sur ces femmes. Nous étudierons également les raisons des incarcérations au début du système carcéral états-unien et leur perpétuation ou non de nos jours. La recherche se demandera si les principes et les règlements appliqués dans les premières prisons de femmes ont survécu jusqu'à aujourd'hui.

1.1. Les origines et les raisons de l'incarcération féminine états-unienne

Les prisons pour femmes sont un concept moderne car les femmes étaient moins incarcérées que les hommes, et les femmes criminelles étaient souvent logées dans des quartiers séparés de ceux des hommes : les femmes n'avaient pas leurs propres prisons. Le premier établissement pour femmes a ouvert en 1869, sous le nom d'*Indiana's Women's Prison* (Devlin, 2014). Les premières prisonnières sont pourtant arrivées seulement quatre ans après sa construction, fait qui laisse penser que les femmes détenues n'étaient ni assez importantes en nombre ni la priorité première dans une société androcentrique pour disposer de leur propre espace. Par conséquent, ce « creux temporel » de femmes en prisons pourrait témoigner d'une difficulté de transition du crime masculin au crime féminin. Ainsi, la société américaine du 19^e siècle n'était pas habituée à l'idée de la femme criminelle dans des contextes patriarcaux capitalistes. L'arrivée des femmes en prisons états-uniennes a bouleversé l'ordre genré traditionnel et la prison aurait été le moyen pour tenter de rétablir cet ordre conservateur. Devlin souligne l'orientation de ces prisons, d'ailleurs considérées comme des réformatoires, pour « remettre ces femmes sur le droit chemin », femmes ayant dépassé les limites autorisées par leur condition féminine. Le but de la prison n'était pas

centré sur la punition mais bien sur la réformation²⁴, fait qui semble s'être inversé dans la société américaine actuelle. Divers ateliers et cours étaient alors mis en place afin de guider ces femmes « perdues » ou « désorientées » vers la voie de la féminité « absolue » et « légitime » :

It was a far cry from the hardscrabble penitentiaries of modern times, with practically nonexistent security and inmates put to work with clerical, cooking, and farming duties instead of being locked in cells 23 hours a day. The facility's stated goal was not to punish the inmates for the misdeeds but to reform them so they could become upstanding members of society. After all, most of these women were not black widow murderesses but girls who had fallen under the sway of drugs and alcohol during the Prohibition era (Devlin, 2014).

Le rôle des détenues était donc de suivre un apprentissage genré, accepté et promu par l'Etat. La normalisation et l'intériorisation de normes genrées jugées « convenables » dans ces prisons de femmes sont aussi identifiées par Morash et Rucker (1994) qui affirment que ces prisons sont des outils pour l'inculcation de valeurs domestiques, la primauté de la vie de famille et des enfants et les tâches au foyer comme la cuisine et le ménage : une politique donc sexiste et patriarcale soutenant la domination de l'homme sur la femme. Pour les deux auteurs, ces prisons fonctionnaient comme des moyens de conditionnement à la soumission de la femme dans le but de la rendre passive et inoffensive. Une remarque est à faire concernant l'évolution des principes structurant la prison pour femmes. Tout d'abord, il est vrai que de nombreux principes genrés ont persisté jusqu'à l'heure actuelle et de nombreuses similarités se dénotent. Cependant, les premières prisons semblaient réellement soutenir la réformation de ces femmes et leur réinsertion dans une « société patriarco-capitaliste », société qui demandait l'obéissance à l'homme (le père et/ou le mari par exemple) ainsi que la prise en charge des enfants et de la maison afin de soulager l'homme, travailleur principal du foyer. Dans la majorité des cas, le but des prisons n'était pas d'exclure totalement ces femmes mais au contraire de les « remettre sur le droit chemin » afin de faire de cette nouvelle société une réussite. En revanche, comme nous l'avons compris par le biais des réflexions de Foucault et l'échec de la réhabilitation²⁵, aujourd'hui la prison américaine tend à créer et à maintenir des identités criminelles sur les prisonnières. Il est aussi nécessaire de préciser que les femmes blanches avaient le plus souvent accès aux réformatoires alors que les femmes noires étaient souvent placées dans des quartiers de prisons pour hommes car jugées comme non « réhabilitables » et non associées à la féminité traditionnelle. Aussi, au

²⁴ Voir Chap 3.

²⁵ Voir Chap 3.

19^e siècle la ségrégation entre noirs et blancs avait déjà commencé après la fin de la guerre de Sécession, ce qui explique pourquoi les prisonnières étaient séparées par des indicateurs de couleur de peau. On découvre alors ici la permanence de certains groupes dans le statut de criminel à cause de facteurs racistes et les privilèges accordés par la suprématie blanche. Les transgressions genrées étaient donc, et semblent toujours être, une responsabilité majeure dans l'histoire de l'incarcération des femmes aux Etats-Unis. Reviere et Young (2006) mettent en lumière les crimes anciens spécifiques des femmes les conduisant à la prison ou à la condamnation notamment la sorcellerie, l'adultère et les rumeurs (commérages). Elles établissent une évolution de ces crimes majeurs pour les femmes aux crimes les plus fréquents actuels tels les délits/crimes liés aux affaires de drogues, les mauvais traitements envers les enfants et le meurtre d'un compagnon (souvent violent). Ces femmes ont pour point commun une double condamnation : pénale et sociétale. Franchir la nature traditionnelle féminine n'est pas tolérée dans une certaine mesure et ce depuis plusieurs siècles, la seule évolution notoire est le changement dans les crimes les plus fréquents mais qui ne remettent pas en cause ces injustices et stéréotypes genrés. On peut alors parler de crimes genrés, crimes qui semblent réservés aux femmes, tendance au 19^e siècle comme de nos jours. Nous pouvons alors remarquer un système carcéral et criminel organisé par le genre où chacun semble prisonnier des conditions de son genre avant de l'être derrière les barreaux de la prison. Talvi (2007) insiste également sur ces « affronts » contre le système du genre en exposant les arrestations, les idées préconçues sur les prisonnières et les criminelles qui remontent à la fin du 18^e siècle aux États-Unis : à cette époque, les femmes criminelles étaient celles qui bafouaient leur rôle genré par des actes de prostitution, d'ivresse sur la voie publique, de vagabondage et d'infidélité par exemple. Ces femmes étaient vues comme honteuses et scandaleuses, plus que les hommes même si parfois les crimes étaient similaires car une femme transgressive et criminelle était quelque chose de plus choquant qu'un homme en raison de normes conventionnelles du genre.

1.2. L'arrivée du capitalisme, profil de la délinquante type et chiffres actuels

La division genrée des femmes et des hommes dans une société patriarcale était forte aux Etats-Unis jusqu'à la moitié du 20^e siècle (années 60). La femme se devait de rester à la maison et de s'occuper de la maison, tout cela dans une sphère privée et fermée (*The Angel in the House*) alors que l'homme travaillait à l'extérieur dans le domaine public. Ce concept que l'on pourrait traduire par « l'ange de la maison » trouve ses origines dans le poème de

Coventry Patmore (1854). Ce poème, rédigé durant l'époque victorienne britannique (1837-1901) inspira les normes de conduite de la femme, normes soutenues et adoptées par la reine de l'époque, la reine Victoria.

The popular Victorian image of the ideal wife/woman came to be "the Angel in the House"; she was expected to be devoted and submissive to her husband. The Angel was passive and powerless, meek, charming, graceful, sympathetic, self-sacrificing, pious, and above all—pure (*William Makepeace Trackery*, 2011).

Voici un extrait du poème de Patmore qui démontre les traits féminins requis et attendus de la femme traditionnelle de l'époque où l'on observe le champ lexical du sacrifice, de la soumission et de la souffrance face à un homme fort et dominant :

Man must be pleased; but him to please
Is woman's pleasure; down the gulf
Of his condoled necessities
She casts her best, she flings herself.
How often flings for nought, and yokes
Her heart to an icicle or whim (...)
While she, too gentle even to force
His penitence by kind replies,
Waits by, expecting his remorse,
With pardon in her pitying eyes;
And if he once, by shame oppress'd,
A comfortable word confers,
She leans and weeps against his breast,
And seems to think the sin was hers; (*William Makepeace Trackery*, 2011).

Au vu de l'influence britannique sur les Etats-Unis par la colonisation, il est très probable que des échanges et des discours culturels et socio-politiques eurent lieu entre l'empire britannique et les États-Unis. Le rôle de « l'ange de la maison » a pu traverser des frontières et se généraliser dans un contexte mondiale occidentale progressivement capitaliste et connecté. Les femmes conditionnées par ces rôles « enfermement », avaient alors moins d'opportunités de s'exposer aux « dangers » du monde extérieur et de commettre des crimes comme le vol, le meurtre et la prostitution. Une fois le système capitaliste bien implanté et l'apparition des mouvements féministes (années 60-70) soutenant l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères, notamment dans celles du travail et de la liberté sexuelle, les femmes étaient alors plus libres et aptes d'accéder au monde extérieur et donc de commettre des crimes au lieu de passer tout leur temps dans leur « prison », symbolisée par certains auteurs et auteures, par la vie au foyer. Ce semblant de libertés supplémentaires chez les femmes a donc contribué en partie à l'augmentation des crimes féminins et à leur incarcération calquée sur celle de leurs homologues masculins: « Women's imprisonment in

the United States has increased by over 757% since 1977 » (Frost, Greene, and Pranis) (Tapia, 2008, p. 685).

Ainsi en 2002, 96.099 femmes étaient dans les prisons fédérales et d'Etat et 69.000 dans les prisons locales (Reviere et Young, 2006). Les femmes représentent actuellement 7% de l'ensemble des prisonniers d'Etat et fédéraux et 13% des prisonniers des *jails* (des prisons pour les crimes les moins graves et les personnes en attente de jugement) (Talvi, 2007). La population carcérale féminine en France est de moins de 4% et celles des Etats-Unis est de plus de 7%, cela représente le double par rapport à l'Etat français et démontre une incarcération plus présente aux États-Unis. Alors qu'en 1977 la population féminine états-unienne était de 11.212 femmes, elle est passé à 107.000 en 2007 ce qui témoigne d'une augmentation brusque et d'un profond changement sociétal (Levi et Waldan, 2017, p. 18). En 2003 il y avait 108 aménagements pénitentiaires pour les femmes dans le pays (Reviere et Young, 2006, p. 47) et un quart des prisonnières sont enfermées dans deux établissements pénitentiaires du Texas et de la Californie ce qui semble conséquent cependant il s'agit des deux États les plus peuplés des États-Unis²⁶. Ceci pourrait donc expliquer les prisons de femmes de taille gigantesque dans ces lieux par rapport au reste du pays. Voici le classement des États les plus peuplés du pays réalisé en 2015 par *Worldatlas* où l'on retrouve en tête du classement la Californie puis le Texas qui rassemblaient à eux deux 20.73% de la population états-unienne en 2015 :

US States By Population

Rank	State territory	Population July 1, 2015	estimate, Census April 1, 2010	population, Percent of total U.S. pop., 2015
1	California	39,144,818	37,254,503	12.18%
2	Texas	27,469,114	25,146,105	8.55%
3	Florida	20,271,272	18,804,623	6.31%
4	New York	19,795,791	19,378,087	6.16%
5	Illinois	12,859,995	12,831,549	4.00%
6	Pennsylvania	12,802,503	12,702,887	3.98%
7	Ohio	11,613,423	11,536,725	3.61%
8	Georgia	10,214,860	9,688,681	3.18%
9	North Carolina	10,042,802	9,535,692	3.12%
10	Michigan	9,922,576	9,884,129	3.11%

Figure 8 : Comparatif de la population des Etats-Unis par état en 2010 et 2015²⁷

²⁶ La population des États-Unis est actuellement estimée à 327 805 049 habitants, ce qui en fait le troisième pays le plus peuplé au monde selon *PopulationData*, 2008.

²⁷ *PopulationData*, consulté le 27/06/18, <https://www.populationdata.net/pays/etats-unis/>

Bien que la forte concentration de prisonnières dans ces deux États puisse paraître logique en analysant leur taux de population, il reste néanmoins surprenant que seuls deux établissements pénitentiaires concentrent un quart des prisonnières états-uniennes du pays. Les prisons semblent inégalement réparties sur le territoire états-unien et l'on observe un désert spatial de prisons de femmes aux États-Unis. La Californie abrite les deux plus grosses prisons de femmes qui sont : la *Central California Women's Facility* et la *Valley State Prison for Women*.

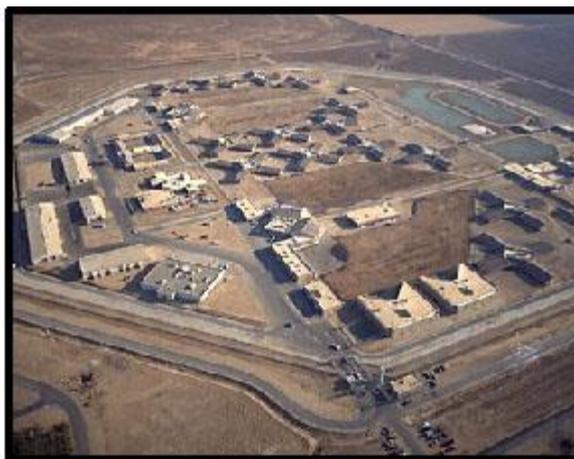


Figure 9 : *Central California Women's Facility*²⁸



Figure 10 : Gymnase transformé en dortoir à la *Valley State Prison for Women* à cause de la surpopulation²⁹

²⁸ Talvi, 2001, <https://inthesetimes.com/issue/25/09/talvi2509.html>

²⁹ Schultz, 2007, http://www.oocities.org/three_strikes_legal/women_in_prisons.html

Autre point important à mentionner, l'arrivée du capitalisme et des mouvements pour les droits des femmes n'ont pas conduit à l'abolition totale des stéréotypes genrés entre femmes et hommes et dans les prisons de femmes. Ainsi, bien que la prison américaine soit aujourd'hui vue comme un espace punitif créateur d'*identités criminelles*³⁰, les processus de réformation genrée sont toujours visibles par l'action de certains acteurs, notamment l'omniprésence de groupes religieux de droite comme les évangélistes fondamentalistes dans de nombreuses prisons de femmes américaines (Talvi, 2007). En plus, de dénoncer un manque de séparation entre l'Etat et l'Eglise, l'auteure alerte sur les principes transmis à certaines détenues par le biais de ces groupes comme la hiérarchie, le sexisme (à travers l'affirmation de clichés genrés), le patriarcat, la soumission, l'obéissance à l'homme, à Dieu et la soumission à l'Eglise et au gouvernement. Les femmes qui entendent et suivent ces préceptes, se verraient transformer en femmes et en citoyennes obéissantes qui ne questionneront plus l'autorité si la religion est respectée. Par cet outil religieux, l'Etat instaurerait un moyen subtil d'affaiblir la résistance et les transgressions genrées, de conformer et d'uniformiser les femmes, de maintenir le patriarcat et d'enlever la liberté et les droits modernes des femmes. Cet outil s'exerce selon certains chercheurs sur des femmes souvent appauvries, en condition dépressive et de stress, l'Eglise étatique prendrait alors l'avantage sur des personnes vulnérables exclues du reste de la société spatialement et idéologiquement. Ces groupes religieux viendraient alors à bout des avancées du féminisme et du mouvement LGBTQ+ en allant, par exemple, à l'encontre de la lutte contre l'hétéronormativité (considéré que l'hétérosexualité conventionnelle est « normale » au contraire des autres sexualités), de la laïcité et de la liberté personnelle des femmes. La conformité genrée s'opère toujours mais cette fois accompagnée d'un principe punitif sévère qui n'épargne pas les femmes « non-conformes » à la société américaine.

L'étude du profil type de la détenue/délinquante américaine est à présent requise afin d'avoir une vision plus compréhensive sur quel type d'individu va le plus en prison. Cette étude permet de saisir l'évolution et l'état actuel des populations de femmes en prisons états-uniennes et des points communs possibles entre les incarcérées. Tapia (2008) dresse une liste

³⁰ Par ce terme, nous impliquons une pensée généralisée et stéréotypée provenant de certains acteurs de la vision qu'ils ont sur les détenues. L'expérience carcérale transformerait et encouragerait ces dernières à rester dans la voie de la criminalité. Cette pensée suggère que la prisonnière n'aurait d'autre choix que de rester une délinquante et ne pourrait pas se réinsérer dans la société dite « normale » ou en tout cas « non-criminelle ».

de caractéristiques socio-économiques genrées les plus observables dans les prisons de femmes américaines :

- Most women involved in the criminal-justice system are poor and lacking in economic support systems.
- Most women in prison were accused or convicted of nonviolent offenses or low-level drug offenses.
- Most women in prison have little formal education and severely curtailed employment opportunities and skills.
- Many incarcerated women have been victims of physical or sexual abuse, often before the age of eighteen.
- As a result of childhood trauma, many women in prison experience physical and mental health problems that persist and that have often led to substance addiction.
- Most women in prison are mothers, and, before incarceration, mothers are more likely than fathers to be supporting and caring (p. 685).

Ces femmes présentent des traits communs souvent mêlés d'abus et de pauvreté possiblement liés à un manque d'éducation et à leur milieu socio-économique. Avec une éducation officielle souvent assez pauvre et des opportunités de toxicomanie, Talvi implique qu'elles semblent indirectement dirigées vers les portes de la prison (ou en tout qu'elles ont plus de chance de s'y diriger). Bien sûr, ces critères ne conduisent pas systématiquement à la prison et ne font pas office de vérités absolues, cependant d'après nombre d'auteurs et d'activistes, ils entraînent une plus forte probabilité de commettre des crimes et/ou des délits et donc de faire l'expérience de la vie carcérale. De plus, Lévy (2000) note l'omniprésence des mères en prisons et des milieux familiaux « difficiles » souvent pauvres, monoparentaux ou baignés dans l'abus de substances.

1.3. Généralisation du modèle carcéral féminin US

Un dernier point à relever est l'expansion de cette population carcérale et la globalisation du modèle carcéral féminin états-unien dans le reste du monde (Davis et Dent, 2001) :

If I were to try to summarize my impressions of prison visits all over the world, and most of them have been to women's prisons, including three jails which I visited involuntarily, I would have to say that they are uncannily similar (p. 1237).

Le modèle carcéral féminin actuel n'est plus cantonné aux États-Unis et se propage dans le reste du monde à travers des réseaux et des liens politico-capitalistes. En effet, malgré le nombre important de femmes prisonnières par rapport à d'autres pays et les méthodes utilisées souvent jugées injustes et cruelles par nombre d'ONG, le système carcéral

américain pour les femmes s'exporte, s'importe et témoigne d'une mondialisation croissante, forte et parfois uniforme d'une société internationale de plus en plus capitaliste. Davis et Dent (2001) signalent une ressemblance forte entre les prisons de femmes états-uniennes et celles du reste du monde qu'elles ont pu visiter à travers leurs études sur le bien-être des prisonnières et l'abolition des prisons. Un processus international opère et suit des normes étatiques, capitalistes et disciplinaires similaires. Le système carcéral américain et ses modes opérants se mondialisent et s'exportent : « new models of imprisonment developed in the United States - such as the supermax (super maximum security facility) - travel around the world today » (Davis, 2001, 1237), les *supermaximum facilities*³¹ (les centres de correction de sécurité maximale) sont les prisons de haute sécurité américaine qui peuvent isoler jusqu'à 23 heures par jour chaque prisonnière jugée comme dangereuse ou bien sévèrement réprimée face à un délit commis en prison, dans sa cellule sans lui permettre d'en sortir. La prison n'apparaît non plus comme un outil de justice « réhabilitateur » social mais comme un produit à vendre et à consommer. Cette logique consumériste s'inscrit dans un développement fort et global d'une économie capitaliste puissante et mondiale. La prison, serait alors devenu un bien comme un autre jouant un rôle dans l'économie actuelle du pays et d'entreprises (multi-)nationales. Le complexe de la prison industrielle (Davis) grandit et démontre une croissance fulgurante aussi bien dans les prisons d'hommes que de femmes : « Private correctional facilities were a \$4.8 billion industry in 2014, with profits of \$629 million, according to market research firm IBISWorld » (*Independent Lens*, 2017). Combiné à de puissants pouvoirs politiques, certains auteurs et auteures estiment que ce nouveau complexe devient une force politique, sociale et économique qui rapporte au grand patronat en exploitant les plus démunis (femmes et hommes afro-américains aux États-Unis par exemple). Voici un dessin satirique d'Eric Spitler du complexe industrio-carcéral contemporain illustrant ces pensées contemporaines :

³¹*Segregated Housing Unit/Administrative segregation (adseg)* – An isolated living area within a prison used to separate an individual from the general prison population for punitive or security purposes. Also known as solitary confinement, and colloquially referred to as “the hole” (Levi et Waldman, 2017, p.233).

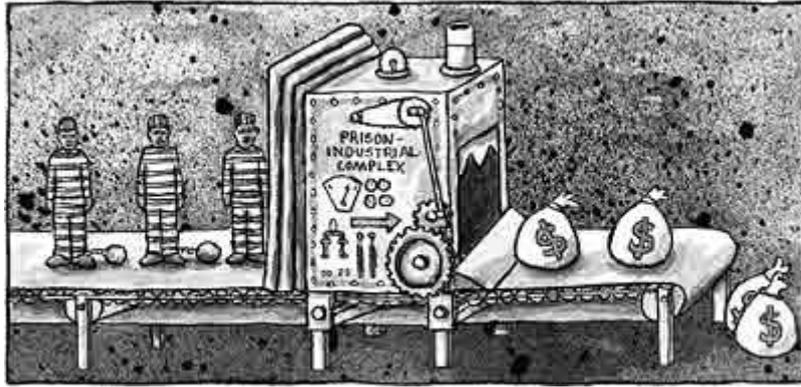


Figure 11 : Caricature du « complexe industrio-carcéral » par Eric Spitzer³²

Aussi, le fait que le modèle féminin s’exporte autant que le modèle masculin démontre une acceptation et une banalisation de l’incarcération féminine aux États-Unis et dans le reste du monde. Les femmes ont fait leur entrée dans l’incarcération américaine et mondiale font partie intégrale du paysage pénitentiaire. Les modèles capitalistes³³ et économiques féminins s’exportent et s’échangent entre les différents pays comme l’Australie et les Etats-Unis :

Don't you remember how stunned we were when we learned a company headquartered in Nashville, Tennessee (the Corrections Corporation of America) owns and operates the largest women's prison in Australia? (Davis, 2001, 1237)

Ces femmes criminelles qui ne se comportent pas totalement comme « des femmes de la société traditionnelles » semblent en partie exclues du reste de la société américaine en raison de leur déviance et de leur résistance à certaines normes. Pourtant, ces femmes, selon des chercheurs et activistes, ont le droit de réclamer leur existence, leur expérience et de dénoncer un système qui n’a pas été conçu pour elles et qui n’est toujours pas suffisamment adapté à leurs besoins spécifiques (comme les besoins gynéco-médicaux, les grossesses, l’omniprésence de surveillants hommes, la perte de droits parentaux, l’androcentrisme, etc). Il est donc d’abord nécessaire de comprendre et d’analyser en profondeur le fonctionnement

³² Mericle, consulté le 27/06/2018, <http://www.impactpress.com/articles/febmar01/prisonind020301.html>

³³ Capitalisme : • Statut juridique d'une société humaine caractérisée par la propriété privée des moyens de production et leur mise en œuvre par des travailleurs qui n'en sont pas propriétaires.

- Système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché.
- Système économique dont les traits essentiels sont l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier.
- Dans la terminologie marxiste, régime politique, économique et social dont la loi fondamentale est la recherche systématique de la plus-value, grâce à l'exploitation des travailleurs, par les détenteurs des moyens de production, en vue de la transformation d'une fraction importante de cette plus-value en capital additionnel, source de nouvelle plus-value (*Larousse*, consulté le 10/07/2018).

et les problèmes relatifs à ces prisons de femmes américains, problèmes et principes qui, parfois donnent lieu à des rébellions contre le système carcéral américain.

2 Réappropriation d'arguments féministes vers une incarcération de femmes plus fréquente, plus dure et plus normalisée ?

Les mouvements féministes ont fait une forte apparition et des avancées conséquentes au cours du 20^e siècle aux États-Unis notamment après la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) quand les femmes ont commencé à travailler dans les usines à la place des hommes partis au combat. Ces courants se sont affirmés dans les années 60 avec les mouvements pacifistes, pour les droits de la personne, pour les communautés LGBTQ+ et les femmes. Le féminisme (général) se bat pour les droits des femmes et leur place égale aux hommes dans toutes les couches de la société : « the theory of the political, economic, and social equality of the sexes; organized activity on behalf of women's rights and interests » (*Merriam-Webster*, consulté le 24/05/2018). Le féminisme est composé de divers mouvements avec de multiples idéologies et logiques. Il reste cependant majoritairement attaché à la défense et à la place importante des femmes dans les sociétés et se veut comme un élément positif dans la vie de ces dernières. Cependant, le féminisme comme tous mouvements, n'est pas épargné d'aspects plus ambigus et certains de ses arguments ont pu être repris, mal interprétés ou utilisés contre le gré des femmes, par des hommes comme par des femmes. De plus, le féminisme se doit de considérer la diversité des femmes et leurs envies dans le monde. Les généralités sur celles-ci devraient être évitées afin de dégager la richesse et la puissance des femmes. Nous allons étudier comment l'évolution des droits des femmes aux États-Unis et le féminisme ont en partie contribué à cette logique d'incarcération massive et comment les arguments féministes ont pu être réappropriés par des institutions sexistes étatiques afin de toujours plus augmenter la population féminine carcérale.

2.1. Les changements de rôles et de libertés des femmes

Au cours du 20^e siècle et du 21^e siècle, les femmes ont connu des changements importants aux États-Unis qui ont bouleversé une partie de leur mode de vie. Ainsi les années 60 ont apporté aux femmes plus de liberté sexuelle, de plus grandes opportunités professionnelles et d'éducation, des changements dans les tenues vestimentaires et de

profondes transformations sociales dans le comportement et les rôles genrés des femmes américaines. Le divorce s'est également développé grâce à l'évolution des mentalités (les années 60) et la loi passée par le gouverneur Reagan, *the no-fault divorce bill* (la loi de divorce sans égard à la faute) en 1969 :

In 1969, Governor Ronald Reagan of California (...) the nation's first no-fault divorce bill. The new law eliminated the need for couples to fabricate spousal wrongdoing in pursuit of a divorce (...) But no-fault divorce also gutted marriage of its legal power to bind husband and wife, allowing one spouse to dissolve a marriage for any reason — or for no reason at all (...) This legal transformation was only one of the more visible signs of the divorce revolution then sweeping the United States: From 1960 to 1980, the divorce rate more than doubled — from 9.2 divorces per 1,000 married women to 22.6 divorces per 1,000 married women. This meant that while less than 20% of couples who married in 1950 ended up divorced, about 50% of couples who married in 1970 did (Wilcox, 2009).

Cela a permis à des femmes (et des hommes) de se détacher de mariage non-heureux et a aussi conduit les femmes à davantage travailler afin de s'assumer financièrement et pour ne plus dépendre de leur (ex-)conjoint. Les femmes se sont peu à peu retrouvées sur le marché du travail et ont aussi parfois été responsables de familles monoparentales après le départ ou la séparation d'avec un conjoint ou bien à cause des politiques de la « guerre aux drogues ». Certaines femmes à cause de ces responsabilités financières à gérer par elles-mêmes se sont alors retrouvées seules et appauvries face à une société toujours plus capitaliste. Reviere et Young (2006) évoquent le développement depuis la deuxième moitié du 20^e siècle des divorces, des naissances hors mariage et de la baisse d'adoption des enfants d'aventures extra-conjugales.

The majority of America's 73.7 million children under age 18 live in families with two parents (69 percent), according to new statistics released today from the U.S. Census Bureau (...) The second most common family arrangement is children living with a single mother, at 23 percent. These statistics come from the Census Bureau's annual America's Families and Living Arrangements table package. Between 1960 and 2016, the percentage of children living in families with two parents decreased from 88 to 69 (...) During the 1960-2016 period, the percentage of children living with only their mother nearly tripled from 8 to 23 percent and the percentage of children living with only their father increased from 1 to 4 percent (*United States Census Bureau, 2016*).

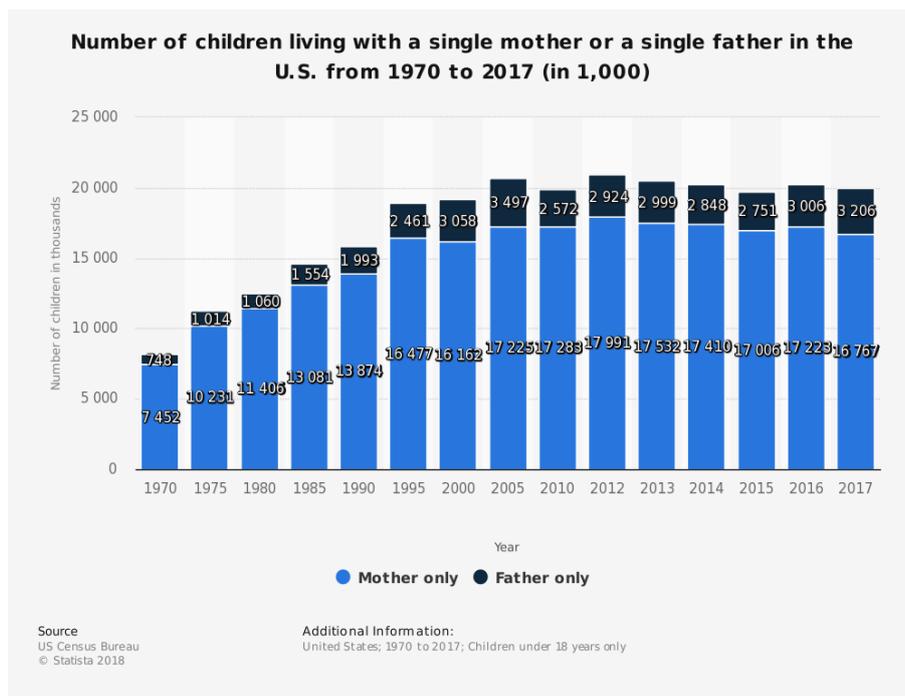


Figure 12 : Nombre d'enfants états-unis vivant dans une famille monoparentale de 1970 à 2017³⁴

La montée des droits pour les femmes semble avoir conduit à leur partielle libération pour certaines à travers l'acquisition de plus d'autonomie et de travail, cependant elle a aussi crée de nombreuses familles monoparentales et de nouvelles responsabilités pour les femmes qui ont dû s'y préparer et travailler souvent de manière légale, parfois de manière illégale afin de survivre dans un monde de plus en plus monétaire.

2.2 Les campagnes féministes et l'incarcération des femmes

The development of putatively "feminist" campaigns by prison administrators has had deleterious consequences for women in prison (Davis et Shaylor, 2001, p. 14).

Les campagnes féministes se sont développées à travers le 20^e siècle pour le droit des femmes et l'égalité hommes-femmes. Cependant, ces campagnes ont évolué en même temps que l'incarcération de masse de ces femmes et il s'agit de comprendre si ces luttes politiques ont joué un rôle dans l'arrivée massive des femmes en prison. Le nombre de femmes incarcérées a augmenté de 757% depuis 1977, deux fois plus que l'augmentation

³⁴ Statista, 2018, <https://www.statista.com/statistics/252847/number-of-children-living-with-a-single-mother-or-single-father/>

des hommes prisonniers (Talvi, 2007). La guerre aux drogues a eu un impact sur l'augmentation des prisonnières femmes, quand on sait que les délits et/ou crimes liés aux drogues chez les femmes ont augmentée de 888% entre 1986 et 1996 alors que pour les hommes, la hausse est de 129% durant la même période. Reviere et Young (2006) expliquent que le mouvement des femmes aux États-Unis a contribué à cette incarcération de masse soutenue par la « guerre aux drogues » notamment en demandant à être les égales des hommes et à être traitées de la même manière.

Ces dernières années cependant, l'on constate que les condamnations des hommes et des femmes ont tendance à se rapprocher dans certains États, entraînant ainsi une augmentation des taux d'incarcération et de détention des femmes depuis les années 1980. Cela ne signifie toutefois pas pour autant qu'une nouvelle espèce de délinquantes a fait son apparition ni que les délinquantes sont plus dangereuses, mais plutôt que les femmes sont désormais sujettes à un traitement moins indulgent en raison d'un système de justice criminelle plus équitable. Ce phénomène est appelé «gender parity» (Champion dans Lévy, 2000,p. 70).

L'une des autres raisons pour l'augmentation de l'incarcération féminine viendrait donc de la réappropriation d'acteurs étatiques qui auraient appliqué la parité et l'égalité entre hommes et femmes à des fins punitives et oppressives. Les femmes sont jugées à présent comme les hommes selon certains auteurs et même si cela pourrait sembler progressiste et équitable pour les deux sexes, c'est aussi refuser de reconnaître leurs différences et les besoins de chacun ainsi que le facteur intersectionnel qui est primordial dans l'arrestation et les crimes des femmes (race, âge, sexe, classe etc.). Davis et Dent (2001) mettent aussi en relief ce changement dans la perspective de la criminalité féminine en voyant le passage des réformatoires avec pour but de reconditionner ces femmes en « femmes du monde » à des prisons ou des *concrete fortresses* (forteresses en béton) (Davis et Dent, 2001, p. 1239) afin de sécuriser les citoyens de ces personnes dangereuses. A cause de cette volonté d'être vues comme des femmes fortes et non pas comme des personnes fragiles, certaines femmes se seraient associées au domaine de la dangerosité et de l'incontrôlable et en raison de cela, la sévérité et la répression sont venues résoudre le problème de ces individus « nocifs » à la société américaine (Davis et Dent, 2001) :

Tekla Miller, the former warden at Huron Valley Women's Prison in Michigan, complained that the arsenal at the women's prison was inferior to those at men's institutions. She also successfully lobbied for the right to shoot at women escapees. (p. 1239).

On observe ici que cette ancienne directrice de prison a convaincu de la possible dangerosité de ses prisonnières et donc du besoin de sécurité renforcée et égale à celui des prisonniers hommes. La distinction hommes/femmes dans ce cas-là est effacée et peut être envisagée à

double tranchant. D'une part, ces prisonnières ne sont plus vues comme de simples victimes inoffensives mais comme des personnes fortes et possiblement agressives envers les autres. La femme est alors dissociée de « l'ange de la maison » mais elle doit faire face à plus de répression physique et de violence de la part de cette administration pénitentiaire par exemple. Une évolution de l'idée de l'égalité entre les sexes a conduit à plus de violence dans les prisons de femmes. Aussi, même si ces campagnes réappropriées par la justice et le système carcéral ont conduit à certains changements comme l'arrivée de surveillantes en prison et à plus de surveillance dans des prisons maintenant peuplées de femmes « dangereuses », il n'y a pas eu de réformation radicale au cœur des prisons de femmes pour le bien-être des détenues. Nous vérifierons l'hypothèse que les surveillantes ne sont souvent pas en nombre égal des surveillants³⁵ et que les prisons, construites au départ pour et par des femmes, n'ont pas été profondément remodelées ni construites pour des femmes :

The assumption that formal gender equality inevitably leads to better conditions for women is contradicted by the recent pattern of modeling the architecture, regimes and staff of women's prisons after the men's counterpart (Davis et Shaylor, 2001, p. 14).

Selon certains écrits (Davis et Shaylor, Davis et Dent, Champion, Lévy, Talvi, Reviere et Young) la volonté féministe des instituts carcéraux s'affiche comme un désir d'emprisonner davantage de femmes et cette fois, de les traiter comme des criminelles pareillement à leurs homologues masculins en les incarcérant de manière plus fréquente, plus sévère et plus normalisée à travers des rapports de force sexistes et racistes.

3 Le large éventail des problèmes spécifiques dans les prisons de femmes aux Etats-Unis

L'augmentation du nombre de quartiers et de prisons de femmes soulève de nouveaux problèmes à l'intérieur de celles-ci. De nouvelles populations arrivent dans ces établissements et de nouvelles questions se posent quant à leur gestion et leur organisation. Bien que nous refusions l'idée de deux sexes (masculin et féminin) totalement opposés et sans lien, nous envisageons de considérer des problèmes spécifiquement liés aux femmes dans le cadre de nos recherches. Cette étude permettra de voir si des rapports sexuo-genrés ont lieu dans les prisons états-uniennes. A présent que certains médias et activistes tentent

³⁵ Voir Chap 2.

d'attirer le regard du public sur ces populations pourtant « séparées du monde », les problèmes et les thématiques vécues par les prisonnières féminines émergent au grand jour et deviennent de plus en plus visibles. Il est alors d'autant plus facile de se rendre compte du quotidien de ces femmes et de les mettre en avant. Néanmoins, problèmes et conflits impliquent souvent résistances et oppositions. Nous allons aborder la pluralité des problèmes à l'intérieur des prisons de femmes états-uniennes afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles vivent les prisonnières. Ces problèmes analysés permettront de dégager les raisons de résistances et de rébellions à l'intérieur des prisons de femmes³⁶. Ici, nous vous proposons de décomposer certains des problèmes principaux en six axes : santé mentale et physique, abus sexuels, femmes enceintes et/ou mères, surpopulation, injustices genrées et le manque de pouvoir et de droits.

3.1 Brève introduction

Il est tout d'abord nécessaire d'explicitier la présence de problèmes spécifiques aux prisons de femmes états-uniennes afin de préciser la recherche et de, par la suite, dégager les raisons de possibles résistances dans ces instituts. Tout d'abord, certaines femmes, avant l'expérience carcérale, souffrent souvent de difficultés dans leur vie précarcérale tels la pauvreté, la violence physique et sexuelle, la vulnérabilité, des problèmes socio-familiaux et du stress allant parfois jusqu'à la dépression ou les maladies mentales, dû à une généralisation de tous ces faits et la pression des rôles conformes attendus des femmes dans la société américaine (Reviere et Young, 2006). Les problèmes de santé peuvent également s'expliquer par leur classe sociale appauvrie dans certains cas qui ne permet pas la prise en charge de maladies, de toxicomanie et/ou des violences de toutes sortes. L'intersectionnalité du genre, de la race et de la classe joue un rôle primordial dans les conditions de vie « précarcérale » (Joël, 2017) et dans celles vécues en prison. De nombreuses femmes à l'extérieur et à l'intérieur des prisons subissent le sexisme et la violence fortement présents dans l'histoire des femmes, dans leurs représentations et les mauvais traitements infligés par les médias, l'éducation, l'inégalité des droits, les religions et les violences sexuelles. Ces femmes auraient donc de plus grandes chances d'arriver en prison avec des traumatismes psychologiques, des histoires de violence et de soumission, de stigma et de mépris en raison des discriminations liées à leur sexe et à leur genre. Reviere et Young (2006), renvoient à la

³⁶ Voir Partie 2.

définition de la santé d'après WHO (*World Health Organization*, l'OMS : Organisation mondiale de la Santé) qui s'exprime par le bien-être physique, mental et social, et non pas seulement par l'absence de maladie et d'infirmité ce qui apparaît comme l'opposé de la santé actuelle de nombreuses femmes en prison. Voici la règle 22 de WHO (Sodja, 2007) :

Rule 22 of the Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners states that prisoners shall have access to specialists, dentists, appropriate medical treatment, medications, and pharmaceutical supplies. In addition, the U.S. Supreme Court has said that the state is required to provide adequate health care to all prisoners (p. 62).

Les responsabilités requises par les États-Unis, les revendications et les droits à la santé dans les prisons ne semblent pas appliqués au détriment des détenues. Ainsi Reviere et Young (2006) mettent en lumière des problèmes de surpopulation, des personnes souffrantes, en colère et en désintoxication forcée et tout cela souvent sans aide et sans soutien médical adaptés. De plus, des cas de harcèlements sexuels et de violence de la part de certains employés de prisons sont mentionnés par de nombreux auteurs et activistes (Reviere et Young, Talvi, Sodja, Davis, Alexander, etc.). Pour résumer l'étendue des problèmes que nous allons aborder, nous laissons la parole à l'agence *Amnesty International* qui a écrit un rapport sur l'état des prisons américaines en 1998:

According to AI (Amnesty International), deficiencies in medical care in jails and prisons around the country include: "lack of screening for tuberculosis and other communicable diseases in overcrowded and unsanitary jails; too few medical and psychiatric staff; failure to refer seriously ill inmates for treatment; delays in treatment or failure to deliver life-saving drugs; inadequate conditions for prisoners with HIV/AIDS; lack of access to gynecological and obstetric services; and grossly deficient treatment for the mentally ill" (AI,1998). AI also states that many states have begun to charge prisoners for medical treatment, which is in direct violation of international standards that medical care for prisoners should be free (Sodja, 2007, p. 64).

3.2 Santé physique et mentale

a) Le manque d'encadrement et de soutien médical

Prison health care is the story of medical neglect (Sodja, 2007, p. 62).

La santé physique et mentale concerne chaque humain et lui permet de vivre dans des conditions plus ou moins bonnes. La santé devient un enjeu primordial dans les sociétés modernes industrialisées où la bonne santé du travailleur et de la travailleuse semble requise pour contribuer profitablement et durablement à l'économie du pays. Les personnes arrivées

en prison souffriraient de discrimination et de rejet de la part de certains acteurs du reste de la société, c'est pourquoi l'on pourrait se demander si ces populations reçoivent l'attention nécessaire à leurs besoins de santé dans des instituts souvent considérés autoritaires, normalisants et répressifs (Foucault). D'une part, le manque d'encadrement et de soins pour les détenues est chose courante dans ces prisons (Lévy et Waldman, 2017) avec un accès aux soins rarement efficace et où les détenues doivent souvent payer ce qui va à l'encontre de lois internationales et ce qui renforce possiblement la pauvreté et les conditions précaires de ces détenues. Les auteures annoncent qu'à cause de la surpopulation des prisons, les prisons américaines souhaitent rarement payer du personnel médical car cela coûterait trop cher et le budget n'est pas adapté à ces ressources médicales. Autrement dit, l'administration pénitentiaire (AP) préférerait donc économiser de l'argent sur des soins considérés comme vitaux pour l'investir dans des secteurs plus profitables (agrandissement et développement d'infrastructures, investissement dans des techniques de surveillance et des équipements du personnel par exemple). D'autre part, beaucoup de prisonnières ne se rendent même plus en salle médicale car l'attente est souvent extrêmement longue et les soins parfois inexistantes ou inappropriés, l'espoir les quitte donc parfois et souvent les détenues préfèrent se débrouiller par elles-mêmes et ce, au détriment de leur santé (Reviere et Young, 2006). Les auteures révèlent cependant l'existence de soins et de programmes médicaux efficaces incluant des thèmes comme la prévention, les traitements et l'éducation mais ces services coûtent cher à l'administration pénitentiaire et sont donc peu mis en place. Aussi, à cause du manque de personnel qualifié et d'équipements adaptés dû à des logiques économiques et sociétales en lien avec les détenues, les diagnostics sont fréquemment retardés et/ou faux et cela impliquent des traitements inadaptés et des souffrances chez les détenues (Reviere et Young, 2006). « Missed medications, denial or delay of treatment, inadequate screening, huge obstacles to treatment, and callous treatment are a few of the problems incarcerated women must deal with » (Sodja. 2007, p. 62).

Certaines prisons préfèrent ignorer ces problèmes de santé afin de ne pas ne pas avoir à les payer (Talvi, 2007). L'auteure expose également le manque d'information quant aux maladies et aux problèmes de santé. Enfin, les prisonnières meurent parfois à cause de ce manque de supervision médicale ou de l'ignorance des demandes des prisonnières, cela revient à dire que l'institution pourrait possiblement contribuer à leur mort (Talvi, 2007).

Anger because these deaths were preventable, they were unnecessary. Because some women would have been released in a matter of weeks. Because whatever their illness or symptoms, these women died from medical neglect (Sodja, 2007, p. 58).

Between 2001 and 2014, there were 50,785 prisoner deaths in state and federal prisons. The majority (45,640) of prisoner deaths occurred in state prisons (...) Illness-related deaths accounted for 87% of all deaths in state prisons in 2014, with cancer (30%) and heart disease (26%) accounting for more than half (table 3). *f* Between 2005 and 2014, the percentage of illness-related state prisoner deaths was stable, ranging between 87% and 90% annually (...) More female state prisoners died in 2014 (154) than in any year since 2008 (163) (*U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, 2016*)

In 2000 and 2001, 91 women died in jail. In 2012, 122 women died in local jails; in 2013, 124. Starting in 2003, the number of women dying in local jails has never dipped below 110. More women are dying in jail, and women in jail are making up, year by year, a greater percentage of jail deaths, from 10.1% in 2000 to 12.8% in 2013. From 2000 to 2013, 1630 women died in local jails. Of that number, 347 committed suicide. On any average day in 2013, 100,000 women were in local jails. That's up from 68,000 in 2000, and from 2000 to 2005, the numbers stayed well below 100,000. Today, 100,000 is the norm. In a separate report, the BJS notes, "The female inmate population increased 18.1% between midyear 2010 and 2014, while the male population declined 3.2% ... Males have made up at least 85% of the jail population since 2000. The female inmate population increased 18.1% (up 16,700 inmates) between midyear 2010 and 2014, while the male population declined 3.2% (down 20,900 inmates). The female jail population grew by an average of about 1.6% every year between 2005 and 2014. In comparison, the male jail population declined by 0.3% every year since 2005." In 2000, 70,987 women and girls were in jail; in 2014, 109,100. In 2000, women and girls made up 11.4% of the jail population; in 2014, 14.7% (Moshenberg, 2015).

Un autre problème est l'incompétence du personnel médical au sein des prisons (Sodja, 2007). Ainsi, beaucoup des employés ne sont pas formés médicalement et ils agissent donc souvent sans avoir et sans fournir l'aide adéquate aux détenues dû à leur manque de formation : « One big problem in prison health care is the fact that non-medical staff (MTAs) act as gatekeepers for medical care » (p. 62). Ce sont eux souvent qui jugent de l'état médical des femmes et de leur droit ou non d'avoir accès à d'autres soins médicaux. Par ailleurs, beaucoup de médecins semblent avoir un manque de compétences médicales ou bien auraient un casier judiciaire qui devraient pourtant les interdire de travailler auprès de détenues ou même d'exercer leur profession dans certains cas (Sodja, 2007) :

There are grave concerns about the competency of many prison doctors. In California, reports found that in one prison, half of the doctors either have a criminal record, mental health problems, or have lost the right to practice medicine in a hospital (Martin, 2004a).

b) Santé physique en danger

Plusieurs maladies sont présentes dans les prisons de ces femmes et certaines se développent au cœur même de ces prisons. On relève une augmentation de la tuberculose à cause des conditions carcérales tels que le manque de ventilation, la surpopulation, le

manque de suivi médical et la mauvaise hygiène globale (Reviere et Young, 2006). Talvi (2007, p. 96) réaffirme la propagation des maladies naissantes en ajoutant qu'à cause de nombreux employés non qualifiés médicalement, les femmes subissent parfois des complications sanitaires. Une autre maladie est le *staphylococcus aureus* résistant à la méticilline (SARM) qui lui aussi se propage facilement en prison à cause de son espace clos, surpeuplé, mal ventilé et non hygiénique (Talvi, 2007). Le manque de soins gynécologiques favorise également l'arrivée de certains cancers ou d'autres infections liées au corps de la femme (Devlin, 2014) : «Routine gynecological care and mammograms are often unavailable, meaning that women behind bars frequently succumb to diseases like cervical cancer».

Prison conditions are ripe for its spread: overcrowding, poor ventilation systems, unhealthy inmates, and lack of medical follow-up. More than 90 percent of prisons screen for TB (Young and River 2001), and most report that inmates with suspected or confirmed TB are isolated in negative pressure rooms (Reviere et Young, 2006, p. 92).

Today, prisoners are eight to nine times more likely to be infected with HIV than the general population, as well as nine to ten times more likely to have hepatitis C (HCV) (...) prisoners are left to fend for themselves, are not tested (or given their results), and are given little or no information about the health consequences and transmission of both diseases (...) With the exception of these kinds of state-specific studies the exact numbers of MRSA-infected prisoners are impossible to obtain. We know a little bit more about the prevalence of tuberculosis, including the fact that, each year, prisoners are released into the community with 12,000 active and 566,000 latent cases of tuberculosis (Talvi, 2007, pp. 96-105).

Un autre genre de maladie physique pour les détenues sont les maladies sexuellement transmissibles (MST). Ainsi, certaines conditions précarcérales favorisent l'émergence de ces MST comme la prise de drogues, les rapports sexuels non protégés, la pauvreté et/ou le manque d'éducation entraînant une absence d'accès aux contraceptifs, la prostitution et/ou le viol. Le sida est la deuxième cause principale de mort dans les prisons américaines (Reviere et Young, 2006, p.73 et p.146) en partie dû au manque de moyens dans ces prisons pour encadrer les malades.

AIDS is the second leading cause of death among prison inmates in the United States, after all other natural causes combined (Maruschack 2002, 2004, and AIDS-related deaths among black inmates account for two-thirds of all AIDS-related deaths (Maruschak, 2004).

A cause du coût et de la difficulté des traitements du sida, les prisons américaines refuseraient donc de s'en occuper. Le sida et l'hépatite C sont pourtant les deux maladies les plus mortelles chez les prisonnières et elles ont neuf à dix fois plus de chance de les avoir que le reste de la population états-unienne (Talvi, 2007). Voici un exemple frappant de

discrimination envers les personnes séropositives dans la prison de femmes de *Julia Tuwwiler* à Wetumpka, Alabama.

For decades, it also included a special segregation unit for the quarantine of female prisoners with HIV. Under a policy that echoed both the pre-civil-rights-era South and the AIDS panic of the 1980s, women prisoners who tested positive in Alabama were quarantined from the general prison population and barred from most work, education, rehab, and mental health treatment programs, AIDS discrimination, isolation (Ridgeway et Casella, 2013).

Un dernier point que nous voulons aborder dans les problèmes de santé physique est la nourriture servie dans les prisons. Celle-ci rendrait fréquemment malade des détenues en les faisant grossir, en n'apportant que de très faibles apports nutritifs et en favorisant certaines maladies comme le cholestérol et le diabète (Talvi, 2007).

To eat the kind of food that makes them have diarrhea nearly every day, or that is so greasy and laden with carbohydrates and starches that maintaining one's weight is almost impossible. The fact is that these kinds of diets make people sicker, and ultimately our society assumes the cost of the related healthcare in one way or another (p. 109).

According to a recent study from the Centers for Disease Control and Prevention (CDC), correctional inmates are 6.4 times more likely to suffer from a food-related illness than the general population. The report—which looked at confirmed outbreaks across the country between 1998 and 2014, and is the first update to the data in 20 years (...) The study, published in the American Journal of Public Health, found that inmates suffer from foodborne illness at a rate of 45 per 100,000 people annually, compared to only 7 per 100,000 in the general population. And 6 percent of all confirmed outbreak-related cases of foodborne illness in the United States took place in correctional institutions—significant, considering that less than 1 percent of the country's population is incarcerated (...) In May, for instance, a class-action suit was filed against the Oregon Department of Corrections on behalf of current and former inmates, alleging that the state-run food service is so subpar it amounts to cruel and unusual punishment. In recent years, there have been news reports of inmates served rotten chicken tacos, rancid beef, and cake that had been nibbled on by rodents. (Fassler et Brown, 2017).

On apprend que les détenues ont 6.4 fois plus de chances de souffrir d'une maladie à la suite d'une alimentation que le reste de la population (étude du Centers for Disease Control and Prevention, Fassler et Brown, 2017). Le scandale en 2001 du « Vita-Pro » au Texas met en lumière ces problèmes de nourriture (Talvi, 2007). Le directeur de prison au Texas a fait un marché de plusieurs millions de dollars pour acheter de la nourriture pour chiens et l'instaurer dans les prisons de Texas. Ce nouvel aliment était appelé « substitut à la viande ». Quand le scandale a été découvert à cause de nombreuses prisonnières tombées malades après avoir mangé ce « substitut », le directeur a dû quitter son poste et est allé travailler chez la compagnie de nourriture pour chiens en question, *Vita-Pro*. Les prisonnières seraient traitées comme des animaux dans certains cas (Talvi, 2007, pp. 109-111).

c) Santé mentale

La santé mentale est un problème des plus récurrents au sein des prisons de femmes et qui resterait largement peu encadré ce qui favoriserait l'émergence et le développement de certaines maladies et/ou instabilités mentales. Tout d'abord, la prison agirait comme un acteur qui déshumanise les détenues notamment à travers l'uniforme (Lévy et Waldman (2017). Ainsi, les auteures rapportent les sensations de certaines détenues en le portant : un agent les excluant du reste de la société et conduisant à un état de dégradation et d'uniformisation (p. 50).

I remember the fact that even though I was a human being, just that uniform itself made me feel different. It made me feel less than other people who were out there in society looking at me. It just made me feel less than a human being. That right there, it really messed with your mind (p. 50).

D'autres sentiments de déshumanisation de certaines prisonnières sont mentionnés qui affirment qu'elles sont moins bien traitées que les animaux : « We weren't even like animal to them, because you wouldn't treat an animal like that » (p. 179). La revue *Mouvements* (2016) dénonce aussi ses impressions de déshumanisation : « Même une prison propre et neuve, ça reste terrible, elles sont conçues de manière totalement déshumanisante » (Mercurio dans Simon, p.96). Dans la lignée de Foucault, on pourrait considérer la prison sur un aspect déshumanisant en raison de l'aspect normalisant de cet institut qui vise à conditionner les individus « non-conformes » à la société ou à les exclure du reste de la population jugée « normale ». Le fait d'établir un *panopticon* en prison sous la forme de méthodes de surveillance et de contrôle ainsi que par l'auto-contrôle entraîne parfois une peur des représailles et donc une uniformisation ou une conformité aux règles des prisons. Par conséquent, les individus se dissocient en partie de leurs comportements « déviants » afin de s'intégrer ou du moins pour survivre à la prison. Un phénomène de « dépersonnalisation » voire de « déshumanisation » a lieu à travers ces procédés de biopolitique des corps et par là, des esprits. La déshumanisation peut alors prendre un aspect physique comme à travers l'uniforme mais aussi un aspect mental à travers le contrôle et l'autocontrôle du corps et de l'esprit des prisonniers et des prisonnières. De même, les cellules d'isolement contribueraient aux problèmes de santé mentale : elles sont généralement réservées aux détenues considérées dangereuses et/ou instables.



Figure 13 : Exemple d'une cellule d'isolement aux Etats-Unis³⁷

Certaines détenues se retrouvent dans les « prisons supermax », c'est-à-dire les prisons avec une sécurité maximale dans lesquelles les prisonnières sont presque constamment enfermées dans leur cellule individuelle sans activité et sans contact social. Ces cellules servent à enfermer les femmes à problèmes mentaux ou celles qui ont commis des crimes en prison ; l'isolement maximum peut durer jusqu'à 23 heures par jour (Talvi, 2007). Les cris abondent tout comme le désespoir et la solitude. En plus, la lumière du jour n'y est souvent pas admise et les fenêtres peuvent être peintes pour que les prisonnières ne voient pas dehors. Ces dernières ne sont pas autorisées à avoir d'objets personnels ni de décoration et les contacts sont extrêmement limités avec leurs proches. Talvi continue sa description en rapportant un cas dans un de ces quartiers d'isolement : une femme a été enfermée dans une cage tel un animal dans un zoo au milieu des autres prisonnières qui attendaient à leur tour d'être placées en cellule. Cette vue a transmis à l'auteure des sentiments d'humiliation et de déshumanisation profonde. Certaines détenues peuvent être là pour dix jours pour une infraction mineure, alors que d'autres sont là car elles ont demandé la protection face à d'autres prisonnières ou bien à cause de leur souffrance émotionnelle. Ces détenues en isolement ou au « trou » (*the hole* dans le jargon de la prison états-unienne) sont relâchées quand elles ont fini leur punition et quand elles ne sont plus jugées dangereuses pour les autres et pour elles-mêmes. La plupart se voient administrées des drogues puissantes (somnifères, calmants, antidépresseurs, etc.) et les conséquences peuvent être sérieuses : certaines bavent, ont les yeux qui révulsent, sont parfois incapables de parler car elles se

³⁷ Lendman, 2015, <http://www.thesleuthjournal.com/unconstitutional-solitary-confinement-in-america/>

retrouvent droguées et dépendantes à ces drogues, avec des capacités cérébrales et/ou physiques endommagées :

“The use of psychotropic drugs as a solution to the problems of women who present compromised mental health, or even those who don’t, is a huge problem,” Pierson told me. “A vast number of the women in the SHU are on some type of psychiatric medication, many of them on multiple drugs at high doses. I have talked with women who can hardly speak, or whose eyes roll back into their heads because of the high levels of drugs they are on.” (p. 123).

Les repas et les médicaments sont distribués par les gardiens à travers une fente. Ces détenues n’ont pas d’intimité car les employés peuvent les surveiller à tout moment au travers de la petite fenêtre de leur porte de cellule. Aussi, la fenêtre ne peut pas être recouverte par la prisonnière sinon elle risque la punition : le manque d’intimité est total. Souvent, une plaque de béton fait office de lit avec un matelas fin pour dormir. Les toilettes sont incluses dans la cellule et une couverture fine et un drap ou deux sont donnés, ce qui révèle des conditions très sommaires (pp. 120-124). A chaque sortie de la cellule, les femmes sont fouillées et elles sont surveillées en permanence même lors de la douche (p. 66). Aussi, ces détenues n’ont droit ni à un travail ni à des formations, elles en sont réduites à attendre que le temps passe, pendant des jours, des semaines et parfois des mois. Les conséquences de cette isolation sont de l’ordre de la torture mentale comme des hallucinations, des comportements anti-sociaux, des sentiments de colère et de vengeance (p. 126-128). Stuart Grassian et le Dr. Terry Kupers reconnaissent un syndrome SHU (*Segregated Housing Unit*³⁸, les cellules d’isolement) qui entraîne des troubles psychotiques, de l’anxiété, une réponse accentuée aux stimuli extérieurs, un sentiment de non réalité, des difficultés de mémoire et de concentration, des états confus et parfois des crises violentes et autodestructives (Talvi, 2007, p. 128). Même si ¼ des détenues en isolement souffrent de troubles mentaux et que presque 45% de ces détenues tentent de se suicider (p.137), on peut affirmer que cet environnement aggrave l’état mental des prisonnières. Pourtant, les cellules d’isolement continuent d’être populaires et ce, depuis les années 80 où on écartait déjà les individus dangereux des autres prisonniers. Les peines maximales « au trou » dans ces années étaient rarement de plus de 30 jours comparé à maintenant (p. 139). Ce phénomène d’exclusion sociale fait écho à la méthode d’ostracisation qui a été utilisée durant plusieurs périodes historiques, à l’Antiquité et au Moyen-Age par exemple :

³⁸ *Segregated Housing Unit/Administration segregation* (adseg) – An isolated living area within a prison used to separate an individual from the general prison population for punitive or security purposes. Also known as solitary confinement, and colloquially referred to as “the hole” (Talvi, 2007, p. 223).

L'ostracisation est la conséquence d'un bannissement d'un groupe. La personne victime d'ostracisation est mise à l'écart pour une durée variable et pour des raisons relatives au fonctionnement du groupe; Mettre quelqu'un à l'écart, adopter envers lui une attitude de rejet hostile (*La-définition*, consulté le 29/06/2018).

Cette méthode était généralement décidée en collectif et consistait à bannir une personne de la communauté pour un laps de temps. La raison de ce bannissement pouvait être politique, sociétale, criminelle, liée aux mœurs, etc. On chassait alors une personne de son lieu de vie et de son entourage afin de protéger le reste de la communauté et d'aider la personne ostracisée à se « repentir » et à réintégrer la communauté plus tard si possible. C'est pourquoi les cellules contemporaines aux Etats-Unis affichent des traits communs avec l'ostracisation : une personne est « bannie » temporairement de l'institut carcéral pour la protection des autres détenues ainsi que pour la sienne et sa possible amélioration mentale et/ou physique. Ces cellules de confinement sont mises en place pour, d'après l'administration pénitentiaire, permettre la réinsertion et la sécurité entre les prisonnières. Nous pourrions cependant considérer le processus supermax comme un système oppressif utilisant des formes de punition et de répression radicales avec pour but la punition en blessant le corps et l'esprit – fait qui rappelle les théories foucaaldiennes quant à l'idéologie des prisons.

Ces expériences de souffrance mentale entraînent parfois des prises de risque comme la consommation de drogues et le suicide. Si les prisonnières expriment des envies suicidaires, elles peuvent être placées dans une salle surveillée avec une couverture et une robe d'hôpital. Un gardien homme ou femme se doit de passer toutes les quinze minutes afin de surveiller que la détenue ne mette pas fin à ses jours (Talvi, 2007, p. 65). La chambre est souvent froide et vide et peut être pourvue de WC ou d'une bouche d'évacuation (p. 130). La détenue n'a le droit de rien faire et ne peut pas avoir d'objet sous prétexte qu'elle pourrait les utiliser pour se faire du mal. Ces femmes placées ne peuvent pas se laver seules. Elles doivent garder le contrôle de leurs émotions à tout moment au risque de se faire envoyer en cellule d'isolement (Lévy et Waldman, 2017). Certaines détenues expriment des sentiments d'inhumanité car elles ont l'impression de ne pas avoir droit aux émotions (pp. 140-141). On assiste là à un refus de la souffrance, un refus de laisser mourir des détenues comme si l'impératif de la punition était primordial pour payer sa dette à la société. Selon le *District Judge* (juge de district) Lawrence Karlton (dans Talvi, 2007), le nombre croissant de suicides en prison est lié aux quartiers d'isolement, au sous-effectif du personnel et au fait de placer des femmes suicidaires 23 heures par jour seules et sans soutien. Au contraire, pour les

« guérir », on cherche à augmenter l'isolement ce qui peut être vu comme anti-thérapeutique. Morash et Rucker (1994) font allusion à une méthode pour contrôler les instabilités mentales de ces femmes. En effet, selon plusieurs études, l'AP traite plus facilement les femmes avec des cachets psychotiques que les hommes et ce serait pour certains, une façon de contrôler plus facilement les prisonnières plutôt que de soulager leur(s) maladie(s) :

In some contemporary prison settings, compared to men, women in prison have been more likely to receive mental health placement and related services (Steadman, Holohean, and Dvoskin 1991). This may be due in part, to a historical tendency to women's criminality to be attributed to mental illness and abnormality (Zedner, 1991; Edwards 1986) (...) Additionally, gender stereotypes have an influence, as demonstrated by research showing that mental health diagnoses and services are more often used in response to violent or aggressive behavior on the part of women than equivalent behavior of men (Baskin et al. 1989) (p. 200).

Selon ces auteurs, les cachets apparaissent comme une méthode stratégique pour contrôler et endormir ces femmes afin de mieux les maintenir vivantes et les amoindrir des capacités mentales qui les rendent humaines : cela laisse à penser qu'il faudrait créer une population dangereuse de criminelles pour que le public ait peur et qu'il plébiscite l'incarcération de masse de ces individus « déviants » dans une logistique binaire de criminalisation et de catégorisation d'individus « normaux/anormaux ».

Un autre problème combinant la santé mentale et physique est la toxicomanie. La plupart des programmes de drogues sont basés sur les besoins des hommes et donc ne répondent pas aux besoins des femmes, on note là une approche androcentrique (Reviere et Young, 2006, p. 82). De plus, les auteures affirment que la présence de drogues en prison n'est pas faible. Ces dernières émettent l'hypothèse que ces drogues ne sont pas sanctionnées ou contrôlées comme elles devraient l'être par l'AP car elles seraient un moyen d'apaiser les femmes, de les endormir et/ou d'endommager leurs capacités cérébrales ce qui permettrait à l'AP de gouverner sur des personnes à la fois moins lucides et moins révoltées. En outre, beaucoup de ces femmes qui consomment des stupéfiants souffrent de honte et de sentiments autodestructeurs et les prendraient afin de survivre à l'incarcération. Ces prises de stupéfiants combinées à des sentiments de souffrance augmenteraient les instabilités mentales (Talvi, 2007, p. 64). De plus, les addictions sont souvent considérées comme un échec moral et cela expliquerait en partie pourquoi les femmes toxicomanes et/ou alcooliques ne seraient pas systématiquement prises en charge par l'administration pénitentiaire (Talvi, 2007, p. 153). Enfin, Talvi fait allusion au manque de programmes pour toxicomanie à cause de leur coût et de leurs longs procédés. Les femmes dépendantes ne peuvent pourtant pas arrêter leur dépendance soudainement et elles vivent souvent un choc souvent brutal qui stabilise des

troubles mentaux (p. 153). La revue *Vacarme* (1999) dévoile le manque de prise en charge de ces détenues, la torture mentale opérant et l'absence de soins adaptés dans le cadre de la toxicomanie :

On est en conflit avec l'administration pénitentiaire sur le fait qu'on amène en prison des toxicomanes accrochés au crack ou à héroïne, alors que justement l'accès aux structures médicales externes est long ; donc on ne sait pas gérer les gens en manque, on les met systématiquement dans les cellules d'isolement ou dans les cellules de punition (p. 20).

Un dernier point à aborder dans cette partie sur la santé est celui des maladies mentales auxquelles nous avons déjà fait référence à travers les cellules d'isolement maximum : « In fact, according to Jamie Fellner, director of Human Rights Watch's U.S. Program, "Prisons have become the nation's primary mental health facilities." » (Sodja, 2007, p. 66). A cause de la fermeture progressive de centres psychiatriques spécialisés, les prisons sont progressivement devenues un « refuge » ou plutôt une institution pour les personnes à problèmes mentaux afin de compenser le manque de places dans ces instituts. Pourtant, il est important de souligner qu'accueillir les personnes souffrant de troubles mentaux n'est pas le premier rôle des prisons (Sodja, 2007, p. 66). La fermeture partielle de ces instituts a commencé au cours du 20^e siècle et les individus internés étaient simplement rejetés dans les rues pour finir parfois dans les prisons à cause de comportements anti-sociaux et de crimes (Reviere et Young, 2006). Le plan social n'a pas vu le jour et l'administration du Président Reagan (qui a aussi participé à « la guerre aux drogues ») n'a pas investi dans les soins médicaux psychiatriques et les aides sociales (Talvi, 2007) :

From the 1960s through the 1980s, the deinstitutionalization and closure of asylums and mental hospitals were supposed to have been replaced by a comprehensive network of community mental health services, aided by advances in psychiatric medicines. But the community-based mental healthcare that President John F. Kennedy envisioned when he set this plan in motion never materialized. Matters were exacerbated by the Reagan administration's general disregard for mental healthcare or social welfare of any kind. The nail in the coffin for truly affordable mental healthcare finally came in the 1990s, when Congress closed the one remaining loophole in the Medicaid system that provided reimbursement for inpatient psychiatric care (p. 145).

Les prisons enferment les personnes instables mentalement et à cause de cela, elles aggravent leurs conditions en leur imposant isolation, séparation, humiliation, abus, déshumanisation et manque d'accès aux soins (Reviere et Young, pp. 102-103). De plus, « l'attribution » ou la « perception » de maladies mentales a été plus fréquemment ciblée sur la population féminine en raison d'une peur ancestrale et traditionnelle quant aux femmes révoltées et/ou différentes (Talvi, 2007) :

Harcourt points to the fact that Americans were actually institutionalized at even higher rates than the current rates of incarceration throughout the 1940s and '50s and most of them were women. Back, then, emotionally disturbed or socially "deviant" women were institutionalized en masse in mental hospitals, asylums, and "reformatories" (p. 145).

Sodja (2007) évoque le large éventail des problèmes mentaux des personnes (femmes et hommes) en prison :

According to Human Rights Watch, one in six U.S. prisoners is mentally ill. Their illnesses include schizophrenia, bipolar disorder, and severe depression. The number of mentally ill people in prisons is three times as many as in mental hospitals (p. 66).

Prison is a toxic environment for the mentally ill who find it difficult, often impossible, to comply with many prison rules and are disciplined for their inability to comply. Generally prison guards are not trained to recognize mental illness and often do not recognize it when an incident occurs (p. 66).

Les employés ne sont pas toujours formés à ce genre de comportements et les prisons sont loin d'être adaptées pour accueillir des personnes souffrant de troubles mentaux. Ces détenues seraient encore plus instables mentalement après leur incarcération à cause de son impact traumatisant et du manque d'encadrement généralisé. On remarque une aggravation de l'état mental (et souvent physique des prisonnières) via l'omniprésence de problèmes psychologiques et d'abus sexuels carcéraux (Reviere et Young, 2006).

Violence in prison is directed at the psyche as well as the body. Increasingly, prisons in the U.S. are becoming a primary response to mental illness among poor people. The institutionalization of mentally ill people, historically, has been used more often against women than against men. However, for women who do not enter prison with mental problems, extended imprisonment is sure to create them (Davis et Shaylor, 2001, pp. 7-8).

3.3 Abus sexuels

a) Antécédents et abus sexuels

Currently, there are over 200,000 women imprisoned in the US. According to Human Rights Watch at least 15 percent of incarcerated females have been the victims of prison sexual assault (...) Males are the perpetrators in 98 percent of staff-on-inmate sexual assault (PDF] of female inmates. Forty-one percent of guards in the average state female correctional center are male, a job that entitles them to perform strip searches (Piecora, 2014).

Les abus sexuels dans les prisons de femmes états-uniennes sont à souligner ainsi que leur ampleur, leurs causes et raisons et les répercussions qui s'en suivent. Les abus sont en partie redoutés par les détenues à cause d'expériences « précarcérales ». En effet, la

moitié des prisonnières ont subi des abus sexuels avant l’incarcération, elles arrivent alors déjà vulnérables et victimes des hommes pour la plupart d’entre elles (*Human Rights Watch*, 1996). Cependant, malgré ce chiffre important, la plupart des femmes (dans les 170 prisons et quartiers pour femmes du pays) sont gardées par des hommes (p. 1).

One area in which there is a particular dearth of information is the impact of males attending to women in prison. The United States is fairly unusual among developed countries in allowing men to work as prison guards in women’s prisons (Amnesty International, 1999) (...) Guards in US prisons sometimes touch women’s bodies; perform cavity searches; and watch them shower, dress, and use the toilet. In addition, they may use language that is inappropriate, degrading, disrespectful, unduly familiar, or threatening (Bloom, Owen, and Covington 2003.) (Reviere and Young, 2006, p. 185).

According to recent reports by the Bureau of Justice Statistics (BJS), a branch of the Department of Justice, there were only 7,444 official allegations of sexual abuse in detention in 2008, and of those, only 931 were substantiated (...) But perhaps even more shocking is that even when authorities confirmed that corrections staff had sexually abused inmates in their care, only 42 percent of those officers had their cases referred to prosecution; only 23 were arrested, and only 3 percent charged, indicted, or convicted (Levi and Waldman, 2017, p. 262).

Joël (2017) aborde aussi cette peur de l’homme par des détenues françaises qui se méfient et souhaitent prendre de la distance quant à leurs rapports avec les hommes. Elles appréhendent ce qu’elles ont déjà pu vivre: le sexisme, le machisme, la femme vue comme un objet, le patriarcat, les insultes sexuelles, etc. De surcroît, beaucoup de ces femmes sont en prison à cause du meurtre d’un compagnon abusif et souvent, en France comme aux Etats-Unis, ces violences conjugales ne sont souvent pas prises en compte lors de l’arrestation et de la condamnation pénale (p. 62). Ce système banaliserait alors la violence quotidienne commise à l’égard des femmes et n’aiderait pas à l’instauration de programmes carcéraux pour femmes battues. Un des problèmes entraînant et entretenant des violences carcérales commises par des hommes est que :

Some women are so accustomed to unequal and abusive relationships in their lives, as well as bartering for sex, that the situation seems normal to them, and they accept it as a condition of their imprisonment (HRW, 1996, p. 76) (Sodja, 2007, p. 69).

Cela signifie que certaines femmes acceptent les violences commises à leur égard en prison car elles apparaissent comme une suite logique d’événements dans leur vie. Nous pouvons émettre l’hypothèse qu’un manque d’approche psychologique envers ces femmes favorise le développement et l’acceptation d’abus sexuels en prison.

Annual Incidents of Sexual Victimization, USA
 Uniform Crime Report (UCR) and the National Crime Victim Survey (NCVS), 2012;
 the National Inmate Survey-2, 2008–2009; and the
 National Survey of Youth in Custody 2008–2009

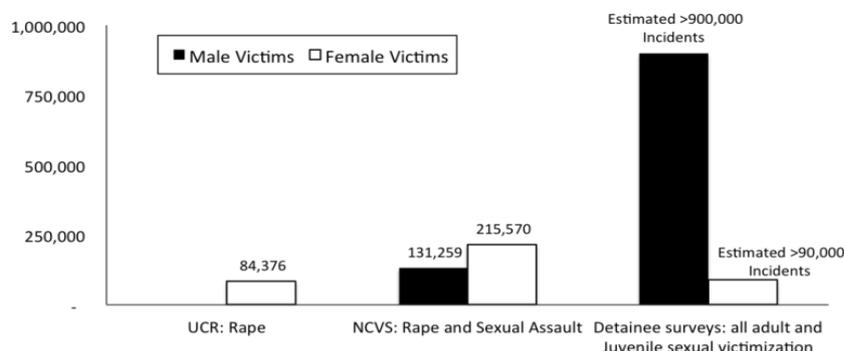


Figure 14 : Taux d'abus sexuels en prison hommes et femmes aux Etats-Unis de 2008 à 2012³⁹

Human Rights Watch (HRW) a élaboré en 1996 un rapport écrit sur les abus sexuels commis par des surveillants masculins en prisons de femmes aux Etats-Unis. Ce rapport dévoile les pratiques abusives et discriminatoires à l'encontre de ces femmes et indique les différentes sortes d'abus sexuels : agression, viol, sexe oral, marchandisation du sexe contre la promesse de biens et de privilèges, fouilles abusives, voyeurisme dans les douches et les WC et/ou agression verbale (HRW *et al.*, 1996, pp. 1-2). Ces gardiens ont violé et violent leurs devoirs professionnels. Aussi, les gardiens n'ont souvent pas de formation sur les abus sexuels, le sexisme ou même de cours de prévention (HRW *et al.*, 1996). Ce manque d'information et de formation des gardiens conduit aussi à la propagation, au maintien et à l'acceptation de ces abus sexuels inégalitaires (p. 3). ¼ de ces femmes dénoncent des abus sexuels en prison commis par des employés pénitentiaires selon plusieurs recherches du *Department of Justice* (2005) et d'*Amnesty International* (2001) (Talvi, 2007, p. 58). Ces abus qu'ils soient verbaux, physiques et/ou sexuels laissent de profondes blessures sur des femmes parfois, souvent agressées sexuellement lors d'expériences précarcérales : « Verbal harassment can also constitute degrading treatment because it causes humiliation and suffering » (Sodja, 2007, p. 70). Souvent, ces relations sexuelles ne sont ni égales ni consentantes, (viols et abus par exemple) ; des rapports de force s'entrechoquent et fluctuent

³⁹ Uniform Crime Report (UCR), the National Crime Victim Survey (NCVS), 2012; The National Inmate Survey – 2, 2008-2009; The National Survey of Youth in Custody 2008-2009, 2014, https://en.wikipedia.org/wiki/Prison_rape#/media/File:US_Sexual_Victimization_2014.png

selon une interprétation foucauldienne. Par exemple, dans la prison de *Tutwiler* en Alabama, chaque prisonnière risquerait de subir des abus sexuels selon une plainte adressée au département de la justice états-unienne. Cela laisse penser à l'omniprésence des abus sexuels au cœur des prisons américaines et le manque de coopération et de responsabilité du gouvernement américain et à l'instauration d'un *véritable climate of terror* (véritable climat de terreur) (Davis et Shaylor, 2001, p. 15).

Women in all sections of Tutwiler face the prospect of sexual abuse, including rape by prison staff, according to a complaint filed with the US Justice Department by the nonprofit Equal Justice Initiative (Ridgeway et Casella, 2013).

Ainsi, ces relations peuvent témoigner de la hiérarchie et de la domination des surveillants et par là, de l'AP en général sur ces prisonnières, privées de liberté, d'autonomie, d'intimité et de dignité. De plus, les toilettes et les douches manquent d'intimité et quasiment l'ensemble du corps est visible pour les surveillants (Talvi, 2007). Sodja (2007) suggère que parce que la grande majorité des surveillants dans les prisons de femmes est masculine, cela contribue à ces violences et inégalités sexuelles :

In the U.S., the majority of guards are male, according to AI (AI, 2000). Those working in the women's housing unit have plenty of temptation and opportunity not only to rape women, but also to humiliate them by watching as they shower or use toilet facilities. Degrading sexual comments by male guards are common. Women are frequently called bitches, sluts, and whores. Some guards treat them all as if they were prostitutes (p. 69).

Une solution à laquelle on pourrait penser serait peut-être de réduire ou d'interdire les surveillants hommes en prison comme c'est le cas dans les prisons de femmes françaises. Cependant, il faut éviter de penser à des stéréotypes hétérosexistes comme ceux où les hommes seraient tous attirés par les femmes par exemple. Cela reviendrait à éliminer la population *queer* des gardiens hommes par exemple. De plus, cette approche considèrerait les hommes comme des « prédateurs sexuels » incapables de se contrôler et de retenir leurs désirs sexuels. Approche donc, loin d'être égalitaire et féministe car elle enlèverait aux femmes leurs désirs, leurs forces sexuelles et leurs capacités de résistance. Il pourrait être envisagé d'appliquer plus de contrôle et de limites sur les postes et les pouvoirs de ces surveillants afin de mieux les encadrer et laisser davantage de place à des surveillantes femmes, cependant cette perspective relèverait toujours des différences sexuo-genrées dans le traitement des prisonnières et des surveillants en général.

b) Les représailles

On pourrait se demander pourquoi ces prisonnières ne se rebellent pas ou ne dénoncent pas davantage les abus sexuels qu'elles subissent. Déjà, peu de dénonciations et de plaintes mènent à des condamnations pénales (sérieuses). En effet, les surveillants semblent protégés par la justice et le gouvernement américain comme si le but était de pas entacher leur crédibilité et leur autorité en prison (de femmes). Par exemple, en 2005, 37% des agresseurs sexuels ont fait face à une action judiciaire et ¾ d'entre eux ont été condamnés à du sursis (Talvi, 2005, p. 56). Les prisonnières pourraient donc avoir l'impression de ne pas être écoutées et soutenues par la société américaine, comme si leurs expériences n'avaient pas autant de valeur que celles du citoyen lambda. Certaines détenues ressentent cette impuissance mais aussi la déshumanisation qui est orchestrée en prison. Elles font alors l'expérience d'un sentiment d'abandon et de solitude face à la puissance du système carcéral (Lévi et Waldman, 2017, p. 66). Les abus sexuels sont normalisés et mêmes banalisés, ils ne sont pas toujours (et même souvent) pris au sérieux et la peur des représailles habitent de nombreuses détenues qui préfèrent se taire :

It found retaliation in the form of verbal harassment, threats of physical harm, abusive pat-frisks, prolonged periods of punitive segregation, and trumped-up disciplinary tickets that resulted in women being denied visitation rights with their families and losing the chance of early release from prison (Hoeflinger, 1999, p. 258).

Les représailles font partie de l'expérience pénitentiaire et s'exercent sous différentes formes comme des fouilles abusives, la privation de visite et l'isolement carcéral par exemple. Elles illustrent les rapports de domination/soumission essentialistes entre la femme et l'homme et démontrent la corrélation du système carcéral avec celui de la société américaine patriarcale. A cause de ces abus sexuels, certaines détenues tombent parfois enceintes et pourtant elles peuvent se retrouver en cellules d'isolement si elles osent se plaindre et dénoncer des surveillants de prison comme ça a été le cas, une fois de plus dans la prison de Tutwiler (Ridgeway et Casella, 2013) : « Several Tutwiler prisoners have become pregnant after being raped by guards. And women who complained about staff abuse were often placed in solitary ».

c) La violation de droits internationaux

Under both international and national law, states are clearly required to prevent and punish custodial sexual misconduct. The International Covenant on Civil and Political

Rights (ICCPR) and the International Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment or Punishment (Torture Convention), both of which the United States has ratified, require state parties to prohibit torture and other cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment and to ensure such abuse is investigated and punished. The ICCPR further guarantees prisoners a basic right to privacy, which has been interpreted to preclude strip searches by officers of the opposite sex (...) The United States is thus clearly bound under its own constitution to prevent and punish custodial sexual misconduct. It is equally bound by international human rights law to take these steps, although in ratifying the ICCPR and the Torture Convention, the United States attempted to limit its treaty obligations in ways that were particularly adverse to the elimination of custodial misconduct. In Human Rights Watch's view, these efforts by the United States to shirk its full international human rights obligations are both bad policy and legally indefensible. Accordingly, we hold the United States to the full scope of the relevant obligations in each treaty (HRW *et al.*, 1996, p. 3).

Dans son rapport, HRW *et al.* (1996) dénonce le non-respect des Etats-Unis face à certaines politiques et lois concernant les prisonnières, lois instaurées et signées par les Nations Unies dans le *UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners*⁴⁰, lois que les Etats-Unis ont pourtant ratifiées. Ces lois sont censées punir et empêcher les abus sexuels en interdisant les traitements cruels, inhumains, dégradants et en garantissant le droit à l'intimité (p. 3). Elles préconisent notamment l'interdiction de surveillants masculins dans les prisons de femmes afin d'empêcher la proximité et la possibilité d'abus sexuels entre les deux sexes :

The U.S. practice of male staff having unsupervised access to incarcerated women violates international standards, such as the U.N. Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners. Rule 53 states that no male staff member "shall enter the part of the institution set aside for women unless accompanied by a female officer" and "women prisoners shall be attended and supervised only by female officers." (Sodja, 2007, p. 69).

Cependant, en 1964 les Etats-Unis ont ratifié une autre loi, cette fois-ci nationale, le *Civil Rights Act* qui garantit l'égalité entre les genres et les mêmes opportunités notamment dans le domaine du travail :

Since the passage of the Civil Rights Act of 1964, U.S. employers have been prohibited from denying a person a job solely on the basis of gender unless the person's gender was reasonably necessary to the performance of the specific job (HRW *et al.*, 1996, p. 2).

Cela revient à dire qu'il est désormais impossible de refuser le travail à quelqu'un à cause de son sexe et cela explique en partie la présence autorisée (et nombreuse) de surveillants hommes dans les prisons de femmes états-unienne. Avant cet acte, les hommes étaient cantonnés à des postes externes et ne pouvaient pas entrer dans les quartiers de femmes. Cet

⁴⁰ Voir Annexe 1, pp 297-305.

acte a donc eu un impact sur les conditions des femmes en voulant accorder plus de droits aux femmes américaines à travers des lois féministes (Talvi, 2007, p. 57). Les Etats-Unis sont parmi les seuls pays occidentaux à autoriser l'encadrement de détenues par des hommes et bien que la parité soit en théorie logique et respectueuse des sexes, elle n'empêche pas le nombre conséquent d'abus sexuels dans ces établissements. Christensen (dans Talvi, 2007) préconise l'accompagnement des surveillants hommes par des surveillantes afin de ne pas les laisser superviser les quartiers femmes seuls car actuellement, ils ont un accès total aux cellules, même la nuit, et aux douches ce qui augmenterait les risques d'abus : « The hiring of male custodial staff, who have visual access at all times to women's cells- even when they are changing clothes- and to the showers, creates a climate that invites sexual abuse » (Davis et Shaylor, 2001, p. 14). Ce manque d'intimité viole aussi des accords internationaux comme l'article 17 des Etats *ICCPR*⁴¹ et même si les femmes souhaitent se plaindre et engager des poursuites judiciaires, elles sont souvent démunies quant aux ressources législatives et au manque d'informations (Sodja, 2007). « Rape of prisoners by guards is considered torture according to the Torture Convention » (le viol des prisonniers par les surveillants est vu comme un acte de torture d'après la Convention contre la torture) (Sodja, 2007, p. 69) mais les surveillants masculins représentent 40% des gardiens dans l'ensemble des prisons de femmes aux Etats-Unis (Talvi, 2007, p. 57). L'omniprésence des hommes renforcerait les risques d'abus sexuels dans ces prisons et instaurerait un climat d'insécurité et de peur chez les détenues. On assiste même à une décredibilisation du phénomène du viol dans certaines prisons qui utilisent un euphémisme à la place de ce terme telles que « surfamiliarité » (*overfamiliarity*, HRW *et al.*, 1996, p. 3) et/ou « fraternisation » (*fraternization*, p. 3), termes qui enlèvent ainsi tout coercition et impliqueraient que les détenues étaient consentantes à ces actes sexuels : « Few prisons have express policies protecting the privacy rights of prisoners, and fewer deal expressly with the impropriety of verbal harassment and degradation » (pp. 3-4). Selon certains auteurs (Talvi, Alexander, Reviere et Young, HRW

⁴¹ *The International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR)* is one of three documents that make up the International Bill of Rights, together with the Universal Declaration on Human Rights and the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR)* : Human rights are commonly divided into 'civil and political rights' and 'economic, social and cultural rights'. Civil and political rights protect individuals' freedom from interference by the State and make sure that everyone can take part in civil society. They include freedom of speech, freedom of assembly and the right not to be tortured. Economic, social and cultural rights protect the basic necessities for life which includes the rights to food and water, to have a roof over your head, and to adequate healthcare. In this post, we're looking at civil and political rights under the ICCPR. The ICCPR defines basic rights, such as the right to life (Article 6), freedom from torture and cruel, inhuman or degrading treatment (Article 7), freedom from slavery (Article 8), the right to liberty (Article 10) and the right to respect for privacy and family (Article 17) (Weller, 2017).

et al., Sodja, Davis et Shaylor, etc.), la prise de conscience de ces abus et leur arrêt serait requise afin que les femmes bénéficient d'une santé physique et mentale solide pour atteindre une réinsertion sociale réussie dans la société à leur sortie de prison (Talvi, 2007, p. 65). Un autre aspect clé durant et après l'incarcération de nombreuses prisonnières est la maternité avec la question des droits parentaux et des liens familiaux de ces femmes, fragilisés ou non, en raison de l'incarcération.

3.4 Les détenues mères et/ou enceintes

a) Les conditions des femmes enceintes pendant l'incarcération

Les femmes enceintes dans les prisons américaines se retrouveraient peu protégées face à cet univers carcéral oppressif et n'auraient pas automatiquement droit à des traitements adaptés. Lévi et Waldman (2017) décrivent le quotidien de certaines femmes enceintes en prison et révèlent le port de menottes autour du ventre lors de leurs déplacements (et de l'accouchement), l'absence d'eau dans les cellules, le refus de leur accorder parfois les lits du bas si elles n'ont pas l'ordonnance d'un médecin, l'absence de soin prénataux, de vitamines, de fruits et/ou nourriture supplémentaires, la mauvaise hygiène des prisons et le manque d'équipements pour ces soins (pp. 30-31). Ces détenues manquent d'encadrement et de soutien médical et psychologique, elles n'ont pas de cours de pré-maternité, pas d'information sur comment devenir mères et l'absence de soins prénataux entraînent une possibilité de mortalité infantile (Reviere et Young, 2006, pp. 88-89). De plus, la plupart des prisonnières doivent accoucher avec des menottes (Talvi, 2007, p. 11) ce qui peut faire naître un sentiment d'humiliation chez ces femmes et peut aussi être un potentiel danger pendant l'accouchement si la femme ne peut pas bouger : « In 30 US states, they can be shackled down while giving birth, a step that has been condemned by the ACLU and various health organizations » (Devlin, 2014). Enfin, les détenues sont fréquemment obligées de laisser l'enfant au bout de quelques heures ce qui peut être une expérience particulièrement douloureuse avec l'ombre de l'arrêt des droits parentaux qui planent sur les mères. Certaines détenues expriment leur sentiment d'abandonner leur enfant, et la peur qu'il les haïsse ou ne les reconnaisse pas. Parfois les détenues se retrouvent enfermées à l'infirmerie de la prison après l'accouchement seules et sans aucune activité : des sensations de solitude et de dépression s'installent en plus de la « perte de l'enfant » (Lévy et Waldman, 2017, pp. 34-35).

b) Stigma et intrusion du gouvernement

L’incarcération des femmes mères et/ou enceintes a des conséquences non seulement sur ces dernières mais aussi sur leurs enfants et leur famille. Certains activistes considèrent que le gouvernement cautionne ces divisions internes familiales et les conséquences de ces conflits telles que la perte de liens, la séparation définitive ou temporaire des nourrissons et l’appauvrissement de ces familles. En 2006, on recense 300.000 enfants avec, au moins, une mère en prison (Reviere et Young, 2006, p. 109-110). L’hypothèse est que cette incarcération de mères agirait comme une punition pour les mères, c’est-à-dire pour leur prouver que ce sont de « mauvaises mères » en les privant de leurs enfants et de leur rôle essentialiste normé (la mère « idéale » : douce et protectrice de ses enfants), rôle essentialiste qui conduit à des privilèges et à une acceptation dans la société. Selon cette logique, si elles sont considérées comme de « mauvaises mères » elles sont donc de « mauvaises femmes » (car approche essentialiste sexuo-genrée) qui méritent la prison et la souffrance afin d’être punies puis reconditionnées (perspective foucauldienne) en « mères idéales ». Au vu de l’époque post-esclavagiste et post-Jim Crow, et du nombre de femmes afro-américaines derrière les barreaux états-uniens : « Fifty-two percent of these prisoners are African-American women, who constitute 14 percent of the total U.S. population » (HRW *et al.*, 1996, p. 1), on pourrait se demander si ces données « raciales » d’incarcération ne témoigneraient pas d’un racisme contemporain à l’égard de cette population mises en place dans l’univers carcéral.

Estimates are that anywhere from two-thirds to four-fifths of the women behind bars are mothers and that most of these women have children under age eighteen (Women’s Prison Association [WPA] 1995; Greene, Haney, and Hurtado 2000; Kauffman 2001) (...) Additionally, the reports indicate that the women generally had an average of two to three children each (Reviere et Young, 2006, p. 109).

In 1997, 65% of women in state prisons were parents of minor children, compared to 55% of men. Two-thirds of mothers incarcerated in state prison lived with their children prior to their arrest (*Incite National*, consulté le 02/07/2018).

Enfin, des problèmes genrés se dessinent quant à la maternité et aux femmes. En effet, certains défenseurs du mouvement *Pro-Life* (mouvement contre l’avortement), comme Charlie Condon, condamnent les prisonnières qui prennent des drogues pendant leur grossesse en les accusant d’égoïsme, d’irresponsabilité : elles devraient être punies si les nourrissons sont mort-nés (Talvi, 2007) :

“You don’t have the right to have a drug-impaired child ... This child comes from God. We think we’re in line with how most people feel in this country. We recognize the fetus as a fellow South Carolinian. And the right to privacy does not overcome the right to life” (pp. 152-153).

As Murphy and Rosenbaum rightly point out, “no woman inhabits the all-giving-mother role entirely, but drug-using mothers may miss by the most. Mother as fetal prisoner, or user of illegal drugs, is the antithesis of the prevailing myth of mother as unflagging, unselfish caregiver (Talvi, 2007, p. 157).

Ces activistes contre l’avortement promeuvent le stéréotype de la femme qui existe seulement pour donner naissance et qui ne doit en aucun cas entraver ce rôle de la nature - ce rôle divin. Cet argument revient à condamner la femme à l’enfant et à l’utérus. Nous pensons qu’il s’agit d’une approche essentialiste, sexiste et inégale, ne tenant pas compte des circonstances et d’autres critères entrant en jeu dans les conditions présentes de ces femmes. Cette intolérance totale se manifeste dans le fait que ces femmes sont souvent punies par la loi, les peines peuvent être rallongées même si l’enfant est en bonne santé car les drogues sont fermement condamnées, d’autant plus depuis « la guerre aux drogues. » Le paradoxe est que les fœtus sont censés avoir tous les droits et l’attention médicale requise mais aux Etats-Unis les femmes enceintes n’ont pas forcément d’aide financière, de soins médicaux ou bien de traitements contre les addictions (Talvi, 2007, pp. 154-155). Il serait possible d’émettre l’hypothèse que le gouvernement du pays contrôle et définit de plus en plus ce qui est ou n’est pas une grossesse, et les critères acceptables pour être une « bonne mère » :

Any government that attempts to define or approve what constitutes acceptable motherhood extends a dangerous and inconsistent reach into women’s lives. Such policies represent a crucial intersection between the war on drugs; civil liberties and the right to privacy (...) The criminalization of motherhood is a definitive step toward a government that would have the power to tell us what constitutes acceptable pregnancy and motherhood (Talvi, 2007, p. 161).

En affichant cette ligne de conduite, le gouvernement états-unien et l’AP violeraient l’intimité des droits de reproduction des femmes en s’immisçant dans les avortements, les adoptions et les façons d’élever un enfant (certaines femmes sont punies par la loi car elles vivent dans un environnement où les drogues sont présentes même si elles n’en consomment pas et même s’il n’y a pas de trace de stupéfiants chez les nourrissons) (Talvi, 2007) :

To date, South Carolina has pursued at least eighty cases against women, mostly poor women and women of color, on similar charges, emboldened by a 1997 South Carolina Supreme Court decision in *Cornelia Witner v. State of South Carolina* that anything that a pregnant woman does to cause “potential harm” to her fetus can constitute child abuse. Among the most outrageous are the “homicide by child abuse” charges against Jennifer Lee Arrowood, who suffered a placental abruption and had a stillbirth. The state charged that Arrowood had used drugs, and she received a ten-year prison term in January 2006. In July 2006, Hannah Lauren Jolly, who gave birth to a newborn and legally gave her child up for adoption, was subsequently tracked down, arrested, and charged for “unlawful child neglect” because the child had tested positive for drugs. Amy Sue Earls, who used cocaine during her pregnancy, delivered a healthy child (who did test positive for cocaine) but was still sentenced to twenty months in prison, plus three years’

probation. During that time, the court has forbidden her to get pregnant (...) At minimum, the list of states criminalizing certain behaviors during pregnancy included Alabama, Arkansas, Idaho, Hawaii, Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York, Oklahoma, South Dakota, Virginia, and Wyoming. Several of these states have actually passed (or having pending legislation) criminalizing mothers-to-be who use substances while pregnant, including Alabama's Chemical Endangerment of a Child law, which encourages citizens, law enforcement, and social workers to turn in pregnant women suspected of drug use. This law has already resulted in several arrests of young women, with bonds set as high as \$200,000, an amount usually reserved for the most serious criminal acts. "We urge drug users, especially pregnant mothers, to seek help for their drug addiction," Covington County Sheriff's Office Investigator Greg Jackson said after one such arrest. "[B]ut when you're caught, you will be prosecuted. Garrett's Law in Arkansas also gives permission to medical personnel to report the mothers of newborn infants for parental neglect (Talvi, 2007, pp. 157-159).

Contrôler les drogues des mères serait alors une politique sous-jacente de « la guerre contre les drogues » et aurait un impact sur les droits de reproduction des femmes et des libertés fondamentales des citoyens états-uniens. Selon l'auteure, le gouvernement contrôle toujours plus le corps des femmes, notamment ceux des femmes pauvres, défavorisées, de couleur et issues de minorités (car ce sont elles qui sont le plus incarcérées). Aussi, on ne condamne quasiment pas les gardiens qui ont des relations sexuelles forcées avec les prisonnières conduisant parfois à des grossesses, mais aussi à des séquelles psychologiques comme la dépression, un affaiblissement moral et/ou physique et parfois à la prise de drogues comme solution de secours. Les hommes sont supérieurs aux femmes et les hommes libres sont supérieurs aux femmes prisonnières dans la hiérarchie patriarcale de la société américaine. Ces femmes sont les victimes de punition et de châtement de la société patriarcale pour des raisons politico-religieuses conservatrices. En raison du nombre de mères en prisons, de la large absence de soins adaptés pour les prisonnières enceintes ainsi que de la possible perte de droits parentaux de ces femmes⁴², il serait possible d'envisager que la société américaine n'affiche pas d'inquiétude réelle pour le nourrisson mais un désir de punition pour ces femmes transgressives. Les enfants apparaissent comme des stratégies et des moyens pour punir les femmes qui ont pêché (/transgressé) et qui sont vues comme « déviantes ». Par conséquent, le nourrisson pourrait non seulement être un outil de contrôle sur les femmes, leur corps et leurs libertés mais aussi un outil normé de genre et de sexe pour l'intérêt des hommes sexistes et patriarches. La maternité agirait comme une stratégie « rétributo-dissuasive » afin de soit maintenir à l'écart certaines femmes de la criminalité soit de se servir des enfants pour punir ces mêmes femmes de leurs crimes (80% des femmes sont mères lors de leur incarcération, Munson, 2005).

⁴² Voir Chap 2.

c) La séparation avec les enfants

Mothers constitute more than eighty percent of the women in prison (Munson, 2005).

Since the vast majority of prisons are in rural areas, far from prisoners' families, the separation from their children is extremely difficult for women in prison (Sodja, 2007, p. 67).

Nombre de prisonnières sont mères lors de leur séjour carcéral (Reviere et Young, Talvi, Munson). Cela implique une séparation spatiale et temporelle imposée entre les mères et leurs enfants. La séparation entre les mères et enfants est souvent brutale et douloureuse (HRW *et al.*, 1996). Ce rapport démontre que les visites sont peu fréquentes à cause du coût et du temps de trajet et de la possible pauvreté des familles de ces femmes (pp. 18-19). Ces séparations peuvent mener à l'apparition de trouble mentaux chez les femmes à cause du manque et de la souffrance au quotidien et aussi de cette « honte » d'être de « mauvaises mères » (Reviere et Young, 2006). Ces auteures estiment que la « privation filiale » est une douleur dure à supporter pour ces détenues qui font alors l'expérience de rejet, de souffrance, de dépression, de colère et d'impuissance. Elles sont effrayées à l'idée de rejet et d'abandon que leur(s) enfant(s) pourraient ressentir (p. 118). En plus, de ne pas correspondre aux femmes, les prisons ne correspondent pas à leur famille et ainsi aux enfants : les jouets et équipement pour enfants sont absents alors que la plupart des prisonnières sont mères et que les enfants voyagent souvent longtemps depuis leur foyer jusqu'à la prison :

In addition, CCIP (2001) reported that over half of all children of incarcerated parents never visit and that incarcerated women are less likely to receive visits than incarcerated men. Perhaps women receive fewer visits because most states provide only institution for women, usually located in a remote, rural area, which makes visitation difficult and costly (...) J. . C. Coughenour (1995) reported that because there were fewer federal prisons for women than for men, women inmates were on average more than 160 miles farther from family than male inmates. These distances make regular visits next to impossible and make the maintenance of family relationships very difficult (...) Without toys, books, and other resources, these visiting areas are not "child friendly" (Covington, 2002) (Reviere et Young, 2006, pp. 125-128).

Cette absence d'infrastructures témoigne d'un manque d'investissement financier, psychologique et empathique pour les femmes détenues. Ainsi, comme les détenues sont moins nombreuses, le nombre de leurs prisons l'est aussi et donc elles sont fréquemment envoyées plus loin que les hommes à cause de ce manque d'établissement : la séparation est alors presque inévitable (HRW *et al.*, 1999, pp. 22-23). L'institution se refuse d'aider ces « mauvaises mères » à travers plusieurs procédés concrets notamment en n'installant pas d'ordinateurs pour communiquer avec les familles et en instaurant des coûts excessifs sur l'utilisation des téléphones. Ainsi, les prisons signent des contrats exclusifs avec certaines

compagnies de téléphone ce qui leur laissent ainsi la liberté de monopole sur les prix. De plus les prisons donnent très peu d'informations sur les visites. Ces trois procédés (Reviere et Young, 2006, pp. 128-134) manifestent un désir étatique de séparer, d'éloigner, de déstabiliser ces familles précaires et ainsi de punir ces femmes transgressives en suggérant la mise en place de politiques discriminantes.

Une épreuve à laquelle il faut se préparer quand on est mère en prison c'est l'arrêt possible des droits de garde sur les enfants. Ainsi, de nouveaux critères pour l'arrêt du droit de garde ont été mis en place (Reviere et Young, 2006, p. 112) à partir de 1997 :

Sadly, many women behind bars were primary caregivers for their children. When they are locked up, families are left with few options. The lucky ones can be placed with relatives, but more often, the kids are sent to foster care. Many of these children are lost to their mothers forever. The federal Adoption and Safe Families Act, enacted in 1997, requires states to terminate parental rights to children that spent at least 15 of 22 consecutive months in the foster care system, freeing them up for adoption. The median minimum sentence for incarcerated women is 36 months : can be adopted by others if women's sentences too long, lost maternal rights, little protection (Devlin, 2014).

Cette loi affiche donc une discrimination à l'égard de la majorité des prisonnières puisque ces femmes sont en moyenne incarcérées 36 mois en prison et que les droits peuvent s'arrêter dès le 15^e mois de l'enfant en famille d'accueil. Une fois placés en famille d'accueil, les chances pour les récupérer sont assez faibles et face au manque d'informations sur la garde d'enfants durant leur incarcération, ces femmes se retrouvent d'autant plus dépourvues et impuissantes (HRW *et al.*, 1996). On pourrait donc remarquer ici une volonté légale étatique de séparer les mères de leurs enfants sans toujours tenir compte de leurs circonstances personnelles.

Research indicates that the children of incarcerated mothers suffer from an immediate and enduring adverse effects on their relationships with peers and irreparable harm to the mother-child relationships (p. 18).

3.5 La surpopulation

The institutions in California have the largest female prison population in the country. The Central California Women's Facility at Chowchilla has an ADP [average daily population] of 3,109, and the Valley State Prison for Women at Chowchilla has an ADP of 3,570. Add to these numbers the ADP of 1,553 female inmates housed at the California Institution for Women at Corona and you have over 8,000 incarcerated in these three facilities (Reviere et Young, 2006, pp. 47-54).

La surpopulation est une question cruciale dans les prisons américaines de nos jours. La surpopulation (*overpopulation* en anglais) se définit comme « the condition of having a

population so dense as to cause environmental deterioration, an impaired quality of life, or a population crash » (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2017). La surpopulation touche les prisons de femmes états-uniennes depuis l'arrivée de ces dernières en masse dans ce système carcéral⁴³.

A comparison of the institutional capacity and the average daily population (ADP) figures indicate that a number of institutions are overcrowded. All the institutions in California, Florida, and Illinois were over capacity in 2003. The single state facilities located in Alabama, Delaware, Hawaii, Iowa, Louisiana, Maine, Montana, Nebraska, New Hampshire, Ohio, and Washington were all over capacity. For example, the Tutwiler Prison for Women in Alabama had a reported capacity of 421 but an ADP of 1,000 (American Correctional Association 2003) (Reviere et Young, p. 54, 2006).

On Wednesday, the Vera Institute of Justice and a program called the Safety and Justice Challenge released a report that found that the number of women in local jails in the United States was almost 14 times what it was in the 1970s, a far higher growth rate than for men, although there remain far fewer women than men in jails and prisons (...) The study found that the number of women held in the nation's 3,200 municipal and county jails for misdemeanor crimes or who are awaiting trial or sentencing had increased significantly — to about 110,000 in 2014 from fewer than 8,000 in 1970. (Over all, the nation's jail population increased to 745,000 in 2014 from 157,000 in 1970.) (...) Most have been charged with low-level offenses, including drug or property crimes like shoplifting, but a growing number are in jail for violating parole or probation, for failed drug tests or for missing court-ordered appointments (...) The trend echoes what has occurred in policing over the past two decades, as the police and prosecutors have focused on offenses that might have once been overlooked, even as rates for more serious crimes have declined, according to the Justice Department. The result, critics say, are overcrowded prisons and jails, many of them filled with nonviolent offenders (...) (Williams, 2016).

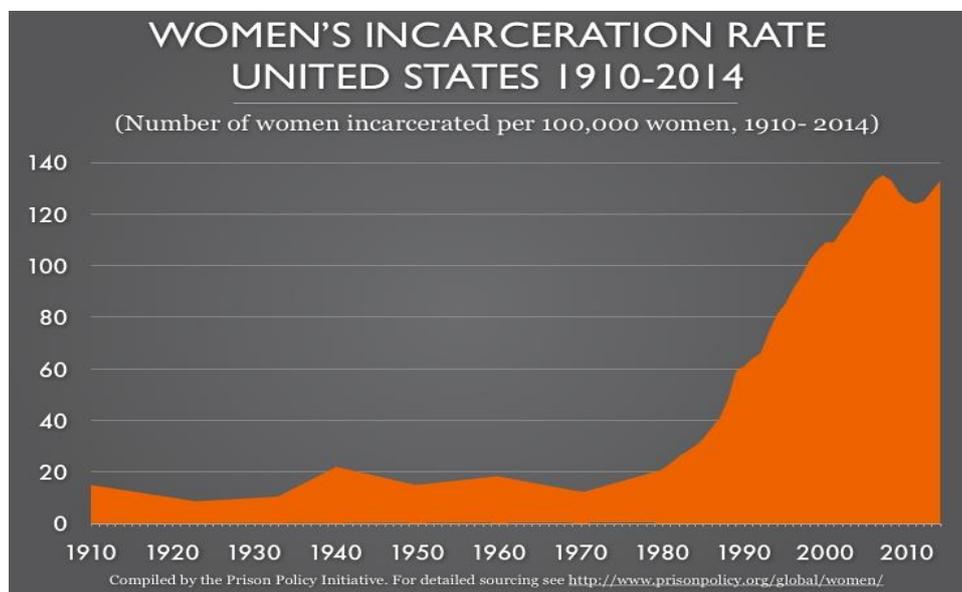


Figure 15 : Le taux d'incarcération de femmes aux Etats-Unis entre 1910 et 2014⁴⁴

⁴³ Voir Annexe 2, pp 306-308.

⁴⁴ Kajstura, 2017, <https://www.prisonpolicy.org/reports/pie2017women.html>

Ainsi, Riviere et Young (2006) lient ce problème à des sentences toujours plus longues via « la guerre aux drogues » et aussi aux violations de liberté conditionnelle qui conduisent fréquemment à la réincarcération (pp. 54-55). La surpopulation dans les cellules comme dans la prison de *Lincoln Correctional Facility* dans l'Etat de l'Indiana est notoire : jusqu'à 20 femmes peuvent partager une cellule (Racine, 2015). Un phénomène intéressant se produit dans les transferts de prisonnières à travers le pays. Auparavant, des détenues étaient transférées dans des prisons qui possédaient des quartiers féminins car toutes les prisons n'en étaient pas équipées. Cependant, aujourd'hui, les prisons pour femmes se sont développées mais des transferts circulent toujours : ces transferts sont dus à la surpopulation de certaines prisons féminines qui ne peuvent plus accommoder de place pour les nouvelles détenues (Riviere et Young, 2006). Aussi ces auteurs indiquent la détérioration du confort et des équipements pour les détenues à cause de leur trop grand nombre dans des prisons insuffisamment grandes (p. 8). Certaines salles de formations ou d'activités sont transformées en cellules afin d'accueillir le surplus de prisonnières (Talvi, 2007) :

Close behind were complaints about the rampant overcrowding of facilities, to the extent that four to eight women have to sleep in a two-person cell, and that dayrooms and rooms once used for educational or recreational purposes are used to hold inmates (p. 15).

Cette réutilisation de salles « loisirs » ou d'apprentissage privent donc les prisonnières de possibilités de réinsertion et d'activités pour combattre l'ennui en prison. Pourtant, le phénomène de la surpopulation n'est pas propre aux Etats-Unis et est (fortement présent en France⁴⁵), ce qui renforce notre idée de modèle type carcéral à travers les pays occidentaux au détriment du bien-être et du respect des prisonniers pour des logiques capitalistes par lesquelles on chercherait à économiser et à rentabiliser l'espace spatial au maximum (pour ne pas investir dans des dépenses d'infrastructures et/ou de personnel supplémentaires par exemple). Plus spécifique aux détenues, des injustices sexuo-genrées propres à l'expérience carcérale des femmes aux Etats-Unis se dégagent.

⁴⁵ En France, au 1er novembre 2017, 69 307 personnes étaient détenues pour 58 681 places opérationnelles ; 1 638 personnes étaient réduites à dormir sur un matelas au sol. (...) Les causes de cette surpopulation carcérale sont bien connues : au cours des dernières décennies, des politiques pénales de plus en plus répressives ont été menées, de nouvelles infractions ont été créées, les peines prononcées par les magistrats sont de plus en plus longues, le nombre de détentions provisoires toujours plus important (Hazan, 2018, p. 4).



Figure 16 : Surpopulation dans la Prison de Tutwiler, Alabama⁴⁶

3.6 Injustices genrées et sexuées

a) La prison : un espace androcentrique

Critics of the US prison system argue that it is largely invisible to the general public. Within this already invisible system, women are consistently forgotten and suffer devastating consequences as a result (Hoeflinger, 1999, p. 255).

Les prisons ont été construites pour et par des hommes et ont pendant longtemps « hébergé » une majorité d'hommes (et c'est toujours le cas actuellement : 6.9% de détenues femmes et 93.1% de détenus hommes d'après le *Federal Bureau of Prisons* (BOP) en 2018). L'hypothèse est que cette majorité sexuée entraîne des conséquences chez les hommes et les femmes, qui possiblement ne vivent pas toujours l'expérience carcérale de la même manière suivant leur quotidien et les services des instituts. La prison est appréhendée et perçue comme un espace masculin où la féminité n'a pas lieu d'être selon une large partie de la société. Les femmes déjà discriminées et marginalisées par leur sexe, leur classe et leurs origines sont parfois oubliées à cause de cette pensée : le crime reste largement associé à l'univers des hommes. Les prisonnières sont souvent moins bien traitées que les hommes car les prisons ne correspondent pas à leurs besoins comme elles ont été créées pour les hommes : distance avec la famille, plus de chances d'être placées en cellules d'isolement à cause du manque de places pour les détenues, soins gynécologiques, traitements pour la grossesse, les menstruations, etc. (HRW *et al.*, 1996, pp. 22-23). Joël (2017) dénonce une isolation spatiale fréquente des quartiers hommes et révèle le sentiment par les surveillantes

⁴⁶ *Equal Justice Initiative*, consulté le 26/07/2018, <https://eji.org/tutwiler-prison-media>

et les détenues d'abandon et de rejet qui les habite parfois à cause de cette distance physique imposée. Les détenues apparaissent comme moins considérées que leurs homologues hommes et auraient aussi moins de budget pour les activités en opposition à leurs homologues masculins : cela témoignerait d'une inégalité sexuée :

« Ici on est complètement à l'écart du reste. Complètement. Je suis sans arrêt en train de rappeler que le quartier femmes existe mais ils ont trop tendance à faire abstraction du quartier femmes, que ce soit pour les cabines téléphoniques... (Vous passez toujours en dernier ?) On passe en dernier quand on tire la sonnette d'alarme ! » [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire] (p. 48). (...) Au sein des établissements, l'ensemble des caractéristiques distinctives du QF concourent à la construction d'une représentation d'étrangeté à son endroit, amenant les acteurs à le considérer comme un greffon de la vraie prison, celle des hommes. Philippe Combessie (1996) fait état d'une double stratégie locale et/ou nationale s'exerçant à l'encontre des prisons – d'une part une relégation en des lieux de moindre visibilité sociale, d'autre part un travail d'occultation matérielle et symbolique – et on peut se demander si le QF ne représente pas une forme de relégation dans la relégation (p. 51).

That finding comes from a new report from the Vera Institute of Justice and the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation's Safety and Justice Challenge (...) Jails often don't provide feminine hygiene products or toilet paper, among other items. In one Michigan case filed by the ACLU, women held in the Muskegon County Jail alleged they were denied menstruation hygiene products, toilet paper and underwear. "I requested toilet tissue and sanitary napkins from jail officials on several occasions but my requests were ignored," said Londora Kitchens in a statement at the ACLU website. "For example on July 13, 2014, I was menstruating and was out of sanitary napkins. During this period, Officer Grieves told me that I was 's**t out of luck,' and I better not 'bleed on the floor.' Jails are designed for the "majority of people in jail, which are men," Swavola said. A lack of toilet paper and menstruation supplies "is not only a risk to health, but really dehumanizing" (Picchi, 2016).

Les femmes détenues sont punies deux fois : premièrement par l'incarcération et deuxièmement parce que la prison n'est pas adaptée aux femmes ce qui entraîne des souffrances supplémentaires dû à cette ignorance et cette discrimination genrée (Reviere et Young, 2006, p. 11). Le manque d'équipements et de formations est notoire au sein de ces prisons féminines états-uniennes : le sexisme opère dans les prisons et les détenues voient leurs opportunités de réhabilitation s'affaiblir.

When compared to their male counterparts, for example, women prisoners face discriminatory treatment in educational and vocational programs, work-release and job training, access to social services, and access to visitors (Hoeflinger, 1999, p. 255).

But the report released this week, "Overlooked: Women and Jails in an Era of Reform⁴⁷," funded by the Chicago-based MacArthur Foundation, found that local jails are mostly ill-equipped to handle the specific needs of women – 80 percent of whom are mothers and single parents (Bruinius, 2016).

⁴⁷ *Overlooked: Women and Jails in an Era of Reform*, Vera Institute of Justice, 2016.

L'approche androcentrique des prisons se manifeste également par le manque d'études sur les prisonnières états-uniennes ou en tout cas, de leur faible taux numérique comparé aux prisonniers états-uniens. Les études sur ces derniers foisonnent. Avocats, chercheurs et activistes se mobilisent et s'intéressent grandement à cette population au détriment des femmes alors que les détenues sont la population carcérale états-unienne avec le taux d'augmentation le plus fort actuellement (Lévy et Waldman, 2017, p. 12).

b) Renforcement et perte de la féminité comme punition

Selon nombre d'auteurs et d'activistes, le passage en prison pour les détenues est criblé d'injustices, notamment sexuées, et celles-ci se manifestent aussi soit par un renforcement de normes genrées soit par une perte punitive de la « féminité conventionnelle » à cause de la transgression de ces normes. Le travail en prison est généralement stéréotypé puisque les femmes se retrouvent à faire la cuisine, le ménage et la couture dans de nombreux cas. Aussi, la prison comme le « monde libre » sont dominés par la violence masculine et les normes traditionnelles sexuées et essentialistes sont imposées et à respecter sinon les détenues/« femmes libres » s'exposent à de possibles punitions, humiliations, discriminations et perte de privilèges : la femme se doit de respecter son rôle attribué par la société (Joël, 2017). Il y aurait des critères de féminité en place à passer pour une meilleure survie en prison notamment la dichotomie « bonne/mauvaise femme ». Les « mauvaises femmes » sont celles perçues comme résistantes à la domination masculine, fortes et contre l'obligation d'être une « femme domestiquée » (Talvi, 2007, p. 173). Certaines femmes se retrouvent parfois dénuées de choses qui les font « se sentir femmes » comme du maquillage (tolérés dans certains cas) et autres accessoires de beauté dans la logique de ce qui constituerait la « femme traditionnelle » :

Miller also addressed the fact that women in jail are deprived of all possible displays of their femininity, and resort to “amazing skills” by using crushed M&M's for lipstick, coloring pencils for eyeliner, and toothbrushes to apply mascara (Talvi, 2007, p. 15).

Talvi explique qu'on les prive du droit d'être vues et de se sentir comme de « vraies femmes », c'est-à-dire des femmes traditionnelles, pour leur faire comprendre leur différence de statut avec les femmes « libres » de l'extérieur. Cela reviendrait à considérer les femmes criminelles comme des « non-femmes » et comme des « créatures » transgressives qui n'arrivent pas à s'intégrer et qui méritent par conséquent l'exclusion avant de perturber les personnes « non-déviantes » et respectueuses de ce schéma sociétal sexuo-

genré (Talvi, 2007). Cependant, cette approche est à nuancer car elle renforce des idéologies genrées binaires entre les hommes et les femmes. Elle implique que les femmes « normales » aiment se maquiller et se coiffer, ou en règle générale, prendre soin de leur apparence alors que les hommes ne se sentent pas concernés par cela. Cela exclue les hommes qui aiment se maquiller et avoir une apparence plus travaillée par des produits de beauté ou encore les femmes qui elles, n'identifient pas leur identité à ces accessoires. Nous réfutons l'hypothèse que pour être femme, il faille s'appliquer du maquillage et l'inverse pour l'homme. Cependant, nous reconnaissons que ces produits puissent aider un certain nombre d'individus à compléter et à affirmer des aspects identitaires. Ces femmes n'ont pas toujours le droit au privilège d'être une femme « conventionnelle » et se retrouvent même assimilées à l'univers masculin quand elles reçoivent les mêmes habits que les hommes qui sentent leur transpiration dû aux lessives co-genrées dans certaines prisons (Talvi, 2007, p. 15). De plus, certains surveillants peuvent aussi jouer un rôle sur ces injustices sexuées en se moquant directement des besoins physiques des femmes (Sodja, 2007) :

In some prisons, tampons, sanitary pads, and toilet paper are doled out only upon request. This practice is clearly both humiliating to the women and unnecessary for security. Sometimes male guards will refuse to dispense feminine hygiene products, laughingly saying things like, "Use toilet paper" or "Use your shirt" (p. 69).

Il est important de mentionner que les Etats-Unis sont le pays avec le plus de femmes incarcérées et que la punition prend la place de la réinsertion et se voit dans les injustices et différences sexuées entre détenus et détenues (Reviere et Young, 2006, p. 179). Les détenues s'apparentent quelquefois à des fantômes ou à des monstres dans l'imaginaire d'une majorité du public et sont largement peu considérées du fait de leur sexe et des préjugés sexistes qui ont imprégné et imprègnent la société américaine.

3.7. Le manque de pouvoir, de représentation et de droits

Dans les prisons américaines, les détenues font souvent face à un manque de pouvoir pour se rebeller contre des conditions parfois injustes et précaires. En premier lieu, la peur des représailles constitue un obstacle majeur à l'émancipation et à la revendication des détenues comme les représailles en cas d'abus sexuels. Beaucoup de détenues qui ont déposé plainte contre des abus de prisons se sont retrouvées en cellule d'isolement (HRW *et al.*, 1996, pp. 58-59) :

We found that many prisoners who raised allegations of staff sexual misconduct were placed in administrative segregation or protective custody. There is nothing in the U.N. resolutions or any international human rights convention providing for the physical separation of either the prisoner who raises a complaint of staff misconduct or her witnesses. Rather, international law recognizes that such segregation is often punitive (p. 58).

Cet isolement social entraîne une perte de liberté et de pouvoir et serait aussi un outil stratégique pour l'AP pour affaiblir les résistances. Malgré le fait que les plaintes soient un des seuls moyens pour les détenues pour protester contre des situations jugées injustes, elles sont souvent mal informées des procédures à suivre et ces poursuites judiciaires restent souvent sans suite (Lévy et Waldman, 2017, p. 20). En effet, les réclamations, plaintes et enquêtes sont souvent inefficaces, les punitions rares et les sentences peu lourdes ce qui conduit à la perpétuation de ces crimes (HRW *et al.*, 1996, p. 1). En plus des injustices judiciaires, les prisonnières manquent souvent d'éducation et de formation, rencontrent parfois des problèmes de lecture et de compréhension de la langue. Par conséquent, elles sont parfois dans l'incapacité de se défendre et de comprendre les processus judiciaires états-unien (Gautron et Retière, 2016). De plus, comme elles viennent fréquemment de milieux pauvres, elles n'ont pas les moyens de s'offrir une défense judiciaire. Cette injustice et le prix de la liberté font écho à l'inégalité des classes dans la société américaine, appuyée notamment par la structure éco-capitaliste : le système pénal et judiciaire est un microcosme de la société américaine et souligne une hiérarchie dans les privilèges (Reviere et Young, 2006, pp. 140-141).

Le système actuel ne reconnaît pas la dignité et l'humanité que chaque être mérite (Lévy et Waldman, 2017, p. 14, Talvi, 2007). Les prisonnières ne sont pas toujours vues comme des humaines ou comme des personnes méritant la compassion et l'aide d'autrui. Les femmes s'en retrouvent davantage marginalisées, privées de droits et peu représentées. Les détenues subissent une perte de pouvoir en étant discriminées et marginalisées en prison et par le biais des condamnations : sentences systématiques plus fréquentes et plus longues pour des premiers crimes non violents. L'injustice et l'oppression fonctionnent main dans la main afin d'affaiblir des groupes rejetés de la société ; les femmes sont punies doublement : par la prison et par l'échec du rôle de réhabilitation de la prison (p. 2) (et aussi triplement par le système androcentrique de la prison).

Une autre forme d'absence de droits peut être remarqué dans le travail en prison. Les prisonnières n'ont pas le statut de salariées même si elles travaillent comme telles et elles ne bénéficient d'aucune protection⁴⁸.

Depending on how time-consuming the job is, prisoners are expected to work until lunch time. Prisoners do get paid for their jobs, but according to the Prison Policy Initiative, many only make about 93 cents a day, while some facilities award inmates \$15 a month (...) All of the wages that prisoners make during their incarceration are handled electronically and can be spent in an in-prison store (...) But commissary prices are expensive, and if women do not receive outside support, they are often unable to buy anything but absolute necessities (Racine, 2015).

Malgré des journées de travail similaires à celles du « monde libre », les détenues s'avèrent mal payées et exploitées et bien qu'elles travaillent des heures durant, elles ne peuvent parfois pas s'offrir ce dont elles ont besoin à cause des hauts prix du magasin de prison. Leurs postes de travail restent genrés : ménage, cuisine, nettoyage et jardinage. Le travail garantit une main-d'œuvre peu chère à des entreprises et à l'AP et il permet la création de bénéfices considérables à travers des personnes appauvries et vulnérables. De même, il permet de contrôler et d'instaurer une routine chez des détenues qui s'ennuient moins et qui ont aussi moins le temps de nourrir des idées de rébellion à l'encontre de l'AP voire du système américain.

Les détenu.e.s vont travailler parce qu'ils ont besoin d'argent, parce que sans argent la vie en prison est extrêmement dure. Travailler permet aussi de bénéficier de réductions de peine. Et puis, on s'emmerde moins quand même, ça peut être plus rigolo de plier un truc avec d'autres, dans une pièce un peu plus grande, que d'être dans sa cellule 23 heures/24. Mais les salaires sont ridicules. (...) Le droit du travail ne s'applique pas en prison (Mercurio, *Mouvements*, 2016, p. 97).

Au cours de ce chapitre, nous avons étudié l'évolution des prisons et/ou des quartiers de femmes aux Etats-Unis, des réformatoires pour « remettre sur le droit chemin des âmes perdues » aux prisons contemporaines avec pour but principal de punir et dissuader les criminelles. Ces prisons se sont développées pendant « la guerre aux drogues » qui a fortement touché les femmes, notamment les afro-américaines et la population carcérale féminine états-unienne n'a pas arrêté de croître depuis les années 80. Les arguments féministes des années 60 et 70 n'ont pas suffi à combattre les injustices subies par les prisonnières femmes et certains ont même été repris à l'encontre de ces dernières, dans le but de justifier des procédés et des systèmes de répression et de surveillance toujours plus

⁴⁸ « Le travail carcéral ne connaît ni norme, ni contrat de travail, ni droit salarial (...) Les travailleurs à l'intérieur de la détention n'ont d'ailleurs pas le statut de salarié » (Ducoing, *Vacarme*, 1999, p. 28).

forts et égaux à ceux des prisonniers hommes. Cette vague de féminisme, « la guerre aux drogues » et l'arrivée massive sans précédent des femmes dans les établissements pénitentiaires états-uniens ont conduit à divers problèmes spécifiques chez ces populations, populations placées dans des environnements jusque-là androcentriques. Des problèmes de santé physique et mentale, d'abus sexuels, de violence et l'absence d'encadrement pour les mères (enceintes) se manifestent et alimentent un mal-être général dans ces instituts. De plus, la société ne semble ni les reconnaître ni les empêcher en raison de tabous et de l'imaginaire collectif centrés sur la violence de l'homme et la douceur de « l'ange de la maison », c'est-à-dire de la femme. Malgré la violation de droits internationaux à l'égard des femmes prisonnières, les Etats-Unis semblent cautionner ces injustices sexuo-genrées, la surpopulation carcérale des femmes et l'absence de représentation légale de ces dernières. Au départ, bâties pour accompagner et réinsérer ces citoyens, les prisons états-uniennes actuelles semblent loin de leur objectif de réintégration et elles maintiendraient par là une population criminelle régulière à des fins politico-capitalistes.

Chapitre 3. Succès ou échec de l'objectif de réhabilitation ?

Réhabilitation: the process of restoring someone (such as a criminal) to a useful and constructive place in society the rehabilitation of prisoners a prison rehabilitation program (*Merriam-Webster*, consulté le 24/06/2018).

Un des rôles principaux que se doit de remplir la prison s'appelle la réinsertion sociale. Ce rôle consiste à réintroduire les détenus dans le « monde libre » à la fin de leur sentence carcérale en éliminant tout type de comportement criminel chez eux selon la logique foucauldienne. Cependant, au vu du stigma présent pendant et après l'incarcération, il est à se demander si cette réintégration sociétale est possible pour les prisonniers et les prisonnières. Les stigmas et les stéréotypes foisonnent au sujet des prisons et de leurs occupants. Ils seraient des personnes dangereuses, peu fiables, assoiffés de sang et mentalement perturbés. La prison puisqu'elle est éloignée spatialement, conduit à une distanciation à la fois spatiale et psychologique entre les citoyens « libres » et les citoyens « incarcérés » et ainsi à la naissance d'incompréhensions et d'idées préconçues. On les bannirait socialement et spatialement pendant et après l'incarcération. Des aides financières et des opportunités professionnelles seraient refusées à ces « bannis » de la société états-unienne à cause de leur (ex-)statut de criminels. Pourtant, le fait de les priver de droits sociaux, financiers ou encore civiques pendant leur séjour ainsi qu'à leur sortie, conduirait à la création et à la stabilisation d'une population précaire avec moins de ressources et de pouvoir dans la société « libre ». Cette population pourrait alors se diriger vers la « voie du crime » (comme les drogues, les vols, la prostitution et le piratage par exemple) afin de survivre dans ce monde. En ce qui concerne les femmes, 1/4 récidivent dans les six premiers mois suivant la sortie, 1/3 durant la première année et 2/3 (68.1%) durant les cinq premières années (le *National Resource Center on Justice Involved Women*, 2016) : la question sur le succès de la réhabilitation américaine des femmes peut donc se poser. Divers facteurs mèneraient à cet échec relatif de réinsertion tels le manque de programmes pour lutter contre la toxicomanie et pour favoriser les prises en charges médicales ou encore la surpopulation des prisons et des quartiers de femmes due en partie à la *War on Drugs*. Cependant, ces chiffres sont visibles par le gouvernement américain et incarcérer implique de l'investissement et de lourds budgets pour l'Etat, alors pourquoi existerait-il une paralysie gouvernementale et l'acceptation de cette population criminelle en hausse constante ? Les entreprises privées de prisons et les médias joueraient un rôle dans le maintien de cette population sur le plan économique, sociétal et politique ainsi que les restrictions des aides

sociales du gouvernement. Au pays de la liberté (*the land of the free*⁴⁹), l'incarcération de masse semble avoir franchi les frontières internes et attaquer cet aspect pourtant fondamental de l'identité des Etats-Unis.

Nous étudierons l'ampleur de l'échec de cette réinsertion sociale aux Etats-Unis et nous pourrons ainsi analyser les divers aspects qui empêchent cet objectif d'être atteint dans nombre de cas. Du rejet des détenus lors de leur incarcération à leur ressenti d'exclusion sociale après la sortie, en passant par le manque de programmes et de formations dans les prisons, et la logique capitaliste- raciale cachée derrière ces politiques punitives qui en ressort, nous démontrerons la non-réussite de la réhabilitation états-unienne.

1. Un stigma passé/présent/futur menant à une transformation des identités

Etre prisonnier ne conduit pas à une récompense ou à une acceptation de la société. La prison se doit faire réfléchir ces personnes et les amener à questionner leurs délits et/ou crimes afin de ne plus les commettre dans le futur. La prison devrait donc avoir un rôle bienveillant vu qu'elle cherche, en plus de punir, à réintégrer ses prisonniers dans la société. Cependant, la prison, par son éloignement spatial, pourrait possiblement amener les citoyens à « oublier » partiellement ou complètement ces individus. De plus, le crime ne rime pas avec joie et paix et cet éloignement spatial semblerait devenir un éloignement sociétal. Stigmas, stéréotypes et réinsertion avanceraient ensemble dans l'imaginaire collectif et dans la vie des citoyens ainsi que des prisonniers pour aboutir à une transformation des identités. Nous allons étudier la vision de la société américaine sur ses détenus. La recherche se demandera si celle-ci les voit comme des bannis ou des « échecs sociaux » et si un stigma du prisonnier persiste après la sortie de prison. Enfin, la recherche conduira à comprendre en quoi ces stigmas et ces stéréotypes sont puissants et s'ils sont capables de transformer et de créer des identités criminelles catégorisées.

1.1 Les bannis de la société

Les prisonniers seraient fréquemment oubliés ou vus comme une autre population dû à cette distance spatiale et le silence fait sur les prisons en partie à cause de leur opacité efficace contre le « monde libre » (Talvi dans Smith, 2008) : « Incarcerated women are a

⁴⁹ Allégorie des Etats-Unis.

vastly misunderstood and “nearly invisible group that has been dehumanized, forgotten and locked away from the public eye” (p. 255) ». Les détenus sont éloignés du public et sont craints en partie à cause de ce manque de connaissance à leur sujet (Reviere et Young, 2006). Les stéréotypes fourmillent dans la société extérieure comme les insultes qu’on leur assigne : « monstres », dangereux criminels etc. qui traduisent un profond mépris sociétal (pp. 2-3) :

Today's American prison system is an institution that deploys a racial political economy of punishment that brands social agents with a scarlet letter that entrenches and exacerbates racial opprobrium and negative social capital (Mendieta, 2007, p. 293).

Selon cette théorie, la prison perpétue et crée à la fois ce stigma en excluant spatialement et temporellement ces détenues et en les punissant même après la prison : l’incarcération n’est que le début de la punition et l’élément déclencheur de ce rejet sociétal. Les personnes détenues connaissent une « mort civique » (Wacquant dans Mendieta, 2007, p. 294) : ils ne font plus intégralement partie de cette société de privilèges articulée sur des normes répressives invisibles. Certaines détenues condamnées à mort subissent un rejet total, telles des pestiférées et sont vues comme des personnes ne méritant ni compassion ni humanité car ce sont des « femmes dangereuses » à éviter et à fuir (Reviere et Young, 2006, p.142) : « Specifically, she notes the stigma applied to women who are charged with violent crimes and thus cast as “cold-blooded” “monsters” and “temptresses” » (Talvi dans Smith, 2008, p. 257). En les incarcérant, on cherche alors à les rabaisser et à les rendre impuissantes, autrement dit à annuler leur « pouvoir dangereux » qui vient perturber l’ordre sexué binaire. En commettant des crimes et/ou délits, elles transgressent alors des lois officielles du statut de la femme aux Etats-Unis. Les prisonnières souffrent également d’un manque de compassion de la part du public car celui-ci pense parfois que les détenues l’ont mérité et qu’elles ont délibérément renoncé à leurs droits et à leur liberté en commettant des crimes, et ceci sans tenir compte de leur histoire personnelle et des facteurs intersectionnels : « Because prisoners are seen as having forfeited their rights, they are also seen as less deserving of compassion » ((Reviere et Young, 2006, p. 151). Au contraire, c’est peut-être ces facteurs comme le sexe féminin, les origines afro-américaines ainsi que les classes populaires qui amènent le public à penser que ces personnes ne méritent pas d’empathie en raison du stigma et des discriminations qui touchent ces communautés. Ces citoyens qui diffèrent des « gens normaux » dans l’imaginaire du public serviraient alors d’argument efficace pour les politiciens qui souhaitent se faire élire ou être soutenus dans des politiques répressives sécuritaires : les détenus seraient utilisés à des fins politiques et économiques en

plus de subir un stigma sociétal (discrimination et rejet). Ainsi, les détenus permettent grâce à leur nombre croissant, de convaincre les citoyens d'une dangerosité présente aux Etats-Unis à combattre :

In contemporary American society, we so often think of people in prison as entirely different from ourselves. When politicians want to gain easy points with voters, they get tough on crime, or on "criminals" (Levi et Waldman, 2017, p. 22).

Les détenus pourraient alors devenir un argument politique afin de favoriser l'élection de lois et de politiciens en symbolisant les peurs de la société des prisons et des criminels. L'incarcération est physique, mentale et corporelle : elle est présente dans plusieurs aspects et provoquent des dommages collatéraux puissants, pervers et insidieux (Reviere et Young, 2006, p. 191) notamment la croyance chez les détenues elles-mêmes qu'elles sont de véritables monstres qui méritent alors la prison. Cette incarcération est souvent vécue comme humiliante et dégradante pour les détenues à travers la multitude d'ordres au quotidien, la perte de liberté et d'indépendance et le traitement infantilisant auxquelles elles font face (Lévi et Waldman, 2007). Les femmes peuvent avoir l'impression que leur identité actuelle en est réduite à leurs offenses et à leur numéro de prison : elles perdent alors toute humanité et se voient comme des criminelles avant humaines.

As it now stands, most of these women rightly feel as though they are a nearly invisible group that has been dehumanized, forgotten, and locked away from the public eye, and whose identities have simply been reduced to the nature of their offenses and the prison numbers they have been assigned (Talvi, 2007, ix).

Les prisonnières subissent une aliénation extrême du reste du monde et à part la télévision et les visites, elles ne peuvent pas toujours se rendre compte des changements technologiques et sociétaux (Talvi, 2007). Une profonde déconnexion imprègne ces femmes et les déstabilise à leur sortie ; la préparation aux transformations sociétales n'existe pas ou peu et cette isolation semble faire partie du processus punitif : les détenues ne méritent pas d'avoir conscience de l'évolution du monde et d'en faire partie intégrante. A cause de leurs crimes et de leur transgression historique genrée (femmes criminelles au lieu de femmes douces et passives), ces prisons expriment une volonté de non-respect envers ces détenues et le stigma commence alors dès l'incarcération. Reviere et Young (2006, p. 117) soulignent à leur tour les effets destructeurs de ce stigma sur les prisonnières en montrant la déshumanisation de ces personnes et les possibles états dépressifs, de colère, de frustration, de manque, de troubles mentaux, d'instabilité et d'ennui ainsi que des douleurs physiques et

morales : la prison se définit comme un long processus négatif. A cause de ces stigmas et de la pluralité des comportements non respectueux à leur égard en prison, elles finissent par croire à ces connotations négatives et redoutent la vision de leurs proches sur elles : elles ont honte et peur de blesser et/ou de choquer. Les visites, malgré l'aspect essentiel et bénéfique qu'elles peuvent représenter, sont parfois rejetées par les mêmes détenues à cause de la peur et de ces sentiments de honte et culpabilité et de la conscience d'appartenir à une population « rejetée » par la société américaine. La prison est parfois vécue comme un échec (interviews sur détenues, Mumola, 2000, Hairston, 2002 dans Reviere et Young, 2006, pp. 123-124) ; un ressenti d'abandon et d'inutilité accompagne parfois les détenues qui ne peuvent pas sortir pour des événements familiaux comme des funérailles ou la naissances de proches par exemple (Aday, DeSpelder et Strickland dans Reviere et Young, 2006, p. 150). Ce manque de confiance en soi conduit à une incapacité de se battre et de se défendre contre de moins longues peines et/ou de meilleures conditions d'incarcération (p. 173). Selon les auteures, certaines en viennent à se rebeller contre cette marginalisation, cette humiliation et cette frustration en démontrant des comportements anti-sociétaux et/ou des crimes.

« Les bannies de la société » serait un concept favorisé par l'émergence des médias « capitalisto-sexistes » qui arborent et soutiennent des normes sexuées répressives. Ainsi, les stéréotypes des femmes criminelles sont renforcés et propagés par les médias à sensations où apparaissent les notions archaïques des femmes scandaleuses déchues qui ont transgressé leurs rôles assignés : les prisonnières sont présentées comme des humains abîmés, en souffrance, des mères qui ont abandonné leurs familles et leurs enfants comme dans les émissions télévisées de *Snapped*, *Women Who Kill* et "Ladies Who Serve Time" (Talvi, 2007, pp. 11-13). Pourtant, Talvi suggère que les femmes ne sont pas de plus en plus violentes et que les raisons de leurs crimes sont incomprises et mal jugées par les médias qui écrivent des articles et des documentaires sur cette hausse de prisonnières dans le but principal de vendre et de propager des idées gouvernementales. Ces médias participeraient à la perpétuation des clichés et feraient du tort à l'image et à l'humanité des prisonnières.

Girls and women are *not* growing more violent year by year, despite articles with sensational titles such as "No More Sugar and Spice," a March 30, 2006, piece that appeared in *The Washington Times* about a supposed explosion of violent girl gangs, or a CNN segment called "Girls Gone Wild," about an ostensible increase in fights between girls, which relied on cell phone – recorded footage of girls fighting each other. All of that may take for scintillating media fodder, but these "reports" do not reflect reality. With rare exceptions, criminologists agree that girls haven't gotten more violent – in fact, evidence points to a decrease in teen violence – but that these perceptions are informed by reporting standards that "didn't exist years ago, such as zero-tolerance policies in schools." Fights between girls are these days are more likely to end in an arrest, a significant change from the days when adolescent behavior was dealt with in different

ways, outside of the criminal justice system. We also know that 91 percent of all convicted violent offenders are male, and that 93 percent of all people convicted of murder are male [Bureau of Justice Statistics, July 2006]. The proportion of women in prison for violent crimes has actually *declined* since 1979, when violent offenses accounted for nearly one-half of incarceration in state prisons, compared with one-third of the women's prison population today. Violent crime should never be taken lightly, but it should be noted that the rate of murder and manslaughter among female offenders decreased by 12 percent from 1995 to 2004 (p.10).

La représentation de ces prisonnières est parfois grossière, faussée et vulgarisée car ces « crimes sensationnels » font la une dans un monde où « it is as though crime and punishment existed in a world in which gender equaled male » (c'est comme si le crime et le châtement existaient dans un monde où le genre équivaut le masculin) (Chesney-Lind dans Talvi, 2007, p. 4). Selon cette perspective, il est plus étonnant de voir une femme violente, capable d'agresser selon les normes sexuées américaines: « their more sensational crimes certainly get a inordinate share of exposure » (leurs crimes plus sensationnels reçoivent sans aucun doute une couverture médiatique excessive, p. 4). Les médias diffusent ces transgressions sexuées et genrées dans le but de les rendre profitables : ces résistances sont donc nécessaires pour l'économie de ces médias, les médias auraient donc tout à perdre dans le cas d'une baisse des prisonnières tout comme le « complexe industriel carcéral » (Davis, 2001). Certains documentaires et médias mettent en avant des femmes considérées aussi dangereuses que les hommes, comme *Lockdown : Women Behind Bars*, qui peuvent même représenter une plus grande menace que leurs congénères masculins. Malgré la présence d'arguments féministes dans ce cas-là, il y a aussi un renforcement des clichés sur les criminelles comme des personnes dangereuses « hors-normes » à craindre et qui prouvent que la prison est nécessaire afin de se protéger de cette population à risque : les médias agissent comme un outil de propagande étatique, capitaliste et pénal (Talvi, 2007, p. 143). Selon ces perspectives et ces auteurs, les médias pourraient être en partie achetés et contrôlés par des acteurs capitalistes du système carcéral dans le but d'effacer ainsi toutes possibilités d'alternatives à la prison aux yeux du public. Aussi, ces « volontés féministes » se voient annulées par certains programmes comme *Women Who Kill* sur la chaîne E! qui tente d'expliquer pourquoi les femmes commettent des violences meurtrières comme si les femmes n'étaient pas censées être violentes et qu'il s'agissait d'un phénomène à expliquer contrairement aux hommes, où cette violence est fréquemment acceptée naturellement (Talvi, 2007, pp. 165-166). Pourtant, les femmes qui tuent des hommes en cas d'auto-défense sont plus représentatives de la réalité des prisons de femmes que les portraits diffusés par les médias qui sont de l'ordre des tueuses « sans pitié et assoiffées de sang » (p. 190).

On utilise alors ces médias à des fins d’incarcération en tentant de mettre en garde et d’avertir le citoyen lambda américain du danger que représentent ces femmes :

This type of repeated imagery has the potential to leave viewers scared, shocked, and in favor of retributive crime control policies (Cecil, 2015a). These messages are the fuel of penal populism, which has been argued to be at the root of modern imprisonment policies (Cecil, 2017).

On comprend alors en partie comment le public en vient à demander davantage de prisons et de sentences sévères : la prison apparaît alors comme une panacée aux maux sociétaux et le public contribue à cette incarcération contemporaine de masse. De plus, les médias sont parfois utilisés à des fins racistes en diabolisant et en criminalisant certaines populations comme les afro-américaines notamment dans les années 70 avec la crise du crack⁵⁰ : une hystérie notoire s’est déployée dans les médias avec les milliers d’histoires dramatiques au sujet des *crack mummies* (« les mamans crack ») et la peur du public quant aux enfants de ces mères enceintes dépendantes du crack même si la plupart de ces bébés sont nés sans complication (Talvi, 2007). On observe une efficacité des médias sur l’imaginaire pour distordre la réalité et condamner certaines minorités ethniques en les affligeant de stéréotypes et de stigmas :

In the 1980s, the hysteria moved on to the ultimately false expectation of thousands of “crack babies” born to black women. “The image of the poor inner-city African Americans whose mothering instincts had been destroyed by crack was highly publicized and widely accepted. Numerous media stories reported that the coming generation would compromise untold numbers of permanently impaired crack babies,” write Sheigla Murphy and Marsha Rosenbaum (...) But this medical crisis never happened to the extent that the public was warned it would. In fact, most of the children, despite being born with cocaine in their systems, were able (with proper parenting and attention to their needs) to catch up to their peers quickly in educational achievement and social skills (...) Since then, the past two decades have seen this phenomenon of government- and media-driven hysteria expanded to methamphetamine and polysubstance use (p. 155).

Talvi (2007) signale une autre injustice raciale médiatique qui vise à mettre en avant les histoires des détenues blanches et riches, souvent célèbres face à leurs homologues afro-américaines, qui pourtant, sont les plus représentées en prison. Les auteures expliquent que les détenues blanches font le plus souvent la une des journaux car il est jugé étrange et sensationnel que des crimes soient commis par ces individus. Les femmes célèbres ont droit au privilège de la compassion et de l’aide du public par le biais de pétitions pour les faire sortir de prison. Le langage utilisé dans les médias pour parler de ces deux groupes diffèrent

⁵⁰ *Crack cocaine*: a potent form of cocaine that is obtained by treating the hydrochloride of cocaine with sodium bicarbonate to create small chips used illicitly for smoking (*Merriam-Webster*, consulté le 26/07/2018).

ostensiblement. Ainsi, les femmes de classes populaires et de couleur rencontrent souvent un vocabulaire vulgaire et inapproprié alors que les femmes blanches et célèbres se voient parfois appeler « les dames en prison » : le respect n'est pas le même suivant la classe et les origines (pp. 13-14) :

A woman who is hit with a lengthy prison sentence, for anything ranging from prostitution to possession of a few rocks of crack is still viewed with disdain and a lack of compassion, even by her own family or community. Of course, most of these arrests and sentences rarely make the news, especially when the perpetrators of these “crimes” are women of color and/or women from lower economic backgrounds. But when the likes of Martha Stewart, Paris Hilton, or Lil’Kim are sentenced to jail or prison, the media and public response is tremendous and always inspires a lively debate (...) But it’s fascinating to study how radically different the language used to describe celebrity women is from that used to discuss “ordinary” imprisoned women. Whereas noncelebrity women are depicted with terms like “crack ho” and “gold digger” on cable stations ranging from VH1 to BET – or as ruthless, heartless criminals on television shows like *Snapped* and *Women Who Kill* – the celebrity women are covered in special segments, including CNN’s “Ladies Who Serve Time” (p. 13).

Finalement, les femmes détenues sont souvent associées à des êtres sexuels qui sont actives et « déviantes » contrairement aux « nobles femmes du monde libre » et les reportages, séries et médias à leur égard sont souvent parsemés d’allusions et de scènes sexuelles ce qui revient à perpétuer la femme-objet. Ainsi, dans *Snapped*, une série sur les femmes criminelles où on enquête sur leurs crimes et où on étudie leur histoire, le langage et l’approche sont stéréotypés ; les commentaires sur l’apparence des femmes foisonnent. Des hypothèses rapides sur leur consommation de drogues, leur vie sexuelle et leurs activités sont émises (Talvi, 2007) :

Nearly every episode of this program is replete with stereotypes and initial comments about a women’s “beautiful” or “gorgeous” appearance, which quickly devolve into suppositions about her drug use, her enjoyment of material possessions, or her sexual adventures (...) In one segment of *Snapped*, Carolyn Warmus is introduced as a “young temptress” and with “blond hair, a voluptuous figure, and sassy personality [who] got what Carolyn wanted, including men”. As those “temptresses” are wont to do, Warmus began an affair with a married man, and then “the sexy nymphet ... turned her charms on [a] private dick,” whom she ostensibly cajoled into providing her with a silencer-enabled gun (...) Warmus is described as arriving in the courtroom “dressed to kill... arriving every day in very short, very tight miniskirts and designer clothes.” With her mainstream “girl next door” looks and fair skin, she is described as the embodiment of a “femme fatale”, a “sexy, dangerous blond bombshell that seemed to step right out of the hard-boiled detective films and pulp novels of the ‘40s” (pp. 167-168).

Bien qu’il soit possible que cette personne ait eu une apparence jugée séduisante et attirante (ces critères restent subjectifs) ainsi que des liaisons extra maritales, cela ne devrait pas forcément interférer dans son jugement ni accaparer toute l’attention du reportage. Dans la lignée de Talvi, une personne devrait être libre de s’habiller à sa guise et de mettre en valeur son physique sans que cela lui soit reproché ou bien fait remarquer. Il est important de relever

une focalisation massive sur leur physique comme si les crimes étaient moins importants que leur beauté et que les femmes étaient de somptueuses « créatures » qui sèment le mal.

1.2 Permanence du stigma dans la vie post-carcérale

I believe that many of the related disparities in arrest, prosecution, and sentencing have their roots in social attitudes and policies that were set in motion beginning the late 1700s (...) “Like black offenders,” he continues, “female criminals were not deemed capable of reform and redemption... The fact that they were mostly poor, minority, or immigrant women strengthened the perception of their incorrigibility (Kann dans Talvi, 2007, p. 12).

Le stigma et la discrimination sont fortement présents dans la vie pré-carcérale, dans la vie carcérale ainsi que dans l’après-prison. En effet, cette discrimination et ce rejet sont moins connus du public car les détenues ne sont plus incarcérées mais libérées dans le monde extérieur (Levi et Waldman, 2017). L’absence d’institution architecturale visible conduirait à l’oubli de cette expérience et à l’idée que le châtement est fini pour les détenues. Néanmoins, de multiples exclusions attendent ces dernières à travers le travail, le logement, la discrimination, les droits civiques (p. 13) et l’appauvrissement de cette population criminelle. Les délinquantes sexuelles, notamment les auteures d’abus sexuels sur autrui, font face à un post-stigma très fort qui imprègne leur vie et les empêche de se sentir libres :

Today a sex criminal released from prison in the United States may have his picture, address, and name posted on an internet site, sent to his neighbors, and even posted on billboard signs. In some states, individuals have a symbol added to their driver’s licenses designating that they are sex offenders (Taylor, 2009, p. 6).

Au travers de cet extrait, on assiste à une invasion des pouvoirs étatiques chez les délinquantes (et délinquants) sexuelles et à un manque de respect conduisant à une perte de dignité chez ces détenues. Toutes les détenues surveillées peuvent ressentir de l’isolement, des difficultés à réintégrer la société, des sentiments de persécution et d’injustice et l’impression d’être constamment stigmatisées (p. 6). Les visites inattendues de la police et la diffusion de leurs données criminelles les empêcheraient de sortir de ces identités de criminelles et de se détacher de leur expérience carcérale. Il peut être difficile pour les détenues de revenir dans leur quartier et de vivre à nouveau avec leurs proches (Reviere et Young, 2006, p. 11). En effet, changer d’environnement (de la prison au domicile de la détenue) et faire face à une possible appréhension ou la colère de leurs proches en raison de leurs crimes commis s’avère parfois compliqué. La réinsertion peut alors devenir davantage difficile au vu de ces problèmes provenant en grande partie du stigma qui leur pèse dessus

telle l'épée de Damoclès et des conditions carcérales. De même, la perte de la garde de leurs enfants peut contribuer à ce stigma criminel et leur rappeler pour le restant de leurs jours, pourquoi elles ont perdu leurs enfants et ainsi être punies à vie (p. 69). Un stigma persiste et dévoile des peurs sur les détenues à propos de leur santé physique et de leur moralité comme le suggèrent les auteures. Dans certains cas où l'on s'occupe médicalement des prisonnières, ce serait par peur qu'à la sortie elles répandent des maladies (MST, tuberculose, staphylocoque, etc.) parmi la population des « bons citoyens » (interviews sur place ou par téléphone d'une centaine de détenues, entretiens avec une douzaine d'ex-détenues, des lettres de prisonnières ainsi que des rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) comme ceux d'*Amnesty International*, p. 92). Les prisonnières sexuellement actives représentent alors un potentiel danger pour la société. Selon ces théories qui dénoncent une hiérarchie sociale aux Etats-Unis même parmi les prisonnières, certaines détenues se verraient attribuées « un statut inférieur de deuxième classe » par la loi et les pratiques judiciaires et culturelles (stigma, discrimination, interdiction de voter, absence d'aides sociales pendant et après la prison, refus de certaines opportunités, etc.). La permanence de ce stigma se manifeste dans la sensation d'appartenir à une autre classe de citoyens depuis le jour d'incarcération. La permanence du stigma, présent sous plusieurs formes, entraîne possiblement des influences et changements au niveau des identités des prisonnier.ère.s.

Car ces trajectoires canalisées dans l'étroit goulet du système carcéral construisent une exclusion radicale de la citoyenneté et de la vie sociale dont l'empreinte se maintient longtemps après la libération (*Mouvements*, 2016, p. 9)

1.3 Transformation et créations d'identités

a) Une transformation identitaire et carcérale ?

Cette institution de la prison a été liée dès son origine à un projet plus général de transformation des individus (Bert, 2012, p. 164).

La prison apparaît, non seulement comme un espace de punition mais aussi de transformation vers l'image d'un citoyen « modèle ». Un citoyen « idéal » qui ne commettra pas de crimes ou bien au contraire à la création d'un « criminel définitif » par le biais de discours et de rapports de force lui rappelant sans cesse ses actes et son statut actuel dû à certains actes transgressifs des normes (conduisant à une condamnation judiciaire). L'acceptation de ces normes s'apparente à de la propagande pour l'incorporation de notions

quant à la sexualité, au travail, au genre, à ce qui est bon ou mauvais (dichotomie du mal et du bien). Acceptation qui serait à la fois individuelle et collective car selon une logique foucauldienne, elle proviendrait à la fois des institutions et de l'Etat mais aussi d'une multitude de relations de pouvoir : l'éducation, la religion, les médias, les pairs, nous-mêmes, etc. Nous créons tous une normalisation de conventions au quotidien et recevons de l'influence permanente des autres acteurs de la société au sujet de celles-ci. La prison sert à préparer l'expérience post-carcérale, elle est une transition, un épisode phare dans la vie des citoyens « déviants » pour les « remettre sur le droit chemin » (Joël, 2017). La culpabilité et le sentiment de rabaissement et de faute est nécessaire aux détenus afin de permettre leur transformation et une réflexion sur leurs crimes et leurs comportements – il faut intérioriser ce rabaissement. Ce rabaissement en question entraîne des changements psychologiques et mentaux chez les détenues qui doivent se voir comme des prisonniers afin de pouvoir changer. C'est cette transformation chez les détenus qui participera ou non à la réinsertion sociale de ces derniers. Laforest (1989) fait référence à un asile pour personnes à troubles mentaux qui « ne faisait pas que réprimer des comportements. Il transformait les gens, les remodelait » (p. 556). Cet asile est utilisé par l'auteur afin de comparer son système à celui du système carcéral moderne. Le patient comme la détenue doivent en permanence sentir leur punition et la portée de leurs crimes afin de pouvoir changer et comprendre ce qu'ils ont fait : une oppression morale et spatiale est combinée et requise afin de rappeler à ces individus l'étendue du pouvoir des institutions qui leur planent au-dessus et les dominent :

Pour être efficace, cette justice doit être redoutable dans son aspect; tout l'équipement imaginaire du juge et du bourreau doit être présent à l'esprit de l'alien, pour qu'il comprenne bien à quel univers du jugement il est maintenant livré. La mise en scène de la justice, dans tout ce qu'elle a de terrible et d'implacable, fera donc partie du traitement... Tout est organisé pour que le fou se reconnaisse dans ce monde du jugement qui l'enveloppe de toutes parts; il doit se savoir surveillé, jugé et condamné; de la faute à la punition, le lien doit être évident, comme une culpabilité reconnue par tous (de Marcel Gauchet et Gladys Swain) (Laforest, 1989, pp. 555-556).

De même, les structures et les politiques des prisons définissent les conditions de vie des prisonnières tels les programmes, visites, soins médicaux etc. et les conditionnent et façonnent dans leur statut de prisonnières (Reviere et Young, 2006). Cela signifie que la prison crée des prisonnières à travers ses éléments spatiaux et ses discours. Cette transformation au cœur de la prison entraîne alors une population identitaire criminelle régulière et façonnerait les détenues à se voir sous ce statut longtemps après la sortie de prison (si sortie il y a). L'inculpation de normes carcérales jouerait un rôle dans l'échec de réinsertion des ex-détenues qui ne se verraient pas autrement que dans cette catégorie et ne pourraient pas réintégrer le monde des « citoyens normaux ». Cette transformation et ce

stigma attribués de façon permanente aux prisonnières serait une façon de transmettre les normes modèles au reste de la société et de montrer l'exemple à ne pas suivre au reste des citoyens (Joël, 2017). On assiste donc à la nécessité d'une création d'une population criminelle et à son maintien pour mieux instaurer et appliquer les normes sociétales sur l'ensemble des citoyens.

Si le citoyen est censé avoir accepté une fois pour toutes les lois de la société, y compris celles-là mêmes qui risquent de le punir, le criminel ne peut plus apparaître que comme un individu juridiquement paradoxal qui, en rompant le pacte initial, incarne l'« ennemi de la société tout entière [Foucault, *ibid.*, p. 107] (Bert, 2012, p. 170).

Un des moyens de création et maintenance d'une population criminelle serait d'attribuer des traits négatifs et redoutés au criminel dans le but d'instaurer une peur à son égard au sein du « monde libre ». Cette dangerosité envers la société au sens large et donc envers tous les citoyens explique une partie du stigma qui suit les prisonnières d'après les différents discours étatiques et médiatiques, prisonnières qui vont enfreindre les lois et faire du mal au reste du peuple, il faut donc les enfermer et tenter de les sauver. Que signifie ce concept de dangerosité employé par l'Etat dans le but d'enfermer et de surveiller d'autant plus ses citoyens ?

Cette notion de dangerosité alimente un vaste système : parler de dangerosité renforce le sentiment d'insécurité qui, à son tour, renforce l'idéologie sécuritaire qui, quant à elle, exacerbe la perception du danger. Derrière cet usage stratégique de la dangerosité et, finalement, la dramatisation excessive de la criminalité, Foucault voit se jouer une tout autre réalité politique : celle du passage d'une justice « fonctionnelle » à une justice de la sécurité ou de la protection (Bert, 2012, p. 171).

Ces arguments foucauldien rapportés par Bert expriment la notion de danger de plus en plus présente dans les discours de la société qui entraîne alors des sentiments de peur et d'insécurité chez les citoyens, une demande et une impression de besoin des citoyens de contrôles sécuritaires renforcés qui permettent finalement à l'Etat de développer des techniques de surveillance plus étendues et plus globales sur tous les sujets: la surveillance est généralisée et la puissance de l'Etat se décuple. Cependant, pour assurer la réussite de cette dangerosité, il faut notamment aussi créer des figures criminelles construites afin que le public en ait peur et pour que les arrestations soient plus faciles et plus ciblées à l'égard de certains groupes comme par exemple les délinquants sexuels et les terroristes :

S'il existe un concept de dangerosité, il appartient à la catégorie des concepts insaisissables, mouvants, sans frontières (...) Il se construit depuis la nuit des temps sur la peur, les peurs et le mirage du risque zéro. Il est intéressant d'observer que les figures de la dangerosité sont elles-

mêmes mouvantes ; la figure du délinquant sexuel comme archétype de la dangerosité a précédé au début des années 2000 celle du terroriste (Lazerges, 2018, p. 23).

On peut donc voir que les stéréotypes à l'égard des criminelles ne sont pas figés, ils se déplacent, bougent, évoluent et fluctuent sans ordre naturel, ils répondent avant tout à des normes sociales et à des discours associés à des périodes et des contextes spécifiques. Cette théorie s'apparente à la théorie *queer*, théorie grandement influencée par Foucault et Butler⁵¹. La prison et l'incarcération échouent dans une perspective de réinsertion car elles conduisent à un fort taux de récidivisme malgré tous ces contrôles et ces restrictions normatives imposés sur chaque citoyen (Taylor, 2009) : « In Discipline and Punish, Michel Foucault argues that imprisonment produces delinquency or inculcates criminal identities in prisoners » (p. 1). Taylor (2009) revendique des alternatives à la prison en raison du taux marquant de récidivisme⁵² chez l'ensemble des détenus :

Bureau of Justice Statistics studies have found high rates of recidivism among released prisoners. One study tracked 404,638 prisoners in 30 states after their release from prison in 2005.[1] The researchers found that:

Within three years of release, about two-thirds (67.8 percent) of released prisoners were rearrested.

Within five years of release, about three-quarters (76.6 percent) of released prisoners were rearrested.

Of those prisoners who were rearrested, more than half (56.7 percent) were arrested by the end of the first year (*National Institute of Justice*, consulté le 04/07/2018)

Women's recidivism rates are similarly troubling to those of men. About one-quarter of women released from prison fail within 6 months (i.e., have an arrest for a new crime), onethird fail within a year, and 2/3 fail (68.1%) five years out from release (*National Resource Center on Justice Involved Women, National Resource Center on Justice Involved Women*, 2016).

Les crimes ne quittent jamais vraiment leur identité à cause de puissants discours et rapports de force de l'Etat, des médias et d'autres institutions officielles du pays dont un des buts pourraient être de produire du récidivisme et ainsi du profit au gouvernement états-unien et aux entreprises privées carcérales en exploitant certains groupes pour en avantager d'autres :

At least 37 states have legalized the contracting of prison labor by private corporations that mount their operations inside state prisons. The list of such companies contains the cream of U.S. corporate society: IBM, Boeing, Motorola, Microsoft, AT&T, Wireless, Texas Instrument, Dell, Compaq, Honeywell, Hewlett-Packard, Nortel, Lucent Technologies, 3Com, Intel, Northern Telecom, TWA, Nordstrom's, Revlon, Macy's, Pierre Cardin, Target Stores, and many

⁵¹ Voir Chap 1.

⁵² Recidivism is one of the most fundamental concepts in criminal justice. It refers to a person's relapse into criminal behavior, often after the person receives sanctions or undergoes intervention for a previous crime. Recidivism is measured by criminal acts that resulted in rearrest, reconviction or return to prison with or without a new sentence during a three-year period following the prisoner's release (*National Institute of Justice*, consulté le 04/07/2018).

more. All of these businesses are excited about the economic boom generation by prison labor. Just between 1980 and 1994, profits went up from \$392 million to \$1.31 billion. Inmates in state penitentiaries generally receive the minimum wage for their work, but not all; in Colorado, they get about \$2 per hour, well under the minimum (Pelález, 2018).

And in privately-run prisons, they receive as little as 17 cents per hour for a maximum of six hours a day, the equivalent of \$20 per month. The highest-paying private prison is CCA in Tennessee, where prisoners receive 50 cents per hour for what they call “highly skilled positions.” Thanks to prison labor, the United States is once again an attractive location for investment in work that was designed for Third World labor markets. In Texas, a factory fired its 150 workers and contracted the services of prisoner-workers from the private Lockhart Texas prison, where circuit boards are assembled for companies like IBM and Compaq (Pelález, 2018).

The prison privatization boom began in the 1980s, under the governments of Ronald Reagan and Bush Sr., but reached its height in the 1990s under William Clinton, when Wall Street stocks were selling like hotcakes. Clinton’s program for cutting the federal workforce resulted in the Justice Departments contracting of private prison corporations for the incarceration of undocumented workers and high-security inmates. Private prisons are the biggest business in the prison industry complex. About 18 corporations guard 10,000 prisoners in 27 states. The two largest are Correctional Corporation of America (CCA) and Wackenhut, which together control 75%. Private prisons receive a guaranteed amount of money for each prisoner, independent of what it costs to maintain each one. According to Russell Boraas, a private prison administrator in Virginia, “the secret to low operating costs is having a minimal number of guards for the maximum number of prisoners” (Pelález, 2018).

Des stigmas profonds et puissants attendent les détenues à leur sortie telles des exclusions d’aides sociales et financières, de logement et d’emploi. La perte de droit de vote est aussi un indicateur de ce manque de considération de la population carcérale états-unienne et de la volonté de fragiliser les résistances politiques au système actuel (Alexander, 2016). De plus, on critique ces détenues et leurs crimes comme les femmes mères toxicomanes, pourtant, on ne prend pas en compte leur milieu social et leurs difficultés tels que la pauvreté, les abus sexuels/physiques, les troubles mentaux et le peu d’accès aux soins (Talvi, 2007, p. 156). On condamne des citoyens sans pour autant questionner et remettre en question la responsabilité et le rôle du gouvernement qui serait pourtant de protéger ses citoyens, mêmes les plus défavorisés et d’aspirer à une société en paix, respectueuse et débarrassée de discriminations et de tensions internes entre ces différents groupes. Il est important de rappeler que la diversité est au cœur de l’histoire des Etats-Unis et pourtant, elle semble participer autant sa force qu’à sa faiblesse.

b) Stabilisation et maintien d’identités criminelles

In fact, for Foucault, the purpose and function of the prison is not to rehabilitate offenders, despite our continual rhetoric to this effect, but to discipline offenders into delinquents, manageable objects of knowledge cut off from the rest of the population (Taylor, 2009, p. 7).

« La prison n'est pas fille des lois mais de la norme. Elle ne sert qu'à une chose, créer de la délinquance qui, en retour, permet un contrôle de plus en plus profond des populations » (Bert, 2012, p 161). Ainsi, Foucault croit que la prison n'a pas de but de réinsertion mais de transformation de ses habitants en criminels stables, il faut les maintenir dans ces catégories afin de pouvoir faire fonctionner et survivre le système carcéral états-unien contemporain. La création de catégories criminelles permet de prédire les crimes et de se baser sur des statistiques, des analyses et des études car on sait d'avance qui va commettre les crimes et lesquels (Taylor, 2009). Cela conduirait à un plus grand pouvoir de l'Etat qui enferme ainsi les gens non pas seulement dans les prisons, mais aussi dans des catégories figées. Selon des chercheurs, la prison ne conduit pas à la réinsertion mais cherche à enfermer et à garder les gens sans améliorer leurs conditions post-carcérales (Levi et Waldman, 2017, p. 54). D'après cette perspective, une population opprimée et défavorisée s'installerait alors peu à peu et entrerait dans le cercle des crimes et des prisons dû à des manques d'opportunités et des discriminations. Foucault fait allusion à ces processus d'identités créées et explique que par la force de leurs rapports et de leurs discours, cela mènerait à une chute de la réinsertion car les criminelles se considèrent comme telles à jamais et donc, agiront à jamais ainsi selon les normes qu'on leur attribue et qu'elles s'attribuent ensuite à elles-mêmes par la force du *panopticon*. Comme de plus en plus de personnes sont placées en prison, cette dernière permettrait alors de surveiller à travers des procédés politico-disciplinaires toujours plus de citoyens sous le processus du panoptique.

The irony for Foucault is that these disciplinary measures do not so much fashion the subject away from his crime as constitute him in terms of it, producing a subject bound to re-offend as an expression of his very being, thus leading directly to recidivism (...) in criminal activities of some sort, Foucault's study implies that prisoners will in fact be most likely to recidivate with respect to the same category of crime for which they were previously incarcerated, because this category of crime will have been forged an intrinsic to their identities (Taylor, 2009, p. 6)

Cette opération de création et de stabilisation d'identités criminelles conduit non seulement à la croyance de la société en ces criminelles rodant à l'extérieur et prêtes à commettre des crimes, mais aussi à la croyance des détenues elles-mêmes et d'une « institutionnalisation » de la prison, c'est-à-dire un sentiment « naturel » d'appartenance à ce milieu et donc, l'impossibilité de s'en défaire. Talvi (2007) rapporte le témoignage d'une jeune détenue qui vit ce sentiment d'institutionnalisation : elle est dépendante et est marquée par la vie et le système carcéral à cause de son passé, son accoutumance et le temps qu'elle a passé en prison (xiii-xiv). On peut comprendre que les populations pauvres et de couleur sont

victimisées par les institutions de pouvoir ainsi que par une majorité de discours sociétaux. La population criminelle serait alors créée sur des motifs raciaux, de classe et de sexe, et ces motifs et critères sont alors diffusés à l'ensemble de la population qui les internalise. Les normes agissent comme des agents répressifs et intrusifs qui transforment les identités des individus et permet à l'Etat de maintenir une population criminelle afin de mieux régner sur ses citoyens. Selon ces théories, le gouvernement requière des délinquants et pour cela des identités stéréotypées seraient conçues afin de maintenir l'ordre et le respect des lois et des normes chez le reste des citoyens qui craignent de franchir ses limites et de finir à leurs tours incarcérés :

Les délinquants, argumente Foucault, forment une frange d'individus indispensables qui jouent le rôle de contrepoids à la soumission du reste de la population. Pour une société donnée, il y a donc des avantages à fabriquer et à maintenir de la délinquance (Bert, 2012, p. 165).

2. Le but de la réinsertion est-il condamné ?

La prison incorpore plusieurs buts : dissuader, punir ou encore réinsérer. Cependant, il semblerait que le but de la réinsertion, au vu du fort taux de récidivisme, ne soit pas pleinement atteint. Ainsi, toujours davantage de prisonnières arrivent en prison et nombre d'entre elles recommettent des crimes et/ou délits à leur sortie. La recherche se questionne sur les raisons de cette « non-réinsertion », quels sont les facteurs qui favorisent la récidive chez certaines détenues et si cette récidive entraîne la création progressive d'une population criminelle aux Etats-Unis. La réinsertion concerne la vie post-carcérale, cependant c'est aussi durant le séjour pénitentiaire qu'elle est construite. Il est donc à se demander si les dispositifs mis en place dans les prisons sont suffisants et adaptés au besoin des détenues. Nous procéderons à l'examen des raisons de l'échec de la réinsertion dans les prisons de femmes états-uniennes. Enfin, nous étudierons en quoi la prison stabilise et crée une population criminelle et donc si elle poursuit activement ou non le but de la réhabilitation sociale.

2.1 Pourquoi l'échec de la réhabilitation ?

It's just to say that as a society, we wait until we catch people screwing up, then we punish them, and then we expect them be fixed. The truth is a lot more complicated" (Lerner) (Khan, 2016).

Women's recidivism rates are similarly troubling to those of men. About one-quarter of women released from prison fail within 6 months (i.e., have an arrest for a new crime), one third fail within a year, and 2/3 fail (68.1%) five years out from release (*National Resource Center on Justice Involved Women*, 2016).

La réinsertion aurait échoué selon plusieurs rapports, faits et discours qui y contribuent. Les prisons ne sont pas adaptées et suffisamment équipées pour la réhabilitation, elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour « soigner » ou « rééduquer » les citoyens qui commettent d'après le gouvernement, des « crimes nocifs » à la société (Bruinius, 2016). S'opèrerait alors une volonté d'incarcération et de refus d'alternatives au profit du système classique de la prison. Mais la question que la recherche se pose est, est-ce que la prison est un moyen efficace pour réduire les crimes et transformer les criminels si elle contribue à la récidive et à l'exclusion sociale à leur sortie ? La surpopulation au sein de ces prisons explique en partie cet échec. Ainsi, dû à trop de personnes dans des espaces non adaptés pour ce nombre, le personnel est souvent en sous-effectif, les lieux comme les cellules, les douches et/ou les salles de formation n'accueillent pas correctement les détenues et se voient envahies et en surpeuplées. Les places pour de nombreux programmes et certaines formations sont limitées et par conséquent, chaque détenue n'a pas toujours la même égalité des chances devant les services censés conduire à une réinsertion progressive. Les activités sont moins disponibles, le confort se fait plus rare tout comme les soins et l'attente est chose fréquente. Il est aussi nécessaire de rappeler que cette hausse de la répression, est aussi liée à des « nouvelles formes de délinquance comme celle liée à l'usage et au trafic de drogues » (Colombet, 2018, p. 29) ainsi qu'à « l'augmentation de la population parfois formulée par la population » (p. 29). De multiples autres causes entrent aussi en jeu. Premièrement, l'absence de programmes de santé et de professionnels joue aussi un rôle majeur dans cet échec réhabilitatif. Ainsi selon le sondage de *Criminal Justice Institute* de 2001 (Reviere et Young, 2006), ¼ de la population carcérale n'avait pas de travail ni de programme. Le sondage affirme que bien que la population carcérale soit en large hausse, la participation dans les programmes diminue et rend la réinsertion d'autant plus difficile étant donné le manque de formations et de compétences censées, pourtant, être acquises pendant l'incarcération pour ne plus commettre de crimes dans un but final (p. 62). Certains

témoignages de détenues confirment ne rien avoir appris au sujet de la réinsertion pendant leur incarcération : la prison serait à leurs yeux une perte de temps sans possibilité d'apprentissage et d'amélioration dans le futur (Talvi, 2007) :

Another revealed that she couldn't wait to go back to "slinging" (dealing drugs) so as to finally be able to support her family again (...) With the exception of one girl I met during an ensuing visit to the King County juvenile detention center, not a single other one of these girls ever said she had learned anything truly healthy or worthwhile that would help her move toward a better future as a result of being incarcerated. The sole exception was a seventeen-year-old girl who had already been locked up, starting at age eleven, no less than twenty times. In this institution, she was a "regular" – absolutely everyone knew her name, and this has become a perverse matter of pride for her (xii).

L'absence de programmes sanitaires pose aussi un réel souci quant à l'état dans lequel ressortent les prisonnières et l'augmentation de conditions précaires favorisées par des maladies physiques et mentales non prises en charge par l'AP. De même, le manque de programmes notamment liés aux addictions avant, pendant et après l'incarcération renforce le récidivisme (Reviere et Young, 2006). Par effet domino, certaines femmes sortiraient avec plus de problèmes d'addiction et donc auraient de grandes chances de replonger et de commettre des actes légaux pour payer leurs consommations.

Stana (2000) compared the 1991 and 1997 BJS surveys and noted that the number of female inmates reportedly under the influence of drugs at the time of committing the offenses increased from 1991 (10 percent) to 1997 (19 percent). The lack of access to drug treatment programs prior to, during, and after incarceration and the continued emphasis on punishing not only those who sell drugs but also those who use drugs offers little solace to those concerned about incarcerated women (p. 62).

A number of residential drug treatment programs depend on food stamps and cash assistance to feed and house women and children in treatment programs. Rukaiyah Adams, David Onek, and Alissa Riker (1998) reported that a survey of fourteen residential treatment programs in California indicated that 69 percent of the programs' food expenses were covered by food stamps. Without this support, the programs would have a difficult time surviving. It is believed that this is the case beyond California. Unfortunately, the releases who are most in need of access to these programs will be ineligible due to their drug convictions. As a result, these offenders are at high risk of both relapse and participation in crimes aimed at supporting their illegal drug use (GAO 2001).

Mitford fait part de sa visite dans une prison de Washington D.C. et se demande si les rues sont plus sûres avec ces femmes enfermées sans soutien pour leur addiction, aide psychologique et formation professionnelle (Talvi, 2007, p. 2). La prison ne serait pas un endroit sain, au contraire elle rendrait malade (mode de vie, alimentation grasse et peu nutritive, retard/absence de prise en charge médicale) et amènerait à la suppression d'aides à la sortie (Reviere et Young, 2006).

Theodore Hammett, Cheryl Roberts, and Sofia Kennedy (2001) noted that ex-offenders are not eligible for Medicaid, SSI, or the AIDS Drug Assistance Program (ADAP). Laura Maruschak (2004) reported that at the end of 2002, there were 19,297 male inmates and 2,053 female inmates in state prisons who were HIV-positive (see Chapter 7). Upon their return to the community, they would not be eligible to receive free medications through ADAP. Hammett, Roberts, and Kennedy (2001) go on to say that few releases have health insurance through a family member. Furthermore, since most do not have jobs upon their release, they do not have health insurance through an employer (p. 171).

Deuxièmement, l'éloignement avec les proches et la famille peut créer des problèmes et des insécurités chez les détenues et rendre plus difficile la réinsertion. Reviere et Young (2006) soutiennent le développement des liens avec la famille et notamment avec les enfants (environ 80% des détenues sont mères) en raison des effets bénéfiques que cela apporte comme le maintien de la famille, le futur et le comportement de l'enfant, le récidivisme en baisse etc. Aussi, le processus d'isolement de la prison et notamment les prisons supermax semblent avoir un effet conséquent sur un récidivisme certain (Talvi, 2007). A travers les recherches de la *Commission on Safety and Abuse in America's Prisons* en 2006, on soulève la mauvaise influence des cellules d'isolement sur les détenues en montrant que 64% des prisonnières directement relâchées après l'isolement récidivent contre 41% qui sont en prisons non isolées (Talvi, 2007, p. 142).

Enfin, la recherche s'intéresse aux discours et aux rapports de force qui conduiraient au récidivisme et à l'absence de réintégration des prisonnières (68.1% des prisonnières récidivent dans les cinq ans qui suivent la sortie de prison, *National Resource Center on Justice Involved Women*, 2016). « Plus de deux tiers des femmes détenues dans les prisons américaines sont récidivistes (Wilson, Anderson, 1997) » (Lévy, 2000, p. 76). La réinsertion de ces femmes semble peu probable dans de nombreux cas quand on se penche sur les chiffres de la population carcérale contemporaine : « The female prison population grew by 832% from 1977 to 2007 (the male prison population grew 416% during the same period; West & Sabol, 2010) » (O'Brien et Ortega, 2015, p. 142). Un autre facteur possible d'échec partiel de réintégration sociétale serait l'approche androcentrique et discriminatoire pendant l'incarcération des femmes qui ne conduit pas à la reconnaissance et à l'évaluation de leurs besoins spécifiques comme le manque de traitement pour les addictions, la violence domestique et sexuelle, la discrimination sur l'orientation sexuelle et/ou genrée etc. (Levi et Waldman, 2017, pp. 16-17). Selon ce point de vue, le gouvernement n'encadre pas suffisamment les problèmes des femmes et à cause de cette absence de résolution, la réintégration sociale peut être très difficile à cause des traumatismes passés ainsi que de la violence de l'expérience carcérale : « One can begin to see how women who have endured

such painful indignities have little chance of successfully reintegrating into society » (Smith, 2008, p. 256). Pour résoudre ce problème et ce manque de compréhension envers l'histoire personnelle des détenues, il faudrait, apporter certaines solutions pour ces femmes, comme celles victimes d'abus et de dépendances via des programmes d'écoute, de thérapie, ne pas ignorer les aspects de leur histoire ni négliger les abus sexuels et physiques qu'elles dénoncent : une thérapie transversale pour réhabiliter ces femmes dans la « société libre » (Reviere et Young, 2006, p. 73). Ces problèmes reflètent une approche androcentrique de la réhabilitation et de l'incarcération des femmes, qui ne prennent pas en compte les spécificités sexuées de cette population.

On the one hand, as jurisdictions around the nation have been trying to design new programs to reduce jail populations – diversion programs for nonviolent offenders, drug treatment, educational options – virtually all of these programs were designed for the vast majority of prisoners: men (Bruinius, 2016).

Alors que les détenus se battent « pour « revenir dans une société qui ne semblait jamais avoir besoin d'eux » (Alexander, 2016), il paraît important d'analyser les causes de cet échec de réinsertion ainsi que les raisons pour cette incarcération de masse afin de penser à la reconstruction d'une nouvelle société : « Penser la sortie du continuum carcéral nécessite aussi de déconstruire et d'intervenir sur les mécanismes politiques et institutionnels qui participent à sa production » (Bony, 2016, p. 108).

3. Les prisons : entre appauvrissement, capitalisme et eugénisme

Les prisons se sont installées et banalisées dans la sphère sociétale américaine au fil des siècles avant de connaître un essor notable dès la moitié du 20^e siècle. Ces prisons, qui avaient pour but de réinsérer et de punir les criminels se sont aussi peu à peu liées avec des entreprises capitalistes contemporaines. Certaines se seraient alors détachées totalement ou partiellement du pouvoir du gouvernement pour suivre des logiques commerciales. Au vu du nombre croissant de prisonniers, il faudrait comprendre si ces prisons apportent des bénéfices à certains acteurs et si oui, auxquels ? Le capitalisme, logistique économique basée sur la société de consommation et l'inégalité des richesses, fait à présent partie de ces établissements. A qui profite les prisons et qui se retrouve plus démuné face à ces « super entreprises carcérales » ? Nous allons voir en quoi le système carcéral et l'échec de la réinsertion soutiennent des buts éco-raciaux et politiques du gouvernement américain. La prison crée et stabilise sa population délinquante mais elle chercherait à appauvrir une partie

de la population américaine en la stigmatisant avant, pendant et après son incarcération. Cette population est touchée par un retrait de privilèges. Le capitalisme fait partie du schéma de la prison états-unienne contemporaine et renforce la création et la maintenance d'inégalités entre les divers groupes du pays, dont certains groupes subissent un éloignement massif forcé menant à leur affaiblissement civique et sociétale.

3.1 Appauvrissement pré/pendant/post carcéral

Les Etats-Unis sont le pays qui incarcère le plus au monde, devant la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres pays considérés comme « autoritaires » et anti-démocratiques selon des visions occidentales :

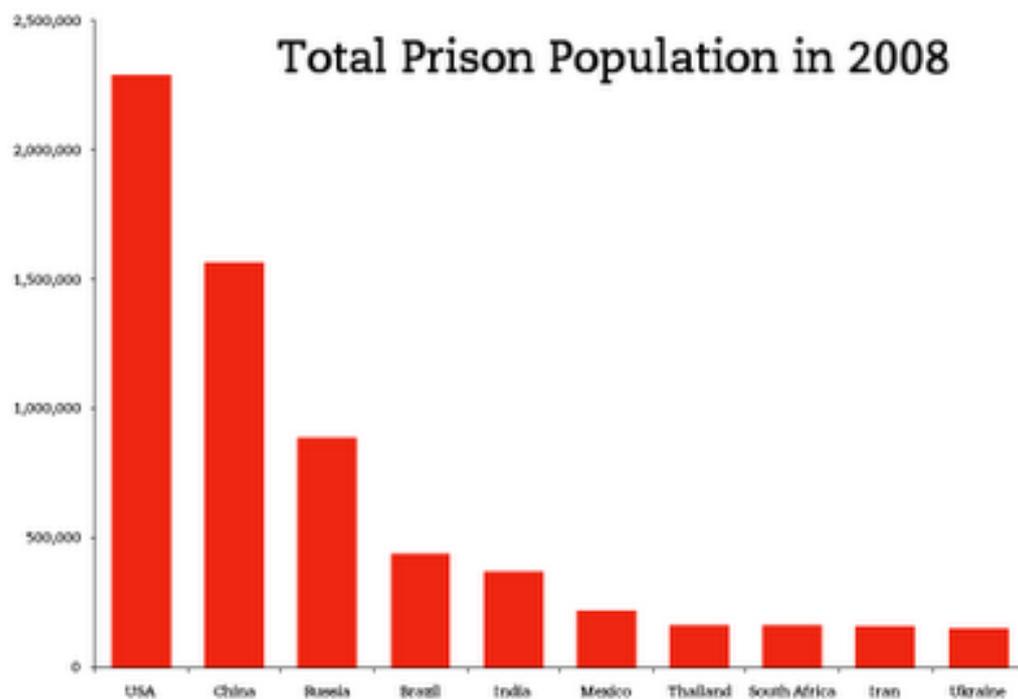


Figure 17 : Total de la population mondiale carcérale en 2008⁵³

⁵³ Rae, 2011, <http://www.undertheraedar.com/2011/06/world-prison-populations.html>



Figure 18 : Comparatif de taux d'incarcération sur 100.000 habitants en 2016⁵⁴

Les Etats-Unis emprisonnent dix fois plus de femmes que dans tous les pays occidentaux réunis : le problème est ancré dans cette société pourtant dite libre et pleine d'opportunités pour tous (Talvi, 2007, pp. 228-229). Pays construit par et fier de sa diversité, le surnom des prisons états-uniennes est « le ghetto carcéral » qui se doit de maintenir et d'appauvrir les populations discriminées et déjà défavorisées du pays (Mendieta, 2007).

Les États-Unis sont un exemple extrême avec, en une quarantaine d'années, une multiplication par plus que sept de sa population carcérale qui dépasse aujourd'hui les deux millions de personnes (*Mouvements*, 2016, p. 21).

a) L'appauvrissement précarcéral et pendant l'incarcération

Les pauvres forment l'immense majorité de la population carcérale. Pour des raisons "macro", certes : du côté des gens, une exposition à l'illégalité accrue par le manque d'argent ; et du côté de l'État, une tendance patente – massive aux États-Unis, en expansion en Europe – au traitement carcéral de la pauvreté (Ducoing, 1999, p. 27).

L'appauvrissement des détenus ne commence pas toujours pendant et/ou à la sortie de prison mais parfois avant (Ducoing, 1999). Ce système pénal les conduirait indirectement dans le monde carcéral grâce à des critères racistes, sexistes et classistes mis en place aux Etats-Unis. Des facteurs socio-économiques, la « guerre aux drogues », l'intersectionnalité de la race et du sexe participent à la pauvreté précarcérale et facilitent les actes de crimes

⁵⁴ *The Sentencing Project*, 2016, <https://www.sentencingproject.org/criminal-justice-facts/>

et/ou délits. La paupérisation continue d'opérer sur nombre de ses habitantes lors de l'incarcération conduisant ainsi à une pauvreté progressive qui les prive de droits, de privilèges et de chances de s'en sortir une fois de retour dans le « monde libre ». Même si les formations professionnelles et éducatives suivies au sein de la prison, conduisent à une baisse de la récidive (Reviere et Young, 2006, p. 154), les formations sont pourtant parfois peu présentes ou bien avec des places limitées. Ce manque d'aide à la réinsertion et à l'avenir « non-criminel » des détenues témoignerait-il d'une volonté de perpétuer les prisonniers et d'un intérêt faible au sujet de leur réinsertion et de l'amélioration de leurs conditions de vie ? Les auteurs indiquent même que certaines formations sont payantes malgré le fait qu'une grande majorité des incarcérées vivaient en-dessous du seuil de pauvreté avant la prison et que les salaires du travail en prison sont déjà bas (le salaire est de 20 dollars par mois dans certains prisons privées, Peláez, 2018). De plus, on apprend aussi que plusieurs Etats ont coupé le budget pour les formations et l'éducation : la réinsertion ne serait donc pas vu comme un impératif primordial.

In 1965 Congress passed Title IV of the Higher Education Act, which authorized the federal Pell Grant program. This program, introduced to provide assistance to low-income undergraduate students with a high school degree or its equivalent, supported postsecondary academic and vocational studies. Student eligibility was based on financial need and included prisoners. Even though studies indicated that the recidivism rates for those in education programs were much lower than rates for those not in such programs, a number of moves were made to cut off these funds (Taylor 1993; Gaes et al. 1999). In 1992 Congress reauthorized the Higher Education Act but restricted Pell Grants for prisoners to tuition and fees; death-row and life-without-parole inmates were ineligible for the grants. Just two years later, in 1994, the Violent Crime Control and Law Enforcement Act ended prisoners' eligibility for federal Pell Grants. A number of states also cut back on vocational training programs, which included hairstyling, flower arranging, and nurses' aide training, as well as heavy equipment operation, welding, and computer maintenance (Gehring and Eggleston 1996) (Reviere et Young, 2006, pp. 154-155).

Beaucoup de détenues n'ont d'autre choix que celui de travailler afin de se permettre d'acheter des produits nécessaires comme hygiéniques pendant leur incarcération. Les aides pendant l'incarcération se réduisent voire s'arrêtent pour nombre d'entre elles et le travail est alors la seule solution. Aussi, à cause de situations précaires avant l'incarcération et de salaires bas des emplois pénitentiaires, certaines détenues en sont réduites à commettre des actes illégaux en prison pour obtenir davantage de ressources financières et de confort dans cet univers répressif et privatif (Ducoing, 1999):

Cela débouche le plus souvent sur des rapports de violence à l'intérieur de la détention, où beaucoup de détenus pauvres sont réduits à la prostitution, voire à un semi-esclavage, pour pouvoir accéder à l'élémentaire. En effet, en prison tout se paie : il faut payer pour avoir la télévision, la radio, des cigarettes, des timbres, du papier hygiénique (p. 28).

Egalement, il est important de mentionner une injustice sexuée qui conduit à la continuité de la pauvreté et à la précarité de nombreuses femmes aux Etats-Unis : la nature du travail dans ces instituts. Ainsi, le travail est généralement traditionnel c'est-à-dire le ménage, la cuisine et la buanderie par exemple. Ces métiers sont souvent moins bien reconnus car ils sont jugés moins difficiles, moins gratifiants et ne requérant pas de formation poussée alors le salaire est logiquement plus bas que celui d'autres métiers. Ces stéréotypes professionnels entraînent de la pauvreté dans le futur car ces femmes se voient formées pour des emplois plus précaires (Morash et Rucker, 1994, p. 217). Ces achats obligatoires aux Etats-Unis par les prisonnières sont souvent à des prix élevés alors que beaucoup d'entre elles gagnent moins d'un dollar par jour au travail (Levi et Waldman, 2017). L'Etat impose une taxe de 20% sur ces produits, ce qui traduit un désir de profits et d'une exploitation éco-politique de populations enfermées et affaiblies. Cette attitude de ne pas accorder les objets nécessaires et vitaux gratuitement aux prisonnières met en lumière une volonté de ne pas résoudre les problèmes financiers de ces dernières et justement de contribuer directement à leur existence selon des logiques capitalistes.

Most people only get 60¢ a day for five days a week of work. Out of that, 20 percent is taken for restitution owed to the state. Generally speaking, most people only have about \$10 a month to buy all their hygiene products, which is isn't enough when you consider how much everything costs (Marilyn Sanderson, détenue à la *Women's Correctional Facility*, Colorado) (pp. 157-158).

b) L'appauvrissement postcarcéral

Après les coupes budgétaires sur les services de réinsertion en prison comme l'éducation, les formations et les aides financières, les prisonnières doivent alors faire face au continuum du paupérisme à leur sortie avec l'exclusion à certains emplois ou encore la gentrification⁵⁵ (reconstruction de quartiers autrefois habités par des classes populaires au profit des classes aisées qui font alors monter le prix des logements). D'autres défis attendent ces femmes comme le manque d'aides financières, l'exclusion à certains logements et des problèmes de santé et d'addictions. La volonté rétributiviste est continue et intensifiée pendant et après l'expérience carcérale notamment sur les populations afro-américaines :

⁵⁵ *Gentrification* : the process of renewal and rebuilding accompanying the influx of middle-class or affluent people into deteriorating areas that often displaces poorer residents (*Merriam-Webster*, consulté le 27/07/2018).

Une fois que vous êtes étiqueté comme un criminel, selon l'État où vous résidez, les vieilles formes de discrimination – dans l'emploi, le logement, le déni du droit de vote et l'exclusion de la participation à des jurys populaires – deviennent soudainement légales. En tant que criminel, vous avez à peine plus de droits et recevez probablement moins de respect qu'un homme noir vivant en Alabama au plus fort de Jim Crow. Nous n'avons pas mis fin à la caste raciale en Amérique, nous en avons seulement changé la forme (Alexander, 2016).

L'expérience carcérale souhaiterait appauvrir et recevoir des profits par le biais des prisonniers (Alexander, 2016, Reviere et Young, 2006). Les prisons agiraient comme des machines qui épuisent ses détenues de ressources et d'argent afin de s'enrichir.

Economic machines for wealth extraction and accumulation through dispossession and de-socialization. Inmates are ineligible for many of the most elemental benefits of society, e.g., Pell Grants, graduate education, unemployment security. Federal law forbids veterans' benefits, welfare payments, food stamps and disability support to anyone who is an inmate for more than 60 days. Prisons are mechanisms that exclude citizens from the cycle of the production of social wealth, and contribute to their prolonged exclusion from such a cycle (see Wacquant 2005; Dyer 1999) (Mendieta, 2007, p. 306).

La pauvreté est alors reprise par l'Etat comme outil d'exclusion sociétale envers ces citoyens les plus précaires et les plus ciblés par la justice et sert en même temps à l'enrichissement d'institutions capitalo-étatiques à travers le développement du complexe carcéral industriel (Mendieta, 2007). A cause des conditions d'incarcération de ces femmes et de l'insuffisance de programmes de réhabilitation, les femmes n'amélioreraient pas leur mode de vie et retourneraient dehors démunies, traumatisées, malades et abusées, sans stabilité financière et sans logement (Reviere et Young, 2006, p. 154).

In the mid-2000s, the D.C.-based Urban Institute surveyed 1,100 former prisoners in Ohio and Texas almost a year after they were released. More than half the men were employed, whereas only one-third of women had a job (...) But a survey of about 300 ex-cons in Baltimore generated similar results as in the study on Ohio and Texas. Gullen has a hunch about why this is: Women tend to apply for work in the retail and healthcare fields, she says, which rely heavily on criminal background screening. Men, on the other hand, often look for jobs in the construction and manufacturing industries, says Gullen, which are more open to hiring people with criminal records. Academics say other potential reasons that women ex-cons may have trouble finding work include substance abuse issues, problems securing childcare, and gender stereotypes. "I think this goes back to the stereotype that crime is a man's world, and that women who engage in it are seen as somehow not conforming to those gender stereotypes," said Cassia Spohn, a co-author of the report and a criminal justice professor at Arizona State. As part of a 2010 study, researchers at Arizona State University polled roughly 50 employers about hypothetical job applicants, including men and women who had the exact same criminal record. The employers reported they would have called back about 57 percent of the men for an interview, but only 30 percent of women (Otterbein, 2014)

A recent survey by the Ella Baker Center for Human Rights found that 76% of former inmates said finding work after being released was difficult or nearly impossible. Nearly two thirds of the respondents were unemployed or underemployed five years after being released from prison (...) Many employers have a mental block against hiring people with criminal records, said Philip Genty, the director of the Prisoners and Families Clinic at Columbia Law School. "You can almost look at incarceration as a contagious disease," (...) Researchers from the Harvard

Kennedy School who followed 122 men and women who had been released from the state prison in Massachusetts found that six months to a year after their release, just over half of the group had found a job. Data from the New York State Division of Parole showed that only 36% of able-bodied parolees who had been out of prison for 30 days or more were employed in 2014 (Vega, 2015).

Selon ces statistiques, presque deux tiers des interrogés étaient sans emploi ou sous-employés cinq ans après leur sortie de prison selon *Human Rights*. Ainsi, être ex-détenu mènerait à l'interdiction à certaines formations : certains employeurs refusent d'embaucher des ex-incarcérées à cause de leur casier judiciaire et du stigma envers les détenues. Certains états américains les bannissent même d'emplois particuliers comme professeurs, policiers etc. et cette discrimination est dure à combattre car l'Etat n'a que peu de contrôle sur les choix d'embauche des employeurs (Reviere et Young, 2006) :

Jeremy Travis, Amy Solomon, and Michelle Waul (2001) reviewed an earlier survey by Harry Holzer, who found that two-thirds of all employers in five major cities indicated that they would not knowingly hire an ex-prisoner and that about one-third of the employers surveyed checked the criminal histories of their new employees. Amy Hirsch (2002) reported that research indicated that over 60 percent of employers probably would not hire an ex-offender (pp. 159-160).

En plus de cela, les ex-détenues sont souvent forcées de trouver du travail rapidement sous peine de sanction mais au vu des restrictions et du stigma qu'elles subissent, on peut se demander si cela est judicieux de la part des juges d'imposer des difficultés et des pressions professionnelles sur des populations appauvries, stigmatisées et qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour se trouver du travail comme les frais de déplacements et les technologies de communication, imprimantes etc. (Ducoing, 1999, p. 27). Le stigma et l'identité criminelle incorporés dans l'esprit des détenues n'aident pas à la recherche réussite d'un emploi.

In the "free world," they are haunted by the stigma of imprisonment, which renders it extremely difficult for a "felon" to find a job. Thus they are inevitably tracked back into a prison system that in this era of the prison industrial complex has entirely dispensed with even a semblance of rehabilitation (Davis et Shaylor, p. 3).

La prison participe à ce schéma financier inégalitaire paupérisant car elle appauvrit les ex-détenues en les privant d'aides financières pendant la prison et à la sortie (Mendieta, 2007). Les ex-détenues enfermées pour des délits/crimes de drogues sont certainement les plus touchées au vu des restrictions, des conditions et des interdictions qui leur sont imposées. Tout d'abord, souvent ces femmes font face à des rendez-vous obligatoires pour des tests de stupéfiants, des suivis individuels et/ou psychologiques : il est alors difficile dans certains

cas de combiner ces obligations sanitaro-pénitentiaires avec des emplois du temps professionnels et familiaux. Pourtant, des absences à ces rendez-vous peuvent conduire à une sanction voire à une réincarcération mais l'obligation de quitter le travail pourrait mener à un renvoi, ce qui renforcerait la précarité de ces femmes (Reviere et Young, 2006, p. 161). Ces ex-détenues sont privées d'assistance publique à vie dans certains états et sachant que ces ex-incarcérées de « la guerre aux drogues » sont pour la majorité afro-américaine, cette privation perpétue une pauvreté racialisée légalisée et soutenue par différents états fédéraux (Reviere et Young, 2006). Ainsi *The Marshall Project*, association journalistique à propos de la justice criminelle, révèle qu'en 2016, 13 états imposaient toujours un ban sur les aides sociales pour les ex-détenus condamnés pour drogues⁵⁶ et que 23 autres avaient un ban partiel⁵⁷ – 14 n'avaient pas de ban pour ces populations. Les aides sociales dont il est question concernent le *Temporary Assistance to Needy Families* (TANF) créée en 1996 qui accorde des subventions à chaque état (Reviere et Young, 2006) :

This legislation, which made it easier to drop families from welfare rolls if the parents had criminal convictions for a drug offense, applies to any person convicted of a state or federal felony offense for using or selling drugs, it directly affects roughly one-third of female inmates and indirectly affects their children (Gaouette 1997). Welfare reforms places a five-year lifetime limit on benefits and requires welfare recipients to work to receive benefits. The act also permanently bars anyone with a drug-related felony conviction from receiving cash assistance and food stamps during her lifetime (Jacob 2000), thus prohibiting states from providing TANF benefits and food stamps (...) Thirty-nine states have eliminated or modified the lifetime ban⁵⁸ (pp. 161-162).

What's more, individuals who are banned from Temporary Assistance for Needy Families (TANF) because of their criminal conviction also lose access to a wide range of employment-related services provided by states through TANF programs (Hirsch 2002). At the state level, recipients of TANF are eligible to participate in a job-training partnership program, an employment service that provides information from a number of state agencies on job openings, and adult education programs (p. 159)

Des problèmes similaires attendent ces ex-prisonnières dans le domaine du logement. En effet, depuis les lois antidrogues et la paranoïa envers celles-ci, certains propriétaires peuvent

⁵⁶ South Dakota, Nebraska, Missouri, Illinois, Delaware, Arizona, Virginia, West Virginia, Mississippi, Georgia, Alaska, South Carolina et le Texas.

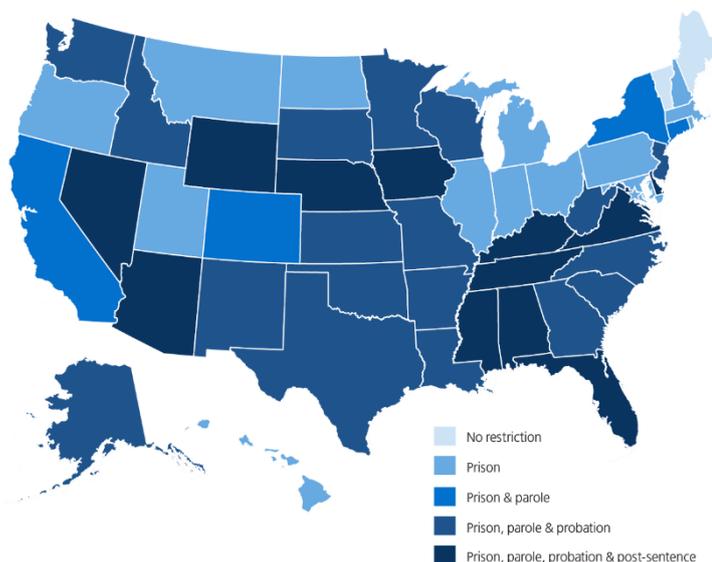
⁵⁷ Idaho, Montana, North Dakota, Minnesota, Wisconsin, Michigan, Massachusetts, Oregon, Nevada, Iowa, Connecticut, California, Utah, Colorado, Kentucky, Maryland, Arkansas, Tennessee, North Carolina, Louisiana, Hawaii, Florida.

⁵⁸ Idaho, Maine, Michigan, New Hampshire, New Mexico, New York, Ohio, Oklahoma, Pennsylvania, Oregon, Utah, Vermont, Illinois, Massachusetts, Colorado, Hawaii, Iowa, Kentucky, Nevada, South Carolina, Tennessee, Connecticut, Arkansas, Delaware, Florida, Louisiana, Maryland, Minnesota, New Jersey, North Carolina, Rhode Island, Washington et Wisconsin.

exclure ou refuser ces ex-détenues : les services de logements publics ont durci leurs critères d'acceptation. Dans ce cas, l'expulsion peut avoir lieu sans preuve nécessaire. Ces lois excluantes mettent alors en danger et en précarité les ex-criminelles ainsi que leurs proches (Reviere et Young, 2006, pp. 165-167).

Finalement, nous allons examiner la privation d'un des droits civiques fondamentaux de la Constitution des Etats-Unis : le droit de vote. Ainsi, *The Sentencing Project* affirme qu'en 2016, 12 Etats interdisaient toujours de vote les ex-détenus⁵⁹, prisonniers incarcérés, les personnes en liberté conditionnelle et en sursis. 18 états refusaient le droit de vote aux prisonniers, aux individus en sursis et sous liberté conditionnelle⁶⁰. 4 états privent de droit de vote les prisonniers et les personnes en sursis (Californie, Colorado, Connecticut et New York). 15 états interdisent ce droit aux prisonniers⁶¹ et 2 états (Maine et Vermont) n'ont aucune restriction sur les condamnés par la justice.

As of 2016, an estimated 6.1 million people are disenfranchised due to a felony conviction, a figure that has escalated dramatically in recent decades as the population under criminal justice supervision has increased. There were an estimated 1.17 million people disenfranchised in 1976, 3.34 million in 1996, and 5.85 million in 2010. Approximately 2.5 percent of the total U.S. voting age population – 1 of every 40 adults – is disenfranchised due to a current or previous felony conviction (*The Sentencing Project*, consulté le 06/07/2018).



⁵⁹ Alabama, Arizona, Delaware, Florida, Iowa, Kentucky, Mississippi, Nebraska, Nevada, Tennessee, Virginia et Wyoming.

⁶⁰ Alaska, Arkansas, Georgia, Idaho, Kansas, Louisiana, Minnesota, Missouri, New Jersey, New Mexico, North Carolina, Oklahoma, South Carolina, South Dakota, Texas, Washington, West Virginia et Wisconsin.

⁶¹ District of Columbia, Hawaii, Illinois, Indiana, Maryland, Massachusetts, Michigan, Montana, New Hampshire, North Dakota, Ohio, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island et l'Utah.

Figure 19 : Restrictions sur le droit de vote des condamnés par la justice selon les états en 2016⁶²

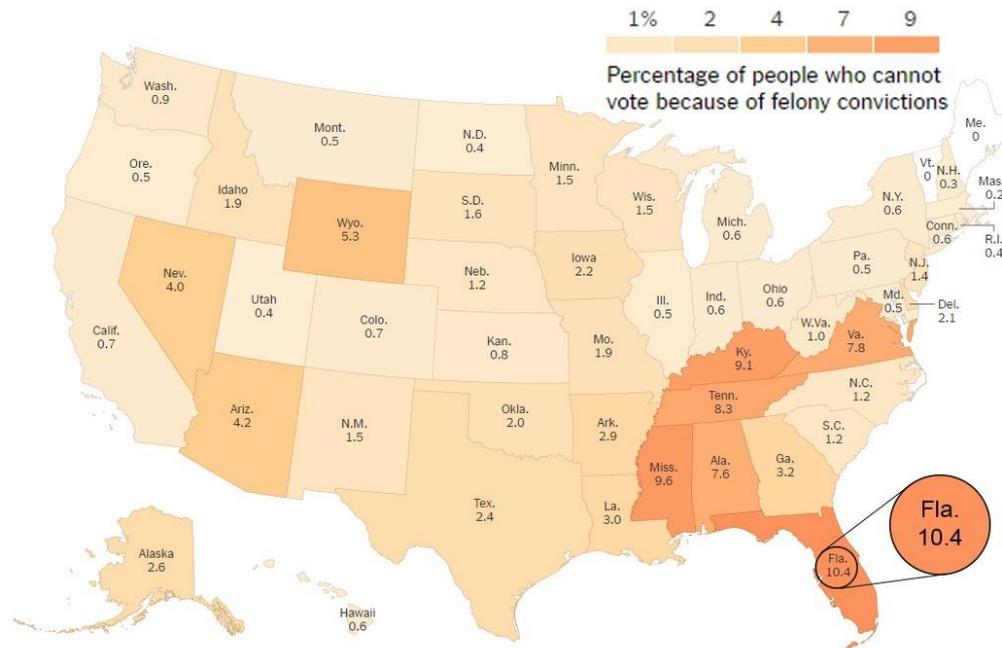


Figure 20 : Le pourcentage d'individus par état qui ne peuvent pas voter à cause de condamnation(s) pour crime(s) en 2016⁶³

Ces (ex-)détenus sont pour la majorité des hommes afro-américains (1 sur 13 ont perdu leur droit de vote, *The Sentencing Project*, consulté le 06/07/2018) : « Over 7.4 percent of the adult African American population is disenfranchised compared to 1.8 percent of the non-African American population ». D'après ces statistiques, on pourrait remarquer une certaine continuité de l'esclavage, de la ségrégation et du racisme ambiant envers les afro-américains. Ces individus sont alors privés d'influence et de représentation politique et ne peuvent pas changer la société et ses logiques racistes à travers les outils politiques des citoyens. Cette société, en plus de les punir, les restreint et ne semblerait pas souhaiter pas leur donner la parole et l'expression/l'affirmation de leur existence (Reviere et Young, 2006, pp. 171-173). Ces restrictions conduisent activement à la récidive et à l'échec de la réinsertion (Reviere et Young, 2006, p. 165) et démontrent que l'impératif de la société est celui de la punition au-delà de celui de la prévention et de la réinsertion. Les services pre/pendant/post carcéraux sont peu efficaces : la punition est désormais ancrée dans la société et elle est devenue une valeur marchande à part entière (Talvi, 2007, p. 6).

⁶² *The Sentencing Project*, 2016, <https://www.sentencingproject.org/publications/felony-disenfranchisement-a-primer/>

⁶³ Lai, K. et Lee, J., 2016, <https://www.nytimes.com/interactive/2016/10/06/us/unequal-effect-of-laws-that-block-felons-from-voting.html>

L'ampleur de la discrimination liée à l'incarcération est ahurissante. Les ex-délinquants sont régulièrement privés de leurs droits essentiels. Les lois actuelles de privation des droits civiques pour les détenus empêchent 13 % des hommes Afro-Américains de voter, faisant de fait de l'incarcération de masse un moyen très efficace pour supprimer des électeurs – une réminiscence des poll taxes et tests d'alphabétisation de l'ère de Jim Crow (Alexander, 2016).

3.2 Capitalisme et exploitation

Tout d'abord, qu'est-ce que le capitalisme ? D'après le dictionnaire *Larousse* (consulté le 10/07/2018), plusieurs définitions y sont associées :

- Statut juridique d'une société humaine caractérisée par la propriété privée des moyens de production et leur mise en œuvre par des travailleurs qui n'en sont pas propriétaires.
- Système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché.
- Système économique dont les traits essentiels sont l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier.
- Dans la terminologie marxiste, régime politique, économique et social dont la loi fondamentale est la recherche systématique de la plus-value, grâce à l'exploitation des travailleurs, par les détenteurs des moyens de production, en vue de la transformation d'une fraction importante de cette plus-value en capital additionnel, source de nouvelle plus-value.

Le capitalisme serait la domination des transactions financières et de l'argent dans la société et sépare la société en deux groupes : les travailleurs et les personnes possédant le capital. Les travailleurs ne disposent pas de la majorité des richesses et des biens qu'ils créent même s'ils représentent la majorité de la population et sont ceux qui créent premièrement ces profits. Le capitalisme repose sur un groupe davantage favorisé comme le patronat et les responsables qui veillent au bon déroulement du travail et à la création des richesses tout en accumulant la majorité des bénéfices des employés. La liberté d'entreprendre dirige le marché et encourage les entreprises privées, indépendantes à l'autonomie de pouvoir et de décision détachées de l'Etat à se développer. Le capitalisme exprime aussi l'impératif de la consommation, d'une consommation continue et accrue en vue de toujours plus augmenter les bénéfices et le pouvoir financier de ses dirigeants. Nous allons étudier comment le capitalisme s'infiltré dans les prisons américaines et en quoi elles sont représentatives de ces caractéristiques, au vu d'une perte du pouvoir étatique pour l'impératif financier.

a) Le déterminisme et la logique capitaliste des prisons états-uniennes

Consciously and unconsciously, we “buy-in” to the need for punishment by moving many of our most vulnerable citizens out of sight using a system of incarceration that is now highly influenced by profit (O'Brien et Ortega, 2015, pp. 141-142).

Cette logique capitaliste requière divers outils comme le remplacement des programmes de prévention et de réinsertion par des contrats avec les entreprises conduisant à la naissance de prisons privées (Reviere et Young, 2006). Ces prisons privées chercheraient à accroître les bénéfices de ces instituts en oubliant l'objectif de réhabilitation qui viendrait alors à contrer les intérêts économiques de cette logique libéral et du complexe industriel de la prison (Davis et Shaylor, 2001, p. 2) : « Indeed, vast numbers of corporations with global markets rely on prisons as an important source of profit and thus have acquired clandestine stakes in the continued expansion of the prison system » (p. 2). Nous vous proposons ici une définition du complexe industriel carcéral des Etats-Unis afin de comprendre son rôle dans l'économie capitaliste actuelle du pays :

The prison industrial complex (PIC) is a term we use to describe the overlapping interests of government and industry that use surveillance, policing, and imprisonment as solutions to economic, social and political problems. Through its reach and impact, the PIC helps and maintains the authority of people who get their power through racial, economic and other privileges. There are many ways this power is collected and maintained through the PIC, including creating mass media images that keep alive stereotypes of people of color, poor people, queer people, immigrants, youth, and other oppressed communities as criminal, delinquent, or deviant. This power is also maintained by earning huge profits for private companies that deal with prisons and police forces; helping earn political gains for "tough on crime" politicians; increasing the influence of prison guard and police unions; and eliminating social and political dissent by oppressed communities that make demands for self-determination and reorganization of power in the US (*Critical Resistance*, consulté le 06/07/2017).



Figure 21 : Parodie de l'Oncle Sam (allégorie des Etats-Unis) dans le complexe industriel carcéral⁶⁴

Le gouvernement ne souhaiterait pas intervenir en faveur des droits des prisonniers et de l'amélioration des prisons ni de la réduction du crime, au contraire : les crimes représenteraient des transactions pour cette société à l'économie capitaliste et seraient alors nécessaires à son enrichissement (Talvi, 2007). Le gouvernement a réservé un budget conséquent pour les constructions de prisons et la mise à exécution de lois favorisant l'incarcération. Ainsi, on sait qu'en 2016, le budget du *Federal Bureau of Prisons*⁶⁵ (FOP) était de 7.478.5 million de dollars et qu'il y avait 43.369 employés dont 20.921 officiers de correction. Les services de santé physique et mentale ont bénéficié d'un budget de 95.2 million de dollars avec 787 employés et celui de la réinsertion de 456.6 million de dollars pour 1.616 employés. Ces budgets peuvent paraître assez bas comparés au budget total du département. De plus, lors des demandes du budget de 2017, ces chiffres ont été considérablement réduits : 88.9 millions et 336 employés pour les services de santé et 91.3 million de dollars pour la réinsertion sociale. Le budget total passerait à 7.299,2 millions (*Federal Prison System, Bureau of Prisons* (BOP), consulté le 06/07/2018). Le budget pour la réinsertion se voit alors amoindri.

The nearly two million inmates in the United States are ideal customers: phone calls are one of their few links to the outside world; most of their calls must be made collect; and they are in no position to switch long-distance carriers. A pay phone at a prison can generate as much as \$15,000 a year—about five times the revenue of a typical pay phone on the street. It is estimated that inmate calls generate a billion dollars or more in revenues each year. The business has become so lucrative that MCI installed its inmate phone service, Maximum Security, throughout the California prison system at no charge. As part of the deal it also offered the California Department of Corrections a 32 percent share of all the revenues from inmates' phone calls. MCI Maximum Security adds a \$3.00 surcharge to every call (...). What was once a niche business for a handful of companies has become a multibillion-dollar industry with its own trade shows and conventions, its own Web sites, mail-order catalogues, and direct-marketing campaigns (...). A directory called the Corrections Yellow Pages lists more than a thousand vendors. Among the items now being advertised for sale: a "violent prisoner chair," a sadomasochist's fantasy of belts and shackles attached to a metal frame, with special accessories for juveniles; B.O.S.S., a "body-orifice security scanner," essentially a metal detector that an inmate must sit on; and a diverse line of razor wire, with trade names such as Maze, Supermaze, Detainer Hook Barb, and Silent Swordsman Barbed Tape (...). One clear sign that corrections has become a big business as well as a form of government service is the emergence of a trade newspaper devoted to the latest trends in the prison and jail marketplace. *Correctional Building News* has become the *Variety* of

⁶⁴ Salas, 2017, <https://medium.com/applied-intersectionality/prison-industrial-complex-what-is-it-c1cc78c3e4d3>

⁶⁵ Our agency was established in 1930 to provide more progressive and humane care for federal inmates, to professionalize the prison service, and to ensure consistent and centralized administration of federal prisons (*Federal Bureau of Prisons*, consulté le 06/07/2018).

Federal Bureau of Prisons: The law enforcement agency of the Justice Department that operates a nationwide system of prisons and detention facilities to incarcerate inmates sentenced to imprisonment for federal crimes (*Vocabulary.com*, consulté le 06/07/2018).

the prison world, widely read by correctional officials, investors, and companies with something to sell. Eli Gage, its publisher, founded the paper in 1994 (...) Correctional Building News runs ads by the leading companies that build prisons (Turner Construction, CRSS, Brown & Root) and the leading firms that design them (DMJM, the DLR Group, and KMD Architects). It features a product of the month, a facility of the month, and a section titled "People in the News" (Schlosser, 1998).

The private prison industry is primarily led by two morally deficient entities, the Corrections Corporation of America (CCA) and the GEO Group (formerly Wackenhut Corrections Corporation). These companies amassed a combined revenue of over \$2.9 billion in 2010, not without situating themselves in the center of political influence (...) While the administration of Arizona's Governor Jan Brewer is lined with former private prison lobbyists, its Department of Corrections budget has been raised by \$10 million, while all other Arizona state agencies are subject to budget cuts in 2012's fiscal year (...) Predictably, the potential profit of the prison labor boom has encouraged the foundations of US corporate society to move their production forces into American prisons. Conglomerates such as IBM, Boeing, Motorola, Microsoft, AT&T, Wireless, Texas Instrument, Dell, Compaq, Honeywell, Hewlett-Packard, Nortel, Lucent Technologies, 3Com, Intel, Northern Telecom, TWA, Nordstrom's, Revlon, Macy's, Pierre Cardin, Victoria's Secret, and Target have all begun mounting production operations in US prisons (Bowie, consulté le 06/07/2017).

Ensuite, un problème supplémentaire est la distribution de ce budget dans les prisons. Les dégradations se multiplient, l'insalubrité est souvent omniprésente, le manque d'hygiène parfois extrême ainsi qu'une absence récurrente de confort même pour les plus basiques : alors où est-ce que cet argent est-il investi (p. 107) ? Ces prisons produisent des bénéfices via des personnes précaires qui sont souvent des personnes de couleur. Ce racisme moderne serait alors transformé en bénéfice capitaliste tout comme l'esclavage du 17^e au 19^e siècles qui permettait de bénéficier de main d'œuvre gratuite chez les personnes afro-américaines. Pour comprendre l'arrivée de ce complexe industriel carcéral, il faut remonter à ces origines et aux facteurs qui y ont contribué. La formation de ces prisons remonte à la fin de l'Etat providence⁶⁶ (commencé en 1932 par le Président Roosevelt, 1933-1945, après la Grande Dépression (de 1929 à la fin des années 30) et continué par le Président Johnson (1963-1969) avec *Medicaid*. Cette période connaît un déclin à la fin des années 70 avec la montée du néolibéralisme et des logistiques capitalistes de globalisation où le gouvernement états-unien accorde moins d'argent pour les services sociaux :

Instead, the contemporary economics of imprisonment privilege the profitability of punishment at the expense of human education and transformation. State budgets increasingly are consumed

⁶⁶ A social system based on the assumption by a political state of primary responsibility for the individual and social welfare of its citizens; a nation or state characterized by the operation of the welfare state system (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2017).

A state in which the welfare of the people in such matters as social security, health and education, housing, and working conditions is the responsibility of the government (*Dictionary.com*, 06/07/2018).

by the costs of building and maintaining prisons, while monies dedicated to sustaining and improving communities are slashed (Davis et Shaylor, 2001, p. 3).

Le gouvernement investirait alors davantage dans les compagnies privées pour réduire les coûts et apporter des profits financiers à des entreprises nationales voire multinationales (Davis et Shaylor, 2001). Selon cette théorie, on observe de plus en plus de prisonniers non pas parce que les gens commettent davantage de crimes mais parce que les lois durcissent et que les entreprises cherchent à augmenter leurs profits tout comme l'Etat. Alors on trouverait des raisons pour enfermer les gens comme via la *War on Drugs*. Par conséquent, la prison serait devenue un système industriel-capitaliste qui représente les intérêts financiers et économiques de grandes multinationales comme *GEO Group* (précédemment nommé *Wackenhut Corrections Corporation*), *CoreCivic* (anciennement appelé *Corrections Corporation of America*) ou encore *Management and Training Corporation*. Plus ces firmes s'enrichissent, plus les populations précaires s'appauvrissent. Les communautés pauvres coûteraient alors moins à l'Etat (moins d'aides sociales) et lui rapporteraient même de l'argent : c'est la définition du complexe industriel carcéral (Davis et Shaylor, 2001) :

As prison populations have soared in the United States, the conventional assumption that increased levels of crime are the cause has been widely contested. Activists and scholars who have tried to develop more nuanced understandings of the punishment process- and especially racism's role- have deployed the concept of the "prison industrial complex" to point out that the proliferation of prisons and prisoners is more clearly linked to larger economic and political structures and ideologies than to individual criminal conduct and efforts to curb "crime." (p. 2).

Selon cette logique, on ferait croire à la société que l'individu est le seul coupable et qu'on a besoin d'être encadré, surveillé, incarcéré alors que ce sont les grandes machines capitalistes qui plébisciteraient le crime afin de maximiser les profits, et qui, pour cela, utiliseraient l'intersectionnalité des facteurs (race, genre, sexe, classe, âge, etc.). La considération du bien-être de l'individu serait alors moindre, prisonnier transformé en « client » dans ce complexe carcéral industriel. Cependant, ces arguments, bien que pertinents et logiques, sont à nuancer car cela viendrait à dire que les personnes précaires sont dénuées de force et d'initiative. Chaque personne est dotée de pouvoir et c'est ce pouvoir qui permet l'existence de conflits et de résistances (Foucault). Le pouvoir n'est pas que pyramidal même si le complexe carcéral industriel est riche, puissant et influent comme les compagnies privées carcérales et le gouvernement. Les détenus ne sont pas totalement assommés de pouvoir et de restriction et leur force doit être reconnue.

b) Les entreprises privées et le rôle des médias dans l'économie capitaliste

Corporations are intimately linked to prison systems in both the public and the private sector. The trend toward privatization is only one manifestation of a growing involvement of corporations in the punishment process (Davis et Shaylor, 2001, pp. 3-4).

En quoi les entreprises privées ont-elles colonisé le système des prisons états-uniennes contemporaines ? L'augmentation des prisons privées est liée à l'augmentation des nombres de prisonniers dès 1977. Les deux plus grosses compagnies carcérales privées sont *GEO Group* et *CoreCivic (Corrections Corporation of America)* (Reviere et Young, 2006, pp. 46-47). *GEO* est une entreprise multinationale qui détient 141 centres de détention, de correction et de réinsertion communautaire en 2018 et elle gère 96.000 prisonniers (*The GEO Group, Inc.*, consulté le 27/07/2018). Le monde carcéral américain se transforme en marché libéral associé à des entreprises capitalistes millionnaires multinationales :

The largest of these companies, Corrections Corporations of America (cca) and Wackenhut, control 76.4% of the private prison market globally. While cca is headquartered in Nashville, Tennessee, its largest shareholder is Sodexo Marriott, the multi-national headquartered in Paris, which provides catering services at many U.S. colleges and universities. Currently, cca, Wackenhut and the other smaller private prison companies together bring in \$1.5 to 2 billion a year (Dyer 2000) (Davis et Shaylor, 2001, p. 4).

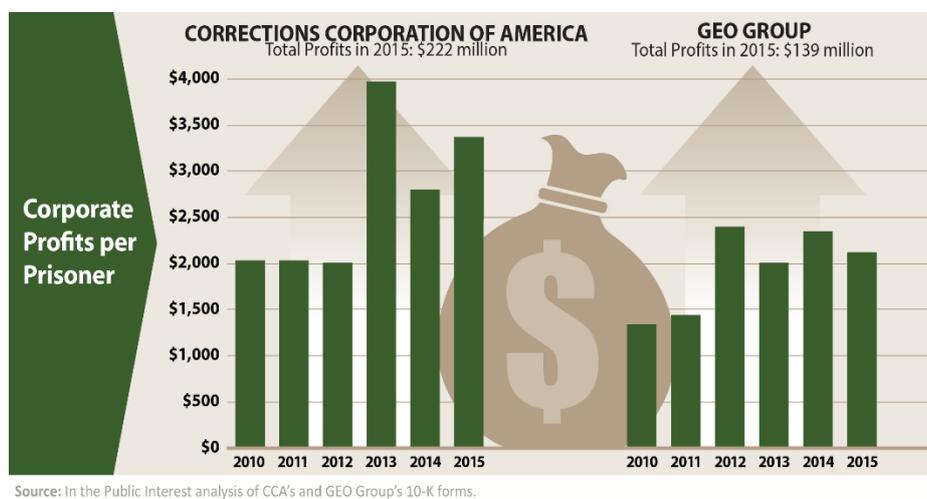


Figure 22 : Evolution des bénéfices de CCA et GEO par prisonnier entre 2010 et 2015⁶⁷

Le capitalisme et l'Etat fonctionneraient main dans la main avec le système pénitentiaire dans un but de profits et d'exploitation des populations pauvres et de couleur en augmentant la demande comme selon la logique de consommation et de production du capitalisme (Salle, 2016). Aux Etats-Unis, ce système en devient si puissant et si intrusif, que des entreprises

⁶⁷ Cohen, 2016, <https://capitalandmain.com/the-cost-of-private-prisons-is-a-crime-0307>

privées en viennent à contrôler l'entièreté d'une prison et donc son administration. La prison peut être vue comme archaïque pour beaucoup et intégrer des entreprises privées serait alors une façon de rénover les prisons et de les intégrer dans un système néolibéral moderne profitable aux plus fortunés de ce pays : « la marchandisation de la prison n'est que l'une des manifestations de l'extension du domaine de l'entreprise » (Salle, 2016, p. 41). Un des problèmes de cette marchandisation et de cette omniprésence d'acteurs capitalistes libéraux entraîne tout d'abord une normalisation de l'incarcération (Davis et Shaylor, 2001) parce que certaines marques internationales entrant dans les prisons sont connues des citoyens « libres » (p. 4). Cela favoriserait donc le continuum et la présence carcérale dans la société via les marques de *Dell*, *Motorola*, *Intel*, *Microsoft* ou encore *Boeing*. Ainsi, comme ces compagnies sont connues et souvent appréciées, achetées et plébiscitées par le grand public, les citoyens associent ces entreprises à des éléments familiers dans leur vie – la normalisation du « complexe carcéro-industriel » s'agrandit (Wacquant dans Salle, 2016, pp. 34-35). Des rapports de force économiques, financiers, capitalistes et politiques s'assembleraient et se croiseraient afin de construire ce système néo-libéral carcéral et d'en assurer la force et la continuité tout en appauvrissant certaines populations. Le système capitaliste familier aux Etats-Unis favoriserait alors une banalisation et une normalisation du système carcéral⁶⁸ :

La commercialisation constitue un puissant carburant pour la formule carcérale ; même restreinte à la gestion, en l'absence de contrepouvoirs ou forces de rappel, elle nourrit son extension et sa banalisation (...) On sait que le marché est une construction étatique, « la conséquence d'une intervention consciente et souvent violente de l'État, qui a imposé l'organisation du marché à la société pour des fins non économiques (K. Polanyi) (Salle, 2016, pp. 36-41).

⁶⁸ Enfin, les médias jouent un rôle puissant dans la normalisation, la diffusion et l'acceptation de ce système carcéral moderne. Certains médias font même partie de ces prisons comme certaines chaînes de télévision diffusées dans les prisons et qui sont alors autorisées par l'Etat et le système capitaliste car elles représentent dans beaucoup de cas des intérêts éco-politiques de ces deux groupes. La télévision ainsi qu'une grande partie des médias a été à de nombreuses fois critiquée pour ses messages implicites de propagande ou bien explicites comme dans des pays plus autoritaires tels Cuba, la Chine ou encore la Russie. Un des exemples frappants d'œuvre culturelle remettant en question et adressant une critique sévère et radicale à la société est le film de science-fiction *V for Vendetta* (2006) réalisé par James McTeigue et adapté du comic *V for Vendetta* (1988-1989) d'Alan Moore et David Lloyd qui démontre les liens puissants et manipulateurs entre les médias et les institutions de pouvoir et les mensonges déversés quotidiennement sur les citoyens du dit « monde libre ». Même s'il ne s'agit pas d'une représentation totalement réaliste de notre époque, le film aborde des thèmes contemporains directement liés au système carcéral : surveillance accrue, manipulation des médias, perte de liberté individuelle, puissance de l'Etat ainsi que des citoyens, résistances collectives et individuelles. Dans un article paru dans *Mouvements* en 2002, Frédéric Lordon présentait la prison et la télévision comme un couple régulateur central du capitalisme contemporain : « Deux institutions cardinales qui ont la tâche de contenir toute la charge de violence que secrètent inévitablement les tendances inégalitaires et les injonctions idéologiques du néolibéralisme1 (Salle, 2016, p. 34).

c) Le travail dans les prisons : catalyseur d'inégalités et outil capitaliste

Le travail dans les prisons représente l'exploitation capitaliste faite par les dirigeants de la société sur les plus défavorisés et les « moins libres » de la société. *Vacarme* (1999) dénonce cette exploitation du patronat sur des « employés » en précisant la quasi obligation de travailler en prison à cause de la grande précarité de ses habitants. En plus du peu de réglementation, des salaires bas, du peu de protection et de l'absence de statut de salarié, ce travail en prison s'apparente à de l'esclavage moderne selon certains observateurs et il permet de préparer les travailleurs à la logique du travail à l'extérieur et de les former pour être de bons travailleurs et consommateurs capitalistes : « Il y a là non seulement une utilisation économique des condamnés pénaux, mais un façonnement disciplinaire du travail » (Ducoing, 1999, p. 27). En effet, le travail en prison sert à préparer la vie post-carcérale et à transformer les détenus en bon citoyens qui iront travailler et donc qui seront productifs en aidant cette société répressive capitaliste. En prison, on soutient la formation en énonçant les motifs de l'affranchissement, de l'autonomie et de la sortie des activités illégales mais ce serait aussi pour rapporter des bénéfices à l'Etat dans une logique capitaliste. Le travail pénitentiaire, grâce à son faible coût, attire les entreprises qui elles, s'empressent de favoriser les longues peines :

Il faut un minimum de temps pour qu'un détenu soit considéré comme au maximum de sa productivité (...) Dès lors, la tendance actuelle à l'allongement des peines garantit aux entreprises qui investissent dans la détention une main d'œuvre et un rendement stable (Ducoing, 1999, p. 28).

Enfin, le dernier point abordé sont les TIG (travaux d'intérêt général) traduit de l'anglais *community work/service* :

The majority of offenders are required to undertake unpaid community work as a condition of their order. Community work provides offenders with the opportunity to pay back the community for their offending behaviour and assists in their rehabilitation by developing and improving work-related skills. Community work can help offenders make a fresh start in life. Offenders given work opportunities and skills are less likely to reoffend and many projects incorporate accredited training. Community work can increase offenders' self-esteem and well-being and give their lives new purpose and direction (*Corrections, Prisons & Parole*, consulté le 07/07/2018).

Cette peine de travail n'est pas rémunérée, et bien qu'elle puisse dans certains cas apporter une formation professionnelle aux détenus, elle ne mène pas à leur enrichissement ni à leur amélioration financière de vie car il s'agit d'un travail gratuit pour le bénéfice de l'Etat. A travers cette sentence, il y aurait une utilisation directe et productive des détenus. Les TIG

se présentent alors comme un exemple du capitalisme qui utilise les ressources et la force des travailleurs en s'accaparant l'intégralité de ce qu'ils produisent sans rien leur reverser : « Cela montre bien que ce que la société a aboli il y a des années – les travaux forcés, le travail comme peine – a encore une réelle actualité » (Ducoing, 1999, p. 27).

3.3 L'eugénisme des prisons de femmes états-uniennes

Dans ces prisons, une volonté eugénique contre les femmes afro-américaines est observable. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que les criminelles sont exclues puisqu'elles bravent les impératifs du capitalisme, qui sont la consommation et la production, selon lesquels les citoyens sont requis d'acheter des biens pour se sentir heureux, pour résoudre leurs problèmes et trouver ce qui leur manque (ex : des vêtements, bijoux, nouvelles technologies, nourriture en abondance et industrielle, etc.), (Foucault dans Barker et Scheele, 2016, p. 67). Ainsi, certaines de ses criminelles peuvent voler et tuer ou bien opérer des actes de vente illégaux qui n'apportent pas de bénéfices directs au gouvernement. Dans ces conditions, elles portent une atteinte directe au capitalisme et anéantissent la création et la perpétuation de certains clients en ne participant pas correctement à « l'économie légale » du pays. En plus de sortir de leur rôle de cliente, de productrice et de consommatrice pour certaines entreprises officielles et/ou l'Etat, elles s'investissent parallèlement dans des activités illégales comme les trafics de drogues et/ou la prostitution par exemple. Elles agiraient alors en compétition à des économies reconnues et légales. Ces criminelles, en plus d'être des « déviantes » et de transgresser des normes sexuées et sociétales (par leur statut de criminelles femmes), violent des logiques capitalistes et deviennent dans ces conditions, des adversaires du capitalisme. La solution de l'incarcération permettrait donc de rééquilibrer cette perte de bénéfices en les remettant dans l'économie profitable étatique. Une autre solution mentionnée pour discriminer et exclure l'ensemble de ces prisonniers est de rendre difficile voire d'interdire les dons et les demandes de transferts d'organes de ces détenues. Ceci traduirait un refus étatique d'aider ces populations ou de répandre des « parties physiques » de ces personnes dans le reste de la population qui pourrait alors, se retrouver contaminée par ces individus « non-conformes » et « déviants » (Reviere et Young, 2006). Une explication de l'AP est que ces opérations coûtent très chères et sont difficiles à mettre en place et à gérer pour ce qui est des soins post-opératoires, l'hypothèse de la volonté rétributiviste ainsi que celle de l'eugénisme se dessinent (pp. 144-145) mais l'argument de l'AP reste valable.

Ces femmes afro-américaines sont massivement incarcérées dans les prisons états-uniennes sous la base intersectionnelle du racisme, du sexisme et du classisme. Elles sont les détenues les plus touchées par les restrictions d'aides (parce qu'elles sont les plus condamnées dans la « guerre aux drogues »). par conséquent, leurs familles se retrouvent également pénalisées par ces discriminations criminalisantes : ce manque et/ou arrêt d'aides entraînent une suite logique de paupérisation et de défavorisation avec moins d'opportunités d'éducation, d'argent, de nourriture et de logement stable menant possiblement à des crimes/délits (Reviere et Young, 2006, p. 164). En accélérant progressivement leur pauvreté et en les enfermant, on peut connecter ce phénomène à celui de l'eugénisme : une logistique éco-poli-pénitentiaire semble vouloir se débarrasser de ces femmes ainsi que de leurs enfants en les appauvrissant. De plus, 60% ont entre 25 et 39 ans. Certains auteurs interprètent cela comme une volonté étatique raciste d'eugénisme, c'est-à-dire un désir de confisquer, de priver d'opportunités de grossesse et de procréation ces femmes noires pour affaiblir cette communauté. Est-ce que derrière cette incarcération massive raciste se cacherait une politique eugénique⁶⁹ afin d'empêcher le développement et la survie d'éléments considérés comme indésirables dans la société que seraient les personnes afro-américaines ? L'incarcération de masse serait-elle un moyen de discriminer des minorités ethniques ? En privant de ressources financières à travers de multiples interdictions, cela pourrait se traduire par une volonté d'empêcher ou de refreiner ces femmes de procréer et de ne plus pouvoir se permettre d'avoir des enfants dû à un manque d'opportunités ostentatoires. De même, nombre de femmes afro-américaines vont en prison durant leurs années les plus fertiles et ressortent parfois avec des opérations qui entravent partiellement ou complètement leur fertilité (Levi et Waldman, 2017, p. 52). Par exemple, une détenue s'est fait stériliser en prison sans qu'on lui en demande la permission ou qu'on l'en informe. Cette détenue s'est doutée que quelque chose était différent à la suite de complications médicales mais elle n'a obtenu que des réponses vagues de l'AP de sa prison. Elle n'a appris que bien plus tard par l'organisation non-gouvernementale (ONG) *Justice Now* sa stérilisation cachée (pp. 48-49). C'est comme si l'AP souhaitait priver certaines personnes de se reproduire et discriminer massivement les afro-américains à travers le complexe carcéral en élaborant des stratégies et des méthodes discriminatoires et abusives sur ses détenues. Aussi, le système pénal

⁶⁹ Ensemble des recherches (biologiques, génétiques) et des pratiques (morales, sociales) qui ont pour but de déterminer les conditions les plus favorables à la procréation de sujets sains et, par là même, d'améliorer la race humaine (CNRTL, consulté le 21/03/2018).

américain a procédé à la criminalisation des prostituées. Stamper (dans Talvi, 2007) énonce que cela est un échec car les femmes doivent à présent se cacher pour exercer ce métier, dans des endroits illégaux, parfois dangereux et non supervisés, et que cette démonisation a déshumanisé les travailleurs du sexe en les proclamant êtres immoraux et pêcheurs indignes selon une inquiétude sociétale généralisée par les médias et l'Etat (p. 42). Cette discrimination a constitué une hiérarchie de citoyens et les prostituées sont considérées comme des « citoyens de seconde zone » indignes de mérite. Le problème est que la diabolisation de ces femmes cause une fois de plus une incarcération d'autant plus massive et un isolement de femmes souvent jeunes qui ne peuvent soit pas s'occuper de leurs enfants, soit procréer si elles le désirent.

Enfin, l'eugénisme serait à la fois soutenu et causé par les médias. Les statistiques sur les criminelles types états-uniennes indiquent qu'elles sont fréquemment mères, toxicomanes, pauvres et en manque d'argent ; ces études ciblent principalement les femmes afro-américaines (Davis et Shaylor, 2001). Néanmoins, qui créent ces études ? A quoi et à qui servent-elles ? Par leur biais, le gouvernement pourrait donc, selon cette théorie, créer un groupe de population « pré-criminelle⁷⁰ » dans les esprits de la population, groupe qui devient alors définissable, anticipable et qui permet l'augmentation de la collecte de données et de surveillance. L'anticipation de l'Etat est accrue et le besoin requis de la population pour plus d'incarcération de cette population également car on instaure de la peur, de la méfiance, et du racisme envers des groupes minoritaires qui commettraient plus de crimes (ex : *crack mummies*). Alors que les profits ne font qu'augmenter, les pauvres s'appauvrissent davantage et se tournent et/ou retournent fréquemment vers la voie du crime pour survivre dans l'autre monde.

There is an ironic but telling similarity between the economic impact of the prison industrial complex and that of the military industrial complex, with which it shares important structural features. Both systems simultaneously produce vast profits and social destruction. What is beneficial to the corporations, politicians, and state entities involved in these systems brings blight and death to poor and racially marginalized communities throughout the world (Davis et Shaylor, 2001, p. 3).

Bien que la prison soit censée être pour le bien-être des citoyens libres ainsi que pour la réformation des détenues « déviantes » en les dissuadant de suivre « la voie du crime », la

⁷⁰ Le public voit ces individus comme des criminels, même s'ils n'ont pas commis de crime et/ou délit. Croyance renforcée par la méfiance et la peur propagées dans les médias et par le gouvernement à propos des « jeunes de cité » en France ou des personnes afro-américaines aux Etats-Unis par exemple.

prison semble avant tout exister pour punir et pour faire souffrir ces personnes en appliquant des logistiques inégalitaires classistes, racistes et sexistes. Pour arrêter ce processus, *Vacarme* (1999) revendique l'arrêt de la dichotomie « monde libre » et « monde extérieur » car la prison fait partie intégrante et constituante de la société. Selon la revue, tout le monde devrait s'engager et prendre conscience des poly-injustices pénitentiaires afin de penser à une autre société sans ces souffrances multiples. Les détenues et les autres citoyens doivent s'unir et la solidarité créera la résistance à ces forces étato-capitalistes, normalisantes, répressives et discriminantes.

Partie 2

-

Résistances à l'intérieur des prisons à travers le genre et la sexualité - Les prisons : des espaces colonisés par les femmes

Chapitre 4. Colonisation d'espaces masculins et force féminine croissante

Le concept de genre a été élaboré pour étudier la façon dont les sociétés pensent, organisent et hiérarchisent la différenciation des sexes et normalisent les comportements sexuels. Il pose les catégories de femmes, d'hommes, de sexe, de sexualité et les notions de féminin, de masculin, de féminité et de masculinité comme des constructions sociales et non comme des données naturelles intangibles (*Institut Emilie du Châtelet*, consulté le 24/07/2018).

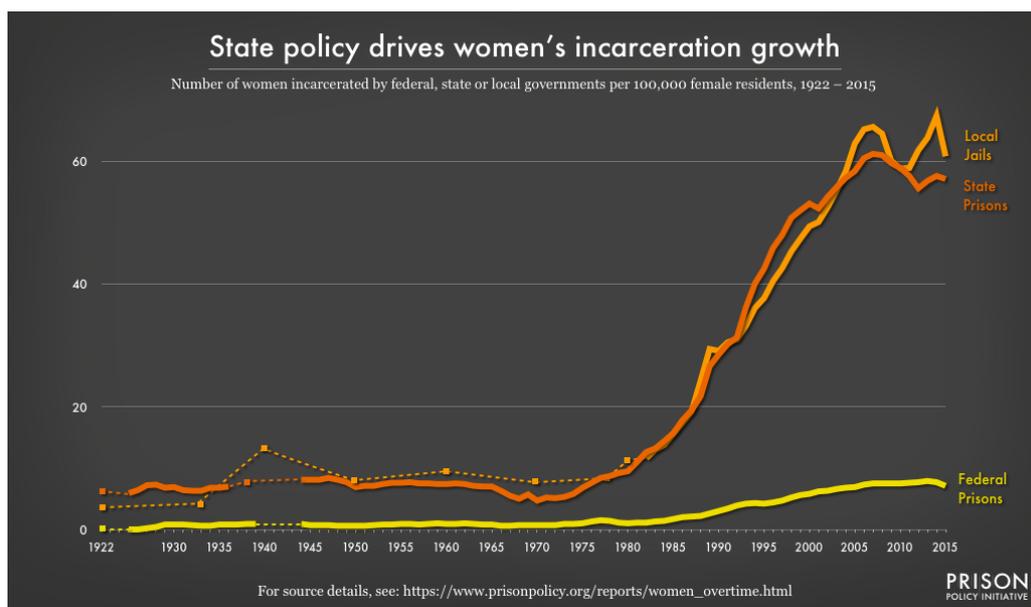


Figure 23 : Evolution du taux d'incarcération des femmes pour 100.000 habitants femmes dans les *jails* et les prisons d'Etats aux Etats-Unis entre 1922 et 2015⁷¹

Les prisons étaient jusque dans les années 70 des espaces majoritairement conçus pour et « habités » par les hommes. L'arrivée soudaine et significative des femmes dans les établissements pénitentiaires a conduit à des changements dans les systèmes d'organisation de ceux-ci. De nouvelles zones d'échanges et de négociation se sont créées entre les nouvelles détenues et les surveillants pénitentiaires : un nouveau groupe d'individus est arrivé avec des demandes et des besoins parfois spécifiques et propres à leur sexe comme dans le domaine médical par exemple. Cependant, cette arrivée de femmes ne s'est pas faite sans confrontation et sans incompréhension liées à des idées préconçues et à des normes établies sur le genre des femmes. Des normes genrées se sont établies en prison et ont permis d'organiser et de classer les détenues femmes par rapport aux détenus hommes. Le genre

⁷¹ Sawyer, 2018, https://www.prisonpolicy.org/reports/women_overtime.html

serait à la fois un aspect de la personnalité d'une personne mais aussi un outil potentiel pour contrôler et hiérarchiser des groupes d'individus selon des critères intersectionnels. Ce contrôle genré se manifesterait dans plusieurs aspects des prisons tels le travail, les formations proposées, l'attitude des surveillants et le comportement des pairs. Néanmoins, chaque noyau de force « dominante » peut voir un noyau de résistance se constituer et s'opposer à ces pouvoirs (Foucault). L'administration pénitentiaire, bien que puissante et influente, ne peut pas toujours amoindrir ces insubordinations. Insubordinations qui comprendraient aussi les contestations sexuo-genrées des détenues. Sous quelles formes ces désobéissances sont-elles visibles ? Résistances collectives et/ou individuelles semblent parsemer le paysage carcéral états-unien et perturber l'ordre strict requis dans les prisons contemporaines. Ce chapitre tentera de répondre aux questions suivantes : En quoi les prisonnières aux Etats-Unis démontrent-elles des résistances plurielles et subversives aux normes genrées, sexuées et sociétales et quels sont les outils pour renforcer ces rébellions, ces contre-systèmes et leurs limites ? En quoi la criminelle états-unienne opère-t-elle une rébellion contre l'ordre social, genré et normé des Etats-Unis ? En quoi ces résistances mènent-elles à une rébellion contre les stéréotypes dont souffrent les femmes ?

Au cours du quatrième chapitre, nous étudierons la présence et la richesse de résistances internes individuelles et/ou collectives au sein des prisons de femmes états-uniennes. Nous nous pencherons sur l'augmentation massive et disproportionnée de la population carcérale féminine (par rapport à celles des hommes) dans des espaces ultra masculinisés et en quoi cela symbolise une colonisation progressive de zones androcentriques. Puis, la recherche s'intéressera aux normes genrées imposées et autoappliquées dans ces prisons ainsi qu'aux résistances face à ces lois informelles genrées et sexuées. Enfin, la pluralité et la force des résistances internes individuelles et collectives seront soulignées.

1. La colonisation des prisons par les femmes et la force sexuelle féminine

Les femmes états-uniennes ont fait une arrivée conséquente dans les prisons depuis les années 80. Ce groupe de population s'est peu à peu installé dans des endroits androcentriques et a ainsi soulevé de nouvelles questions et de nouvelles logiques d'organisation carcérales. Les prisonnières et les surveillants (masculins) ont dû et doivent travailler sur des relations qui débouchent sur des problématiques et des schémas multiples.

Ces femmes sont traversées de rapports de domination et de soumission et négocient, comme tous les acteurs de l'administration pénitentiaire, les normes et les libertés. Le pouvoir est (in-)visible et c'est pourquoi des résistances, des conflits, des subordinations et des obéissances ont lieu dans divers contextes selon les individus et les espaces. La prisonnière affiche de multiples facettes comme les prisons ce qui rend en partie ces instituts si complexes. Nous allons nous intéresser au phénomène de croissance ou de « colonisation » dans les prisons états-uniennes de femmes en cours depuis les années 70, ou en d'autres termes, depuis la « guerre aux drogues ». Nous mettrons en avant des résistances visibles par la hausse de cette population et leur force féminine face à un univers ultra masculinisé. Nous comprendrons en quoi, la femme criminelle est résistante dans ce système politico-carcéral oppressif et nous tenterons de prouver la résistance réelle de femmes, longtemps jugées inoffensives et douces par des normes genrées répressives. Enfin, nous évaluerons la nature des échanges possibles entre les détenues et les surveillants. L'étude conduira à la mise en avant d'échanges oppressifs, de tolérance et de négociation entre ces deux groupes d'individus et la force de ces femmes au sein d'un environnement sexiste, raciste et classiste.

1.1 L'arrivée massive des femmes en prisons

Les femmes sont de plus en plus visibles dans l'espace public états-unien depuis les premiers mouvements féministes. Elles sont parvenues à accéder à de nouvelles opportunités professionnelles, sociales et politiques. Cependant, elles sont aussi entrées dans un nouveau domaine : le système pénitentiaire contemporain. Premièrement, nous souhaitons souligner l'importance de la figure de la criminalité féminine dans les valeurs féministes et de rébellion contre des normes genrées et sociétales. Nous affirmons que la femme prisonnière est une résistante par ses actes criminels : rébellion fait écho à la prisonnière. Ainsi, les prisons sont des espaces d'incarcération pour les criminelles, les rebelles, celles qui s'insurgent et qui enfreignent les lois. Ces personnes font alors face à des punitions, punitions renforcées pour les femmes agressives, rebelles, guerrières et criminelles car ces caractéristiques sont associées aux hommes traditionnellement. Dans la société américaine, les femmes doivent se soumettre, être douces et tendres, sages et dépendantes de la force des hommes. Ici pourtant, les femmes sont souvent condamnées pour comportements violents, anti-sociaux, meurtres, délits de drogue et elles n'affichent pas toujours une dépendance aux hommes car

elles doivent parfois survivre par elles-mêmes et saisir les opportunités qui se présentent à elles dans des contextes économiques sous-développés. Cette émancipation et cette force d'agir peuvent effrayer certains hommes, politiciens, citoyens et même des femmes car ces « hors-la-loi » ne correspondent pas aux stéréotypes genrés et sexués des femmes. L'hypothèse que ces femmes seraient punies pour s'être comportées comme des hommes se pose. Il est alors nécessaire de déconstruire le stigma des rôles de la femme dans la société américaine afin de mieux comprendre pourquoi certaines femmes sont punies pour certains comportements. Les femmes ont, depuis très longtemps, été vues comme des « transgresseuses » et pêcheresses, des personnes indignes de confiance comme d'après le mythe religieux chrétien d'Adam et Eve : Eve doit se soumettre à Dieu et à Adam. Elle doit souffrir de la patriarchie puisqu'elle a mangé le fruit interdit et a poussé Adam à faire de même : les femmes apparaissent dangereuses et manipulatrices avec des pouvoirs néfastes sur les hommes. Eve est à l'origine d'un changement d'ordre total dans la religion chrétienne : c'est une rebelle qui subit le châtement de Dieu. Sa prison sera les hommes, Adam et la patriarchie. Selon Barker et Scheele (2016, p. 66) et la théorie foucauldienne, les criminelles sont en fait des rebelles de la société qui refusent d'internaliser certaines normes et qui dévient du panoptique. Les personnes qui dévient de ce système de surveillance seraient alors celles qui n'internalisent plus certaines conventions, qui refusent de se soumettre à l'autorité et qui agissent selon leurs propres désirs et non ceux imposés par la société (sexualité, drogues, travail illégal, refus de consommer et/ou de payer, etc.). L'autodiscipline générée par la présence du panoptique s'effacerait alors et ces citoyennes d'une société de surveillance pourraient s'émanciper du contrôle de l'Etat et de ses institutions. Etre en prison pour certaines femmes signifie être une rebelle – une délinquante publique. Etre prisonnière, c'est résister à l'ordre, aux pouvoirs établis et aux normes socio-politico-législatives. Etre prisonnière, c'est aussi s'indigner contre la condition de la femme préconstruite par la société américaine.

Deuxièmement, la résistance des femmes prisonnières se voit également à travers leur effectif en croissance accélérée dans des espaces sur-masculinisés et conçus pour les hommes. En effet, « since 1978, the population of women prisoners in the United States has increased by four hundred percent » (Tapia, 2008). Par ailleurs, la force de ces prisonnières se démarquent par leur diversité en âge, orientation sexuelle, leurs milieux sociaux, leurs origines, les crimes commis, leurs formations etc. (Joël, 2017, p. 14). Cette diversité permet de renforcer la résistance car toutes les femmes peuvent y participer et s'y sentir concernées.

Beaucoup de femmes aux expériences et au vécu variés sont impliquées dans cette oppression carcérale⁷² et peuvent s'engager à combattre ces répressions sociétales genrées par la force de l'unité et de leurs différences : les prisons permettent de réunir des individus de milieux différents et de détruire les tensions et les préjugés entre ces différentes communautés. La résistance des femmes crée une nouvelle force : celle qui vient à bout de divisions raciales, classistes et sexistes présentes dans la société états-unienne. Certaines théories pensent que ces divisions entre individus sont souvent construites et soutenues par le gouvernement dans le but d'éviter une rébellion générale citoyenne à son égard et d'une solidarité maximum entre ces individus. Ainsi, si chaque personne s'unissait, l'Etat se verrait reprocher de nombreux aspects de sa politique comme le système carcéral par exemple et les changements devraient avoir lieu rapidement à cause de la pression de l'ensemble des citoyens. En réunissant et en rapprochant ces femmes diverses dans les établissements pénitentiaires, l'Etat contribue à son propre affaiblissement et à la naissance de résistances multiples soutenues par des groupes. En plus d'augmenter de manière intense et de représenter peu à peu une part visible de l'ensemble des prisonniers états-uniens (7%), la population carcérale féminine augmente davantage que celle des hommes (Hoeflinger, 1999). D'après *The Sentencing Project* (2016) et leurs statistiques provenant du BOP, le nombre de prisonnières dans des prisons d'Etat et fédérales est passé de 13.206 en 1980 à 111.422 en 2016. En 26 ans, une augmentation de 98.216 prisonnières femmes a eu lieu.

At the heart of this prison boom are US women who have become the fastest growing segment of the prison population. Since 1980, the number of women entering US prisons has risen by almost 400 percent, roughly double the increase for males (Hoeflinger, pp. 254-255).

⁷² Conditions carcérales : abus, surveillance, perte d'individualité, rupture d'aides pendant et après la sortie, échec partiel de la réinsertion sociale, éloignement avec la famille, perte de droits parentaux, manque de représentation, manque de soins médicaux spécifiques aux femmes, etc.

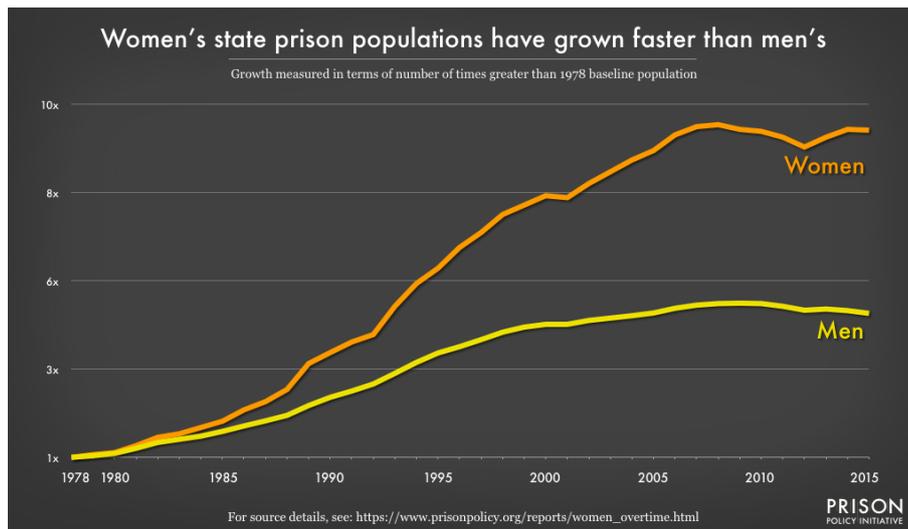


Figure 24 : Comparaison de l'évolution de prisonniers hommes/femmes dans les prisons d'Etat entre 1978 et 2015⁷³

Cependant l'argument féministe de la résistance des femmes par leur « invasion » des prisons masculines a aussi ses limites et notamment l'idée que les femmes sont de plus en plus enfermées et plus soumises à l'autorité étatique patriarcale de manière directe et brutale par rapport à avant les années 80. Nous avons expliqué que les prisons sont faites pour et par des hommes, par conséquent, beaucoup de détenues sont placées en prisons initialement réservées aux hommes. Elles séjournent souvent dans des quartiers spécifiques, et ne peuvent pas aller de partout dans les établissements. Cela implique moins de services et d'offres de choix dans les prisons pour ces prisonnières à cause de la ségrégation genrée. Les femmes se retrouvent donc dans des espaces fréquemment inadaptés à leurs besoins. Ce manque d'intégration et d'acceptation peut conduire à des problèmes et des tensions parmi ces prisonnières. Néanmoins, au vu des abus entre l'administration pénitentiaire (hommes) et les prisonnières, l'idée de prisons ou alors d'espaces mixtes entre les prisonnières est à étudier avec attention. Peut-être que regrouper les hommes et les femmes serait un moyen pour combattre des clichés qu'ils ont au sujet des uns et des autres et permettrait une compréhension graduelle entre eux. En effet, confronter les différences, sous la supervision d'un nombre égal de surveillants hommes et femmes pourraient contribuer à la lutte contre les discriminations genrées et sexistes. L'idée d'espaces mixtes en prison paraît attrayante mais à appliquer avec précaution, sensibilisation, éducation et progression.

Ces prisons démontrent une ambivalence : la perte de l'identité féminine traditionnelle comme le maquillage, les talons et autres accessoires. Il s'agit souvent de milieux durs,

⁷³ Sawyer, 2018, https://www.prisonpolicy.org/reports/women_overtime.html

violents avec l'existence de gangs et de trafics et les femmes se voient obligées de s'endurcir mentalement et physiquement. Mais la création de prisons sexuellement séparées peut également contribuer au renforcement d'identités conventionnelles féminines en opérant des différences au niveau des services et des traitements prodigués. La prison féminine n'est-elle pas un lieu de rébellion permanente où les clichés et les rôles genrés de la femme sont en permanence détruits, « bafoués » et renégoiés ? De plus, cet environnement hyper masculin tend à opprimer les détenues, leur féminité et à les dominer par l'incarcération. La résistance de ces femmes s'en trouve alors limitée et les prisons permettraient à certains individus masculins de réaffirmer des volontés sexistes inégalitaires. La hausse des femmes en prison est alors partagée entre ces discriminations et le manque de prise en charge, ainsi que le fait que les femmes « envahissent » ou « apparaissent » dans ces espaces de façon à coloniser la dominance masculine et à faire face aux hommes dans des univers « masculinosexistes ». Les hommes en prison, comme les détenus, les surveillants ou bien les dirigeants n'ont pas d'autre choix que de faire face et de s'adapter à ce groupe féminin vu que la population des détenues est celle qui s'accroît le plus rapidement. Nous suggérons l'idée qu'en plus de résister au sein de modèles spatiaux masculins, incarcérer de plus en plus de femmes en prisons est une façon de davantage les contrôler. On assiste à la fois à une affirmation des détenues par leur présence féminine croissante et à l'enfermement massif de ces populations menant à une perte de liberté.

Troisièmement, cet accroissement de femmes en prisons états-uniennes se heurtent aux gardiens de prison qui sont la plupart du temps des hommes (ce qui va à l'encontre des recommandations de l'ONU). Plus de 50% des officiers de correction étaient des hommes dans les prisons de femmes en 1996 (HRW *et al.*, 1996, p. 63) : « il faut dire que l'univers carcéral est essentiellement masculin, à la fois dans la proportion des détenus que parmi le personnel pénitentiaire – même s'il est mixte, y compris dans les prisons de femmes » (Deborde, 2017). Nous avons constaté que la présence de ces surveillants masculins en prisons ou en quartiers de femmes entraînerait davantage d'abus sexuels et de sexisme contribuant ainsi au mal-être de certaines détenues. Est-ce que le fait de rajouter toujours et encore plus de gardiens hommes serait-il un moyen de dominer cette population croissante de « dangereuses criminelles » ? Cette tactique pourrait témoigner de la volonté gouvernementale d'équilibrer les forces entre les détenues et les prisons « masculines ». Il est possible que le gouvernement américain ait conscience de la perte de pouvoir des prisons face à des criminelles en rébellion sociale, étatique et genrée. Rajouter des surveillants

masculins pourrait être une façon de se protéger d'un renversement de pouvoir. Des dynamiques de pouvoir sont à observer entre les gardiens et ces femmes et mettent en lumière le pouvoir de ces dernières et l'existence de résistances au sein des prisons de femmes. Ces femmes s'émancipent, apprennent à survivre en prison et ne se reposent pas sur l'aide des hommes pour améliorer leur situation au vu de la ségrégation genrée et des abus fréquents de certains gardiens sur elles. Elles mettent donc en place des stratégies de survie et de résistance dans des univers masculinisés et sexistes. Les prisonnières affirment leur pouvoir féminin sous le regard de surveillants et de dirigeants souvent masculins. Les expériences des femmes ne peuvent pas être généralisées au vu de la différence de toutes ces personnes et l'expérience carcérale ne se réduit pas à l'oppression, à la répression et à la destruction des individus: la résistance a lieu et se propage dans les prisons de femmes et contrecarre dans certains cas les plans de la patriarchie états-unienne (Joël, 2017) :

Les travaux présentant l'incarcération comme une expérience irrémédiablement destructrice et déshumanisante ne permettent pas de comprendre le rapport qu'entretiennent certaines femmes à leur détention, en ce qu'ils occultent d'emblée une part des expériences carcérales (...) Pour pouvoir comprendre comment les personnes vivent leur détention, il faut cesser de percevoir les contraintes institutionnelles comme surdéterminantes et donc « affirmer avec force que la conduite humaine ne saurait être assimilée en aucun cas au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles » (Crozier, Friedberg, 1981, p. 45). Sans négliger le poids des contraintes, il importe de concevoir que les individus peuvent, en prison comme ailleurs, être capables de projets et de stratégies (pp. 42-43).

1.2 Dynamismes de résistances et pouvoirs multiples

Résistance : s'opposer par la force à celui ou à ceux qui emploient des moyens violents ; s'opposer à quelqu'un, à sa volonté ; ne pas être atteint par les effets des actions auxquelles quelque chose est soumis (*Larousse*, consulté le 25/07/2018).

La résistance, c'est s'opposer, se dresser contre quelque chose, c'est aussi dire non à ce qu'on ne souhaite pas. Résister, c'est s'affirmer contre un discours et un pouvoir mis en place, c'est créer son propre pouvoir et sa propre voix. Chaque élément, chaque personne en est capable. La volonté de résister, la nécessité et le désir de le faire dépendent d'une multitude de facteurs intersectionnels interconnectés, de discours, de rapports de force et de contextes. Certaines prisonnières ont décidé de franchir le pas malgré des flux d'oppression et des dynamiques de surveillance carcérales intenses. Il existe des résistances en prison de femmes et des dynamismes de pouvoirs multiples entre les acteurs (hypothèse influencée par les travaux de Foucault). Les femmes ne sont donc pas des individus passifs : elles sont

toutes détentrices d'action et de puissance. Avant de faire un état des lieux précis et détaillé des différentes résistances en prison de femmes, voici une première approche théorique sur le thème des résistances chez les prisonnières. L'opposition n'est pas seulement un phénomène isolé et/ou temporaire mais elle est présente activement au sein de ces instituts en fluctuant parmi les différents individus dans les différents espaces et temporalités du système carcéral féminin. La théorie de Foucault affirme que les relations de pouvoir sont diverses et constamment fluides (Barker et Scheele, 2016, p. 72). Le théoricien montre que lorsqu'il y a une action, un nœud et/ou une institution de pouvoir, une force de résistance se démarque créant ainsi des discours opposés et du pouvoir à travers les diverses couches de la société. Cela revient à dire que le pouvoir n'est pas singulier, uniforme ni pyramidal : chaque individu peut en détenir et en créer à différents moments et dans différents lieux. Cependant, Foucault a essentiellement insisté sur la fluidité du pouvoir et son omniprésence dans la société mais n'a pas directement relevé le potentiel de puissance des résistances (Laforest 1989). Notre analyse, elle, utilise les réflexions de Foucault pour montrer la légitimité, la multiplicité et la force des résistances parmi les prisonnières états-uniennes. Ces femmes témoignent d'une volonté de liberté, de s'affranchir des normes de l'Etat, d'autonomie tout en ayant conscience de la force et de la puissance de l'Etat. Les criminelles pourraient donc être vues comme des « ennemies de l'Etat » car elles cherchent à se libérer de normes et à agir comme elles le désirent. Elles construiraient alors leurs propres sphères d'action et de choix au sein d'une société de surveillance et de contrôle. Elles détiennent la capacité de refus et d'agir comme lors de rapports sexuels entre détenues, les transgressions au genre/sexe de la femme, les groupes de soutien contre les conditions carcérales, les plaintes contre l'AP, etc. La force des femmes dans ces instituts, dans la société patriarcale et leur habilité d'agir et de négocier ce qu'elles souhaitent est visible (Davis et Dent, 2001). Même si l'institut de la prison met en place un pouvoir répressif étatique et des contraintes sur les détenues, les instances de résistance et de rébellion sont visibles dans les rapports de force, les discours et les espaces et les droits sont négociés et/ou revendiqués (Joël, 2017) : ces individus négocient les rapports de domination et de pouvoir avec les agents pénitentiaires notamment (pp. 23-24) ou bien des relations (non-hétéro) sexuelles cachées, la consommation de drogues et de médicaments prohibés, les résistances physiques face aux gardes dans les SHU ou dans les prisons comme l'*August Rebellion* (1974)⁷⁴, les demandes

⁷⁴ Voir Chap 4.

pour de meilleures conditions de vie, les combats abolitionnistes au sein et à l'extérieur des prisons, etc :

Spitting at guards is one of the most common ways in which the women seek revenge; known spitters have signs outside their cells and are made to wear "spit masks" to cover their nose and mouth every time they are allowed out of their cell (...) "Gassing" is the other way in which SHU inmates are known to try to retaliate for real or perceived wrongs at the hands of staff. The prisoner will wait until her food is opened and then throw some kind of fluid – a drink or urine, usually – at the staff member on the other side. Other prisoners smear their cells and windows with their own feces to try to get attention or to try to keep officers away from them. Former VSPW SHU prisoner Christina Francis explained to me that she joined in many unit-wide protests (banging on doors, screaming, and throwing food trays through food slots are usually the extent of those strategies) to try to help the "5150s", as the mentally ill are referred to in police code. These reasons for these protests included situations where women who had defecated all over their cells were being forcefully extracted from their cells (...) (I have also had the opportunity to view a few videotapes of cell extractions at other prisons, and their only variance is in the degree of brutality and/or the amount of warning time given to a prisoner before the doors are flung open and the person is tackled to the floor.) "They gear up in riot gear and get out the video camera," Francis explained. "They shoot some type of smoke bomb that makes it almost impossible to breathe. They have a huge shield, batons, OC pepper spray, and other devices that are used to restrain [the woman], and one that is used to hog-tie" (Talvi, 2007, p. 129).

Des insubordinations ont lieu dans les SHU notamment et des protestations unissant ces détenues peuvent se dérouler pour dénoncer la violence des surveillants lors de diverses résistances. Des environnements non-harmonieux se développent en raison de tensions et de rapports de force opposés. La hiérarchie n'a pas de pouvoir stable en dépit de l'image que le complexe carcéral souhaite donner d'une structure forte, imprenable, et indémontable (Joël, 2017). L'individualité et la diversité des identités décuplent les rapports de force puissants de ces pouvoirs divers qui se forment entre les prisonnières : on s'unit pour des objectifs communs (meilleures conditions, plus de soins médicaux, l'arrêt des abus des surveillants, etc). C'est la force de la diversité des femmes qui renforce ces revendications et ces combats internes – on s'unit à travers la différence pour des objectifs communs qui conduisent à de multiples expériences et procédés de pouvoir, autonomie et tolérance selon les contextes :

L'AP, entité surplombante, désincarnée et omnisciente, exercerait donc sa volonté sur la population incarcérée par l'intermédiaire d'agents dévoués partageant inconditionnellement ses objectifs. Or, cette administration est composée d'une pluralité d'acteurs, eux-mêmes pris dans de multiples relations de pouvoir (...) En prison comme dans toute organisation, le pouvoir est une relation et non un attribut des acteurs ; aussi les relations de pouvoir ne sont jamais « le décalque pur et simple des rapports de force et des modes de domination inhérents à la structure sociale, aux rapports de production et à la division technique et sociale du travail qui en découle (*ibid.*, p. 82). Les structures et les règles créent des zones d'incertitude, si minimes soient-elles, que les individus tentent de contrôler et autour desquelles s'organisent ces relations (pp. 30-32).

Enfin, une résistance forte dans ces espaces est la transformation de l'expérience carcérale négative à positive pour certaines prisonnières. Levi et Waldman (2017) pointent

le regard sur la force de ces femmes et leur optimisme malgré des conditions pré- pendant-post-carcérales. Elles peuvent rejoindre ou créer des groupes de soutien pour ex-prisonnières, sensibiliser le public aux thématiques de la prison, combattre les addictions, trouver un emploi stable, se réunir avec sa famille, intervenir en soutien dans les prisons, ne plus accepter de subir des violences physiques et/ou sexuelles de la part de proches, etc. Le pouvoir se déplace de façon libre et diffus et différents facteurs et groupes peuvent également résister à ces discours hégémoniques. Ces résistances bien qu'enfermées et punies, sont tolérées et requises par l'Etat qui aurait besoin de ces éléments perturbateurs et « déviants » pour davantage appliquer son contrôle et exposer à la population les dangers encourus si non-respect des normes :

Pour que la gouverne de la conduite réponde aux critères d'une relation de pouvoir, il faut qu'un tel exercice trouve en face de lui des sujets humains, individuels ou collectifs, qui soient libres, capables d'une pluralité de réponses: l'acceptation de la structuration de leur champ d'action par autrui, la résistance systématique, la provocation partielle (Laforest, 1989, p.557).

Les normes qui sont la répétition de mœurs et d'habitudes ancrées dans les discours sociétaux (trouver un travail, fonder une famille, acheter des propriétés, consommer et acheter des produits non-vitaux, avoir le dernier téléphone portable à la mode, les publicités, lire les grands médias, faire des études, ne pas consommer de substances illégales, un enfant doit avoir un père et une mère, croire en tel(s) dieu(x) et obéir à des principes présentés comme des vérités absolues, se marier, partir en vacances, obéir à son supérieur, ne pas commettre de crimes, etc.) comme des vérités absolues et naturelles sont alors renversées par les détenues par leurs actes jugés criminels et leurs résistances au sein des prisons face aux normes genrées, sexuées, sociétales et étatiques. Un des paradoxes qui se pose est que ces résistances, malgré leur puissance et leur présence continue dans les prisons, ont besoin de l'Etat et du système carcéral pour exister tout comme l'Etat a besoin de ces dernières pour assurer sa légitimité et son existence (restaurer l'ordre, protéger les citoyens des individus dangereux etc.) (Laforest, 1989). Les résistances sont donc à valoriser, reconnaître et mettre en lumière mais elles dépendent tout de même d'un cadre étatique répressif (p. 553) : un « affrontement permanent entre les relations de pouvoir et « l'insoumission de la liberté » » (p. 558). Le pouvoir et la force brillent dans chaque groupe sociétal : tout le pouvoir, la domination et la force de décision n'appartiennent pas à l'Etat. Même si ces femmes sont influencées par et soumises aux règles pénitentiaires, elles peuvent refuser ces schémas politico-genrées et rechercher la liberté à travers des insubordinations individuelles ou collectives.

Olivier (1998), met en valeur l'archéologie du pouvoir et sa visibilité dans différents espaces. Le pouvoir reste subjectif et sujet aux affrontements, aux discours et aux changements: il est alors parfaitement modifiable. Pour l'auteur, Foucault ne présente pas le pouvoir selon une théorie marxiste (théorie dans laquelle le pouvoir est seulement détenu par l'Etat et les classes bourgeoises et est exercé avec répression sur le reste de la population) mais comme une multiplicité de relations de pouvoir et de rapports de force à tous les niveaux et ce, dans chaque structure. L'espace, quel qu'il soit, est un lieu d'affrontement du pouvoir, de rapports de force ni linéaires ni basés sur une puissance pyramidale, les prisons de femmes affichent alors des négociations de pouvoir. De plus, les dominations ne sont jamais totales car la domination et la discrimination donnent lieu à des volontés de révolte et de liberté, c'est-à-dire à des résistances (Olivier, 1998). Le pouvoir produit d'autres formes de pouvoir alternatif et notamment les désobéissances de certaines détenues. Le pouvoir n'est jamais figé ni stable mais il fluctue entre les différentes instances de pouvoir, forces, groupes, institutions, discours et individus :

Il faut abandonner l'idée d'un point central d'exercice du pouvoir (Etat) même s'il est susceptible de s'étendre et de se ramifier. Il fait partie d'une constellation, d'un réseau de foyers de pouvoir toujours mouvant. Sa topologie est instable et essentiellement mouvante. Le pouvoir se déplace continuellement, il bouge toujours mais pas forcément selon des lignes continues (p. 88-89).

L'explication de superpuissances étatiques viendrait de l'assemblage conséquent de gros foyers de pouvoir comme le gouvernement, les normes et les médias mais tous ces foyers resteraient pourtant modifiables notamment par des insurrections et des oppositions à ces discours et pouvoirs officiels. Cette « constellation de foyers de pouvoir disséminés un peu partout dans la société » (Olivier, 1988, p. 89) est composée d'une multitude d'éléments et notamment des personnes en rébellion : le pouvoir est tout sauf fixe et définissable, il appartient à chacun. D'après Olivier, les résistances sont possibles et d'autant plus fortes en raison de cette instabilité permanente de pouvoirs étatiques et de rapports de domination, « ni foyer unique ni point central, le pouvoir se forme dans l'espace mouvant des rapports inégalitaires » (p. 89). En outre, la prison au lieu d'éliminer toute envie de soulèvement et d'oppositions aux normes sociétales, crée indirectement ou directement de la résistance. Tant que la domination n'aura pas arrêté, les résistances internes et externes au régime états-unien afficheront des logiques d'autorité et de révoltes instables : « Que des hommes dominant d'autres hommes, et c'est ainsi que naît la différenciation des valeurs ; que des classes dominant d'autres classes, et c'est ainsi que naît l'idée de liberté » (p. 98).

1.3 Zones d'échange, de négociation, d'oppression et de tolérance entre les détenues et les surveillants pénitentiaires

Au cœur de ces prisons se déplacent et s'échangent des rapports de force et de pouvoir entre les différents acteurs de façon inégalitaire et contextuelle, notamment entre les surveillants (masculins et féminins) et les détenues. En quoi la prison et son monde deviennent des espaces de négociations de statuts entre prisonniers et agents pénitentiaires ? Les abus des surveillants sur les prisonnières dans ces prisons états-uniennes se révèlent fréquents et multiples (sur le plan médical, sexuel, discrimination, etc.).

According to Human Rights Watch at least 15 percent of incarcerated females have been the victims of prison sexual assault. These assaults occur at the hands of prison staff and other inmates. Males are the perpetrators in 98 percent of staff-on-inmate sexual assault (PDF) of female inmates. Forty-one percent of guards in the average state female correctional center are male, a job that entitles them to perform strip searches and have access to prisoners in their most vulnerable states. Therefore, although women comprise only 7 percent of the state prison population, they comprise 46 percent of sexual abuse victims. Male prison officials not only use force and violence to commit sexual assault against female prisoners but also use their positions to coerce, threaten and intimidate inmates into sexual activity. Thousands of documented accounts exist of prison staff demanding sex in exchange for drugs, favors and access to educational programs (Piecora, 2014).

The Department of Justice's Bureau of Justice Statistics (BJS) reports that in 2004, allegations of staff sexual misconduct were made in all but one state prison and in 41% of the local jails and private prisons and jails that it surveyed (*Amnesty International USA*, consulté le 01/08/2018).

Les tentatives de prisonnières pour résister et dire non à la perpétuation de ces abus sont souvent arrêtées et mises à mal par les institutions pénitentiaires (HRW *et al.*, 1996). En effet, lors de l'enquête pour un abus sexuel par exemple, souvent aucune autorité externe n'est mêlée (comme la police), alors le manque de témoins et de pluralité de perspectives sur les affaires en plus de l'absence de base de données centrale conduit à la quasi nullité de ces plaintes faites par les détenues (p. 6). On observe un désir de couper les prisonnières de toute aide juridique et de les isoler d'aides potentielles extérieures : « Many women report that they never see the complaint again after they submit it at the first level. Others have described guards tearing up the complaints in their face » (Davis et Shaylor, 2001, p. 20). Certains gardiens avouent être formés pour voir les détenues comme des animaux et pour ne pas les considérer comme humaines. L'objectif est alors de les déshumaniser pour davantage les maltraiter et ne pas encourager la création de liens d'affection, d'amitié et de pitié avec elles (Levi et Waldman, 2017).

Some of the staff would tell us that, in their training, they were taught that basically we are all animals and they shouldn't trust us with anything. They were taught to go the extra step to take our humanity away from us (Marilyn Sanderson, détenue, p. 156)

Cependant, malgré ces tensions et ces oppressions quotidiennes de la part de représentations étatiques, certaines détenues ripostent et affirment leur volonté. Elles parviennent à créer des liens forts avec certaines détenues, (relations amicales, familles, amoureuses : « I've created friends and families in prison », Marilyn Sanderson, détenue, p. 156) et à renverser cette logique d'individualité et de solitude imposée par le système carcéral : « L'espace désigne, pour Foucault, un lieu d'affrontement » (Olivier, 1988, p. 97).

Le métier de surveillant est quant à lui, complexe : il implique la mission sécuritaire et la promotion de la réinsertion et de la paix. Cette binarité conduisant à un double rôle peut prêter à confusion et limiter le pouvoir de l'agent dans certains cas et conduire à l'abus ou à des zones de négociation conduits par les détenues (Joël, 2017, p. 31). Des problèmes de communication et d'application d'une hiérarchie peuvent avoir lieu et être remises en cause. Les surveillants avouent qu'il est impossible de tout surveiller ce qui se passe dans la prison et que la pression et les attentes de l'AP sont quelquefois difficilement réalisables (pp. 34-35) : le pouvoir absolu de l'AP s'en retrouve donc affaibli (p. 32). Cette faiblesse permet alors à certaines détenues de négocier plus de liberté et d'actes interdits. Enfin, il existerait des échanges voulus et positifs entre ces deux groupes qui, eux, ne conduisent pas à des logiques d'oppression. Ainsi, les prisonnières ne font pas toujours seulement face à des agents pénitentiaires agressifs et froids et sans respect à leur égard selon Snenoud qui s'appuie sur le rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en France (2018) :

Le rapport souligne que « l'idée selon laquelle il existerait une forme de concurrence entre les droits des personnes privées de liberté et ceux des personnes qui les prennent en charge est profondément erronée : au contraire, le CGLPL a observé de manière constante qu'il existe entre eux une réelle communauté d'intérêts, parfois malgré un antagonisme apparent (p. 22).

Le contrôleur reconnaît une complicité, une coopération et une alliance entre les agents et les détenues et s'oppose à un pouvoir linéaire avec une séparation totale des groupes : communication, humour, soutien, compréhension, acceptation de certaines demandes, naissance de relations amoureuses entre surveillants et détenues, etc. Il peut arriver que des liens positifs se créent dans ces prisons et ces liens mêmes, sont une résistance à la structure hiérarchique et idéologique de ces lieux où les prisonnières sont censées faire face au mépris, à la discrimination et à la déshumanisation de l'AP. Réussir à créer des climats de respect et

d'humanité entre ces deux groupes diamétralement opposés est en opposition directe avec les directives de l'AP états-unienne et ne provient pas seulement du groupe des détenues ce qui renforce sa puissance et sa légitimité. De plus, les relations intimes entre surveillants, membres de l'AP et prisonnières sont interdites au sein de la prison. Cette politique semble vouloir éradiquer tout maintien de lien entre les deux blocs de personnes comme si l'unité entre l'Etat et les prisonnières était à éviter afin de ne pas endommager ce système inégalitaire et hiérarchique de certains groupes d'individus sur d'autres. On instaure par cette interdiction de relations une hiérarchie des relations et un ordre social qui s'implique à ne pas mélanger toutes les couches sociales. Cependant, cette loi n'empêche pas toujours les relations de se nouer :

Laurie was a prison guard (...) Laurie would make it a point to come around where I was. One lady walked up to me one day and straight out told me that Laurie liked me (...) Laurie came over and told me that she thought I was pretty and that she wanted to get to know me. That was the beginning of my relationship (...) I did start feeling attracted to her. She made me feel good. We never had sex, but we did kiss. Laurie and I were together for 4 years. She made this not feel like prison, because of the treatment, the respect, the hope that she brought me (...) After Laurie quit, she was close with my family (Levi et Waldman, 2007, pp. 179-180).

Nous croyons aussi que cette loi est une façon de stigmatiser davantage, d'exercer un contrôle intense dans la vie des détenues et de créer des relations possibles et interdites comme lorsque les mariages interracialisés entre les noirs et les blancs étaient interdits aux Etats-Unis (jusqu'en 1967). Cette loi affiche une relation binaire entre les détenues et les agents qui soutient que les « non-relations » entre les deux groupes sont pour le bien de tous mais que des relations pourraient conduire à des conséquences négatives. Elle ne prend pas en compte les relations individuelles positives et la différence entre tous et conduit à la suppression et à l'interdiction de relations jugées alternatives, hors-normes et rebelles contre la norme étatique.

2. Le renforcement et l'échec de normes sexuo-genrées imposées en prison

La prison comme la société est traversée de normes sexuo-genrées. Celles-ci en autoproduisent et se les transmettent via leurs acteurs et leurs espaces qui deviennent des flux d'échanges. La difficulté pour la société états-unienne est l'association arbitraire du sexe et du genre. Ainsi, selon la théorie du genre, les sociétés occidentales lieraient automatiquement le sexe d'une personne à un genre : un homme serait masculin et une femme féminine. Les deux aspects de la personne seraient ainsi indissociables et les

modifications impossibles. Cependant, le genre reste un concept socio-philosophique et celui-ci pourrait être choisi, changé, transformé ou même refusé (les personnes qui se déclarent « sans genre » : *a(n) agender/genderfree/genderless person*). Le genre et le sexe s'afficheraient comme des moyens stratégiques de la société pour contrôler les individus et les maintenir dans certaines catégories. Nous allons aborder le contrôle et le renforcement de normes genrées de la part du personnel pénitentiaire ainsi que des détenues elles-mêmes sur ces dernières au sein des prisons. Nous expliquerons en quoi la prison états-unienne renforce des règles sur le genre des femmes et dans quels domaines elles s'appliquent tels le travail, la formation ou encore le rôle essentialiste des femmes. Cependant, à la suite de l'explication de ces multiples régulations, nous relèverons les résistances des détenues face à ces contraintes.

2.1 Contrôle et autocontrôle du corps féminin et du rôle genré des détenues

a) Contrôle et auto-contrôle genré

Les détenues sont d'abord soumises à une répression quotidienne et directe sous le joug de l'incarcération, elles sont également écrasées par le regard du panoptique instaurant des normes sociétales oppressives et divisionnelles entre les acteurs de la société comme les personnes « libres » et « incarcérées ». Les interdits et les répressions liés à des « déviances » du rôle genré traditionnel de la femme s'appliquent à remodeler ces individus lors de leur séjour en prison.

La prison de femmes révèle donc, tel un miroir grossissant, le déplacement et l'approfondissement des exigences et des contrôles sociaux qui s'exercent sur la sexualité contemporaine (...) en soutenant ou en favorisant l'intériorisation de représentations normatives par la population féminine (...) La prison de femmes un espace social de paroxysation des injonctions normatives contemporaines à destination des femmes (Joël, 2017, pp. 268-269).

La prison serait un microcosme de la société, elle est un espace genré avec des normes genrées et sexuées conformes à celles présentes dans la culture états-unienne. Les prisons pour femmes obéissent à d'autres lois que celles des hommes car dans la culture occidentale de manière plus générale, les femmes et les hommes se définissent et vivent de manière

opposée (Joël, 2017, p. 168), phénomène sociétal mis en avant par la théorie du genre⁷⁵. Morash et Rucker (1994) dénoncent cette répression carcérale genrée en expliquant que le genre influence l'expérience pénitentiaire des hommes et des femmes : « le genre est un lieu de division et stratification qui façonne l'expérience de l'incarcération » (p. 219). Il est présenté comme un outil stratégique pour diviser, contrôler et hiérarchiser les prisonniers ; en d'autres termes, c'est un outil sociologique et idéologique basé sur des convictions biologiques et essentialistes (le travail, les insultes sexistes et lesbophobes, le rôle paternaliste et/ou patriarcale de certains membres de l'administration pénitentiaire, les ateliers de beauté, le contrôle sur le corps des femmes, les discours sur la maternité et les enfants, etc.). Ainsi, les stéréotypes de la femme à l'extérieur sont reconduits et reproduits en prison : « This gendered form of harassment exemplifies the ways in which gender identity is rigidly policed inside prison » (Davis et Shaylor, 2001, p. 17).

Cependant, il est important de faire allusion non seulement au contrôle genré de l'AP sur ces détenues mais aussi à l'auto-contrôle qu'elles s'infligent elles-mêmes à cause du panoptique et de la peur des représailles en cas de transgression à ces normes : « un contrôle personnel par lequel l'individu se retient d'agir (...) contrôle incitatif reposant sur la diffusion en amont de représentations normatives dans le but de favoriser le contrôle personnel » (Goffman dans Joël, 2017, p. 270). Les prisonnières se savent surveillées par l'administration pénitentiaire puis par la société en général. Pour être acceptées et non punies, certaines s'imposent donc un contrôle sur elles-mêmes afin de se conformer à ces règles requises. Par conséquent, l'AP peut déléguer son pouvoir répressif et organisationnel aux détenues qui répondent indirectement à ces normes dans le but de survivre sans réprimandes. On appelle cela la « biopolitique déléguée » (Memmi dans Joël, 2017, pp. 267-268), c'est-à-dire que la société contrôle le corps de ces citoyens et à la suite de cela, les citoyens se contrôlent eux-mêmes :

⁷⁵ La théorie du genre (de l'anglais *gender theory/studies*) : Gender studies is a field of inquiry that explores the ways femininity and masculinity are an integral part of the ways people think about social organizations and institutions, dispositions of power, interpersonal relationships, and understandings of identity, sexuality, and subjectivity. An enlargement of what was initially known as "women's studies," gender studies identifies, analyzes, and often critiques the disparate effects of patriarchal organizations on women and men. Gender studies also often includes studies of sexuality associated with the work of feminist scholars and activists, as well as gay and lesbian scholars of sexuality. Since the mid-1990s it has also undertaken issues of transgender, intersexuality, and transsexuality (...) The focus of gender studies ranges from political institutions and philosophy to issues of family, domesticity, and labor to literature, art, sports, film, and other aspects of popular culture. Gender scholars may use any number of disciplinary approaches from the empirical studies of sociology, biology, and anthropology to the more abstract arguments of law and philosophy to the humanities' analyses of various modes of representation (*Encyclopedia.com*, 2007).

Comme le montrent les analyses de Dominique Memmi (2004), la délégation aux femmes détenues du contrôle de leurs propres conduites sexuelles peut s'interpréter comme l'expression carcéralisée de l'évolution de la société civile vers une biopolitique déléguée, l'auteure soulignant que nous avons aujourd'hui affaire à un gouvernement s'appuyant sur les sujets, c'est-à-dire confiant volontiers aux individus la gestion rationnelle de l'objet – ici le corps – dont il entend réguler les usages. Participant directement de cette évolution, les transformations de la sexualité construite par des contrôles et des disciplines externes à une sexualité construite par des contrôles et des disciplines internes (Bozon, 2002) invitent à prendre de la distance avec les premières analyses foucauldienne de pouvoir institutionnel (Joël, 2017, pp. 267-268).

On observe la présence de la discipline à plusieurs niveaux et notamment à travers l'application de pouvoir direct externe et de l'autocontrôle : le pouvoir est ainsi visible dans un règlement indirect et interne où les sujets se gouvernent eux-mêmes (Joël, 2017, p. 266). Cet auto-contrôle se manifeste par l'invisibilité de la sexualité en prison (fortement punie sauf lors des visites conjugales autorisées⁷⁶) et dans les relations homosexuelles cachées dans les recoins de la prison par exemple : « La discipline ne fait que renforcer l'autocontrôle et ne s'y substitue que lorsque celui-ci échoue à assurer un contrôle suffisant des conduites sexuelles » (pp. 267-268). L'application des normes genrées sur les détenues est alors primordiale afin de mieux les contrôler pendant et après l'incarcération.

b) Régulation du corps et du rôle des détenues

Les rôles des femmes sont déjà conditionnés dans la « société libre » et ils le sont d'autant plus en prison où on réprime et punit certains comportements genrés « alternatifs » (homosexualité, agression envers des hommes, dangerosité, masculinisation de l'apparence, toxicomanie, etc.). Aussi, les femmes sont souvent plus surveillées et punies que les hommes en prison pour les mêmes crimes (HRW *et al.*, p. 23) comme la prostitution par exemple :

Every prostitution exchange involves at least two people: a buyer and a seller. Research finds that buyers are almost always male. Sellers can include those with a variety of gender identities, but the majority of sellers are female. Yet, for participation in exactly the same crime:

⁷⁶ Only four states currently allow conjugal visits, otherwise known as extended family visits, and they don't exist in the federal prison system. The states are California, Connecticut, New York, and Washington. Conjugal visits can only happen in medium- or lesser-security prisons. Though the rules vary from state to state, in general, prisoners must apply for the privilege and are ineligible if they've committed any of dozens of infractions, including fighting and swearing, in the past six months. Before the visit is granted, the prisoner must pass a health screening. In California, for example, an inmate must be legally married. Extended family visits, in general, come in three flavors: six hours, 12 hours and 24 hours, an option only available to inmates with the best records and who are within one year of release. These visits are allowed on average once or twice a year for eligible convicts. They happen in private, apartment-style settings within the prison walls, and the rooms come with sheets, condoms, soap and towels (...) California in 2007 made conjugal visits available to same-sex couples who are married or in a civil union. New York did the same in 2011 (Cavaliere, 2016).

prostitution, men and women are punished differently. Our recent study of nearly 23,000 people who had been arrested only once and for prostitution, in Harris County, Texas, from 1977-2010 (...) From the beginning, gender disparities are evident. In our survey 55 percent of women, compared to 45 percent of men, were arrested for prostitution in the first place, showing that there is a disproportionate law enforcement focus on sellers of sex, rather than on those who buy. The court-imposed punishments for prostitution included fines, probation, and/or jail sentences. Jail was the most frequently imposed sanction, and our study found that women were much more likely to receive a jail sentence: 82 percent of females arrested were given a jail sentence, while only 68 percent of the males were. Males were more likely than females to receive both fines and probation, though the use of probation was relatively rare for both males (25 percent) and females (7 percent). Similarly, 41 percent of men received a sentence including a fine, while only 16 percent of women did (Pfeffer, 2018).

Les détenues ne peuvent pas toujours échapper aux normes genrées : « Les détenues sont exhortées à se conformer aux normes de genre, aux rôles féminins « traditionnels » : maternelle, sensible, coquette, pudique... » (Deborde, 2017). De plus, la non-mixité des détenues (prisons/quartiers de femmes seulement mais avec des surveillants et surveillantes) entraîne un renforcement possible d'autant plus fort des rôles genrés et les agents pénitentiaires peuvent s'en servir pour les exercer. En raison du nombre d'activités non-mixtes, ces femmes qui ont souvent connu des problèmes dans le passé avec les hommes, ne peuvent pas apprendre à agir en présence d'hommes et construisent potentiellement des clichés sur les hommes (Joël, 2017, p. 70). Cela ne contribue pas à l'épanouissement de femmes violentées par des hommes avant la prison (86% en *jail* (prison pour crimes moins graves), selon le *Vera Institute of Justice*, 2016). Cette ségrégation du genre peut même éventuellement conduire à une incompréhension entre les deux groupes d'individus et à un fossé d'autant plus fort créant alors des tensions et des rejets de la part de l'un et de l'autre. En prison, il est récurrent pour l'AP d'insister sur le caractère non sexuel des femmes par rapport aux hommes (qui, eux, ne seraient pas capables de contrôler des « pulsions sexuelles ») et d'expliquer que les détenues n'entreprennent pas d'actes sexuels en incarcération dû à leur nature d'agent sexuel passif et de leur capacité à contrôler leurs pulsions sexuelles (Joël, 2017, p. 177). Ce rôle passif sexuel existe dans la société états-unienne : la femme doit être là pour le plaisir de l'homme malgré des avancées notoires lors de la libéralisation sexuelle des années 60, de l'arrivée du féminisme et des mouvements pour les communautés LGBTQ+. Cette volonté d'effacer la sexualité de ces agents permet de penser que l'on contrôlera plus facilement ces personnes et qu'elles ne présentent pas de capacité d'initiative et d'attaque par rapport à leurs camarades masculins. En plus de leur nier leur caractère sexuel, on chercherait aussi activement à amoindrir et à décrédibiliser leurs capacités (voire forces) criminelles. En effet, beaucoup de personnes se voient dans l'impossibilité d'imaginer que la femme puisse être à l'origine du crime et que derrière

chaque criminelle se cache en réalité un criminel (Joël, p. 198). Par conséquent, les femmes n'apparaîtraient plus comme des « transgresseuses » mais comme des individus influencés par des forces masculines plus grandes qu'elles : il serait alors plus facile de les contrôler car ces arguments refusent de voir en ces femmes des éléments rebelles potentiels au système patriarcal. Ce refus de voir la criminelle comme forte et agressive se lie au mythe de la Vierge Marie, symbole féminin de douceur, d'innocence, de soumission à l'homme et de non-dangereuse (Joël, 2017). Selon ces théories, la femme « criminelle » ne serait donc plus une personne à craindre mais quelqu'un que l'on pourrait modifier et « replacer » dans sa condition féminine « originelle ». La prison tend alors à augmenter la force des clichés genrés. De plus, la prison ne réduit pas toujours les divisions et les violences entre hommes et femmes, elle peut au contraire expliquer que l'homme restera à jamais un prédateur pour la femme et que celle-ci ferait mieux de se protéger et de ne pas aborder d'attitude rebelle ou transgressive face à cet « individu sexuel » (argument sexiste et stéréotypé). La prison ne permettrait pas de changer les représentations genrées des hommes et des femmes dans la société.

In her study of anti-rape education, Moira Carmody shows that many programs today aim to change female behavior, although it is surely male behavior that is the problem (Carmody 2005). It is apparently assumed that men will always rape and thus it is women who must be educated to protect themselves and one another (Taylor, 2009, p. 17).

Le contrôle au niveau du corps s'avère aussi très marqué dans ces espaces. Ainsi, les prisonnières doivent faire face à de nombreuses restrictions vestimentaires (uniformes aux Etats-Unis et restrictions sur habits personnels en France) afin de mieux cacher des parties de corps qui pourraient, selon les normes sociétales, attiser le regard masculin. Au lieu d'éduquer, de responsabiliser et de modifier les comportements abusifs de certains individus masculins, la prison accuse parfois et opprime les femmes en les portant responsables de ces abus masculins. Certaines de ces limitations comprennent (en place dans l'ensemble des prisons) se cacher la poitrine (Joël, 2017). Cela fait écho à l'idée que les femmes doivent cacher leurs corps pour être protégées et pour ne pas séduire les hommes incapables de retenir leurs « pulsions sexuelles » (p. 187). Les prisonnières portent un uniforme, parfois unisexe, et ont donc la quasi-totalité du corps cachée en permanence.



Figure 25 : Prisonnières en uniforme du *Central California Women's Facility* à Chowchilla en 2013⁷⁷

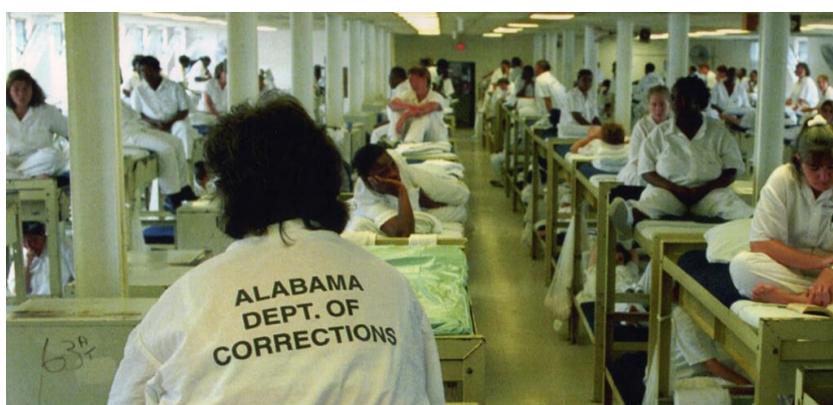


Figure 26 : Prison de femmes de *Tutwiler* à Wetumpka, Alabama⁷⁸

Le corps de la femme qui est vu comme un objet de tentation, de vice rappelle aussi le mythe biblique d'Adam et Eve. En prison (comme dans le « monde libre »), on assiste à une instrumentalisation du corps des femmes : un jugement a lieu si le corps de la femme est considéré comme trop attrayant, mis en avant, ou sexualisé : « le corps surveillé au moyen de règles dont le non-respect les expose à des sanctions » (Joël, 2017, pp. 266-267). En outre, « les femmes jugées trop « masculines », et suspectées d'être homosexuelles, sont stigmatisées » (Deborde, 2017) par des insultes, un rejet social, des punitions et des discriminations. La masculinité devient alors synonyme d'homosexualité car les « vraies » femmes états-uniennes ne peuvent être qu'absolument féminines. Ces arguments homophobes et essentialistes mélangeant genre et sexualité en un amalgame puissant et

⁷⁷ Bernard, 2013, <https://www.bitchmedia.org/post/an-in-depth-look-at-how-orange-is-the-new-black-compares-to-real-life>

⁷⁸ *Equal Justice Initiative*, consulté le 23/07/2018, <https://eji.org/tutwiler-prison-for-women-sexual-abuse>

récurrent dans les sociétés occidentales contemporaines soulignent un manque de tolérance et de reconnaissance envers les identités moins « conventionnelles ».

c) Le contrôle genré à travers le travail en prison

Un contrôle genré se manifeste à travers les logiques du travail carcéral des femmes. Tout d'abord, les stéréotypes genrés dans le travail des femmes en prison sont présents via la prééminence des emplois dans les secteurs de la couture, de la cuisine, du ménage et du jardinage offerts aux détenues (Talvi, 2007, p. 20). L'AP aurait tendance à réduire les femmes à des emplois dits « féminins » (Morash et Rucker, 1994, p. 198). Aussi, cette sélection de métiers pour les femmes conduirait à l'appauvrissement progressif de ces dernières car ces secteurs (restauration et entretien ménager par exemple) sont souvent moins bien payés. Les hommes, eux, sont souvent formés aux métiers des affaires et du chantier alors que les femmes se retrouvent dans des programmes d'administration dans nombre de cas (p. 207). Cette formation genrée forcée des détenues serait alors une façon de rendre les femmes plus dépendantes des hommes et de réduire leur possibilité d'émancipation et de liberté. Une fois de plus, le genre influence et façonne l'incarcération des femmes ainsi que leur vie post-carcérale. Ce phénomène indique la puissance du schéma binaire genré mis en place depuis le 19^e siècle où les femmes se doivent de rester à l'intérieur et où les hommes ont eu le droit d'aller à la rencontre du monde et de s'affirmer en tant qu'individus conquérants et libres, non pas enfermés dans des espaces clos et réduits.

2.2 L'attitude des surveillants hommes et femmes représentative des normes genrées

Que ce soit les surveillants hommes ou femmes, certains disposent de stéréotypes genrés sur les détenues et ils perpétuent des schémas binaires répressifs du genre. Lors de certains témoignages, ils affichent ces prises de positions conservatrices et traditionnelles. Ainsi, Joël (2017) évoque un responsable de prison qui pense que si ces femmes sont criminelles et ont dévié du « droit chemin de la femme », c'est parce qu'elles ont manqué d'autorité masculine dans leur enfance (comme si elles avaient besoin de cette autorité pour ne pas être détenues, déviantes ou violentes, en bref pour ne pas atteindre le statut de « femme transgressive ») (p. 82). Les gardiens, souvent, ne les voient pas comme agressives car un homme est très probablement coupable de cette « déviance » alors l'infantilisation sur

les détenues règne et les termes comme « âmes perdues » (*lost souls*) et « filles » (*girls*) (à la place de « femmes ») ne sont pas étrangers au système carcéral (Talvi, 2007, p. 19).

Quand vous avez des petites jeunes de 20 ans ça pourrait être mes filles quoi, vous voyez ce que je veux dire ? Avec celles-ci c'est plutôt un rôle paternel que le chef. C'est le père. Elles n'ont pas eu de père, ou le père est absent, ou selon l'origine ethnique le père n'a pas d'autorité vis-à-vis des enfants. Et elles ont un vieux con en face d'elle. Qui leur tient tête en plus. Elles ont pas l'habitude d'avoir l'autorité en face et moi je sais dire non : « Non. T sais ce que ça veut dire non ? N-O-N, non. Alors maintenant tu peux te jeter par terre, tu peux taper des pieds, non c'est non », Joseph, responsable de bâtiment (Joël, 2017, p. 82).

Cette infantilisation n'est pas propre à la prison mais est à remarquer dans une grande partie de la société : le culte de la jeunesse, l'innocence des femmes et la mode esthétique actuelle (épilation des parties intimes des femmes etc.) Cette infantilisation dégage un sexisme certain et elle serait utilisée pour décrédibiliser les criminelles et les stigmatiser davantage en ne leur attribuant même pas la force du crime. Un autre témoignage du Sergent Warten Snipes rapporté par Talvi (2007) de la prison de Perryville, énonce que les prisonnières sont moins susceptibles d'attaquer physiquement mais peuvent tout de même manipuler les hommes en se servant de leur genre et de leurs atouts physiques (pp. 20-21). Ici se dessine une peur des femmes liée au mythe biblique d'Adam et Eve qui présente les femmes comme des tentatrices charnelles capables de faire détourner les hommes de la raison. Les femmes seraient des tentatrices, elles useraient de leur charme et de leurs atouts physiques pour manipuler (Joël, 2017, pp. 177-178). En plus d'avoir et de répandre des préjugés genrés sur les détenues, les surveillants « régulent l'exposition des corps féminins et les conduites des hommes vis-à-vis de cette exposition » (Joël, 2017, p. 190). Cette hypothèse se vérifie quand l'auteure explique que certaines surveillantes françaises tâchent de les réprimander en lieu public lors de codes vestimentaires transgressés (jupe ou short trop courts, décolleté) ou de comportements déplacés (sexuel ou genré) et de leur dire qu'elles manquent de respect envers elles-mêmes. Le corps de la femme doit être caché et les agents pénitentiaires ont le rôle d'inculquer des valeurs de morale traditionnelles sur les détenues :

Tu vois la fille qui descend avec le tout petit top parce qu'on lui a laissé des tout petits tops pour dormir la nuit OK, maintenant si vous avez un décolleté qu'on voit la moitié de vos nichons, non ! Je suis désolée, enfin respectez-vous aussi quoi ! Moi je leur dis gentiment, je leur explique qu'elles se dégradent elles-mêmes tu vois [Alicia, surveillante] (p. 188).

Certaines femmes surveillantes n'affichent pas de solidarité contre les normes genrées : l'incorporation et la manipulation de normes habitent les hommes comme les femmes. Les autres détenues arborant des comportements plus ouverts ou libres se voient parfois insulter

par leurs camarades ou réprimander par les agents et les détenues finissent souvent par s'infliger un auto-contrôle sur les représentations de leur corps, représentations archaïques et conservatrices. Un dernier témoignage (Talvi, 2007) révèle des stéréotypes genrés et une mention de possibles résistances de la part des détenues en raison de leur sexe. Elle présente l'opinion d'un lieutenant qui travaille dans une prison en Californie. Celui-ci dit qu'il aime travailler avec les femmes car elles font preuve de moins de violence et représentent moins d'insécurité pour les gardiens. Il mentionne l'échange, le respect et la considération de l'autre entre les gardiens et les détenues contrairement aux détenus. Ce qui est plus étonnant dans ce discours est l'évocation d'une résistance plus forte et plus probable chez les femmes car elles n'obéissent pas facilement aux ordres selon le lieutenant. Elles demanderaient la raison de ces ordres pour comprendre si elles les méritent. Le lieutenant trouve que cette façon d'agir est une sorte de respect pour elles-mêmes puisqu'elles refusent de suivre les ordres sans réfléchir et elles sont donc capables de réflexion, de décision et même d'opposition (pp. 288-289).

2.3 Echech du renforcement des rôles genrés par l'AP et rébellions des détenues

a) Les limites de l'application absolue du genre de l'AP

Bien que la prison états-unienne s'efforce de mettre en place des rôles types pour les femmes à travers le travail, les formations, le comportement des surveillants, la décrédibilisation de leurs capacités de crimes et une infantilisation prédominante, l'AP n'est pas toujours absolument efficace dans ces procédés et ces politiques et cela renforce l'idée de la fluctuation inégale et temporelle des discours, des normes et du pouvoir. Dans de nombreuses prisons, au lieu de renforcer l'idéal de la féminité, on assiste à une éradication progressive de celle-ci au profit de la création d'identités et de comportements penchant davantage du côté de la masculinité traditionnelle. Cette sensation de féminité conventionnelle perdue est vécue par certaines détenues : « on nous brise dans notre féminité, largement même. Ici c'est très très dur de rester femme » (Joël, 2017, p. 188). Certaines prisonnières se sentent étouffées et brimées par des politiques qui interdisent ce qui caractérise la « féminité conventionnelle » de la société états-unienne comme le maquillage, les bijoux, le parfum, les vêtements féminins, etc. La prison agit pour certaines comme un agent destructeur de féminité en même temps que l'assertion du pouvoir

féminin dans un espace masculin. Même si la recherche comprend le point de vue de certaines de ces détenues et leur importance accordée à ces aspects, il faudrait souligner que ces critères de « féminité traditionnelle » sont justement des critères arbitraires qui ne définissent pas strictement la féminité au sens large. Cette féminité est conçue à travers ces objets et ces apparences physiques et elle ne peut se réduire à des normes genrées. Normes genrées, qui de plus, apparaissent sexistes puisqu'elles ne sont pas attribuées aux hommes états-uniens. Les hommes qui « franchissent » ces barrières genrées font souvent face à des discriminations, des insultes et un rejet sociétal en raison de leur prétendue « déviance genrée ». Le maquillage et autres accessoires de beauté sont appréciés par certaines personnes (hommes, femmes et autres identités sexuées) mais ils ne peuvent définir et représenter une féminité stricte (féminité fluide et libre de toutes contraintes et règles arbitraires dans la logique de la théorie *queer*). Cette prétendue perte de « féminité conventionnelle » chez les détenues états-uniennes (c'est-à-dire la féminité arbitraire la plus reconnue aux Etats-Unis) se manifeste par l'interdiction du maquillage, de rasoir, du manque de moyen de « bien se coiffer » et l'obligation de porter des habits unisexes (Talvi, 2007). Le paradoxe des normes genrées s'installe dans le quotidien des prisons : on cherche à la fois à les instaurer (travail, programmes sur les enfants, etc.) mais aussi à les écarter en les supprimant comme si l'AP états-unienne cherchait à « uniformiser » l'ensemble de ses détenues dans des endroits majoritairement androcentriques. Face à cette déstabilisation et cette soudaine absence d'outils politico-genrés, quelques-unes d'entre elles (suivant les règles de la féminité conventionnelle) se sentent perdues, « moches », « indésirables » et souffrent de ce manque inhabituel de normes genrées (p. xii). Ces souffrances et perturbations chez ces individus montrent la puissance des normes qui agissent comme de réelles habitudes fondatrices de la définition de la femme dans la société états-unienne. Certaines prisons instaurent des règles strictes qui réduisent la féminité et standardise une apparence masculine, niant ainsi la diversité et la richesse des femmes au profit du masculin conventionnel (p. 16). Pourtant, cette féminité ne parle pas à chaque détenue ni à chaque femme et ne représente pas la définition absolue de la féminité ou bien de la femme car ces deux concepts sont infinis, multiples et indéfinissables. De même, cette absence de l'AP de transformer ces détenues en « femmes conventionnelles idéales » pourrait également s'inscrire dans une perspective féministe qui refuse d'imposer aux femmes les dictats de la féminité traditionnelle contemporaine. L'AP états-unienne participerait alors activement dans l'émancipation aux normes de ces femmes en refusant de les forcer à être des femmes conventionnelles. Le problème est que ce choix est fait sans demander aux détenues leur avis

et donc utilise des politiques répressives et autoritaires. Comme les femmes n'apparaissent plus comme des femmes traditionnelles par leur apparence modifiée, elles se mélangent aux hommes et on peut voir soit un aspect positif soit négatif. Le côté positif insiste sur la fin des tensions et des dissociations entre hommes et femmes et une diminution progressive du sexisme et de toutes autres injustices/différenciations sexuées. Le côté négatif attire l'attention sur ces absences de différenciation sexuée qui conduit possiblement à la mauvaise connaissance des besoins et des attentes spécifiques de certaines femmes. Cette contradiction met en lumière l'ambiguïté de la féminité. D'après la théorie *queer*, la féminité ne répond pas à des lois et est propre à chacun.e. Elle ne devrait pas être « nationalement » définie (dans le cas des Etats-Unis) par des accessoires de beauté et des caractéristiques générales. De même, ici repose la complexité du féminisme : faut-il se battre contre les normes genrées préconçues et contre des idées de féminité/masculinité (vers un possible genre transversal et/ou l'androgynie⁷⁹ ?) ou bien affirmer sa féminité et sa différence avec les hommes (et le reste des identités sexuo-genrées) dans une logique de reconnaissance et de fierté ? Chaque identité sexuée est porteuse d'éléments divers : une femme peut se sentir masculine et inversement. Le sexe et le genre d'après cette théorie sont liés et s'entremêlent mais ne sont pas indissociables. Ils ne seraient pas non plus absolus et pourraient changer au cours de la vie de chaque personne : le genre fluctue et est unique, il ne peut pas répondre à des normes imposées puisqu'il repose sur la richesse de sa diversité. De plus, cela réduirait la force des femmes dans les prisons et réaffirmerait la puissance masculine et androcentrique dans les prisons. La prison aussi ne conduit pas toujours à une réaffirmation de la puissance masculine mais à une émancipation des femmes et une réflexion active sur le sexisme et/ou des abus physiques/sexuels de la part des hommes. Ainsi, par l'intermédiaire des échanges épistolaires avec leurs conjoints et à la suite de l'immersion dans un univers féminin entourées de femmes fortes et transgressives, elles confessent dans leurs courriers leurs réflexions sur le couple et sur elles-mêmes. Certaines prennent conscience de ce qu'elles veulent, ne veulent pas et de leur valeur. L'expérience carcérale déclencherait alors chez certaines, des sentiments d'autonomie, de force et de pouvoir de l'individualisation par l'affirmation de la femme grâce à une distance avec l'homme (une ségrégation genrée qui peut néanmoins s'avérer négative pour certaines à cause de la création et du renforcement

⁷⁹ On qualifie une personne d'androgyné si son apparence ne permet pas facilement de déterminer si c'est une femme ou un homme. Le terme est dérivé de deux mots grecs : andros (l'homme, comme appartenance de genre); gynè (la femme) (*SOS Homophobie*, consulté le 12/07/2018, <https://www.sos-homophobie.org/definitions/androgyné>).

de certains stéréotypes sexuo-genrés par l'absence d'hommes ou de surveillants hommes responsables d'agressions sexuelles dans certains cas). Ce procédé s'apparente à un déséquilibre de domination et de soumission genrée car c'est la renégociation conjugale à travers des écrits et une résistance genrée et la femme y prend part activement (Joël, 2017). Ces femmes réaffirment leur désir d'arrêt de violences, de viols etc. et parfois ces réflexions mènent même à une rupture définitive avec l'homme en question. S'attribuant plus de pouvoir, certaines femmes deviennent plus puissantes grâce à la distance imposée par la prison qui permet parfois d'aborder les problèmes conjugaux de manière plus poussée et plus réfléchie. Une volonté de vivre pour soi et de se faire plaisir naîtrait pour certaines ainsi que les désirs d'autonomie et de réalisation personnelle (pp. 98-103).

b) La résistance aux normes genrées

La résistance aux normes genrées répressives a possiblement lieu en prison puisque les femmes ne sont pas des individus absolument soumis sans capacité d'agir. Dans la prison on aperçoit la « culture de la résistance » (Joël, 2017, p. 64) comme dans toutes les sphères de la société et comme la prison n'est pas imperméable à la société, des caractéristiques communes sont logiquement présentes. Selon la logique foucaldienne, il y a toujours des espaces spatiaux, temporels et contextuels de négociation et les femmes savent les utiliser. Malgré la présence massive de ces normes dans les prisons états-uniennes féminines, les détenues parviennent à les déjouer dans certains cas à travers leurs crimes, leurs attitudes et leurs conduites sexuelles entre autres. Les règles en prison peuvent être défiées, remises en question, publiquement ou non ou bien autorisées par des gardiens (Joël, 2017). Les règles informelles, c'est-à-dire les normes genrées, sociales et sexuées auxquelles les détenues se conforment ou non régissent dans une certaine mesure et varient selon les individus et les contextes. En effet, par exemple, même si la sexualité est interdite, elle est parfois ostensible, clandestine et/ou invisible⁸⁰. Ces sexualités témoignent d'une résistance forte d'autant plus que ces femmes transgressives s'exposent aux conséquences de leur transgression comme les punitions, représailles, cellules d'isolement, etc. Cette violence de femme serait dure à reconnaître et à accepter pour le système car les femmes sont souvent vues comme des enfants fragiles à protéger alors les femmes actives voire violentes sont souvent considérées comme des « déséquilibrées » ou des femmes blessées (pp. 63-65). Quand les femmes états-

⁸⁰ Voir chap 5.

uniennes répondent aux coups des conjoints, les femmes sont cependant souvent accusées d'être responsables et passent du statut de victime à celui d'agresseur. Alors même si la culture états-unienne ne souhaite pas reconnaître la violence des femmes, quand celle-ci arrive et qu'elle lui est exposée, elle est fréquemment sévèrement punie car les femmes ne devraient pas défier la hiérarchie états-unienne qui reposerait en partie sur le sexisme, le classisme, le racisme et le patriarcat.

Des résistances internes se voient dans les crimes de ces femmes. En effet, une femme qui commet un crime, réalise déjà une résistance au système socio-politique carcéral. Les crimes et l'arrivée des femmes en prisons entraînent la « colonisation » de ces espaces par des individus transgressifs et dans des univers masculins : « Il n'en reste pas moins que la délinquance féminine a évolué. Au fil du temps, les femmes ont étendu leurs activités à des domaines ordinairement « réservés aux hommes » (Ransom, Schneider, Robinson, 1996) (Lévy, 2000, p. 70). Ces domaines correspondent au travail, à la participation à la vie publique, à la vie criminelle (vol, trafic de stupéfiants, crimes financiers, crimes de propriété), les droits civiques, etc. Parce que le rôle des femmes est en train de changer, la nature de leurs crimes l'est aussi et cela leur permettrait de défier les normes genrées et sexuées. Les femmes en 1996 étaient principalement arrêtées pour des affaires de prostitution et de commerce du vice (61.1%) et de détournements de fonds (43.6%) (Lévy, 2000). Cependant, selon des études récentes, ces données ont évolué et les crimes principaux que commettent les femmes ne sont plus les mêmes. Ainsi, en 2016, 37% des prisonnières d'Etat ont été incarcérées pour crimes violents, 27% pour crimes relatifs à la propriété, 15% pour affaires de stupéfiants et 10% pour crimes d'ordre public (comme la prostitution) d'après le *Bureau of Justice (The Sentencing Project, 2016)*. Dans les prisons de type *jail*, en 2017, 12.000 femmes ont été emprisonnées pour crimes/délits de propriété, 10.000 pour affaires de drogue, 10.000 pour crimes/délits d'ordre public et 5.000 pour crimes/délits de violence (Kajstura, 2017).

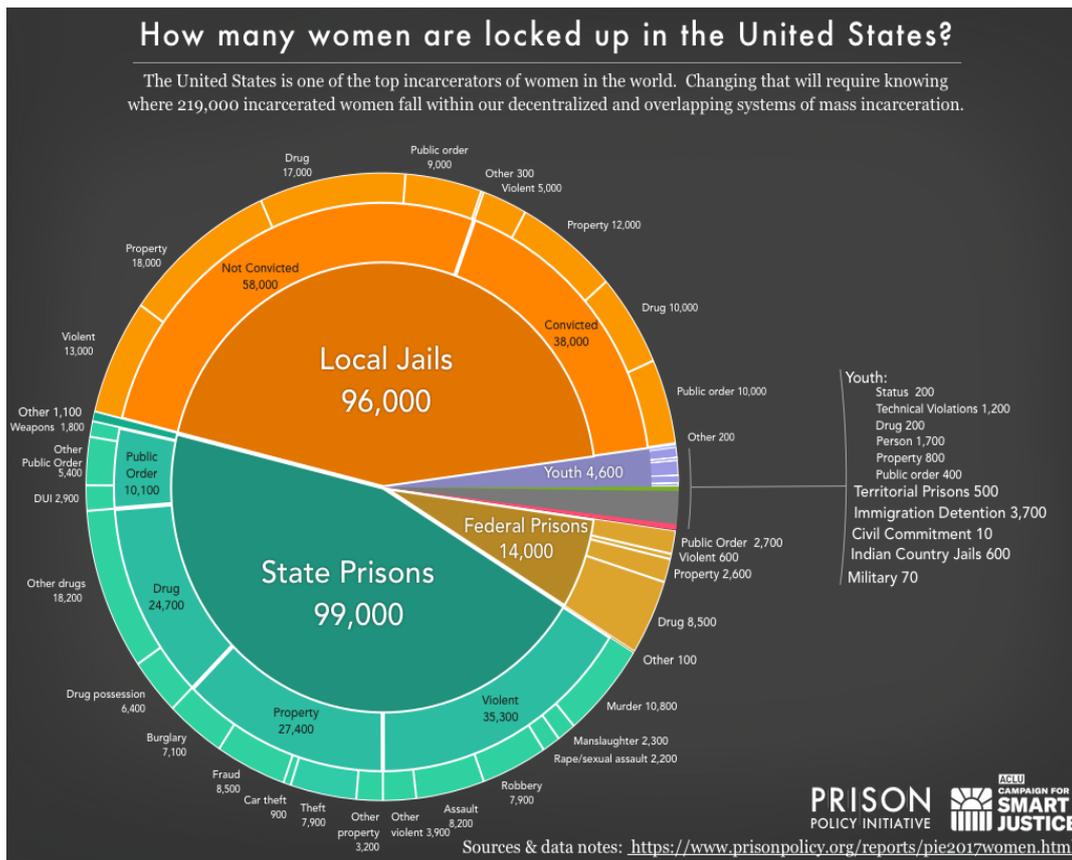


Figure 27 : Combien de femmes sont incarcérées aux Etats-Unis (2017)⁸¹ ?

Ces chiffres montrent que les crimes/délits de stupéfiants, de propriété et de violence sont les plus fréquents chez les femmes états-uniennes. Des crimes jugés plus « masculins » par des acteurs de la société prouvant que les femmes ne sont pas des identités immobiles qu'on peut enfermer dans des normes genrées arbitraires. Le crime n'est pas directement lié au sexe de la personne et les femmes perdent peu à peu de l'image de « l'ange de la maison ». Les femmes qui tuent des hommes agissent contre les lois de la société, contre les lois genrées et contre la religion (femmes qui font penser à une certaine Eve qui trahirait une fois de plus Adam et serait alors punie par la prison). Ces individus transgressent leurs rôles de femmes et s'avèrent dangereuses et capables de tuer le « groupe dominant » dans la hiérarchie patriarcale : les hommes (Talvi, 2007, p. 164). Ce fait peut être vu comme négatif ou positif. Négatif dans le sens où la représentation des femmes criminelles dans la pensée collective n'est pas méliorative. Cela ne conduirait probablement pas à une meilleure acceptation des détenues puisqu'elles feraient davantage peur aux « citoyens libres ». Cependant, malgré la violence des crimes et la représentation « brutale » de ces femmes, ces

⁸¹ Kajstura, 2017, *Prison Police Initiative*, <https://www.prisonpolicy.org/reports/pie2017women.html>

crimes viennent perturber des normes sexuo-genrées arbitraires aux Etats-Unis et montrent que ces normes sont modifiables. Il n'est alors plus possible de les voir comme « naturelles » parce qu'elles sont fluides et dépendent des individus. La psychologue Martha Stout étudie les sociopathes aux Etats-Unis (dans Talvi, 2007) et précise que les femmes peuvent être des sociopathes comme les hommes. Pour Stout, le genre d'une personne n'attribue pas de qualités essentielles à la personne ni pour les femmes ni pour les hommes. Elle affirme que les hommes ne sont pas des meurtriers et des violeurs de nature mais certains le deviennent par construction sociale. (pp. 168-169). Enfin, la prostitution est aussi un moyen de se rebeller contre ces normes puisqu'elle peut être associée à l'émancipation sexuelle de la femme. Elle conduit parfois à une inversion de conflits genrés et désacralise le corps de la femme. Les prostituées peuvent afficher une liberté sexuelle assumée et puissante, ni cachée, ni soumise aux hommes et aux discours moralisateurs. Ces femmes détiennent pour certaines d'entre elles le choix d'exercer leur sexualité en tant que femmes libres et indépendantes.

Certaines détenues se fichent ou se jouent de ces normes genrées en effectuant des comportements jugés masculins. Par exemple, certaines prisonnières envoyées en SHU en raison de la réalisation de comportements masculins dans leur attitude résistent parfois à leur rôle genré en crachant au sol ou près d'un officier, en montrant leur colère ou en se montrant insolentes envers ces agents (Talvi, 2007) :

That women are often locked down for behaviors that are almost expected of men in prison, at least to a certain degree. These actions include mouthing off to an officer, spitting on the ground or near an officer, passively resisting an order, or displaying anger in some other fashion (p. 137).

L'utilisation de critères dits « masculins » s'avère alors un outil stratégique pour les résistances internes en prisons et notamment envers les normes genrées des femmes. Ces possibles modifications des normes genrées chez les individus sont réalisables et s'opposent à un essentialisme des caractéristiques genrées suivant le sexe (Barker et Scheele, 2016). Ainsi, les auteures reprennent l'idée de Butler qui énonce que le genre est performatif et que nous n'agissons pas à cause de nos corps mais à cause de normes genrés que nous créons au quotidien. Et même si nous n'avons pas toujours le choix en raison de ces normes culturelles et sociétales imposées, notre genre et nos désirs varient en fonction du contexte, de l'âge, de l'entourage, de l'école, etc. Rien n'est figé, c'est pourquoi les résistances internes genrées en prison sont possibles mais les normes tendent à normaliser et à stabiliser des discours comme les discours culturels de ce qu'est l'homme et la femme (on les prend pour des vérités

absolues, Foucault) (pp. 79-80). Le genre reste alors une performance imitatrice, pas une vérité. Sa réalisation copie quelque'un d'autre, un discours ; il n'y a pas de genre valable reconnu par les lois universelles, tout est une construction sociétale, sociale et culturelle. Certaines femmes en prison sont victimes de ces normes culturelles qu'elles n'ont pas su passer, accepter, opérer et/ou afficher, elles sont des rebelles du système culturel genré, sexué et de la matrice hétérosexuelle. Il est donc tout à fait possible d'avoir plusieurs identités genrées et d'être une femme. Certaines femmes utilisent ces libertés genrées afin de résister à l'intérieur des prisons. Néanmoins on pourrait se demander si la rébellion au niveau de la déconstruction de l'identité féminine normée et genrée contre des modèles standards est un choix ou une obligation pour survivre dans ces prisons ? Et est-elle entièrement positive pour les détenues ? Ainsi Trajtenberg (dans Fine, 2017) :

critique la perspective de certains chercheurs qui affirment que pour qu'une femme soit acceptée et crédible dans ce domaine contemporain, elle doit abandonner sa féminité traditionnelle, associée à la faiblesse et à la soumission, pour incarner le rôle hégémonique masculin, signifiant force et pouvoir : "Numerous research studies indicate that women who seek entry into male-dominated cultures end up acting "like men" in order to be successful, or leave because they cannot adapt to the "male" culture, or maintain unimportant positions in the industry because they do not behave "like men" (170-171). Elle alerte sur cette stratégie qui ne fait que renforcer la prétendue position supérieure masculine (176). De point de vue de Trajtenberg, les femmes ont la capacité de s'imposer tout en conservant leur féminité conventionnelle (p. 5).

Cela signifie que les criminelles doivent afficher des comportements masculins pour que leurs résistances et revendications soient prises au sérieux. Est-ce qu'il est alors bon d'opérer des critères masculins traditionnels pour attirer l'attention et se rebeller ou bien est-ce que cela ne fait-il que renforcer la force et la domination masculine ? Les femmes sont capables de s'émanciper et d'affirmer leur puissance en conservant les traits de leur féminité dite « conventionnelle » (Trajtenberg dans Fine, 2017). Encore une fois, être femme ne veut pas détenir cette « féminité conventionnelle ». Celle-ci est arbitraire et ne convient pas à un certain nombre d'individus ou bien se manifestera chez des individus « non-femmes ». Trajtenberg défend les idées de la féminité « sociétale », chose positive pour ces femmes qui peuvent alors puiser des forces dans leur propre personnalité sans se voir comme des êtres « faibles ». Cependant, cette féminité conventionnelle nuit à certain.e.s et est même nécessaire dans l'ordre patriarcal pour justifier la domination masculine. C'est pourquoi, la force de cette féminité est à reconsidérer et à étudier. Néanmoins, selon la logique foucauldienne, chaque individu est doté d'un potentiel de résistance, de pouvoir et de force et c'est pourquoi nous pourrions reconnaître qu'en effet cette féminité conventionnelle peut être utilisée pour s'imposer. Les résistances des femmes en prison aux normes genrées sont

multiples et présentes dans divers aspects du système carcéral, cependant elles se heurtent à certaines limites et paradoxes. Pourtant, ces heurts et cet affaiblissement n'amoindrissent par leur force et leur volonté : les résistances existent de façon individuelle et collective.

3. Les résistances internes individuelles et/ou à plusieurs

La prison, bien qu'appliquant une logique individualisante, est un espace collectif où de nombreuses détenues cohabitent et apprennent à vivre ensemble. Des oppositions et des noyaux de pouvoir résistants naissent et se développent individuellement et/ou collectivement. Le pouvoir n'est pas unique ni réservé à l'élite ni aux institutions de pouvoir, il est dispersé dans l'espace entre les individus. Face à ces abus, certaines prisonnières décident d'agir pour les contrer voire les éradiquer. Elles utilisent alors divers outils à leur disposition afin de lutter contre les injustices et l'oppression carcérale patriarcale. La prison conduit à la prise de conscience chez certaines et à des prises d'actions activistes au sein des établissements pénitentiaires. Nous allons aborder la diversité et la pluralité des résistances internes dans les prisons de femmes au niveau individuel et collectif. La recherche s'efforcera aussi de relever des limites à ces oppositions. Ces désobéissances se manifestent dans l'entraide fréquente entre les détenues, les grèves et les révoltes, dans des indisciplines liées à des affaires de drogues ainsi que dans les actions juridiques des prisonnières.

3.1 Entraide, rébellion et faiblesses

a) La solidarité entre détenues contre la tyrannie carcérale

Une des logiques du système carcéral états-unien est l'isolement et la division des éléments « indésirables » de la société afin d'éviter toute rébellion et unité contre les forces étatiques. Cependant, ces forces répressives excluantes peuvent être déjouées et contournées par les prisonnières et notamment à travers la création d'unions et d'entraide au sein de la communauté. Ces rapports d'insoumission et de coopération combinés entraînent la naissance de résistances multiples internes en opposition au « complexe industriel carcéral ». Ces liens de solidarité et de compassion sont vus notamment grâce aux écrits de Levi et Walman (2017) qui attestent de leur existence. Ainsi, les auteures mettent en valeur la compassion et la solidarité présentes entre certaines détenues, notamment pour les femmes enceintes via du soutien et de l'aide au confort :

When I got in the dorm, the inmates were pretty cool and they helped me make my bed. I think, with most of the women in there being mothers, they could imagine how it felt to go through this pregnant. Most of them were pretty understanding, and they didn't mind helping me out as much as they could [Olivia Hamilton, ancienne prisonnière] (p. 32).

D'une part, les groupes de détenues se transforment parfois en « famille (carcérale) de substitution » et cela aide ces dernières à survivre à la prison ensemble. Des qualités et des actes de générosité, d'empathie et d'encadrement les unes envers les autres ont lieu et ces familles conduisent quelquefois au maintien de liens uniques indestructibles même à la sortie de prison :

They became my sisters. We were fighting for our lives together. Nowadays, when I see some of these girls out on the street, I get so excited. I don't get excited when I see family members I haven't see in years. But when we see each other again it's like, "What do you need?" We'd do anything for each other [Sheri Dwight, ancienne prisonnière] (p.46).

D'autre part, comme ces prisonnières connaissent les mêmes abus, violences et la vie quotidienne carcérale des prisons de femmes aux Etats-Unis, naissent une force et une solidarité puissantes qui les poussent à agir et se battre pour le bien commun. La force vient de l'unité et de l'acceptation des prisonnières et c'est pourquoi la compréhension, la tolérance et l'écoute de l'autre sont à la fois nécessaires pour leur intérêt carcéral et pour la mise en place et la réussite de résistances plurielles internes. Ces femmes parviennent à mettre de côté leurs différences et conçoivent des groupes décisionnels pour l'amélioration de leurs conditions au sein même des prisons ce qui témoigne de résistances directes et frontales à l'AP :

In many states, women prisoners organize formal or informal peer networks that provide information and support on a wide range of issues, including health care prevention and treatment, child custody, labor conditions, and legal rights (Davis et Shaylor, p. 20, 2001).

Ces groupes et réseaux de prisonnières affichent une volonté et une réussite de prise d'initiatives de la part de ce groupe sociétal censé être totalement soumis et impuissant face à l'AP et à l'Etat. En outre, ce qui renforce davantage la force de ces activismes internes multiples est qu'ils proviennent des femmes et défient directement les normes genrées sur ceux qui refusent de les reconnaître comme des agents actifs et puissants. Par le biais de ces formations, les détenues dénoncent, font valoir leurs droits et résistent depuis leurs espaces d'incarcération. Enfin, par la suite de l'*August Rebellion* en 1974 à Bedford, New York, dans l'établissement pénitentiaire de *Bedford Hills Correctional Facility for Women*, et de la victoire face à l'AP, les prisonnières ont établi un comité et ont réussi à élaborer des droits

et des mises en place de budget dans leur prison. La coopération dans ce comité a été un succès et a permis l'amélioration des conditions de ces prisonnières et la fin de certaines pratiques abusives et violentes :

The women established a committee to determine how the money should be used, so that it benefited everyone. After polling the prison, the committee decided to use the money to purchase washers and dryers, Black and Hispanic literature for the general library, and equipment for the prison law library, including word processors, typewriters and copying machines (Nicholas, 2016).

b) Rébellions et grèves

Dans les prisons, les insurrections s'éveillent et grondent parfois. Les statistiques sur les insurrections en prisons de femmes états-uniennes restent largement indisponibles et la plupart des émeutes mises en avant et reconnues par l'AP et les médias sont celles organisées par des hommes ou bien concernent les prisonnières d'avant les années 80. Il existe des mouvements d'opposition directs et souvent les autorités de l'AP utilisent la violence et la répression pour mettre fin à ces grèves. Malgré des grèves pacifiques, la violence a souvent été la réponse à des désobéissances et à des manifestations de mécontentement et l'isolement est devenu très prisé face à ce genre de conduite. La grève générale apparaît comme un moyen de faire pression sur l'AP et d'obtenir leurs revendications car la prison ne peut fonctionner sans les détenus comme ce sont très précisément ces personnes qui travaillent pour son maintien et son déroulement quotidien. La clé de la réussite de ces insubordinations serait la solidarité et l'union entre détenus notamment pour les émeutes et les oppositions totales (Vacarme, 1999) :

Ils n'ont qu'à faire comme ça et penser qu'ils sortent le lendemain. Je vais déjà t'expliquer une chose. Dans une prison, si les détenus refusaient de travailler, tous, on a ce qu'on veut. Parce qu'une prison sans les détenus, elle ne tourne pas du tout, du tout, du tout. Tu ne te figures pas que ce sont les matons qui vont nous faire la cuisine, nous servir la gamelle, laver par terre, laver les draps, qui vont tout faire, la comptabilité ; tout, tout passe par les détenus. Imagine-toi que tout le monde dise non un jour (Grelet *et al.*, p. 21).

Ainsi, l'*August Rebellion* a eu lieu en 1974 dans la prison de *Bedford Hills Correctional Facility for Women* à Bedford dans l'Etat de New York. Nous avons conscience que notre sujet s'intéresse aux prisons de femmes aux Etats-Unis des années 80 à nos jours mais cette révolte, par son caractère unique et symbolique de la lutte féminine contre l'AP états-unienne

ne pourrait que difficilement être mise de côté. Cette révolte, qui a concerné environ 200 détenues, a commencé à la suite de la maltraitance de leur leader : Carol Crooks.



Figure 28 : Portrait de Carol Crooks par la revue *DYKE*⁸²

Celle-ci souhaitait lutter contre les pratiques injustes et illégales liées aux cellules d'isolement via des outils juridiques. Cependant, l'AP a tenté de l'en empêcher par des mensonges, des violences et des mises en isolement. Cette émeute a eu un grand succès malgré des violences multiples et les nombreuses difficultés pour y accéder. La révolte a prouvé la possibilité et la force de l'union, la solidarité et l'efficacité en groupe de femmes pour obtenir des droits. Ce fut une première dans l'histoire des prisons de femmes. Cet événement de contestation fort et réussi a fait un pied de nez à ces discours et ces normes genrés sur les rôles des femmes et des prisonnières et a, au contraire, réaffirmé leur pouvoir et leur émancipation dans la société états-unienne. La recherche avance que la rébellion en prison permet de supprimer ou de réduire la séparation et la distinction entre les groupes de détenues pour se réunir sous un but commun : plus de droits, de justice et un désir de changement voire de libération. La révolte est une résistance interne directe qui se bat contre

⁸² Nicholas, 2016, <http://seesaw.typepad.com/dykequarterly/2010/09/dyke-a-quarterly-no-1-dykes-behind-bars.html>

l'AP. Elle conduit à des renversements de pouvoir, de fonctionnement et de forces déséquilibrées pour mettre en lumière la puissance des groupes défavorisés et discriminés telles les détenues. Ayant conscience de la portée de cette rébellion, l'AP aurait tenté de cacher son impact au plus grand nombre afin de ne pas donner l'idée que les prisonnières peuvent se rebeller et gagner contre des forces étatiques (Nicholas, 2016). Ainsi, les médias jouent un rôle dans les objectifs de l'Etat et ont le pouvoir de montrer ou non les événements dans le monde, selon les directives des dirigeants états-uniens, comme ici pour l'*August Rebellion* :

In contrast, the August Rebellion, as the 1974 Bedford Hills uprising has been called, has received little attention beyond sparse reports that appeared in local newspapers shortly after the incident, and in underground feminist literature. Yet the women's revolt eventually led to prison reforms that still protect female prisoners from arbitrary and excessive segregation in solitary confinement (Nicholas, 2016).

Il est intéressant de noter un paradoxe : ces femmes ont accompli beaucoup pour la réforme des prisons de femmes aux Etats-Unis (Nicholas, 2016). Pourtant, malgré leurs actions et leurs répercussions dans les prisons contemporaines, un grand silence est de mise dans les médias et cela témoignerait soit du peu d'intérêt pour ces prisonnières, soit de la peur de l'AP face aux possibles futures unions des prisonnières. Crooks est parvenue à être la leader de ce mouvement grâce à sa force, ses convictions et son histoire pré-carcérale. Nicholas (2016) relate que son père est mort lorsqu'elle était très jeune et qu'elle a dû prendre très tôt la défense et la responsabilité de sa mère et de sa sœur car elles vivaient dans une certaine pauvreté. En plus de diriger un réseau de vente d'héroïne dans le centre-ville de Brooklyn, Crooks a tué un de ses ennemis qui lui avait fait du chantage. Crooks représente alors l'image de la meurtrière forte et dangereuse capable de tuer la classe jugée comme supérieure par le gouvernement américain : les hommes. Avant sa lutte révolutionnaire, elle aurait pu déjà être considérée comme un potentiel danger pour la hiérarchie patriarcale états-unienne. Elle ne se conformait pas à l'ordre genré officiel : elle était alors vue comme une femme « déviante ». Pour ce qui est de son expérience en prison, l'AP se défend d'avoir placé cette personne en isolement à cause de ses attaques sur des agents pénitentiaires sans raison. Crooks expliquera au magazine *Voice* que l'AP a menti et qu'elle n'a jamais commencé. Si Crooks dit vrai, cela montre une manipulation des forces carcérales pour décrédibiliser et diaboliser les éléments perturbateurs des prisons. A cause de sa réponse aux violences, Crooks finit par être immobilisée et envoyée « au trou ». Elle fut condamnée à deux à quatre ans de plus en prison à cause de sa prétendue attaque et à son incarcération en cellule

d'isolement jusqu'à la fin de sa sentence. Crooks et les autres prisonnières témoins de cette attaque ont pourtant tenté de prouver l'innocence de leur leader en décrivant la violence, le manque de respect et de considération de l'AP pour Crooks :

Reed and other prisoners witnessed what had happened. Reed described it as "300-pound football players took her out the back. They drug her down the hallway, like a rag, and literally threw her down these concrete steps (...) Once they threw me in there," Crooks said, "they started beating on me. Beatin' on me until they got where they went, dropped me in seg⁸³" (Nicholas, 2016).

À la suite de ces violences et de ces abus multiples de l'AP de la prison de Bedford, les camarades de Crooks ont alors décidé d'agir pour libérer cette dernière et un sentiment de révolte a grandi, déjà instauré par les demandes de Crooks pour la réforme des politiques de cellules d'isolement : « Some of the woman gathered and decided to do something, "because it could be any one of us next," Reed said » (Nicholas, 2016). Ces femmes par solidarité et par affection pour Crooks ont refusé de retourner dans leur cellule comme leur avaient demandé les surveillants. Elles réussissent à s'emparer des clés et vont libérer chaque prisonnière afin de les mettre au courant de violences faites sur la détenue. Les résultats de cette unité et de ce mouvement de résistance ont été notoires :

In the end, Reed said, 200 women acted together and seized full control of two buildings and an adjacent recreation yard, where they formed a circle. The women demanded proof that Crooks was alive. They demanded that members of the press and lawyers be brought to the prison. And they demanded that the phones be turned back on (Nicholas, 2016).

Les participantes à l'émeute demandent alors des revendications multiples pour améliorer leur vie carcérale. Elles ont réussi à contrôler deux bâtiments de la prison : la révolte est en place et les autorités perdent du pouvoir sur l'ensemble de la prison. De plus, les femmes protestent, repoussent physiquement les surveillants et prennent sept membres du personnel en otage. Une résistance considérable et collective s'installe et menace directement l'AP. En dépit de protestations et d'occupation pacifique, les femmes voient les forces de l'AP les agresser à renfort d'armes tels des canons à eau et des bombes lacrymogènes. Face à un tel déploiement et des souffrances grandissantes, les femmes renoncent à leur occupation rebelle. A cause de ce mouvement de prisonnières. Cependant, l'influence, la détermination de Crooks et ses camarades et un procès en justice leur permettent de sortir des cellules max en 1975. Nous pourrions nous demander si des rébellions similaires à celles de la prison de Bedford ont été cachées et tenues à l'écart du regard du public « libre » afin de ne pas donner

⁸³ Seg signifie ségrégation, c'est-à-dire, les cellules d'isolement.

l'idée que l'AP états-unienne, comme l'Etat, ne sont pas tout puissants et que les prisonnières sont capables de faire changer les choses en se rebellant directement contre ces institutions grâce à l'union. Ainsi, plus récemment en 2009, une révolte interne dans une prison de femmes a eu lieu pour se battre contre des maltraitements carcérales (isolement en cage à l'extérieur de la prison). Néanmoins, peu de médias ont parlé de cet événement et le peu d'ampleur médiatique sur cette émeute contemporaine fait écho à l'*August Rebellion* de 1974 : les rébellions internes, bien qu'apportant parfois certains progrès pour ces prisonnières restent largement invisibles dans l'espace public et révèlent ainsi des limites à leur pouvoir.

MORE RECENTLY, WOMEN INCARCERATED in Arizona attempted to protest and draw public attention to the use of cages in Arizona prisons. The only coverage was a short article in the Arizona Republic. The incident might have been forgotten had blogger Peggy Plews not taken on the issue, reprinting the article on her blog, reaching out to other prisoner rights advocates, organizing protest actions, and demanding accountability from Arizona prison and elected officials. Arizona has more than 600 outdoor cages where prisoners are placed to confine or restrict their movement or to hold them while awaiting medical appointments, work, education, or treatment programs. On May 20, 2009, Marcia Powell, a mentally ill 48-year-old incarcerated in Perryville, died after being left in an unshaded cage for nearly four hours in 107 degree heat. Two and a half weeks later, three women at the same prison simultaneously set fire to their mattresses in an attempt to draw outside attention to these conditions (Law, 2010).

c) Les limites des mouvements internes de rébellion

Bien que ces mouvements internes de résistances collectifs ou individuels puissent rencontrer un certain succès et permettre aux détenues d'avoir davantage de liberté et de dignité, ils ont tout de même leurs limites et ne sont pas absolus dans leur ampleur et leur influence. Pour en revenir à l'*August Rebellion*, Crooks dans une interview en 2016 révèle que les conditions ne se sont pas améliorées après cette rébellion mais que les choses se sont notamment empirées en raison de la présence croissante de surveillants hommes dans les prisons de femmes aux Etats-Unis⁸⁴ (Nicholas, 2016). Nous nous permettons d'exposer les limites des résistances mais nous ne souhaitons en aucun cas négliger leur portée et leur poids prépondérant dans le monde carcéral états-unien. Dans la revue *Vacarme* (1999), on apprend que ces mouvements se sont réduits depuis l'arrivée d'un nouvel élément des

⁸⁴ Les surveillants hommes sont en hausse depuis le passage en 1964 du *Civil Rights of Act* qui interdit aux employeurs de refuser un poste de travail en raison du sexe de la personne. Actuellement, ces gardiens sont environ 40% des surveillants dans l'ensemble des prisons de femmes états-uniennes.

prisons : la télévision. En effet, nombre de détenues passeraient leurs journées à la regarder car elle les aide à moins ressentir l'ennui. Pourtant, elle semble opérer une propagande étatique car en regardant la télé, les détenus passent aussi moins de temps à réfléchir à leur sort et à éventuellement remettre en question l'AP. La télé est présentée comme un outil manipulateur étatique pour faire taire les voix dissidentes. Les esprits seraient contrôlés grâce aux programmes diffusés à la télé qui sont souvent loin d'être révolutionnaires mais qui peuvent représenter les intérêts éco-politiques de l'Etat :

Quand ils ont mis des télévisions, ce n'était pas pour nous faire plaisir, mais pour leur tranquillité. Avant, il y avait régulièrement des émeutes – tous les ans – et maintenant ça fait combien d'années qu'il n'y en a plus ? Si tu retires sa télé au détenu, là il va foutre la merde (Beaumont et Dardel dans Grelet *et al.*, *Vacarme*, 1999, p. 19).

Les cellules d'isolement et la psychiatisation des prisonniers jouent un rôle conséquent dans la destruction de mouvements de résistance. En effet, en isolant les éléments perturbateurs de la prison, l'AP s'assure ainsi de mettre fin à tout sentiment d'unité parmi les prisonniers et prisonnières. L'AP procède à une séparation des forces rebelles dans le but de garder le contrôle et cela nous rappelle étrangement le célèbre proverbe : « Diviser pour mieux régner » qui signifie :

En politique et en sociologie, diviser pour régner est une stratégie visant à semer la discorde et à opposer les éléments d'un tout pour les affaiblir et à user de son pouvoir pour les influencer. Cela permet de réduire des concentrations de pouvoir en éléments qui ont moins de puissance que celui qui met en œuvre la stratégie, et permet de régner sur une population alors que cette dernière, si elle était unie, aurait les moyens de faire tomber le pouvoir en question (Landais, 2012).

Prisoners who break rules are punished, mentally ill or not. When mentally ill prisoners mutilate themselves or attempt suicide, they are punished. If they continue to break the rules, they are locked up for long periods of time in special units of high-security solitary confinement, such as administrative segregation (solitary confinement) or supermax prisons. Prisoners in these units live in isolation, with nothing to do and little exercise. Many prisoners in these units are already mentally ill, and lengthy terms of solitary confinement cause many to worsen and deteriorate into psychosis (Sodja, 2007, p. 66).

Les prisonnières rebelles sont sévèrement punies et certaines à cause de traitements reçus ou non dans ces cellules d'isolement, voient leur état mental et physique s'aggraver. Selon ces perspectives, en plus des cellules d'isolement et de leur pouvoir de destruction de santé mentale et physique, l'AP chercherait à décrédibiliser ces éléments résistants en les réduisant à des personnes souffrant de troubles mentaux. La révolte est crainte et stigmatisée pour ne pas créer d'envie de transgression chez certaines. Un système de récompense-punition se met une fois de plus en place au sein des prisons états-unienne et française et la peur des

représailles en cas de non-respect des normes carcérales vient entraver des espoirs de rébellion et de résistances internes collectives et/ou individuelles : « On considère que tout sentiment de révolte en prison est de l'ordre de la pathologie » (Beaumont et Dardel dans Grelet *et al.*, *Vacarme*, 1999, p. 20).

3.2 Des résistances individuelles internes

Malgré des limites aux résistances de ces femmes par la force et les stratégies de l'AP, des mouvements d'oppositions individuels opèrent au sein des prisons. Tout comme le fait de vivre sa vie carcérale comme un aspect positif (Levi et Waldman, 2017).

Even if nobody else rewards you, if nobody else is there to pat you on your back, if nobody else is there to say, "Job well done!" it is still a personal victory, a personal accomplishment, and that's where I'm at right now. Prison did not do it thought it was going to do to me. I won. I *won*. But even though it's a place I would not want for my worst enemy, it was a beautiful place for me. It's where I learned how to prioritize what matters in life. I learned a lot about who I am because I was stripped of everything. That's where I found my strength, that's where I found my value. That's where I found my voice (Sheri Dwight, ancienne prisonnière, dans Levi et Waldman, 2017, p. 55).

Certaines femmes néanmoins restent fières de leur incarcération et arrivent à en tirer des conclusions positives. C'est là où elles arrivent enfin à s'exprimer, faire valoir leurs droits et à prendre conscience de leur valeur. Ces façons positives de vivre la prison reflètent une victoire et une réussite partielle de réhabilitation sociale. Coupées de tout, elles peuvent disposer de davantage de temps personnel et ont parfois accès à des formations, des loisirs, du soutien psychologique : elles seraient alors plus aptes à penser à elles-mêmes et à préparer leur avenir sans faire passer leurs proches avant elles. Des résistances sont visibles dans les cellules d'isolement qui sont pourtant censées réduire à néant ces dernières. De tels exemples indiquent que certaines prisonnières crachent fréquemment sur les gardiens, balancent de l'urine, des excréments et des boissons à travers la fente utilisée normalement pour donner la nourriture à l'incarcérée (Talvi, 2007). Elles recouvrent également parfois la cellule d'excréments ou bien tapent sur les portes, hurlent et balancent les repas en guise de protestation (pp. 128-129). En plus de cracher et autres, elles peuvent détruire des biens, insulter les surveillants et/ou résister aux ordres même si la résistance est souvent sévèrement punie (p. 136). Les résistances activistes⁸⁵ internes se répandent et coexistent avec des

⁸⁵ Activisme : « a doctrine or practice that emphasizes direct vigorous action especially in support of or opposition to one side of a controversial issue » (*Merriam-Webster*, consulté le 23/07/2018).

rapports de force comme leurs témoignages auprès d'acteurs externes sur leurs conditions et leurs expériences et afin de faire entendre leur voix dans la société « libre ». L'activisme c'est donc s'opposer ou soutenir quelque chose en mettant en place des actions visant à défendre des idées et/ou des demandes. Au sein de l'AP, les actions/pensées activistes apparaissent comme des résistances puisqu'elles vont souvent à l'opposé des directives de l'AP. On parle aussi des résistances internes car elles concernent les actions qui ont lieu au sein des prisons et non à l'extérieur (groupes d'ex-prisonnières, médias, etc). Elles agissent pour leur cause et annoncent un activisme qui demande aux lecteurs de se questionner et de changer leur point de vue : d'être compatissant, à l'écoute et d'avoir l'envie de les aider (p. 13). Le but à travers ces témoignages individuels est de combattre les idées reçues à leur sujet comme la violence et la cruauté dont elles sont fréquemment accusées et de mettre en avant ces relations d'amour, de confiance et d'amitié qui circulent entre détenues états-uniennes.

These are women who have forged bonds of community and friendship under the most trying of circumstances. That a feeling of community can develop in these circumstances may be surprising to people used to thinking of prisons as only violent and terrifying places. But the women inside develop warm and loving relationships. They form support groups such as the Two Spirits group, founded by Charlie Morningstar, for lesbian, bisexual, and transgender people. They help one another to survive, and even to flourish, when isolation and despair would have been far more obvious a response (pp. 22-23).

Elles mettent alors en place un double activisme qui cherche à toucher les personnes de l'extérieur depuis les prisons et aussi à afficher les valeurs d'unité et de solidarité qui habitent les prisonnières. Certaines prisonnières résistent contre l'idée qu'elles sont impuissantes et des « moins que rien ». Elles désirent éduquer et devenir activistes afin de changer l'institution. Leur volonté est de réclamer et de défendre les droits humains et civils (Talvi, 2007). Certaines protestent sous forme de grève de la faim. D'autres deviennent militantes politiques à la sortie et travaillent dans des bureaux d'avocats ou des organisations pour les droits des prisonnières en s'engageant à porter plainte contre certaines prisons pour le traumatisme et les abus occasionnés par la prison. Ces résistances montrent que les détenues ont de moins en moins peur, qu'elles savent utiliser les moyens à leur disposition et former des groupes internes face à l'AP. N'étant plus engagés dans le crime et l'illégalité, les femmes utilisent les pouvoirs des institutions états-uniennes : il y a là une transformation des actions de ces femmes. Leur but, pour beaucoup d'entre elles, est d'informer les prisonnières sur les problèmes de la « guerre aux drogues » et des sentences longues injustifiées. Le pouvoir féminin prend parfois le dessus sur celui de l'AP.

3.3 Résistances juridiques

Un autre symbole de la résistance des femmes est la variété d'actions juridiques qu'elles sont capables d'entreprendre afin de porter plainte contre des injustices subies lors de leur incarcération : « Women prisoners have also filed individual and class action lawsuits demanding protection of their legal and human rights » (Davis et Shaylor, 2001, p. 20). Les actions concernent différents sujets comme les abus sexuels, les cellules d'isolement ou encore le manque de formation en prison (HRW *et al.*, 1996, p. 25).

Women have also organized collectively to limit male guards' access and abuse. In 1996, 500 women who had been sexually assaulted by guards while incarcerated in Michigan filed *Neal v. MDOC*. In July 2009, the suit was settled. Male guards were prohibited from entering areas in which women would be partially or fully undressed (i.e., sleeping, shower, and toilet areas). The settlement also provided for a \$100 million settlement for the women who had been assaulted and payment of all legal fees (Law, 2010).

Les victoires renforcent les sentiments de force et de solidarité parmi ces individus qui prennent conscience de leur pouvoir et de leur poids juridique dans la société. Les actions judiciaires sont alors un complément de pouvoir pour ces femmes qui ne sont pas écoutées (Reviere et Young, 2006). Les conséquences peuvent être positives et conduire à une amélioration du système comme l'accès aux soins médicaux en temps voulu (comme à la *Central California Women's Facility* (CCWF), (Sodja, 2007)) et à l'accès au personnel qualifié.

In 1995, women at the Central California Women's Facility (CCWF) filed a federal class action suit, *Shumate et al v. Wilson*. This lawsuit charged that the prison's deficient medical care for chronically and terminally ill women caused needless pain and suffering in their lives. It alleged that the California Department of Corrections (CDC) lacked basic standardized systems for the delivery of health care so that women with chronic health problems experienced disruptions in their treatment and chaotic follow-up, if any. The lawsuit describes case after case of shocking treatment or non-treatment: A seizure patient, paralyzed on her left side, was never given occupational or physical therapy. A woman who had suffered burns over 54% of her body gradually lost mobility because she was denied the special bandages that would have prevented her burned skin from tightening. A woman died of untreated pancreatitis that went undiagnosed until she was terminally ill. Many women with serious high-risk factors for breast and cervical cancer were denied necessary mammograms and pap smears. HIV-positive women have been denied necessary specialized treatment, pain medications, and hospice care. The lawsuit was settled in favor of the women plaintiffs in August 1997, but medical care problems still exist (p. 63).

The case that set the constitutional benchmark for prisoners' claims to health services, however, was *Estelle v. Gamble* (429 US 97) (...) In a decision written by Justice Thurgood Marshall, the Supreme Court held that the Eighth Amendment's prohibition against cruel and unusual punishment endowed all inmates with a right to medical care. Specifically, the court ruled that prison officials must not exhibit "deliberate indifference to the serious medical need" of inmates (...) Three basic rights have emerged from litigation, however (Anno 2001). The right to access

to care includes routine and emergency care and specialty care, when warranted. The right to the care that is ordered requires prisons to provide the physician-requested treatment within the specified amount of time. Finally, the right to a professional medical judgment ensures that medical personnel make medical decisions based on medical reasons, in appropriate locations, and with proper equipment. In addition to basic rights, requirements for a quality and constitutional prison health care system have also been elaborated:

Components of a Constitutional Prison Health Care system

- A communications and sick call system: depending on the facility, prisoners should have an opportunity to communicate their health care needs to trained professionals in a timely manner.
- A priority system: if a prison cannot meet all of a patient's demands for health care, relieving pain and restoring functioning should become priorities.
- Personnel: prisons should provide adequate trained staff to meet the needs of the prison population.
- Contracting out: a prison is responsible for ensuring that those components of its health care system that are contracted out to private companies meet the Eighth Amendment standard.
- Medical records: there should be a separate medical record for each inmate.
- "Outside care": care that is not available onsite must be found if it is required for a patient. Medical determinations override cost and transportation concerns.
- Facilities and resources: space and supplies should be adequate to meet the health care needs of the population.
- Quality assurance, accreditation, and compliance with standards: prisons should undergo both internal and external reviews to ensure that the health care delivery system follows standards set by national organizations (*Correctional Health Care. Guidelines for the Management of an Adequate Delivery System*, Washington, DC: National Commission on Correctional Health Care and the US Department of Justice, National Institute of Corrections, Anno, 2001 dans Reviere et Young, 2006, pp. 97-99).

Ces détenues résistent et elles expriment une volonté forte et directe de changement. Talvi (2007) mentionne l'expérience d'une prisonnière en souffrance physique qui s'est vu refuser des soins à l'hôpital malgré sa douleur intense. Elle a alors décidé de contacter le syndicat des *American Civil Liberties* et a obtenu ce qu'elle voulait.

She wrote to the American Civil Liberties Union, and the organization took on her case. Their first step was to complain to the state prison that the treatment Southerland was being subjected to constituted cruel and unusual punishment. Soon, all of her family members had mobilized community members to contact the prison as well. The efforts paid off, as the prison didn't want this kind of attention to their practice of denying medical care to prisoners (p. 84).

Cette affaire démontre les traitements cruels parfois infligés par le système carcéral. Ces actions sont des preuves de résistance contre les institutions et de solidarité à l'extérieur à travers des syndicats et résultent donc de la combinaison de résistances internes et externes des femmes. Enfin, Crooks s'est servi plusieurs fois d'actions juridiques pour combattre les cellules d'isolement et a remporté son dernier procès :

Crooks and her attorney, Stephen Latimer, filed a precedent-setting civil rights lawsuit that established the right of all women at Bedford Hills to due process of law before they are sent to solitary confinement, which Crooks had been denied (Nicholas, 2016).

Malgré ces quelques réussites de la part de détenues, souvent les surveillants ne sont pas poursuivis pour abus sexuels, le pouvoir de l'AP reste conséquent et les pouvoirs juridiques ne sont pas toujours disponibles ou bien la peur des représailles empêche les prisonnières d'agir. De plus, Clinton a rendu les frais de poursuite judiciaire plus onéreux à partir de 1996 et il est donc devenu de plus en plus cher pour les détenues de payer ces frais (Reviere et Young, 2006).

Filing a lawsuit for any reason, however, has become significantly more difficult since President William J. Clinton signed the Prison Litigation Reform Act of 1996. The act increased filing fees, limited the ability to file multiple suits, and narrowed the definition of "prospective relief" (remedies designed to rectify unconstitutional conditions). The end result will limit an individual prisoner's ability to litigate many issues, including those concerning health care, although it will eliminate, at least in theory, trivial and unnecessary lawsuits (p. 98).

Au sein de ce chapitre nous avons pu remarquer la force et la présence des résistances internes en prison comme la présence croissante des détenues par rapport à leurs camarades masculins, les espaces de négociations avec les surveillants ainsi que la présence permanente des résistances dû à la fluctuation du pouvoir dans chaque espace. Malgré ces résistances, de fortes normes genrées et sexuées opèrent sur les détenues et se transforment en autocontrôle afin d'éviter les représailles comme les rallongements de peine ou encore les cellules d'isolement. Et même si ces forces sont présentes, et que l'attitude des surveillants les renforcent, elles peuvent être défiées par les détenues et remises en question grâce à des oppositions et des modifications faites au genre traditionnel. Enfin, parmi les résistances internes les plus fortes, l'entraide et les rébellions sont certainement les plus notoires et celles avec le plus d'impact. Ces femmes conscientes de leur pouvoir, continuent à résister de diverses manières et une autre façon d'afficher leur insoumission est l'utilisation de leur sexualité.

Chapitre 5. La résistance dans ces prisons par des transgressions sexuées et genrées contre le sexisme, l'hétérosuprematie et le patriarcat

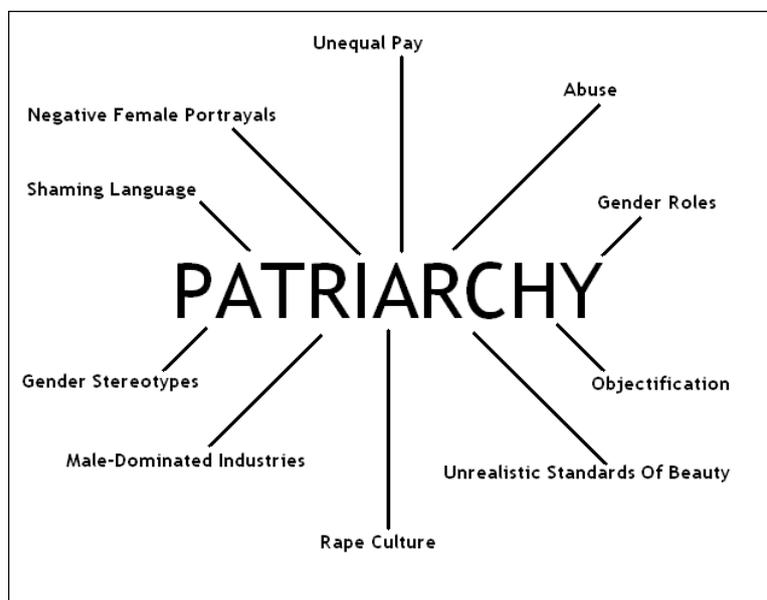


Figure 29 : Définition schématique du patriarcat (*patriarchy*)⁸⁶

La sexualité regroupe les actes et les rapports sexuels individuels et collectifs, l'attrait envers certaines personnes, certains concepts, certains contextes, etc. Elle peut être présente chez certains individus comme elle peut en être absente : elle est propre à chacun. La sexualité évolue à travers les époques et les lieux : elle constitue un rapport de force qui fluctue et transmet des informations différentes suivant les contextes. La sexualité des femmes semble à la fois imprégnée de « lois » officieuses restrictives et de discours contemporains féministes pour le droit des femmes de disposer de leur corps. La sexualité est un droit qui est refusé en prison aux Etats-Unis. Les détenus en sont privés et peuvent être punis dans le cas où ils commettraient des actes sexuels. Ces actes comprennent la masturbation (se donner du plaisir à soi-même), les rapports et/ou les attouchements avec d'autres personnes (surveillants, détenus, membres de l'administration pénitentiaire, lors de visites au parloir), les lettres suggestives écrites au sein des prisons pour d'autres détenus, les démonstrations d'affection sentimentale, etc. Malgré cet interdit, il y aurait en prison de femmes, la présence de transgressions sexuelles de normes sociétales genrées et sexuées de

⁸⁶ *4th Wave Feminism*, consulté le 24/07/2018, <https://4thwavers.wordpress.com/>

la part des détenues. On assisterait donc à une résistance sexuelle en bravant les interdits et les clichés affirmant que les femmes ne sont pas des êtres avec des envies sexuelles. La prison manifeste des revendications et des affirmations de désirs sexuels des femmes. Pourtant, cette sexualité ne serait pas toujours un outil de résistance pour ces prisonnières à cause de la répression sexuelle, de l'hétérosuprématie (croire que l'hétérosexualité normative (monogame) est la sexualité la plus répandue et le modèle sexuel à suivre), du sexisme (discrimination et préjugés basés sur le sexe d'une personne) et des normes patriarcales⁸⁷ présents dans ces espaces. La rébellion au niveau de la déconstruction de l'identité féminine normée et genrée contre des modèles standards est-elle efficace dans l'émancipation des femmes ou bien conduit-elle possiblement à des répressions d'autant plus dures sur la sexualité et les normes essentialistes des femmes ?

Afin de comprendre ces transgressions sexuées, nous analyserons d'abord l'histoire et l'évolution de la sexualité et des normes sur les femmes à travers les époques. Ensuite, nous mettrons en avant que la prison est un endroit sexualisé avec des rébellions en faveur de l'émancipation et de la libéralisation des détenues et des femmes. Puis, nous aborderons le paradoxe de la mère détenue qui devient à la fois un symbole de transgression à l'impératif de la « bonne mère » mais aussi un élément stigmatisé par certaines détenues. Pour finir, nous dégagerons d'autres limites à ces transgressions sexuelles comme les délinquantes sexuelles ainsi que des sexualités considérées trop visibles et/ou taboues au sein des espaces carcéraux féminins.

1. Histoire et évolution de la sexualité et des normes associées aux femmes

Sexuality : the quality or state of being sexual; the condition of having sex; sexual activity; expression of sexual receptivity or interest especially when excessive (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2018).

La sexualité a été et est toujours au cœur de nombre de débats et de controverses. Son caractère « intime » attire l'attention et en fait à la fois un concept « unique » et « infini » (dans le sens de multiple et varié). Elle entraîne, crée et suit des rapports de force et de

⁸⁷ *Patriarchy* (patriarcat): social organization marked by the supremacy of the father in the clan or family, the legal dependence of wives and children, and the reckoning of descent and inheritance in the male line; broadly : control by men of a disproportionately large share of power; a society or institution organized according to the principles or practices of patriarchy (*Merriam-Webster*, consulté le 24/07/2018).

pouvoir suivant les époques, les espaces et les contextes. Elle agit directement ou indirectement dans les politiques et l'organisation des sociétés, dans la catégorisation et la supervision des individus. La sexualité peut être individuelle comme collective en raison des normes et des lois officieuses qui la régissent. Ses discours individualisent autant qu'ils uniformisent. Nonobstant, la sexualité peut être pensée comme un concept libre et fluide sans maître ni loi qui se transforme et fluctue sans règle absolue. Nous ferons allusion aux origines des normes de la sexualité et en quoi elles ont eu un impact sur les rôles attribués aux femmes et les représentations de la sexualité liées à ces dernières. Puis, nous aborderons les normes de la sexualité contemporaine liées à l'arrivée du capitalisme ainsi que leurs conséquences sur celle des femmes. Notre dernière analyse consistera à prouver comment ces discours et ces règles informelles sur la sexualité apparaissent dans les prisons de femmes aux Etats-Unis au travers de normes passées et modernes et de préjugés sur la vie sexuelle des femmes.

1.1 Origines des pensées et des « lois » de la sexualité

Premièrement, il est important de préciser que la sexualité n'a rien de figé. En effet, ses discours et ses normes « non-officielles » varient à travers les époques et se modifient en fonction des contextes. La sexualité est comprise différemment selon les époques historiques (Joël, 2017). Elle fut parfois vue comme quelque chose de moral et de sacré, autrefois comme une perversion à éviter et à réduire au seul but de la reproduction. Sa définition dépend du contexte dans lequel elle est produite, pensée, interdite ou encouragée, de la culture et des agents sociétaux parmi lesquels elle se produit ou est produite. Son caractère est par définition fluide et instable. La sexualité est, à notre époque, partiellement restreinte au domaine privé même si les acteurs publics s'intéressent et interfèrent de plus en plus dans les normes sexuelles comme la religion, l'éducation et les médias. Des normes de contrôle et de répression opèrent depuis des siècles dans les pays occidentaux et notamment depuis les stoïciens de Rome qui :

Vers le premier et le deuxième siècle après J.C., recommandent aussi la modération et la continence. L'identification durable de la nouvelle éthique sexuelle au christianisme est liée au fait que ce dernier donne une justification religieuse aux changements de comportements demandés ; par ailleurs, l'Eglise assure un encadrement et un contrôle social strict (Bozon et Leridon, 1993, p. 1178).

La sexualité servirait donc à exercer un contrôle sur la population. La religion s'avère être un moyen efficace pour transmettre une idéologie de la sexualité en raison de sa puissance et de son influence dans la société occidentale. La sexualité n'est pas à la libre disposition des hommes et des femmes, elle se retrouverait entrelacée de normes informelles restrictives afin de mieux maîtriser les individus. Les discours contiennent de nombreuses normes sexuelles dans un but de répression et de contrôle des désirs (Deleuze dans Grace, 2009), par exemple, pour des impératifs capitalistes comme la création d'une famille ou encore pour contenir la population, refreiner des désirs « déviants » (tels homosexuels) qui conduisent à des relations sexuelles non-procréatives et donc non-rentables pour les sociétés capitalistes. Le désir sexuel est de l'ordre de l'intimité et il ne faut pas en parler (en tout cas pas avec « n'importe qui ») car il doit être vécu comme une honte et un aspect absolument privé (Joël, 2017, p. 85). L'autocensure et l'autocontrôle engendrés par le panoptique s'installe et surveille les paroles et les faits de chacun. Certains ne peuvent communiquer au sujet de la sexualité, cependant les discours scientifiques et médicaux prolifèrent au sujet de la sexualité dès le 18^e siècle et jusqu'au 20^e siècle notamment avec l'arrivée de la Révolution industrielle (19^e siècle). D'après Freud, la sexualité est universelle et répond à des pulsions sexuelles biologiques ce qui expliquerait l'activité sexuelle des hommes et leur violence (Bozon et Leridon, 1993). La sexualité, bien que reconnue diverse par plusieurs chercheurs comme Diderot, Kinsey ou encore Foucault, est normalisée dans des règles rigides par des discours médicaux, biologiques, étatiques, religieux, familiaux et ceux des pairs : la conformité est requise et la punition attend ceux qui manquent de respect à ces normes (ces logiques rétributivistes se répètent à travers les époques). Les auteurs affirment que la sexualité a toujours été soumise à différents contrôles et à de la surveillance mais que ceux-ci changent de manière instable et arbitraire selon les époques. Les arguments essentialistes sur la sexualité des femmes et des hommes n'apparaissent alors pas valables et c'est pourquoi ils génèrent des résistances notamment dans les prisons de femmes états-uniennes. On présume aussi avec la multiplicité des discours sur la sexualité que celle-ci est universelle et qu'elle est présente chez chaque personne, notamment chez les hommes qui obéissent à des pulsions sexuelles en raison de leur essentialisme biologique. Les femmes, selon cette logique, seraient donc à jamais victimes de « l'appétit sexuel » de leurs congénères masculins, comme les détenues le sont parfois face aux surveillants masculins.

De l'accent mis sur la base biologique et pulsionnelle de l'activité sexuelle a découlé l'affirmation humaniste que l'expérience humaine dans ce domaine était universelle, les variations ne concernant que les mécanismes de la répression (Bozon et Leridon, 1993, p. 1174).

Ce discours exclue les personnes asexuelles ou les personnes qui ont des désirs sexuels moins forts ou autres. Les personnes asexuelles sont par ailleurs une minorité de la population états-unienne et sont soit inconnues du grand public, soit vues comme des personnes marginales car elles ne respectent pas ces normes sexuelles. Le problème est qu'elles peuvent aussi être utilisées afin de valider l'idée de sexualité universelle, les asexués seraient alors « l'exception qui confirme la règle ». Les discours apparaissent donc comme construits et arbitraires à travers les époques et les sociétés (p. 1175) et notamment dans la société capitaliste contemporaine des Etats-Unis.

1.2 La sexualité capitaliste contemporaine

La sexualité contemporaine des Etats-Unis démontre des normes puissantes et intrusives qui organisent la vie et les comportements des individus. Ces conventions ont été renouvelées en partie avec l'arrivée du capitalisme qui signifie la multiplication de la production par les masses pour générer des richesses aux mains d'une poignée d'individus puissants. Le capitalisme instaure non seulement un système de classe en divisant les travailleurs et les dirigeants mais aussi une séparation sexuée des rôles entre les hommes et les femmes, hommes censés travailler et rapporter l'argent nécessaire pour nourrir les bouches de la famille et les femmes, elles, se doivent de rester à la maison pour prendre soin des enfants, de la cuisine et des tâches domestiques. La recherche reconnaît une évolution et une transformation des rôles des femmes (et des hommes) depuis les dernières décennies notamment durant les années 50 avec l'arrivée du mouvement pour les personnes noires, le mouvement gay et le mouvement des femmes (mouvances féministes). Néanmoins, des rôles traditionnels genrés-sexués persistent toujours dans la société états-unienne et ces normes traversent les murs des prisons. Le mariage remplissait il y a longtemps un rôle de protection pour les femmes et d'alliance entre des familles, qui unissaient alors leurs forces et leurs richesses afin de survivre et parfois de conquérir des territoires. Pendant le Moyen-Age en Europe, le mariage remplissait un rôle sacré et permettait de conformer les hommes et les femmes à un contrôle social dans le but de les empêcher de mener des vies jugées

« débauchées » et emplies de pêchés. Avec l'arrivée du capitalisme, le mariage a subi une transformation et a renforcé son rôle économique et binairement genré (Fine, 2017).

Le mariage fait partie du domaine capitaliste. En effet, le mariage était à la base un moyen de s'assurer une stabilité économique et de se reproduire – les enfants seraient la main d'œuvre de la famille et hériteraient de ses biens une fois venue la mort du père. Le capitalisme catégorise hommes et femmes en deux sexes avec des rôles genrés déterminés, à la fois complémentaires et distincts : la femme s'occupe des tâches ménagères, des enfants et de la cuisine tandis que l'homme doit travailler et défendre sa famille et son territoire (p. 6).

La logique capitaliste requière l'union de deux personnes de sexes opposés pour la reproduction de nouveaux individus qui, à leur tour, produiront, généreront de la richesse et consommeront des produits en masse ce qui perpétuera le capitalisme. Le capitalisme (et la religion avant lui) instaure les valeurs de la famille et de l'hétérosexualité. Il interdit parfois, conteste et place les individus dans des catégories prédéfinies. La famille semble être le modèle social à atteindre, celui qui apporte des récompenses et des privilèges ou en tout cas une absence de sanction en raison du respect aux règles. Il n'y a qu'à voir les termes du mariage moderne aux Etats-Unis pour comprendre l'étendue des privilèges accordés par l'Etat aux couples officiellement unis contrairement à ceux qui ne procèdent pas à ce passage :

- Unlimited marital tax deduction is the biggest tax benefit a married couple can receive, Blank Rome LLP matrimonial lawyer and partner Dylan S. Mitchell says. "You can transfer an unlimited amount of assets to your spouse at any time, free from tax."
- If either you or your spouse don't qualify for your own Social Security benefits, you can receive the other spouse's benefits. The payoff isn't immediate, though—you have to either be at least 62 years old or be any age but caring for a child who can receive benefits and is younger than 16 years old or disabled. You can also potentially receive Medicare, disability, veterans, military and pension plan benefits through your spouse. (...) (If your marriage ends but lasted at least 10 years, you may still be able to receive Social Security benefits on your former spouse's record. Aside from that, you'd also have entitlement to spousal support.)
- It's presumed under the law that when two people get married, they're creating an economic partnership, Aronson, Mayefsky & Sloan LLP matrimonial lawyer Alyssa A. Rower says. "If one person spends a substantial amount of time on career and [the] other spends it on raising children, we will compensate the non-monied spouse in a prenuptial agreement by dividing assets fairly between the spouses should the marriage end."
- An Individual Retirement Account can be used a few ways in the course of a marriage, including rolling over a deceased spouse's IRA to your own, or you can contribute to a spousal IRA, which is an account that lets an employed spouse contribute to an unemployed spouse's retirement account.
- If you're married, you can have the status as next-of-kin for hospital visits, which grants you the ability to make medical decisions in the event your spouse becomes sick or disabled. "You also have the legal right to sue for wrongful death of a spouse and have decision-making power with respect to whether a deceased partner will be cremated or not and where to bury him or her," Schpooont & Cavallo LLP family and matrimonial lawyer and partner Sandra L. Schpooont says.
- A spouse can inherit an entire estate without tax consequences. "If the couple is not married, there will be taxes," Rower says. And if there's no will, a spouse still has

inheritance rights when the other spouse dies intestate—meaning a person passed away without making a legal will.

- If you're married, you can usually get on your spouse's health insurance and get a family rate. This is helpful when one spouse may not have health insurance through their own employer or isn't currently employed.
- If any issues ever arise over the paternity of a child with a married couple, the married couple may have less of an issue.
- Through your employer you can usually take a family leave if your spouse is sick, or bereavement leave if your spouse or someone in your spouse's immediate family passes away (Jacobson, consulté le 16/07/2018).

Par ailleurs, il aura fallu atteindre l'an 2015 pour voir légaliser le mariage homosexuel dans les 50 états des Etats-Unis. En effet, de nombreuses oppositions ont eu lieu en raison de la nature religieuse et genrée du mariage (entre un homme et une femme tel défini par la Bible) et de cette transgression sexuo-genrée aux schéma binaire genré classique. L'autorisation du mariage homosexuel aux Etats-Unis témoigne d'une résistance et d'une légitimation d'orientations sexuelles « alternatives ». Cependant, par la nature même du mariage, des inégalités étatiques reposent toujours entre les unions officielles et les unions non-officielles. *Sexuality* (la sexualité) « links power to truth production, and of which the dispositif of sexuality is a decisive component » (Foucault dans Grace, 2009, p. 66). Toutes ces normes jouent un rôle conséquent sur la sexualité contemporaine des femmes que ce soit dans les prisons ou dans la « société libre ».

Ces domaines exposent l'érotisation du pouvoir masculin, la normalisation de la soumission féminine et la représentation de la matrice hétérosexuelle avec l'infantilisation des femmes, l'impératif de la reproduction, le mariage et l'omniprésence du « PIV » (« penis into vagina sex » : les rapports sexuels impliquant la pénétration vaginale par le pénis). MacKinnon affirme que la sexualité telle qu'elle est construite, définie et acceptée dans la société provient du point de vue masculin (Fine, 2017, pp. 1-2).

Ensuite, après le travail de l'Eglise sur la sexualité, la médecine, la biologie et la sexologie (études de la sexualité) se sont efforcées de la contrôler et de la soumettre à des normes strictes et rigides qui impactent les femmes du 20^e et 21^e siècle malgré une prétendue libération des femmes et la légitimation de sexualités « alternatives » comme le mariage homosexuel aux Etats-Unis. En effet, Bozon et Leridon (1993) mentionnent des enquêtes modernes sur les idées normées de la sexualité des femmes (femmes interviewées dans ces enquêtes) qui démontrent la perméabilité de ces lois genrées comme la fidélité, les rapports sexuels uniquement si présence d'amour et/ou d'affection, le refus d'assumer les pratiques de la masturbation (« Andre Béjin, quant à lui, fait apparaître de manière originale, à partir de la réticence des femmes à déclarer s'être masturbées, la force de leur représentation du plaisir comme devant être partagé » p. 1184) et la normalité de l'hétérosexualité. Ces normes

correspondent à des rôles traditionnels conservateurs soutenus et encouragés par des normes capitalistes et patriarcales (division des rôles selon le sexe) qui scindent ainsi en deux la sexualité des hommes et des femmes. Les femmes se retrouvent stigmatisées, violentées et abusées par des individus masculins à maintes reprises et cela apparaît comme « normal » en raison du prétendu caractère sexuel et impulsif de l'homme. La sexualité organise les rapports entre les hommes et les femmes et autorise l'instauration de rapports de domination-soumission entre les deux groupes :

La sexualité n'est ni une institution ni un jeu; c'est un socle, un des chapitres fondamentaux des rapports sociaux de sexe (Bourdieu, 1990). La sexualité, le développement de la contraception et les transformations contemporaines de la condition des femmes n'ont pas modifié de fond en comble les places inégales des hommes et des femmes dans ce champ. Les femmes restent dépendantes, objet de représentation et objet d'un désir masculin dominant) (p. 1882).

La sexualité contemporaine se retrouve mêlée à de nouveaux éléments tels les moyens de contraception et une plus grande liberté sexuelle pour les femmes mais elle reste empreinte de préjugés et de déterminisme sexuel ancien qui conditionnent les femmes et les restreignent dans la diversité de leurs pratiques sexuelles. Joël met en valeur la primauté de la dimension maternelle de la femme sur son plaisir sexuel dans toutes les couches de la prison et réaffirme que la sexualité moderne de la femme tourne autour de la reproduction, de la honte et n'est pas associée au plaisir mais à la procréation. De même, Foucault (dans Grace, 2009) indique que la société occidentale n'apprend pas à ses individus à se donner du plaisir ou à parler de désir sexuel, que tout cela est caché et restreint à la reproduction (p. 66). Nous aimerions nuancer ce point avancé par Foucault en suggérant que le plaisir sexuel et ces désirs semblent davantage reconnus en ce qui concerne la population masculine états-unienne et que les femmes disposent de moins de liberté que les hommes pour exprimer et vivre leur sexualité sous peine de se faire insulter, stigmatiser, rejeter ou encore incarcérer à cause de pratiques sexuelles « déviantes » des normes conventionnelles féminines telles la prostitution, la délinquance sexuelle et la multiplicité des partenaires sexuels. La sexualité est partout et joue un rôle dans chaque rapport de pouvoir et de force de la société états-unienne. Elle a été si imprégnée dans de multiples discours et représentations que sa présence et sa puissance s'avèrent banales aux yeux des individus et par cette invisibilité, elle parvient à pénétrer et à influencer notamment la sexualité des femmes en prison :

Foucault's whole point is to show how productive, ingenious, resourceful, and inventive the dispositif of sexuality has been, so much so that, instead of referring to something concrete and material, sex has become the fluffiest concept of all, whipped into "the most speculative, the most ideal, and most internal element" of this dispositif (Grace, 2009, p. 73).

1.3 Sexualité des femmes en prison : entre passé et capitalisme moderne

La sexualité dans les prisons de femmes états-uniennes est un miroir des normes contemporaines sur la sexualité de celles-ci. La sexualité joue un rôle important dans ces rapports malgré les interdictions de rapports sexuels et intimes au sein des établissements pénitentiaires. En effet, malgré ses grands murs, la prison n'est pas un espace imperméable totalement exclue de la société « libre ». Elle est au contraire un microcosme de celle-ci et elle symbolise les lois qui y régissent comme le sexisme, le patriarcat, le racisme ou encore l'homophobie. La sexualité ne consiste pas seulement en des actes physiques, elle représente des codes, des significations et des rapports de force et de pouvoir entre différents acteurs de la société (Bozon et Leridon, 1993) :

Enfin, une étude de la sexualité ne saurait se limiter à analyser ce que font les corps; les acteurs attachent des significations, non univoques, à leurs pratiques et ces significations font partie intégrante de leurs comportements (p. 1175).

La sexualité en prison notamment celle des femmes est souvent associée au lesbianisme ou au néant (car les femmes, selon les grandes normes genrées traditionnelles ne sont pas des agents sexuels actifs capables d'initiatives en la matière). Parce que le désir sexuel tend à être vu par la population générale comme une chose naturelle et indispensable dans la vie des individus, les détenues seraient censées vivre des expériences sexuelles elles aussi mais comment est-ce possible et faisable lorsque la sexualité est interdite et sévèrement réprimandée dans les lieux carcéraux ? De plus, des points de vue androcentriques pourraient affirmer que cela ne peut se produire à part en cas d'abus ou de relations avec des agents pénitentiaires masculins car l'hétérosuprématie⁸⁸ règne dans la société américaine et l'homosexualité⁸⁹ est souvent intolérée en prison. La présence de sexualité, d'homosexualité ou de toutes autres pratiques sexuelles en prison est un symbole de résistance aux normes sexuées pesant sur les femmes américaines. La prison permet alors la création d'espaces alternatifs à la société et des écarts aux normes à cause des principes qui la constituent

⁸⁸ By comparison, hetero supremacy means heterosexuals who believe they are superior to non-heterosexuals and heterosexuality is the only acceptable practiced sexuality (...) For many hetero supremacists, male homosexuality and pedophilia are indistinguishable. They occupy the same magnitude of deviancy. This myth coupled with other abhorrent tales primarily targets homosexual males and casts them as the harbingers or moral filth. Interestingly hetero supremacy can show leniency towards sexualized feminine lesbians and bisexual women (OckyDub, 2017).

⁸⁹ Voir Chap 6.

(interdictions, espaces ultra féminins, femmes rebelles etc.). Pour insister une fois de plus sur l'influence de la sexualité dans les vies de la société américaine contemporaine, nous mentionnerons Joël (2017) qui pense que la sexualité est constamment liée aux objets non-sexuels et vice-versa : tout est imprégné de sexualité dans les prisons de femmes comme dans la société civile et par conséquent, elle régent et influence nos actions de tous les jours. Cependant, malgré une forte influence des normes sexuelles sur les détenues, ces dernières ne sont pas totalement soumises et elles disposent de pouvoir décisionnel et de contrôle comme l'explique la théorie de Foucault selon laquelle le pouvoir n'est ni linéaire, ni figé (Joël, 2017).

La prison et l'incarcération constituent des espaces et des moments privilégiés d'évolution – et non pas uniquement de déstructuration et de dégradation (Gaillard, 2008 ; Califano, 2012) – dans la biographie sexuelle des détenues, leur sexualité, en prison comme dehors, n'étant figée ni dans l'espace ni dans le temps (p. 269).

Ainsi, les détenues sont capables de réponse et d'opposition car la prison autorise et permet des zones de résistance et de déni de certaines normes genrées/sexuées en même temps que la réaffirmation de certaines. Ce caractère transgressif de la sexualité existe et démontre une résistance sexuelle, ou en d'autres termes, une résistance par le biais de la sexualité, contre des normes genrées et sexuées sur les femmes. Bataille, auteur français qui s'est largement penché sur la question de la sexualité comme outil transgressif, est mentionné par Laforest (1989) qui décrit la théorie de ce premier. D'après Bataille, la sexualité est un outil transgressif aux normes notamment la sexualité « déviante » (comme l'homosexualité, les rapports sexuels non procréatifs, les relations *queer*⁹⁰, transsexuelles etc.) et dans l'excès (partenaires multiples par exemple). Ce type de sexualité s'affiche contre la « sexualité conventionnelle standard » et s'apparente à un outil révolutionnaire pour l'agent pour affirmer sa différence, son individualité et sa prise de distance avec l'Etat, dans le cas par exemple des détenues : « Pour ce dernier, la sexualité jouait un rôle central dans la transgression des limites imposées par les forces réductrices de l'homogène » (p. 560). La différence entre Foucault et Bataille est que le premier n'utilise pas la sexualité comme un acte de rébellion mais montre à quel point elle est emplie de pouvoir et de discours normatifs alors que Bataille utilise la sexualité et ses excès comme un stratagème de rébellion face aux

⁹⁰ Un ou des individus qui ne souhaitent pas définir des relations comme hétérosexuelles, bisexuelles ou homosexuelles – les catégories sexuelles sont refusées pour se libérer des « étiquettes » et des systèmes sexuels organisant.

normes sexuées, au pouvoir et à l'Etat. La recherche s'efforce de combiner ces deux idées pour prouver en quoi la résistance dans les prisons existe via les transgressions genrées et sexuées contre le sexisme, l'hétérosuprématie et le patriarcat.

a) Les préjugés sexuels sur la sexualité des femmes en prison et à l'extérieur

Les préjugés sexuels sur la sexualité des femmes sont visibles dans les prisons de femmes et ils s'apparentent souvent aux préjugés visibles dans le monde libre (Deborde, 2017).

L'univers carcéral est un « *puissant relais du modèle contemporain de sexualité féminine légitime* », un lieu qui cristallise les « *injonctions contradictoires* » à l'égard des femmes en matière de sexualité, écrit Myriam Joël.

La prison semble définie et fonctionner d'après des règles informelles externes superpuissantes écrasant ou générant des possibilités de résistances externes. Les femmes ont des rapports sexuels et peuvent avoir des activités sexuelles sans requérir la présence d'un homme pour accomplir l'acte : cela symbolise une résistance contre les clichés et l'hétéronormativité (terme signifiant que l'hétérosexualité est quelque chose de normal, rationnel et naturel). Certaines de ces femmes sont sexuellement actives en prison comme dans la société extérieure (plusieurs partenaires, prostitution, lesbianisme, *queerness*). Un des préjugés qui imprègne la sexualité des détenues est l'impératif de la famille et des rapports sexuels hétérosexuels à des fins de procréation (Grace, 2009). Le rôle des femmes dans la sexualité ne serait donc pas de prendre du plaisir mais de remplir la mission de mère. Toutes mentions de plaisir, de désir et de langage osé pourraient être jugées et condamnées et les détenues sont alors encouragées à parler de leurs besoins de maternité et non sexuels afin d'être récompensées ou du moins non punies dans la prison. Aussi, Deborde (2017) relève un témoignage recueilli par Joël :

Pour beaucoup de surveillantes, détaille-t-elle, les femmes détenues auraient « *une activité sexuelle quasi inexistante en raison de leur absence de pulsion à assouvir, ou à tout le moins de leur capacité à la maîtriser.*

Les femmes détenues s'opposeraient donc « logiquement » ou plutôt « essentiellement » aux hommes détenus, incapables, eux, de résister à un besoin supposé irrépressible en raison de leur nature. Enfin, le dernier préjugé sexuel que nous soulignerons est la masturbation

féminine. Tout d'abord, pour nombre de détenues ainsi que d'acteurs externes à la prison, la masturbation est un acte masculin qui serait « inutile » voire « inexistant » chez les femmes car soit elles n'expriment pas de désir sexuel (ou en tout cas à très faible intensité) soit elles préfèrent vivre de « vraies » relations sexuelles avec une personne en face d'elles (car selon les mythes judéo-chrétiens ainsi que les normes traditionnelles sur la sexualité, la femme est un symbole de l'amour et de la douceur - elle aurait besoin de sentiments pour être intime avec un homme selon une logique hétéronormative. La masturbation serait associée à l'assouvissement d'une frustration sexuelle et ferait référence à une sensation négative et assez humiliante entièrement associée à l'homme (Joël, 2017). La majorité des études sur la sexualité en prison aux Etats-Unis concernent seulement les détenus hommes, comme si la masturbation des femmes n'existait pas. Cependant, une grande portion des femmes aux Etats-Unis pratiquerait la masturbation au quotidien (Hensley *et al.*, 2001).

It was 24 years later before another major study of sexuality was conducted. The Hite Report (Hite, 1976) dealt only with the subject of female sexuality. The data revealed that out of the 1,844 women surveyed, approximately 82% masturbated. The results of the next significant sexual research project, The Janus Report on Sexual Behavior (Janus & Janus, 1993), revealed that of the 1,384 female respondents, 38% were frequent masturbators, and 67% viewed masturbation as a natural part of life (p. 493).

Of the 245 female inmates who responded to the questionnaire, 66.5% had masturbated while incarcerated. Of the 161 who reported masturbating, 7% had not masturbated during the past year. More than 22% of the respondents masturbated once or a few times in the past year, and 7% masturbated every other month. Approximately 13% masturbated once a month or two to three times a month, whereas 10% of the respondents masturbated once a week. An additional 18.6% masturbated two to three times per week. Only 3.6% of the female inmates reported masturbating once a day. Finally, 2.9% reported masturbating more than once a day (245 détenues interviewées (38% de la population de la prison) en 2000 dans un établissement pénitentiaire du sud des Etats-Unis) (pp. 495-497).

Les prisonnières qui se masturbent transgressent, renversent et résistent à certaines normes genrées. Enfin, la masturbation peut être mal vue par ces femmes car il y a la présence de personnes religieuses et le sexe non procréateur peut leur être interdit (Joël, 2017). Aussi, on remarque aux Etats-Unis l'influence toujours présente d'anciens programmes carcéraux sur la sexualité qui visaient à décourager les relations sexuelles en prison et à instaurer des valeurs chrétiennes chez les prisonnières (Dold, 2017) :

Hughes says prisoners are also dealing with residuals from Christian-based prison programs like President George W. Bush's InnerChange Freedom Initiative, later ruled unconstitutional in 2006. That program taught prisoners that masturbation, homosexuality, and premarital sex—not to mention Dungeons & Dragons—were sinful. "That was the message being given to both prisoners and guards, and it's part of the reason this ideology around masturbation has driven forward," says Hughes.

Aux Etats-Unis, la masturbation en prison est interdite et peut-être sanctionnée (cellules d'isolement, amendes, interdiction d'avoir accès au « magasin de la prison⁹¹ », gazées à la bombe, etc., Dold, 2017), ce qui la rend plus difficile à réaliser pour certaines détenues. La masturbation est interdite pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre selon l'administration pénitentiaire états-unienne :

Justin Long, a member of the Bureau of Prisons' public affairs team, responded right away. He said the Bureau of Prisons prohibits inmates from "masturbating in public" in order to "ensure the safety, security, and orderly operation" of the prisons. "Engaging in public masturbation can be intimidating and/or offensive to staff and inmates," Long said. "In addition, this type of behavior can lead to significant safety and security concerns within the institution (e.g., the act may be a precursor to a sexual assault or it may precipitate fights/assaults between inmates who find this behavior offensive)" (Brown, 2017).

It tells the story of Josh Richards, a 29-year-old serving time for aggravated assault. Richards says that guards accused him of masturbating and stuck him in solitary confinement for nine months—?with nothing but a Bible?—?to punish him for his dirty act (...) In 2007, for example, a prison deputy at a Florida correctional facility saw Terry Lee Alexander—a 20-year-old prisoner doing time for armed robbery—masturbating alone in his cell (which was under video surveillance). The young inmate was promptly convicted of indecent exposure (...) Whitey Bulger, the Boston gangster who was convicted of 11 murders in 2013, was also caught masturbating during a guard's 3 AM rounds. As punishment, Bulger was placed in solitary confinement for 30 days (Brown, 2017).

La recherche reconnaît une évolution récente dans l'acceptation de la masturbation des femmes avec l'augmentation des discours et des images sexuels dans les médias, l'éducation et la prévention par exemple. Cependant, les témoignages récents des sanctions imposées aux « coupables » de masturbation, démontrent la présence de normes conventionnelles sur la sexualité toujours fortes et puissantes au sein des prisons états-uniennes. La masturbation ne reste pourtant pas toujours impossible à pratiquer. La masturbation, vue comme un délit dans la prison, se transforme alors comme un signe de protestation et de rébellion contre un institut empli de normes restrictives sur la sexualité.

We were in a 20 beds dorm so you never were alone, but there were other ways to deal with the situation. One way was to head into the bathroom. There was usually an established signal, such as a towel placed on the short wall that divided the toilets. Yes, people perfectly knew what you were doing, but they left you alone (when there was no officer around because you were punished if caught). I was a little self conscious so I've always preferred to do it at night in the bed. Obviously you had to keep quiet and respectful and if you needed a device you had to be very creative... LOL [ex-détenue Susan Smith] (Quora, 2017).

⁹¹ Le magasin est un lieu où les détenues peuvent s'acheter de la nourriture, des accessoires, des vêtements et autres objets : c'est une sorte de petite supérette avec des prix souvent élevés (par rapport aux salaires des détenues travailleuses par exemple).

Yes they do. it's very common. While searching an inmates living area I found a makeshift dildo constructed from the end of broom stick form rubber and a condom. I also walked in on an inmate in the shower seated in a chair with her legs raise letting the stream from the shower head get her off [Cedric Long, officier pénitentiaire] (Quora, 2017).

b) L'omniprésence des normes sexuées en prison de femmes

Il existerait une multitude des normes sexuées externes sur les femmes au sein même des prisons de femmes. A ce titre, les images des femmes en prison ou les images des femmes à l'extérieur sur la représentation et la réception de leur sexualité sont les mêmes : elles sont le « miroir du « modèle contemporain de sexualité féminine légitime » » (Joël, 2017, p. 259) et elles sont véhiculées par une partie des agents pénitentiaires qui agissent alors comme des transmetteurs (p. 242). On assiste à une remise en question de la révolution sexuelle (1960-1980 : reconnaissance du plaisir dans la sexualité ; acceptation de l'homosexualité ; vente de la pilule contraceptive dès 1960 ; mouvement de libération gay commencé en 1969 ; le mouvement féministe ; reconnaissance des relations sexuelles non-maritales ; les femmes sexuellement actives ; le rapport de Kinsey publié en 1948 : "Sexual Behaviour in the Human Male", *The Joy of Sex* d'Alex Comfort en 1972 ; cohabitation de couples non-mariés ; sexualisation de la culture dans les médias : *Playboy*, *Cosmo* ; Popescu, consulté le 17/07/2018) car elle était censée apporter plus de liberté sexuelle, de droit au plaisir et la reconnaissance de femmes comme des agentes sexuelles actives.



Figure 30 : Photos de la révolution sexuelle et du féminisme dans les années 60 aux Etats-Unis⁹²

⁹² Cullen, 2014, <http://jackcullen.myblog.arts.ac.uk/2014/01/28/barbara-kruger/>



Figure 31 : Thèmes de la révolution sexuelle : plaisir et libération sexuels, pilule contraceptive, association de l'amour et de la nature (mouvement hippie)⁹³

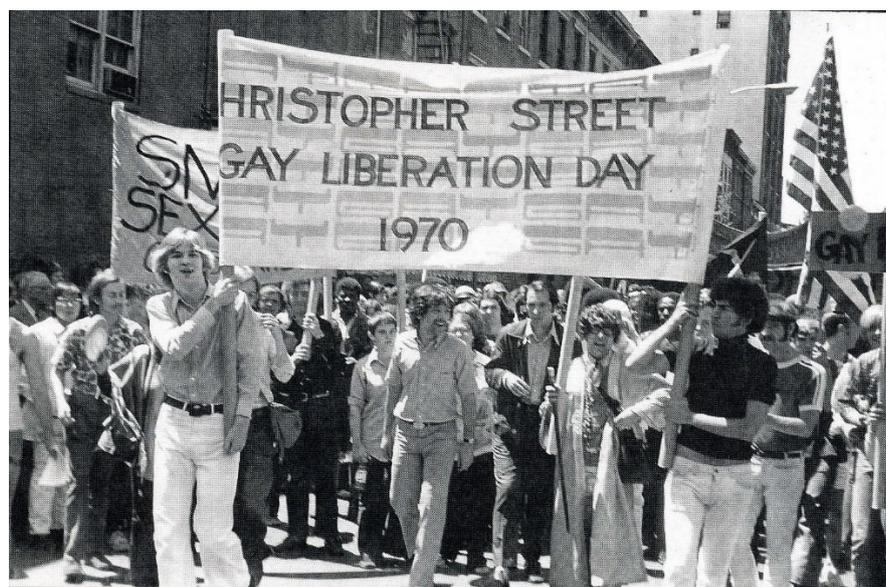


Figure 32 : Première *Gay Pride* aux Etats-Unis en 1970 à New York City⁹⁴

Néanmoins, en prison, la responsabilisation sexuelle des femmes, la peur de l'homme défini comme « prédateur sexuel », l'absence de reconnaissance de relations homosexuelles et l'encouragement à la contraception pour les femmes (pour se protéger d'éventuelles grossesses (non-désirées) et de maladies sexuellement transmissibles (MST) s'affichent comme les discours majeurs carcéraux au sujet de l'incarcération des femmes. Ainsi, Joël fait référence aux témoignages de certaines détenues qui voient la prison comme un vecteur oppressant de la liberté et de la confiance sexuelle des femmes où les dirigeants et l'AP placent la contraception et le risque de grossesse avant le plaisir sexuel et les relations sexuelles non procréatives. En effet, certaines femmes seraient alors conditionnées par l'impératif sanitaire qui incite les femmes à se protéger. Ce serait une façon de les contrôler

⁹³ Cullen, 2014, <http://jackcullen.myblog.arts.ac.uk/2014/01/28/barbara-kruger/>

⁹⁴ Rutgers University Libraries, consulté le 17/07/2018, <https://libguides.rutgers.edu/c.php?g=337114&p=2268835>

socialement et sexuellement. Paradoxalement, le fait de « repousser » le risque de grossesse détacherait le sexe de sa dimension procréative. En appliquant cela, l'AP participerait donc à la libération des femmes de la dimension essentialiste maternelle. Une fois de plus, l'AP exerce un renforcement et une résistance contre les normes traditionnelles sexuo-genrées des détenues états-uniennes. La rébellion des détenues passe par la prise de conscience de celles-ci d'être des agentes sexuelles actives qui ne répondent pas forcément à des normes et qui peuvent donc décider par elles-mêmes sans cette peur et cette pression sexuelle.

La prison comme la société affichent des représentations paradoxales et des normes contradictoires sexuées car tout est fluide (Joël, 2017, p. 187) : l'instabilité des discours et des rapports de pouvoir entraînent la création de représentations et d'actions sexuelles diverses au sein des prisons comme à l'extérieur. Joël suggère que la prison et la « société libre » mènent au :

renforcement et à la remise en question des modèles de conduites traditionnels, importation et [à l'] exportation des normes restreignant l'exercice de l'activité sexuelle, discipline et autocontrôle exercés sur les conduites sexuelles (pp. 259-260).

Ainsi, l'AP promeut étrangement à la fois des résistances et des soumissions à des normes sociétales sur la sexualité féminine comme la « valorisation des rôles domestiques d'une part et de l'injonction à l'autonomie et à l'indépendance d'autre part » (pp. 260-261). Et l'on pourrait se demander si la résistance provenant de la prison et du personnel et pas forcément des détenues dans certains cas, qui se transforme alors en résistance légitimisée, encadrée et acceptée est une résistance tout de même ? Aussi, on remarque l'importance en prison transmise par l'AP en général des enfants avant la sexualité et du stéréotype de la « bonne mère » et la « bonne épouse ». La prison utiliserait la maternité pour « remettre ces femmes sur le droit chemin », les femmes et les enfants apparaissent intimement liés dans les discours carcéraux et la conception essentialiste de maternité avant tout s'apparente à un « redressement » (Boutron et Constant dans Joël, 2017, pp. 260-261). Par son soutien aux normes sexuées en prison, l'AP retransmet des normes de la « société libre, » « l'institution se faisant « le lieu de rattrapage des socialisations sexuées » (Cardi dans Joël, 20147, pp. 260-261). Pourtant, l'AP invite en même temps à l'autonomie de ces femmes à l'extérieur par des formations professionnelles, l'opportunité d'exercer un travail et la prise de conscience des risques sexuels et de soumission. Contrôler sa sexualité s'avère être un moyen de devenir autonome, de pouvoir dire non, de garder le contrôle sur son corps. Cette

volonté d'instaurer des normes externes dans les prisons de femmes existerait pour modifier la vie post-carcérale de ces femmes et les transformer en « citoyennes idéales » (Joël, 2017).

Le contrôle de l'activité sexuelle des détenues peut être lié aux bénéfices qu'elles-mêmes sont supposées en retirer. Les considérations des professionnels à cet endroit se mesurent à l'aune de la visée post-carcérale des dispositifs mis en œuvre, dont on constate qu'ils s'efforcent de ne pas en limiter la portée à la période de l'incarcération mais d'en faire perdurer les effets après la libération. Dès lors, il ne s'agit pas d'imposer brutalement des règles de conduite mais d'exercer une influence transformatrice sur le système de pratiques et de représentations des détenues, un tel objectif venant légitimer un certain interventionnisme dans des questions d'ordre sexuel pourtant assignées à la sphère privée (pp. 237-238).

La résistance sexuelle aux normes, même si parfois encouragée et négociée par l'institution est souvent punie par des réprimandes des agents (les avertissements, les cellules d'isolement, l'interdiction temporaire de visites, du magasin, etc, Joël, 2017) et/ou de l'auto-contrôle qui s'avère plus facile à instaurer et à maintenir puisqu'il y a là une délégation du pouvoir et des réprimandes. L'AP instaure les normes sexuées de la société externe afin de transformer ses détenues et d'éradiquer des critères déviants en matière de sexualité. Après avoir analysé et compris l'histoire et l'évolution des normes sexuées et leur impact sur la sexualité des femmes ainsi que l'échange, la similarité et la perméabilité des normes sexuées entre les prisons états-uniennes et la « société libre » nous allons à présent nous intéresser plus précisément à la prison comme un espace sexualisé avec une richesse et une diversité de résistances sexuelles.

2. La prison : un espace sexualisé - Diversité de la sexualité en prison : résistances et limites

Selon une logique foucauldienne, tout est sexualité. Ce concept à la fois intime et universel des êtres humains fluctue et impacte chacun. La prison fait partie intégrante de la société et c'est pourquoi des traces de sexualité et de non-sexualité y sont visibles. Cependant, la sexualité est interdite dans les prisons états-uniennes. C'est pourquoi, la présence de la sexualité, et même des sexualités, manifeste une transgression à l'ordre établi dans les prisons états-uniennes, au sexisme impactant les libertés sexuelles des femmes ainsi que le patriarcat et l'hétérosuprématie qui veulent contrôler le corps et l'esprit des femmes à travers des restrictions directes et indirectes. Nous allons observer en quoi la prison est un espace sexualisé malgré ses normes répressives et « asexualisantes ». Tout d'abord nous nous pencherons sur le paradoxe opérant au sein des établissements/quartiers pénitentiaires

féminins qui concerne le désir sexuel (ou non) des femmes. Ensuite, nous analyserons la pluralité des preuves de sexualité dans les prisons et en quoi cette multiplicité d'actes sexuels agit comme des outils de rébellion quant à l'ordre sexué des femmes. Enfin, nous montrerons les limites de ces résistances sexuelles.

2.1 Le paradoxe du désir sexuel des prisonnières

Il existe un paradoxe fort au sein des prisons de femmes autour de leur (non-) sexualité. Beaucoup d'agents étatiques et sociétaux s'appliquent à ne pas relever la présence de sexualité chez ses femmes dû à des arguments essentialistes affirmant que les femmes n'ont pas ou ont moins de désir sexuel (au contraire des hommes). Aussi, ces mêmes arguments sont bien souvent hétérosexistes en raison de leur oubli, de la reconnaissance ou du mépris des relations non-hétérosexuelles. Cependant, d'autres agents expliquent que ces femmes, à cause de cet « absence de droits à la sexualité, » connaissent des périodes de manque qui conduisent à une frustration sexuelle. Un autre phénomène qui met en avant ce paradoxe est la fascination des agents extérieurs pour la sexualité des femmes. Ainsi, malgré de nombreuses normes sociétales et genrées transmettant des idées de « non-sexualité » ou d'absence de pulsions sexuelles ou de sexualité uniquement hétérosexuelle, les médias et le public s'intéressent à la sexualité de ces femmes : « Un sujet, qui relève autant *«de la fascination que de l'aversion»* » (Deborde, 2017 au sujet de Joël, 2017). Foucault l'a dit, la société contemporaine a été formée et est basée sur la sexualité. Les prisonnières s'apparentent alors parfois à des « bêtes de foire » réalisant des actes sexuels alternatifs et/ou déviantes aux yeux de la « société libre » états-unienne. Néanmoins, il est important de constater que nombre de médias, discours politiques et financiers reposent sur et mentionnent des rapports sexuels – la sexualité est hyper visible et omniprésente dans la société « libre » bien qu'elle soit associée au domaine privée. Le côté binaire de la sexualité se retrouve également à l'extérieur des prisons. Au lieu de réprimer les discours sur la sexualité, certains médias, l'éducation, des religions et des règles étatiques incitent les gens à s'exprimer un maximum au sujet de la sexualité et cette visibilité personnelle de la sexualité en revient à assurer une surveillance accrue sur ces personnes et sur leur sexualité qu'on qualifiera de déviantes ou non (logique foucauldienne).

A l'hypothèse d'une répression de la sexualité, Foucault substitue un dispositif réglé et polymorphe d'incitation à parler de sexe. Le dispositif de sexualité renvoie à cette volonté de savoir, aux mécanismes multiples qui, un peu partout dans la société, incitent ou aménagent la production de discours vrais sur le sexe (Olivier, 1988, p. 94).



Figure 33 : Laverne Cox (actrice dans la série *Orange Is the New Black*) sur la couverture de *Cosmopolitan* en 2018 (édition spéciale sur les personnes LGBTQ+)⁹⁵



Figure 34 : Couverture du *Time* sur les personnes transgenres (2017)⁹⁶

⁹⁵ Aiello, 2018, <https://www.eonline.com/news/908255/laverne-cox-is-cosmopolitan-s-first-transgender-cover-star-and-it-s-fierce-af>

⁹⁶ Steinmetz, 2017, <http://time.com/4703058/time-cover-story-beyond-he-or-she/>

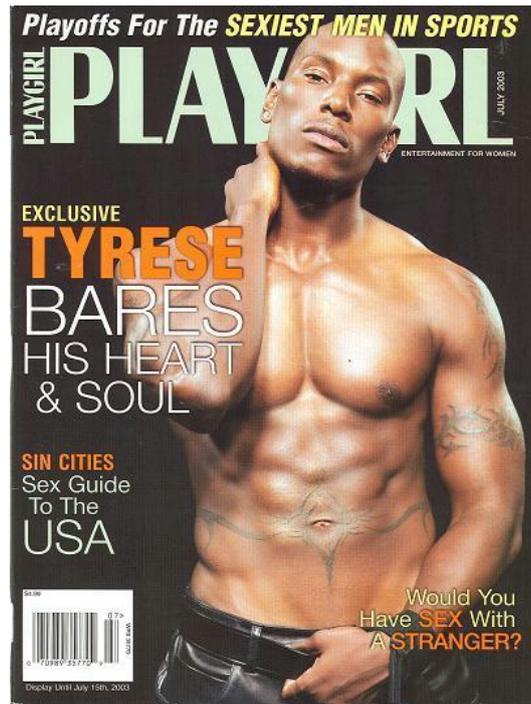


Figure 35 : Tyrese Bares en couverture de *Playgirl* (2003)⁹⁷

Le sexe devient plus visible et plus accessible aux yeux du public américain. Divers sexualités/genres sont présents dans ces médias comme les personnes transgenres, les personnes LGBTQ+, le plaisir sexuel des femmes ainsi que des hommes : la société états-unienne témoigne d'un changement dans sa tolérance à l'égard de sexualités et d'identités genrées longtemps considérées « déviantes », « anormales » ou « inexistantes. » Pourtant, le sexe dans les prisons américaines est banni, interdit et réduit au silence. Une façon d'instaurer un contrôle sexuel est de rejeter, se moquer et de punir les sexualités déviantes afin de promouvoir une sexualité conformiste à l'extérieur. En outre, il y a un tabou et une gêne à parler de ces sexualités en prison car historiquement et contextuellement les femmes ne sont pas associées au sexe (Joël, 2017). Les femmes sexuelles seraient donc parfois définies comme déviantes et rejetées. La sexualité est souvent considérée comme un besoin humain qui, une fois « en état de manque », peut entraîner des problèmes psychotiques. Certaines surveillantes interviewées par Joël estiment alors que refréner ces besoins et appliquer les normes « asexualisantes » de façon stricte est une mauvaise stratégie pour des êtres essentiellement sexuels (p. 35). La prison devient un endroit frustré et sexualisé à cause de l'interdit de sexualité (p.73). A cause de cette répression, certains discours médicaux et sociétaux affirment que les pulsions deviennent dangereuses et que la prison crée de

⁹⁷ Ogilvie, 2012, <http://www.thegloss.com/odds-and-ends/playgirl-offers-prince-harry-1-million-411/>

l'énergie sexuelle contre son bon vouloir. Grace (2009) met en lumière cette idéologie absolue du désir sexuel dans la société contemporaine :

According to one Lacanian scholar, desire is instituted on the basis of absence (...) Deleuze and Guattari declare that, on the contrary, it is not a pre-given lack that institutes desire; rather, lack—and all those sorry, familial, and oedipal forms of sexuality that go with it—is produced by the forces of desire because these forces, in turn, have been manipulated by historical processes specific to capitalism (p. 61).

Deleuze et Guattari ne placent pas le manque de relations sexuelles comme responsable du désir mais plutôt que les forces du désir sont manipulées par le capitalisme. Ainsi, ce dernier cherche à créer du manque donc du désir à des fins de consommation. En effet, si une personne voit la présence importante de discours sexuels dans les médias et dans son environnement, elle pourrait possiblement s'y intéresser et ressentir une envie voire un besoin de réaliser certains de ces discours : acheter/regarder/consommer des magazines/films pornographiques, des gadgets érotiques, divers accessoires pour les relations intimes, des calendriers érotiques, des sous-vêtements et habits sexualisés, etc. La non-réalisation de ces discours pourrait conduire les individus à se sentir « exclus », différents ou bien en sensation de manque et de non-accomplissement de désirs (incités par des logiques capitalistes contemporaines). Les femmes, précédemment agents asexués, deviennent des agents sexuels presque agressives en recherche de relations sexuelles. Cependant, Joël (2017) avance une opposition à ces stéréotypes sur la sexualité et annonce que contrairement aux croyances populaires, le désir des détenues n'augmente pas toujours avec le temps et elles ne vivraient pas toutes de la frustration mais plutôt des passages de désir à vide (p. 117). La sexualité se déroulerait à travers des cycles et le désir baisserait avec les années ce qui va à l'encontre de l'image de la prisonnière soit ultra sexuelle soit asexuelle. Les détenues n'apparaissent plus comme des personnes « hors-normes » mais comme des humaines avec des envies instables, inégales et fluctuantes comme le reste de la population, leur sexualité est alors normalisée, rationalisée mais surtout reconnue et le fait de rendre visible et réelle leur sexualité en prison (reconnaissance et affirmation des désirs hétérosexuels ou non, réalisation de rapports sexuels, questions sur la sexualité pas uniquement dans le cadre médical, masturbation, rejet des normes « femme-mère » et « femme asexualisée ») témoigne d'une rébellion étatique envers l'AP et contre les normes sexuelles de la femme.

Des tabous et des normes sont mis en place sur les prisonnières et sur leur sexualité afin d'appliquer des logiques patriarcales, hétérosuprémacistes et sexistes à leur

encontre et de réduire une rébellion sexuelle par exemple. Un des tabous est que la femme puisse être sexuellement active : on nie et opprime ses sexualités visibles et on les associe à celles des hommes (Joël, 2017). Le tabou de la sexualité des prisonnières se voit dans le peu d'études à ce sujet et parmi le personnel des prisons. Le tabou provient de normes sociétales représentées dans la prison qui symbolise l'homophobie, le sexisme et la répression sexuelle en renforçant des règles traditionnelles féminines sur le genre et sur la sexualité des femmes. D'après Joël (2017), ce tabou et cette gêne au sujet de la sexualité proviendraient du mystère, du dégoût, de l'aversion et de la fascination envers toute chose qui transgresse, perturbe et concerne l'intimité des personnes. Les réactions de rejet et de peur se multiplient en raison de l'ignorance et de l'interdit au sujet de la sexualité. Les sexualités « déviantes » (qui ne correspondent pas à la norme) sont souvent vues comme des pathologies comme les personnes transsexuelles par exemple (la transsexualité est toujours classée comme une maladie dans le DSM-5⁹⁸). D'autres normes sur les femmes (et les hommes) s'ajoutent telle l'hétérosuprématie qui impose la matrice hétérosexuelle et qui considère les relations homosexuelles/*queer* comme inférieures. Aux Etats-Unis, les rapports sexuels entre les détenus est interdit ainsi que la masturbation et le plaisir sexuel de toutes sortes. Les rapports sexuels sont seulement autorisés lors de visites conjugales (4 états⁹⁹ les autorisent). Les rapports intimes avec les membres de l'administration pénitentiaire sont aussi bannis et condamnables.

Federal law criminalizes all sexual relations and sexual contact between prison staff and inmates (...) First, the crime of sexual abuse of an inmate is only a misdemeanor punishable by a maximum sentence of 1 year, unless the staff member uses force or overt threats to sexually abuse the inmate (*Office of the Inspector General, 2005*).

Contre les valeurs morales, la sexualité se doit de rester cachée notamment dans le cas d'individus « déviants » et stigmatisés par le reste de la population. Au lieu de procéder à des injonctions directes, les surveillants tentent de faire d'internaliser ces normes au lieu de les contrôler directement, les détenues doivent apprendre à se comporter en public et à normaliser la non-sexualité, à autosurveiller leur corps et leurs comportements sexuels, de

⁹⁸ Le DSM-5 est la cinquième édition du DSM (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*), le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Une référence que l'on doit à l'APA, société américaine de psychiatrie. Le DSM a pour but de référencer et classer les critères et recherches sur les troubles mentaux, de constituer un langage commun utilisé par tous les cliniciens, de comprendre l'étiologie et la fréquence d'un trouble, et si besoin, de mettre en place des actions de santé publique (*Le Journal des Femmes*, consulté le 17/07/2018).

⁹⁹ Californie, Connecticut, New York et Washington.

genre et d'orientation sexuelle (Joël, 2017, p. 33). Au lieu de réprimer des sexualités de façon permanente et effective, le personnel et l'AP en général échouent dans ces interdictions absolues et la sexualité affecte l'entièreté de la prison : la prison est sexualisée par des normes ou des actes et ne peut se libérer de schémas et d'actions sexuels malgré des pouvoirs étatiques oppressifs et autoritaires. Le sexe devient une arme et un droit contre l'AP et la société au profit des détenues.

2.2 Présence plurielle de sexualité en prison : rébellion et émancipation de la femme

Les sexualités sont présentes dans les prisons de femmes malgré l'interdiction de ces relations. Braver cet interdit est dans certains cas une rébellion directe au règlement de l'AP et à des normes répressives opérant sur les femmes de la société états-unienne.

a) La diversité des sexualités

La sexualité n'est pas un concept, un acte ou un « privilège » (selon certains) réservé au « monde libre ». La sexualité traverse et habite certaines femmes incarcérées mais parfois sous des formes et des moyens différents en raison de contextes. Afin de mettre en avant cette diversité et cette existence d'actes et de pratiques sexuelles, « la sociologue Myriam Joël interroge des dizaines de détenues sur leur rapport à la sexualité dans l'univers carcéral, essentiellement masculin » (Deborde, 2017). La sexualité carcérale des femmes est spatiale, temporelle, relationnelle et institutionnelle (Joël, 2017). Elle se manifeste dans différentes couches, instances de pouvoir, dans divers lieux et à divers moments : la sexualité imprègne les murs. La chercheuse relève des sexualités différentes et s'efforcent de montrer comment elles se chevauchent, s'entrechoquent, communiquent, s'opposent et s'assemblent en différentes structures (p.26). Bien que des formes de sexualité aient lieu dans cet univers restrictif et autoritaire, les détenues font face à des difficultés pour les vivre et les mettre en place à cause des règles de l'établissement pénitentiaire. Cependant, certaines détenues parviennent à les contourner et cette volonté d'aller à l'encontre du règlement et de commettre des actes « illégitimes » dans des espaces d'ultra surveillance démontre des désirs sexuels présents chez des prisonnières. Pour les réaliser, celles-ci doivent s'adapter à la situation, aux surveillants et aux espaces collectifs ou privés (ou semi-privés) comme dans les cellules par exemple (p. 44) : des logiques d'organisation, de compréhension du contexte,

du lieu et du danger sont à appliquer de la part des détenues pour vivre ces relations. Les détenues développent des forces logistiques sexuelles plurielles avec l'expérience (elles essaient de savoir comment, quand et où elles peuvent avoir ces rapports/actes sexuels sans être vues de l'administration) et ressentiraient de manière moins absolue la peur liée à la réalisation d'actes sexuels dans les prisons de femmes (Joël, 2017). Des stratégies sexuelles sont mises en place et résistent aux principes non-sexuels de l'AP.

Sexualité implique variété¹⁰⁰. La prison n'est pas un isolat puisqu'elle est influencée par la sexualité des expériences précarcérales des détenues, des agents extérieurs et du personnel (Joël, 2017, p. 85) ainsi qu'une multitude de normes et de discours. Ces échanges jouent un rôle important sur les pratiques sexuelles carcérales. Aussi, selon Joël, la présence de discours sexuels sont à noter dans le courrier des détenues et peuvent aller de l'ordre de simples références érotiques à la pornographie. Même si ces « rapports sexuels » ne sont pas centrés sur le coït physique, la sexualité a lieu à plusieurs niveaux et se diffuse dans la prison en étant affirmée dans les écrits personnels, ce qui l'inscrit dans une perspective scripturale transgressive : « Dans les lettres on a un code avec mon chéri. Tu sais comment c'est un Twix ? Ca fait deux doigts. Donc je lui marque : « Nos soirées DVD-pizza-Twix me manquent [Marjorie, détenue] » (p. 98). Aussi, la chercheuse met en lumière la confection de *sex toys* (gadgets érotiques) artisanaux qui sont parfois trouvés (comme la récupération de fruits et de légumes, des objets cylindriques, des draps entremêlés, etc.) et affirment ainsi des pratiques masturbatoires et/ou des accessoires de plaisir. Enfin, il existe des rapports intimes entre certaines surveillants et détenues (p.78). Ces relations intimes, sexuelles et/ou romantiques, sont en rébellion directe avec les normes sexuelles de l'AP et des femmes et expriment la capacité de transgression sexuelle et étatique des détenues à travers l'utilisation d'actes sexuels condamnés dans les prisons.

b) La rébellion à travers les actes sexuels carcéraux

Au cœur des espaces carcéraux féminins se manifestent des résistances plurielles sexuelles afin de lutter contre l'AP et les normes sexuo-genrées ainsi que pour revendiquer le plaisir des prisonnières. Réaliser des actes sexuels dans des environnements hostiles à ces derniers est une façon de s'opposer et de se révolter contre des normes carcérales et

¹⁰⁰ Les actes *queer* seront étudiés dans le chapitre 6 car il s'agit d'un thème qui nécessite une analyse plus complète au vu de son importance et de sa pertinence dans nos recherches.

sociétales. Nous allons étudier comment ces actes sexuels sont réappropriés par ces détenues en outils de résistance et de manifestation. Tout d'abord, il faut reconnaître la fluidité du genre, du sexe et de l'ensemble des composants de l'identité afin de comprendre en quoi ces aspects peuvent être modifiés, fluctuer de manière inégale et défier des normes sexuogénérées. Certaines détenues déstabilisent ces discours en employant des performances sexuogénérées « alternatives ». Même si la prison veut être un endroit non sexuel, certaines détenues contournent ce schéma en créant des espaces sexualisés par des actes sexuels bravant les interdits et le tabou de la sexualité des femmes, on observe la création de « scripts sexuels » (Joël, 2017, pp. 93-94). La prison asexuelle voit se négocier des zones « sexualisées. » Les détenues s'émancipent et réussissent quelquefois à contourner les règles de l'AP : la résistance sexuelle existe, résiste, fonctionne dans certains cas et combat ainsi le sexisme, l'hétérosuprématie et le patriarcat qui tendent à dénigrer la sexualité (non hétérosexuelle) des femmes. Certaines détenues utilisent les relations sexuelles pour affirmer leur pouvoir en prison, renverser ces dynamiques de force, obtenir des privilèges et de l'influence (Joël, 2017, pp. 77-78). La prison est alors, selon l'auteure, un lieu de pouvoir par la revendication et l'affirmation de désirs sexuels des femmes tout en transgressant l'hétéronormativité par la présence de relations *queer*. Ces actes sexuels et ce « droit des femmes à disposer de leur propre corps » témoignent de valeurs féministes ancrées dans les prisons de femmes (Joël, 2017). Réaliser des actes sexuels reviendrait à combattre des valeurs patriarcales et les restrictions imposées sur les corps des femmes. Les femmes monopolisent une partie du pouvoir et s'affirment sexuellement, les détenues deviennent ou confirment être des agentes sexuelles actives. Aussi, on peut mettre en avant plusieurs profils de détenues qui agissent de manière différente sur le plan de la sexualité. Les détenues qui connaissent déjà le milieu carcéral ou qui ont plus confiance en elles vont parfois réussir à créer des dynamiques de résistances plus facilement que les détenues qui appréhendent la prison et ses normes. Les détenues qui n'ont pas peur de la prison, exercent du pouvoir et vont mettre en place des stratégies sexuelles afin d'en tirer du plaisir ou s'insurger contre les normes répressives de l'AP et de l'Etat (Joël, 2017, pp. 39-44). Selon Joël, il y a plusieurs moyens de contestation des normes sexuelles qui sont les suivants : l'évocation de la sexualité à haute voix et la masturbation par exemple. Ensuite, Joël (2017) suggère que parler de sexualité en prison est un acte transgressif car cela revient à l'exposer, à affirmer sa présence, et à faire reconnaître les désirs sexuels des femmes. Ces pratiques intimes dans la recherche du plaisir résistent au stigma et aux clichés sur la sexualité contemporaine des femmes (dans laquelle la masturbation n'aurait pas sa place en raison de son caractère

majoritairement masculin). Ces normes répressives sociétales sont potentiellement renversables grâce à la fluidité du pouvoir et par là, de nœuds de résistances (Foucault dans Barker et Scheele, 2016). Toute convention genrée et sexuée est une parodie et une répétition de diverses performances. Parce que ces conventions sont elles-mêmes des parodies de fausses vérités, il est alors possible de créer des parodies sexuées subversives et de mettre en place de nouvelles pratiques sexuo-genrées en combattant les catégories figées du genre et de la sexualité (p. 83). La résistance est alors à la portée de toutes les femmes et la sexualité s'affiche comme un moyen logique pour y parvenir – elle prouve la force féminine au sein d'univers masculins.

c) Une émancipation des femmes par la sexualité

Le passage en prison permettrait à des femmes de se retrouver et de prendre de la distance avec la population masculine en raison de leur exclusion spatiale et des ségrégations genrées. L'incarcération peut être synonyme d'émancipation féminine et ce qui vient renforcer cette idée est la possible sexualité ou non-sexualité des femmes. Elles parviennent à prendre confiance en elles en normalisant et en rationalisant leur sexualité et leurs désirs sexuels qui n'apparaissent plus comme « déviants » ni interdits à leurs yeux (Joël, 2017) :

Paradoxalement, souligne Myriam Joël, la prison est aussi un « *espace d'affirmation du pouvoir féminin* ». L'incarcération permet aux détenues de se réapproprier leur propre corps – par exemple par la (re)découverte du plaisir sexuel, parfois avec une autre détenue. L'incarcération peut être l'occasion d'ouvrir une réflexion sur le couple, initiée par les professionnels (psychologues, sexologues...), et d'aboutir à une prise conscience de l'emprise exercée par un partenaire, relate l'ouvrage (Deborde, 2017).

Cela signifie que la prison est un espace où les femmes peuvent s'émanciper et développer une puissance féminine par la sexualité et/ou la prise de conscience sur le côté néfaste de certains partenaires masculins. Des détenues réussissent à remettre en cause le comportement des hommes, comprendre mieux ce qu'elles subissent et ainsi à décider d'arrêter ou de changer ces relations inégales et sexistes. Ainsi, ces femmes peuvent décider de ne plus poursuivre leurs relations romantiques ou du moins de ne plus avoir d'actes sexuels/romantiques avec ces hommes afin de manifester leur résistance et leur opposition à certains abus commis à leur égard sous des logiques sexistes et patriarcales (la femme-objet, l'absence de plaisir pour la femme et la prédominance du sexe androcentrique). La prison opère alors une « dés-orientation intime » (Joël, 2017, pp. 90-91) et se transforme pour certaines prisonnières en espace de remise en confiance ou de pause dans ces relations

sexuelles négatives. Cette volonté de non-sexualité (avec les partenaires ou les individus hommes au sens général) permettrait donc aux femmes de se reconstruire et de ne plus subir ces violences sexistes et patriarcales pour entamer une nouvelle période féminine de résistances sexuelles et genrées. Le fait de refuser des actes sexuels à des hommes est une manière de s'insurger et d'exprimer son mécontentement et ses revendications : les femmes ne sont pas à la libre disposition de leur partenaire et affirment leur non-envie de désir sexuel (avec certains hommes du moins). Elles passeraient du stade passif à actif et prendraient le pouvoir par cette non-sexualité. La sexualité est alors un outil stratégique de rébellion contre les normes genrées et sexuées et peut conduire à une opposition étatique et sociétale contre le patriarcat et le sexisme à l'égard des femmes.

2.3 Les limites de la rébellion sexuelle

Malgré la présence de contestations sexuelles de la part des détenues, des limites à leur existence et à leur efficacité existent. Des normes, des discours et des actes aident à encadrer et à amoindrir ces résistances et notamment le cliché qui affirme que la prison est dénuée de sexualité par son pouvoir contraignant et qu'elle rend ainsi ses détenues incapables sexuellement (par la privation d'activité hétérosexuelle conjugale assumée en raison de vues hétérosexistes et hétéronormatives) (Joël, 2017, p. 237). Le corps s'affiche comme un outil de pouvoir et la prison couperait les corps de pouvoir sexuel pour mieux les contrôler. Une des manières d'opprimer et de maîtriser ces corps sexuels est de cacher et de rendre tabou la sexualité. La sexualité devient marginalisée, réprimée et crainte car elle conduit possiblement à des représailles morales, physiques et/ou psychologiques (avertissement, cellules d'isolement). L'auto-contrôle des actes sexuels est en partie provoqué par la peur et s'associe à la pudeur, la morale, le choc et le dégoût (p. 88) : réactions qui semblent se manifester dans les normes extérieures au sujet de la sexualité des femmes. Le but est de transmettre aux détenues des notions de pudeur et de sexualité immorale et « anormale » via le processus du panoptique (Foucault). Joël (2017) parle de « sexualité invisible » (p. 85) car si elle n'est pas observable, elle est tolérée. Cependant, garde-t-elle son caractère transgressif si elle ne se voit pas ? Le déni et la volonté de reconnaître l'existence de ces actes renforcent l'idée que cette sexualité n'a pas de valeur ni d'existence (légitime) et que les agents carcéraux par leurs propres normes genrées sur les femmes et les

détenues et sur la sexualité en général, ne reconnaissent pas de transgressions sexuelles : l'AP parviendrait ainsi à amoindrir ces oppositions sexuées en leur niant toute existence.

Certaines transgressions sexuelles se voient réduites soit par l'AP, soit par les transgressions elles-mêmes et les normes qui en découlent. Ainsi, nous avons déjà fait allusion à la présence de courrier érotique et/ou pornographique entre les détenues et leurs partenaires à l'extérieur. Ces courriers sont autorisés mais ils n'en restent pas moins soumis à la censure si jugés trop crus par l'AP car cet « excès » de sexualité, qui correspond en fait à la reconnaissance et à l'affirmation de désirs sexuels chez les femmes, peut être considéré comme pathologique et une incapacité de se maîtriser sexuellement contrairement à ce que devrait leur dicter la nature féminine (pp. 97-98). L'AP dénonce une atteinte à la pudeur et un auto-contrôle se met en place par les détenues pour ne pas connaître la censure via les écritures codées et l'humour par exemple.

Most topics are acceptable, so write about anything you want. If you want to write a letter of a romantic or sexual nature, you can, as long as you are comfortable with jail officials reading it as well (*WikiHow*, consulté le 18/07/2018).

I send them and my man has not gotten into trouble yet. I do not know what they can get in trouble for. I thought if I go too far in the letter, they just won't give my man the letter. Maybe I am wrong. He has gotten all mine so far. For the first letter I sent to him, I gave nicknames for body parts because I wasn't sure if I was allowed to write the word in the letter, lol. Now I write a lot more then just the proper name of the body. So unless someone else has had a different experience, just answer his questions and enjoy (Maggiegirl, 2012, *PrisonTalk*)

Me and my husband send very explicit, like XXXX rated letters to one another.. they can't do anything about it... besides they can get porno magazines in there, just no nudity pics from home. So to be quite honest you have nothing to worry about (Jasnbeng, 2013, *PrisonTalk*)

I send and receive them.. It's his turn. We call them smut letters and they are very explicit. So far, no trouble whatsoever (Drage's girl, 2013, *PrisonTalk*).

I can write pages and have. Many, many 'hot stuff' letters. No one got in trouble but I got a letter back one time. Let's just say it was a little too forceful for the mail clerk, I guess. The letter they sent back only said it was too violently graphic. There was not even any whips, chains or blood...just a little force. Okay, a little more than Christian shelled out, but still.... (Anjewel, 2013, *PrisonTalk*).

Aussi, les détenues qui entretiennent des relations avec des surveillants, peuvent aller à l'encontre des résistances sexuelles car ces relations s'avèrent possiblement empreintes de pouvoir inégal et de violence symbolique (Joël, 2017, p. 79) impliquant des rapports de domination et de soumission. Des actes sexuels avec des partenaires masculins ont quelquefois lieu dans les prisons et ces rapports sont possiblement les témoins d'une soumission et/ou d'une dépendance à ces agents masculins liées à des expériences pré-

carcérales. Et même si ces relations se révèlent égales et emplies d'affection sincère et respectueuse, elles doivent être maintenues secrètes car elles représentent des transgressions suprêmes et des troubles dans l'organisation carcérale et sociétale hiérarchisée (p. 79). Malgré une transgression sexuelle, le silence requis de ses relations ne contribue pas à une opposition forte et révolutionnaire. Certaines détenues angoissent à l'idée de perdre leur attraction sexuelle auprès de leur partenaire à cause des stigmas sur les prisonnières et d'un physique féminin parfois transformé (maquillage, habits, coiffure, manque d'efforts physiques, etc.) (Joël, 2017, p. 114). Par conséquent, certaines d'entre elles usent de leur attraction sexuelle pour maintenir les liens conjugaux. La peur de perdre son partenaire s'instaure, peur renforcée par des longues périodes de séparation forcée, alors elles cherchent à faire plaisir au partenaire en exprimant une volonté de leur plaire (p. 93). Bien qu'elles affirment leur pouvoir sexuel et démontrent une résistance sexuo-genrée à l'institution, ce ne sont pas forcément des forces sexuelles individuelles étant donné qu'elles affichent une volonté de satisfaire l'homme et de penser à son plaisir plutôt qu'au leur. De plus, les détenues entre elles peuvent manifester des réactions hostiles à ces expressions oppositionnelles sexuées en invoquant la catégorie exclue et discriminée de la « femme salope ». Par peur de ces insultes et le jugement de leurs pairs, un auto-contrôle de la pudeur se met parfois en place lié aux mœurs sur la sexualité. On cache, on censure et on restreint la sexualité à l'intimité à la suite de l'incorporation de mœurs. On observe alors la présence de stigma contre ces femmes « vulgaires » et ouvertement sexuelles qui sont vues comme déviantes et qu'on rejette (p. 184).

Enfin, la dernière barrière que nous souhaitons mentionner est celle des abus sexuels entre les détenues au sein des prisons. Les études oublient de considérer et d'aborder les agressions et les contraintes sexuelles opérant au sein des établissements carcéraux féminins entre les prisonnières. Ainsi, au vu des normes genrées reposant sur la femme et sa sexualité, il est difficile pour un grand nombre d'entre nous d'imaginer la femme en tant qu'agresseur actif sexuel car cela reviendrait à reconnaître des désirs sexuels impulsifs et des traits dominateurs jusque-là réservés aux hommes. Les hommes ne sont plus les seuls à détenir le titre de « prédateur sexuel » et les femmes peuvent alors utiliser la sexualité, non dans un but de libération et de révolution (même si elles s'opposent aux normes classiques) mais d'oppression et de violence envers certaines détenues. Ainsi, les abus sexuels en prison entre détenues transgressent les discours qui refusent d'assimiler la femme à l'image de l'agresseur sexuel (qui reste essentiellement masculin et détenteur d'un pénis) parce que les

femmes sont vues comme des victimes éternelles en raison de l'absence de leurs pulsions sexuelles (Joël, 2017, p. 250). On remarque la présence d'attouchements, de chantage et de domination, regroupée dans un « continuum de pratiques abusives » (p. 252) bouleversant ainsi les normes genrées de l'hétéronormativité et les rôles genrés de la femme en opprimant d'autres femmes.

Among former state prisoners, the rate of inmate-on-inmate sexual victimization was at least three times higher for females (13.7%) than males (4.2%) (*Bureau of Justice Statistics*, 2012).

The rate of inmate-on-inmate sexual victimization is at least 3 times higher for females (13.7%) than males (4.2%). This has been attributed to the fact that a majority of prison officials do not view female-on-female sexual assault as "true rape," making them less likely to reprimand inmates. Furthermore, as the female prison population has grown at a dramatic rate, states have been unable to keep up. Therefore, female prison facilities tend to be overcrowded and poorly designed, making them difficult to police (Piecora, 2014).

Ces violences sexuelles carcérales répètent souvent des schémas de soumission précaréaux liés à la condition de la femme dans la société états-unienne et dans ces cas précis, la sexualité n'aide pas à combattre le sexisme, les violences sexuelles et le patriarcat (qui se transforme ici en matriarcat¹⁰¹). Il est important de souligner que les femmes-agresseurs sont en résistance à cette soumission féminine tout en la perpétuant. Par ailleurs, certaines détenues acceptent cette soumission pour éviter les représailles, les violences, les conflits et pour obtenir certains privilèges en prison. On négocie et on échange des rapports de force impliquant de la domination et de la soumission pour se protéger. Ces rapports et recherches de privilèges derrière une personne au sexe « plus agressif » s'apparentent à des logiques du mariage et de l'hétérosexualité qui conduisent à plus de privilèges, d'acceptation et de protection. Le mariage serait alors un moyen de s'intégrer dans la société tout comme la soumission à une détenue « dominante » en prison. Ces prisonnières se révèlent puissantes (même si irrespectueuses de leurs partenaires féminines) et appliquent des techniques de chantage, de mise en couple forcé (elles obtiennent des faveurs émotionnelles et/ou charnelles) ainsi que des violences et/ou insultes sur les partenaires. Ces comportements généralement attribués aux hommes viennent mettre à mal les discours normatifs genrés sur les détenues et les femmes. Une hiérarchie s'installe entre les prisonnières ainsi que des pouvoirs de soumission et de domination sexuo-genrée en prison de femmes. On assiste alors

¹⁰¹ *Matriarchy* (matriarcat) : « A type of society in which women have most of the authority and power, or a society in which property belongs to women and is given to children by women rather than men » (*Cambridge Dictionary*, consulté le 18/07/2018).

à une perpétuation de clichés et à un renversement de pouvoir genré. Enfin, nous souhaitons mentionner que toute femme est concernée par ces pressions sexuelles peu importe son âge, ses origines, sa culture etc. mais ce sont surtout des femmes vulnérables et discriminées (comme les délinquantes sexuelles sur des enfants) qui sont touchées par cette discrimination sexuelle. Une hiérarchie sexuelle de pouvoir se crée dans les prisons et va à l'encontre des stéréotypes de la solidarité féminine, de la douceur des femmes et de relations sexuelles forcément romantiques. La prison devient alors un espace sexualisé démontrant des transgressions sexuelles et genrées aux normes reposant sur les femmes par la présence, la pluralité et les résistances sexuées contre le patriarcat et le sexisme. Cependant, bien que les sexualités diverses des femmes puissent être utilisées tels des outils de désobéissances internes, elles peuvent aussi exposer des limites et des normes répressives sociétales intégrées dans les espaces carcéraux féminins. La sexualité peut alors servir de stratagème étatique pour contrôler et réprimer davantage les détenues et dans une plus grande mesure, les femmes. La mère détenue, elle, est un autre élément des détenues états-uniennes qui représente ce paradoxe entre la transgression et le renforcement sexuo-genré des femmes états-uniennes.

3. Entre transgression et renforcement sexuo-genré : la mère détenue

La mère est un parent, elle est le gardien légal d'un ou de plusieurs enfants (avec ou sans le père). Sa mission, selon les normes conventionnelles états-uniennes, est de protéger et de subvenir aux besoins de sa progéniture. Le fait d'être incarcérée contraste et amoindrit cette dimension traditionnelle de la maternité. La femme n'est plus physiquement présente pour son enfant à part lors de visites : elle n'est donc plus dans le rôle absolu attribué par la société. Par son statut de « criminelle » et/ou de « délinquante », elle représente déjà un statut transgressif ; le fait d'être éloignée de ses enfants et de les avoir possiblement mis en danger par son incarcération (placement en famille d'accueil, rupture de droits parentaux, appauvrissement de la famille) renforce cette transgression du rôle essentialiste de la mère. Nous allons étudier en quoi le rôle essentialiste de la mère est soutenu et défendu par des acteurs de l'établissement carcéral puis nous évaluerons comment les mères détenues résistent aux discours sur la maternité traditionnelle.

3.1 Le renforcement du rôle essentialiste de la mère

La mère détenue est représentative de la transgression sexuo-générée des femmes états-uniennes puisqu'elle apparaît aux yeux de la société comme la « mauvaise mère » qui ne remplit pas son rôle essentialiste d'agente protectrice de ses enfants, rôle traditionnel pourtant considéré comme premier de la femme. Tout d'abord, il nous paraît nécessaire de rappeler l'importance de la maternité attribuée à la femme. Ces normes de maternités essentialistes et absolues sont renforcées par certains membres du personnel pénitentiaire : certaines mères enceintes se font crier dessus par des agents pénitentiaires et reçoivent des remarques désagréables moralisatrices sur leur condition de « mères indignes » qui abandonnent leurs enfants en raison de leur personnalité et de leurs actions égoïstes (Levi et Walman, 2017).

I was taken to prison with other inmates in a cramped, hot van. Some of them were also pregnant. When we got there and were getting off the van, the guards started yelling at us, "Nobody cares if you're pregnant! You shouldn't have got into trouble. You're a sad excuse for a mother. You don't care about your kids!" (...) You would think they'd give you more food, being pregnant, but they don't. You just eat what everybody else eats (...) I couldn't carry the bag like they wanted me to. There's a certain way you had to hold it, a certain way to walk, and I just kept dropping it. It was about ten pounds – it's your clothes, it's everything in there – and I wasn't even supposed to be lifting that. But the guards kept yelling, "You'd better not drop it again!" And I was like, "Uh, ma'am, this is heavy, I'm trying my best." (pp. 31-32).

Les détenues mères sont parfois vues comme des mères ayant échoué et qui ne méritent donc plus leur place dans la « société libre » car elles ont failli à leur rôle et elles ont mis en danger des enfants. En effet, Joël (2017) fait référence à la sacralisation de la nature de la mère et du corps de l'enfant. Il est interdit de toucher à ce dernier et la mère doit être bienveillante et protectrice du début à la fin. En cas de « déviance » à cette règle informelle, la punition, l'exclusion et le rejet attendent ces détenues : « La personne de l'enfant a progressivement été placée au cœur d'un système de prohibitions liant la sphère pénale à la sphère sociale au travers de représentations normatives sacralisant son corps » (p. 265).

Aux Etats-Unis, on met en place des *conjugal visits* (visites conjugales) pour créer en réalité des espaces semi-carcéraux de vie familiale : *extended family visits* (des visites familiales prolongées). Ce sont des espaces domestiques genrés hors de la prison et du monde extérieur pour favoriser la réinsertion et réparer à la vie conjugale en continuant à s'occuper des enfants. La sphère sexuelle possible dans ces lieux est diluée et disparaît presque derrière toutes ces normes genrées sur la maternité. La sexualité se noie dans l'omniprésence de la dimension familiale.

Today, conjugal visits are called extended family visits (or, alternately, family reunion visits). The official reason for these extended family visits is three-fold: to maintain a connection between the prisoner and his family, to reduce recidivism, and to provide an incentive for good behavior. States no longer use the phrase “conjugal visit” to emphasize the program’s inclusion of all family members, rather than just the prisoner’s spouse/partner (Raga, 2015).

In every state that offers extended visits, good prison behavior is a prerequisite, and inmates convicted of sex crimes or domestic violence, or who have life sentences, are typically excluded. The visits range from one hour to three days, and happen as often as once per month. They take place in trailers, small apartments, or “family cottages” built just for this purpose, and are sometimes referred to as “boneyards.” At the MacDougall-Walker Correctional Institution in Connecticut, units are set up to imitate homes. Each apartment has two bedrooms, a dining room, and a living room with a TV, DVD player, playing cards, a Jenga game, and dominoes. In Washington, any DVD a family watches must be G-rated. Kitchens are typically fully functional, and visitors can bring in fresh ingredients or cooked food from the outside. In California, inmates and their visitors must line up for inspection every four hours throughout the weekend visit, even in the middle of the night. Many prisons provide condoms for free. In New Mexico, before the extended visitation program was canceled, the prisoner’s spouse could be informed if the inmate had tested positive for a sexually transmitted infection. After the visit, both inmates and visitors are searched, and inmates typically have their urine tested to check for drugs or alcohol, which are strictly prohibited. Conjugal visits are not just about sex. In fact, they are officially called “family visits,” and kids are allowed to stay overnight, too. In Connecticut, a spouse or partner can’t come alone: the child of the inmate must be present. (Goldstein, 2015).

En empêchant la création d’espaces privés sexualisés, on chercherait à amoindrir les possibles transgressions sexuelles des femmes pour les conduire sur la voie de la « mère idéale ». Observe une primauté de la figure maternelle en prison et la maternité semble diamétralement opposée à la sexualité alors que toutes deux sont bien souvent étroitement liées (Joël, 2017, pp. 213-214). En quoi ces mères prisonnières réussissent-elles à s’opposer à des normes genrées et sexuées par leur condition même de mère ?

3.2 Transgression à l’essentialisme de la maternité

La transgression au concept de la maternité est une opposition puissante et radicale au vu des normes sexuées pesant sur les femmes de la société états-unienne. Elle symbolise une fracture dans les normes conventionnelles et démontre que des modes de maternité alternatifs sont possibles. Tout d’abord, ces femmes considérées comme des « mauvaises mères » prouvent qu’il est possible de contourner les schémas de la « mère idéale » et que leur condition de mère et/ou de femme enceinte renforce des résistances internes et externes à la représentation des femmes. Ainsi, Joël (2017) met en valeur l’exclusion de ces femmes détachées de ces modèles genrés maternels qui sont vues par le personnel, leurs pairs et la société au sens large comme des femmes malades, « déviantes » et différentes qui trahissent la condition de leur genre. Les mères en prison ne peuvent pas

être présentes pour leurs enfants en raison de leur incarcération et donc ne peuvent pas remplir ce rôle assigné par la société. Nous pourrions voir ici une façon d'exclure et de punir les femmes qui seraient alors privées de ce qui fait essentiellement d'elles de « vraies femmes accomplies ». Les mères en prison sont considérées par certains comme des échecs et une honte sociétale mais paradoxalement c'est justement grâce à ce statut qu'elles résistent à l'impératif de la « bonne mère ». La sexualité et la maternité s'influencent mutuellement (Joël, 2017, p. 217) et conduisent à des normes répressives ou à des libérations sexuo-genrées en ne remplissant pas les rôles attribués aux femmes par la société. Aux Etats-Unis, les prisonnières-mères arrivent à se réapproprier les espaces de visites familiales prolongées en ayant des actes sexuels à l'intérieur de ces zones (lorsque les enfants dorment, dans la deuxième chambre, et/ou dans la salle de bains). On parle de zones sexualisées via des scripts familiaux dans lesquelles la mise en condition d'actes sexuels est possible (pp. 110-111). Les femmes opérant dans ces schémas transgressent les normes genrées familiales car les activités sexuelles sont présentes et la prison ne représente pas un pouvoir absolument autoritaire et asexualisant. Les détenues parviennent à réaliser des contestations sexuelles à travers leur statut de mère qui est donc connecté dans cette perspective à la sexualité. Aussi, nous faisons allusion à un dernier point de la sociologue qui explique l'importance de ces espaces pour la puissance et l'émancipation féminine par rapport aux hommes. Ainsi, ces espaces entre le « monde incarcéré » et le « monde libre » permettent à certaines femmes de prendre confiance en elles, de devenir plus autonomes et de se rendre compte si elles ne sentent pas heureuses dans certaines relations amoureuses (pp. 110-111). Ils mènent à de possibles prises de conscience en provoquant des changements relationnels et identitaires, le pouvoir revient parfois aux femmes qui sont, selon les contextes et les identités, capables de modifier ces endroits et d'utiliser leur statut de mère pour s'affirmer contre le sexisme, le patriarcat et les normes sexuées et genrées des femmes : une résistance sexuelle se répand et s'affirme à travers les mères. Cependant, les présences de sexualités ne sont pas toujours synonymes de transgressions sexuelles et conduisent dans certains cas à l'oppression interne de ces femmes en raison de certaines démonstrations sexuelles.

4. Les limites des transgressions sexuelles : délinquantes sexuelles, femmes ouvertement sexuelles et autres sujets tabous

Qui dit résistance dit consentement et qui dit consentement dit résistance. Les noyaux de pouvoir s'entrechoquent dans les différents environnements et ni la résistance ni l'abdication ne peuvent être totales. Les transgressions sexuelles peuvent être interprétées de diverses manières et n'impliquent pas systématiquement une prise de pouvoir des détenues. En effet, l'usage, l'application et/ou la mention de sexualité chez ces prisonnières ne sont pas toujours efficaces dans des oppositions et peuvent conduire à une répression plus forte et plus intense de la part de l'AP, de la société ou encore des pairs. Nous nous tâcherons de dégager les limites de ces transgressions sexuelles de la part des détenues malgré l'usage de la sexualité pour contourner des normes sexuées et genrées sur les femmes et les prisonnières. Nous observerons tout d'abord le stigma qui repose sur les délinquantes sexuelles et notamment sur celles qui sont accusées de crimes sur mineurs puis nous analyserons les contestations rencontrées par les détenues abordant certains sujets sexuels ou bien les exposant de manière jugée excessive.

a) La répression des délinquantes (transgressives) sexuelles

Les discours recueillis auprès des acteurs carcéraux mettent en lumière l'idée que « la déviance des femmes est une déviance particulière : elle se définit non seulement par rapport à une loi, mais également par rapport à des normes médicales, morales et psychologiques. » (Cardi, 2007b, p. 36). Les femmes auteures ou complices d'agression sexuelle sur mineur sont invariablement présentées comme des personnes fragiles psychologiquement, souffrant de déficiences mentales ou intellectuelles, dont les actes constituent la répétition transgénérationnelle de violences subies dans l'enfance, et qui ont été entraînées par leur conjoint (Joël, 2017, p. 226).

Ces délinquantes sexuelles dévoilent un paradoxe au sujet des résistances sexuées en cela qu'elles contournent et défient des normes sexuelles sur les femmes états-uniennes en pratiquant des pratiques sexuelles « déviantes » et pourtant, elles ne rencontrent que très peu souvent du succès dans leur rébellion aux normes de la part de leurs pairs. Malgré le fait que l'on puisse parler de transgression sexuée et normée en raison de leurs actes sexuels, cette transgression est souvent imprégnée de connotations négatives et elle n'est pas mise en avant pour justifier l'émancipation des femmes et les droits et revendications des détenues. Ainsi, les délinquantes sexuelles sont les plus stigmatisées, surveillées et exclues (Taylor, 2009). En raison d'une manipulation médiatique, elles sont souvent les plus rejetées et craintes et ce, à cause de normes essentialistes qu'elles transgressent telles que la passivité

sexuelle des femmes et la « mère idéale » prête à tout sacrifier pour la protection de ses enfants. Aussi, les crimes sexuels restent très mal vus par l'ensemble de la société états-unienne puisque la société moderne occidentale s'est construite sur l'importance de la sexualité et des catégories sexuelles comme le schéma binaire de l'homosexuel et l'hétérosexuel, interdépendants de l'un et de l'autre (Taylor, 2009). De plus, la logistique capitaliste prônant la procréation, le couple hétérosexuel monogame renforce les critères des crimes sexuels transgressifs des normes sexuées et impacte notamment les femmes pédophiles. Nous vous proposons ici les définitions du viol dans le droit américain et le droit français :

The penetration, no matter how slight, of the vagina or anus with any body part or object, or oral penetration by a sex organ of another person, without the consent of the victim. (...) For the first time ever, the new definition includes any gender of victim and perpetrator, not just women being raped by men. It also recognizes that rape with an object can be as traumatic as penile/vaginal rape. This definition also includes instances in which the victim is unable to give consent because of temporary or permanent mental or physical incapacity. Furthermore, because many rapes are facilitated by drugs or alcohol, the new definition recognizes that a victim can be incapacitated and thus unable to consent because of ingestion of drugs or alcohol. Similarly, a victim may be legally incapable of consent because of age. The ability of the victim to give consent must be determined in accordance with individual state statutes. Physical resistance is not required on the part of the victim to demonstrate lack of consent (*U. S. Department of Justice*, 2012).

Le viol est défini par le Code pénal (article 222-23) comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. C'est un crime passible de la cour d'assises. On distingue le viol des autres agressions sexuelles à travers l'existence d'un acte de pénétration qui peut être vaginale, anale ou buccale. Cet acte peut être réalisé aussi bien avec une partie du corps (sexe, doigt...) qu'avec un objet. La peine encourue par l'auteur d'un viol est de 15 ans de prison. Cette durée est portée à 20 ans dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il est commis sur un mineur de quinze ans ou par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un PACS. Le viol est puni de 30 ans de réclusion criminelle lorsqu'il a entraîné la mort de la victime (*Droit-finances*, consulté le 18/07/2018).

Les deux définitions sont très similaires et bien que celle des Etats-Unis soit plus courte, elles englobent toutes deux la notion de consentement, de pénétration forcée de n'importe quelle manière et la possibilité d'être violé si on est un homme ou une femme (la définition précédente des Etats-Unis maintenait que seules les femmes pouvaient être violées).

Les hypothèses essentialistes et biologiques reposent sur le sexe de l'individu. Les agresseurs sexuels femmes se voient dénués d'existence et de légitimité (Joël, 2017). Cette déviance criminelle sexuelle est empli de règles informelles genrées, médicales, sociales et psychologiques androcentriques (p. 226). Les femmes qui franchissent ces normes sexuelles inversent les rapports de force sexués de la société patriarcale états-unienne et se voient souvent associées à des discours et des représentations collectives exprimant des clichés

comme des personnes malades, ayant subi des violences dans leur vie conjugale et/ou leur enfance et qui alors, ne sont pas aptes à imiter des féminités et des actes sexuels féminins normatifs (Taylor, 2009). Les délinquantes sexuelles sont présentées comme des monstres et des prédateurs à la place d'humains et on instaure des stratégies de stigma, de catégorisation et de peur auprès du public afin de pousser ce dernier à demander plus de sécurité et de punition envers ces femmes. Par ailleurs, certaines femmes auraient conscience de ces stéréotypes genrés et les utiliseraient pour possiblement amoindrir leur sentence carcérale. Elles reprennent les discours normatifs des agressions sexuelles en mettant la faute de leurs actes sur l'homme en mentionnant des abus sexuels vécus au quotidien ou dans leur enfance (Joël, 2017). Ces femmes conscientes de ces discours sexistes normatifs, résistent doublement aux normes sur les femmes en affichant des pratiques sexuelles « déviantes » des conventions sexuées et en se réappropriant des discours étatiques et sociétaux. Néanmoins, en acceptant « officiellement » le caractère passif qui leur est socialement attribué, elles endossent leur statut de victime et n'opère pas un renversement de situation complet dans les schémas sexués (p. 231). Ces femmes résistent au cliché et à l'impératif essentialiste et biologique de la « bonne mère » tout en s'inscrivant dans une démarche criminelle, destructrice et négative.

Enfin, les délinquantes sexuelles commettant des crimes sur les enfants transgressent les normes genrées-sexuées de la « bonne mère » mais se voient stigmatiser et rejeter par la société et leurs codétenues en raison de ces franchissements de limites (Joël, 2017).

Stigmatisation et l'exclusion des détenues incarcérées pour atteintes aux enfants (...) phénomène collectif par lequel ces femmes sont assignées à une position « hors champ », au regard de leur transgression du modèle maternel traditionnel (p. 225).

L'auteure suggère que ces détenues sont en forte contradiction avec l'image et l'aspiration au modèle de la « bonne mère » à cause de leurs actes criminels sur les enfants. Elles affrontent alors du rejet, de l'exclusion, du dégoût, de l'humiliation, le statut de « la mauvaise mère » et des insultes pour des crimes/délits très peu tolérés (pp. 221-223). « Une femme quand elle est mère, elle est protectrice » ou encore « même des fois, elles frôlent la débilité » (p. 228). Ces remarques proviennent de surveillantes et de pairs et arborent des connotations essentialistes et sexistes péjoratives. La généralisation, l'exclusion sociale et la persécution s'appliquent et discriminent les délinquantes sexuelles des enfants. Les femmes violentes et/ou agresseurs troublent l'ordre social. Ces femmes sont aussi souvent victimes d'abus et de violences par leurs pairs en prison, de mépris et de pression collective afin de

les punir de leurs transgressions genrées et sexuées et dans des logiques rétributivistes (Joël, 2017). L'impératif de la mère est toujours puissant et ce, dans tous les aspects normatifs de la femme états-unienne. Selon la sociologue, des difficultés existent pour discerner les mères qui abusent des enfants. En raison de la proximité et de l'intimité fréquente entre les femmes et leurs enfants comme lors des soins quotidiens qui englobent les bains, la mise au lit etc., il peut y avoir des attouchements non vus par les proches. Cela pourrait donc expliquer le sous-effectif statistique de ces crimes et tendrait à attribuer une dimension passive à ces femmes dans leurs désirs et leurs faits criminels (pp. 229-230).

Led by Lara Stemple [a team of researchers at the UCLA School of Law], the researchers analysed data from four large-scale federal agency surveys and found that these types of cases against both male and female victims are surprisingly common (...) Similarly, the 2010 survey [the Center For Disease Control's Survey], showed comparable results estimating that nearly 4.5 million men in the US had, at some stage in their lives, been forced to penetrate another person – and that in 79.2 per cent of cases, the perpetrator forcing the sexual act was a woman. Stemple's team also considered data from the U.S. Census Bureau which revealed that in 2012, a study of a percentage women and men who admitted to forcing sex found that 43.6 per cent of that subset were women, compared to 56.4 per cent of men (Young, 2017).

Most recently they pointed to a 2014 college study of 284 men and boys which found that 43 had been sexually coerced into unwanted intercourse, with 95 per cent of the perpetrators reported as being female. The researchers say that the data gives an interesting insight into the stereotype of women being considered only as passive or harmless. Instead, it highlights the reality that, while at a lesser rate, women can and do sexually offend (...) We call for feminist approaches – expansively interpreted – to challenge these stereotypes, making room to consider women who are abusive, power seeking, and sexually aggressive, while taking into account the troubled background many such women possess," the researchers concluded. "Those victimised by women are doubly harmed when we fail to treat their abuse as worthy of concern" (Young, 2017).

En plus des délinquantes sexuelles et des « mauvaises mères », d'autres démonstrations de sexualité carcérale pourraient conduire à de l'oppression renforcée plutôt qu'à une libération sexuo-sociétale des détenues.

b) Les sexualités « excessives » et tabous carcéraux

Des transgressions sexuelles au sein des prisons états-uniennes sont à observer grâce à l'existence et à la diversité de pratiques sexuelles carcérales conduisant à de possibles affirmations et émancipations des détenues (et des femmes dans une plus large mesure) par rapport aux hommes en s'opposant frontalement à des normes étatiques et genrées. Néanmoins, la présence de sexualité en prison peut aussi affaiblir ces rébellions. Par exemple, l'affirmation et l'expression de sexualités et de désirs sexuels à voix haute chez les détenues peuvent représenter une opposition à l'interdit de la sexualité (visible) en prison et

à la prétendue passivité sexuelle des femmes mais aussi mener à une condamnation ferme des détenues et de l'AP et amoindrir ces résistances sexuelles. En effet, on assiste à de possibles jugements des femmes ouvertement sexuelles, en accord avec leurs désirs et à la recherche du regard masculin et/ou féminin pour créer du désir charnel. Ces prisonnières sont souvent jugées sur leur physique, postures et langage de façon directe ou par l'intermédiaire de ragots : on note donc le contrôle social interne et panoptique par les pairs (et les surveillants) de ce qui est accepté ou non de la femme. Des insultes telles que « pute » et/ou « salope » (Joël, 2017, pp. 53-54) entraînent l'exclusion de certaines femmes. Nous pouvons comprendre que la « salope » décrit une femme jugée comme ayant trop de rapports sexuels et/ou qui ne sait pas contrôler ses pulsions ou encore qui ne se respecte pas. Elle arborerait une « sexualité sale » faisant honte à l'image traditionnelle de la femme. Les femmes plus aptes à parler de sexualité de façon crue sont vues comme des individus « peu convenables », ni gracieuses ni élégantes au contraire de ce que les femmes traditionnelles états-uniennes sont censées être. Ces femmes sont vulgaires car elles osent parler de sexe comme les hommes et transgressent les normes genrées. Le sexe et notamment la sexualité des femmes sont sales et immoraux selon certains discours et doivent impérativement rester privés ; le sexe ouvertement parlé apparaît essentiellement négatif et à éviter afin de parvenir à l'image de la femme conventionnelle idéale (p. 150). Par conséquent, si les femmes ne respectent pas cela, on exclurait les agentes rebelles trop ouvertes sexuellement et en acceptation de leurs désirs afin de mieux les maintenir dans leur catégorie de « femmes passives sexuelles ». Mais parler de sexe en public et en prison est une forme de résistance et d'affirmation des femmes en tant qu'acteurs et individus éprouvant des désirs sexuels en opposition à l'imaginaire collectif et l'impératif pénitentiaire qui dit que la prison est asexuée.

Le dernier point que nous mettrons en avant est le tabou de certaines sexualités sous peine d'exclusion et de répression de la part de l'AP et des pairs. Toutes les transgressions sexuelles ne sont pas les bienvenues en prison telles les pratiques masturbatoires clitoridiennes et la sodomie. Ainsi, la masturbation clitoridienne est uniquement associée au vagin, comme si la femme pouvait obtenir du plaisir sans l'aide nécessaire d'un pénis ou d'un simili du pénis, idée qui renforce l'hétéronormativité. Parce que la masturbation féminine a souvent lieu sans la présence d'un homme, cette sexualité vient déstabiliser les logiques patriarcales états-uniennes (Joël, 2017, pp. 155-156) : en assumant et pratiquant ces actes sexuels, la femme pourrait s'émanciper de l'homme temporairement ou constamment. Enfin, la mention de la sodomie est fortement condamnée par les pairs car elle est souvent

synonyme de pratiques sexuelles « déviantes » et « repoussantes ». Elle est vue comme sale, contre-nature, une invasion de l'homme et douloureuse (pp. 157-158).

Me prendre par-derrière, je refuse. C'est pas bien de faire ça par-derrière, j'ai pas envie d'être punie. C'est impardonnable de faire ça. (*Mais pourquoi ?*) Je sais pas, ça se fait pas ! C'est la boîte à faire ses petits besoins. Quand on s'est rencontrés, avec le temps il m'a demandé ce que je faisais et ce que je faisais pas, et je lui ai dit [Khadidja, détenue] (p. 157).

C'est une transgression aux discours normatifs culturels, religieux et même sociaux car elle ne s'inscrit pas dans des logiques reproductives capitalistes. Elle dérange possiblement les détenues et les confronte à leurs propres principes et limites moraux, c'est pourquoi elle fait à la fois partie des transgressions sexuelles et des limites à ces insurrections sexuées carcérales et sociétales. Malgré des limites à leur succès, les transgressions sexuelles existent et fonctionnent dans nombre de cas. Ces protestations affirment le pouvoir des détenues dans des environnements masculins répressifs. D'autres résistances aux discours normatifs genrés et sexués qui se développent et démontrent des rébellions contre ces derniers, sont les relations et les expériences *queer* qui s'apparenteraient à des outils de protestation et de déstabilisation de schémas normatifs sur l'orientation sexuelle et le genre des femmes et donc, sur la représentation des détenues états-uniennes.

Chapitre 6. Résistance contre l'hétéronormativité et l'homonationalisme : sexualités *queer* en prison en guise d'outils de protestation et de déstabilisation du schéma normatif de l'orientation sexuelle

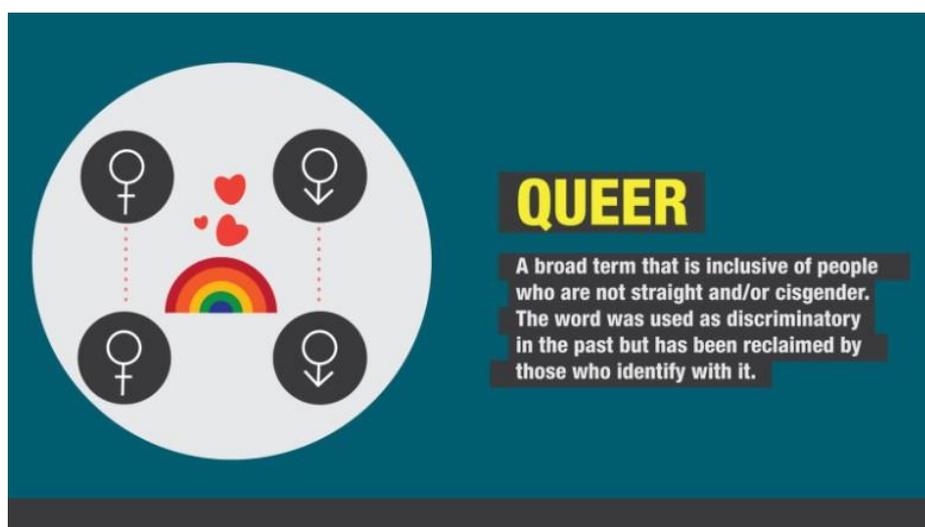


Figure 36 : Définition du terme *queer*¹⁰²

Un autre pan de la transgression des prisonnières au sein des établissements carcéraux est celui de la transgression par l'orientation sexuelle : l'homosexualité et/ou les actes et/ou identités *queer*. Tout d'abord, qu'entendons-nous par le terme *queer* ? Il varie du mot « homosexuel » qui, lui, renvoie à l'attraction pour une personne de même sexe. Dans la théorie *queer*, *queer* apparaît comme un terme plus complexe et instable. Il fait référence à un ensemble de pratiques, d'actes et d'identités non-conformes au schéma hétérosexuel traditionnel (le couple monogame homme-femme) et s'oppose aux schémas binaires homme/femme et hétérosexuel/homosexuel. Il englobe toutes les identités et les actes non-hétéronormatifs : LGBTQ+. Il permet de reconnaître et de respecter l'ensemble de pratiques sexuo-générées variées sur le spectre circulaire de la sexualité sans en favoriser certaines. Ce cercle qu'on appelle *Sexuality Spectrum* en anglais englobe toutes les orientations sexuelles possibles, les sexualités et les identités génrées sans chercher ni à les catégoriser ni à les définir : toutes se joignent, se chevauchent et toutes sont uniques. Il s'oppose aux identités binaires comme homme/femme ou encore homosexuel/hétérosexuel et promeut l'infinité et

¹⁰² Grinberg, 2017, <https://edition.cnn.com/2016/10/10/health/pansexual-feat/index.html>

la fluidité des identités et des actes. Certaines identités/pratiques sexuelles peuvent être identifiées sur le spectre telles l'homosexualité (l'attrance envers le même sexe que soi-même), la *queerness* (l'attrance et/ou la personnalité non-binaire pour plusieurs sexes/genres) la bisexualité (être attiré par les femmes et les hommes), l'asexualité (l'absence de désir sexuel et/ou romantique), la polysexualité (l'attrance pour plusieurs genres et/ou sexes), etc. Le choix du cercle est non-normatif puisqu'il rejette ainsi la représentation binaire des expériences sexuelles (l'hétérosexualité à gauche et l'homosexualité à droite par exemple). Aucune hiérarchie sexuo-génée n'est donc observable dans ce cercle. D'après certaines personnes qui plébiscitent le terme *queer*, se dire « homosexuel » revient à renforcer des schémas construits binaires, des aspects dominants/soumis et l'existence d'une majorité et d'une minorité de la population. La *queerness* en appelle à la liberté des corps et des identités en repoussant les normes rigides tandis que le changement, la temporalité et l'instabilité de l'humain sont reconnus et encouragés.

Nous allons voir en quoi de multiples aspects de la sexualité *queer* sont utilisés consciemment ou non, pour lutter et pour déstabiliser des schémas normatifs sexuo-génés pesant sur les femmes états-uniennes ainsi que sur les détenues. Dans ce dernier chapitre, nous relèverons d'abord la discrimination à l'égard des populations *queer* dans les milieux carcéraux féminins. Puis, nous mettrons en avant l'outil *queer* comme force de négociation et de changement en lutte contre le patriarcat et l'hétérosuprématie. Enfin, nous expliquerons en quoi cette *queerness* s'avère être un outil politico-sexuel contre le gouvernement états-unien en démontrant une volonté de rébellion *queer* pour la défense des prisonnières, des femmes et un changement socio-politique aux Etats-Unis.

L	G	B	T	T	Q	Q	I	A	A	P
Lesbian A woman who is primarily attracted to women.	Gay A man who is primarily attracted to men; sometimes a broad term for individuals primarily attracted to the same sex.	Bisexual An individual attracted to people of their own and opposite gender.	Transgender A person whose gender identity differs from their assigned sex at birth.	Transsexual An outdated term that originated in the medical and psychological communities for people who have permanently changed their gender identity through surgery and hormones.	Queer An umbrella term to be more inclusive of the many identities and variations that make up the LGBTQ+ community.	Questioning The process of exploring and discovering one's own sexual orientation, gender identity and/or gender expression.	Intersex An individual whose sexual anatomy or chromosomes do not fit with the traditional markers of "female" and "male."	Ally Typically a non-queer person who supports and advocates for the queer community; an individual within the LGBTQ+ community can be an ally for another member that identifies differently than them.	Asexual An individual who generally does not feel sexual desire or attraction to any group of people. It is not the same as celibacy and has many sub-groups.	Pansexual A person who experiences sexual, romantic, physical and/or spiritual attraction to members of all gender identities/expressions, not just people who fit into the standard gender binary.

Figure 37 : Définition des termes du spectre LGBTQ+¹⁰³

1. *Homophobie, queerophobie et incarcération des personnes queer*

L'homophobie et la « queerophobie » (la peur, la haine et/ou les discriminations contre les personnes/actes *queer*) sont présentes à l'extérieur (et à l'intérieur) des prisons en raison de leur non-alignement à certains critères de la société états-unienne contemporaine. Cependant, l'homophobie (et la queerophobie au sens large) n'est pas un phénomène récent. Sa présence et son influence varie en fonction des périodes historiques, des contextes et des discours sociétaux. Pour éviter des représailles, ces attirances/actes doivent quelquefois être cachés par leurs acteurs afin qu'ils puissent continuer à exercer ces sexualités et ces identités « alternatives » (par rapport aux normes sexuelles conventionnelles). Nous allons nous pencher sur les origines de l'homophobie dans les prisons et dans la société états-unienne afin de comprendre en quoi la perpétuation et l'existence d'actes homosexuels et *queer* sont des résistances frontales contre l'hétéronormativité et l'homonationalisme.

¹⁰³ Dupuis, 2016, <http://instinctmagazine.com/post/%E2%80%98lgbtq%E2%80%99-will-replace-%E2%80%98lgbt%E2%80%99-time-add-alphabet-it-2016>

1.1. Les origines de l'homophobie (carcérale) et ses représentations dans les médias

Pour mieux comprendre les contextes queerophobes qui ont lieu dans les prisons contemporaines des femmes aux Etats-Unis, nous allons d'abord en dégager les origines, les conditions et les discours qui les favorisent au cœur de cette société. Premièrement, définissons l'homophobie afin de mieux l'identifier :

Homophobia generally refers to a negative set of attitudes towards gay and lesbian identified people and to "same-sex" sexual practices and relationships (Barker et Scheele, 2016, p. 85).

Irrational fear of, aversion to, or discrimination against homosexuality or homosexuals (*Merriam-Webster*, consulté le 20/07/2018).

Fear and dislike of homosexuals (*Cambridge Dictionary*, consulté le 18/07/2018).

Homophobia: The fear, hatred, disgust, mistreatment, or intolerance of same-sex intimacy, relationships, "atypical" gender behavior, and/or people who identify as or are perceived as LGBT (*ALGBTICAL*, consulté le 19/07/2018).

L'homophobie signifie la haine, la peur et toutes les attitudes discriminantes contre les personnes et les actes homosexuels. Allant de la crainte à la non-tolérance, les attitudes varient et peuvent conduire à la violence et à l'agression. Il est nécessaire de rappeler que la notion d'homosexualité a été fondée et mise en valeur récemment et qu'elle est une catégorie d'identité créée par des contextes et des valeurs sociales, économiques et genrées de l'époque contemporaine tournant autour de la sexualité (Bozon et Leridon, 1993).

Le terme contemporain d'« homosexualité » [qui] apparaît seulement vers 1870 (Foucault, 1976, p.59), pour désigner une « espèce » définie, par « une certaine qualité de la sensibilité sexuelle » et un goût *exclusif* pour les individus de même sexe (Barker et Scheele, 2016, p. 1178).

Selon Pickett (2002), la présence d'homosexualité a été reconnue dès la Grèce antique. Cependant, les mots tels qu'hétérosexuel et homosexuel n'existaient pas. Il était considéré normal pour les hommes de haut rang d'avoir des aventures avec de plus jeunes hommes éduqués. Ainsi, il s'agissait de personnes cultivées, avec des moyens financiers et une ouverture sur le monde au contraire des femmes et des esclaves qui n'étaient pas libres et ne disposaient pas de tant d'opportunités culturelles et éducatives. Des figures célèbres comme l'empereur Alexandre le Grand furent connues pour leurs relations homosexuelles. Durant l'Empire romain, l'homosexualité était relativement tolérée (empire influencé par la Grèce antique) malgré une intolérance croissante dû à des périodes de trouble économique et social. Avec le déclin de l'Empire romain et la montée des royaumes barbares, la tolérance envers l'homosexualité prévalut. Puis, du 12^e au 14^e siècles, avec la propagation et la prise de

pouvoir du christianisme, l'homosexualité fut de plus en plus vue comme un pêché : les condamnations morales et physiques se développèrent.

Lateran III of 1179, stated that "Whoever shall be found to have committed that incontinence which is against nature" shall be punished, the severity of which depended upon whether the transgressor was a cleric or layperson (quoted in Boswell, 1980, 277) (Pickett, 2002).

Les termes « sodomie » et « sodomite » apparurent à cette époque et prirent une connotation négative. Cependant, un sodomite ne signifiait pas un homosexuel. Le sodomite faisait référence à l'acte de sodomie et non à une identité et/ou à une orientation sexuelle. La sodomie pouvait avoir lieu avec un homme ou une femme, cependant la sodomie avec une personne du même sexe était vue comme la pire de toutes selon certains (Pickett, 2002).

A sodomite was understood as act-defined, rather than as a type of person. Someone who had desires to engage in sodomy, yet did not act upon them, was not a sodomite. Also, persons who engaged in heterosexual sodomy were also sodomites. There are reports of persons being burned to death or beheaded for sodomy with a spouse (Greenberg, 1988, 277) (...) The gender of one's partner is again not of decisive importance, although some medieval theologians single out same-sex sodomy as the worst type of sexual crime.

Les sanctions contre les actes homosexuels s'intensifièrent à travers l'Europe jusqu'au 18^e siècle, cependant certains pays enlevèrent la sodomie de la liste des peines capitales (Pickett, 2002). La science et la médecine furent les domaines qui s'y intéressèrent particulièrement d'un point de vue scientifique (autre que moral). Avec la révolution industrielle, les Etats eurent besoin et connurent une population grandissante, de travailleurs forts et de familles solides : les rôles genrés étaient clairement distingués. La médecine créa la pathologie de l'homosexuel. Elle affirma que l'homosexualité n'était pas un choix et qu'il fallait soigner ces personnes. Cette attitude permis de décriminaliser davantage les homosexuels mais aussi de les faire paraître comme des personnes mentalement souffrantes. Certains médecins souhaitaient enlever les sanctions pénales sur les homosexuels et cherchaient à les encadrer et à les réintégrer dans la société. Un de leurs buts était d'empêcher les enfants de devenir homosexuels et donc de trouver les raisons et les conséquences de cette prétendue « maladie ». Entre le 18^e et le 19^e siècles, l'homosexualité devint une identité sexuelle (Pickett, 2002).

Le terme et les pratiques de « l'homosexualité » sont alors devenus publiquement connus dès la fin du 19^e siècle. A la même époque, est arrivé le capitalisme de masse qui vient maîtriser et normaliser certains comportements dans un but stratégique, économique et

productif. Le capitalisme discipline la sexualité et trace des lignes entre les normes sexuelles acceptées et les « déviantes ». Les rapports sexuels et romantiques hétérosexuels « conventionnels » (monogames) sont promus comme la norme.

Brenda Spencer montre qu'il existe une représentation sociale du contenu normal de l'acte sexuel. Selon cette représentation un acte sexuel implique une pénétration, conduisant à l'orgasme des deux partenaires en même temps; il concerne deux personnes de sexe opposé » (Barker et Scheele, 2016, p. 1884)

Les actes sexuels hétérosexuels sont normalisés et apparaissent alors comme le modèle relationnel prédominant à suivre, d'où une homophobie naissante envers ces personnes qui ne suivent pas les lois de l'orientation sexuelle de la société. Ces logiques sociétales reflètent des valeurs hétéronormatives et hétérosexistes. Voici l'hétéronormativité définie par le théoricien *queer* Michael Warner, lui-même influencé par Rubin et Rich, puis la notion d'hétérosexisme (dans Barker et Scheele, 2016) :

A set of related cultural assumptions: The “normal” or “natural” form of attraction and relationships is one man and one woman who:
Normally or naturally embody conventional gender roles and norms;
Have sex whereby the man’s penis penetrates the woman’s vagina (PIV sex) (p. 84).

Heterosexism : [It] generally refers to bias or discrimination in favour of “opposite-sex” relationships and sexual attractions and in favour of heterosexual-identified people. Heterosexism helps us see that it’s not just outright homophobia that’s bad for LG people, but also things like having to decide whether to come out or remain closeted (both stressful), or having your sexuality assumed to be the totality of who you are, or the basis on which to question your masculinity/femininity (Barker et Scheele, 2016, p.85).

Ce schéma oppositionnel hétérosexuel/homosexuel est aussi relevé par Diana Fuss in *Inside/Out* (1991) (dans Barker et Scheele, 2016). Le supplément (l'homosexualité ici) est vu comme l'addition de l'hétérosexualité mais sans ce supplément, l'original ne peut pas marcher, ainsi, l'original et le supplément sont co-dépendents (hétérosexuel/homosexuel ou bien encore femme/homme). Le schéma oppositionnel est souvent discriminant et rabaisse les femmes et les personnes homosexuelles, l'original étant vu comme supérieur. Selon cette logique, l'homme est fort, rationnel et la femme est faible et émotionnelle. L'homosexuel est apparenté à la faiblesse et à l'échec de la masculinité alors il se voit attribuer les traits conventionnels féminins (p. 91). De plus, Sedgwick dans *How to Bring Your Kids Up Gay* (1991), souligne le lien entre le schéma binaire de la sexualité et celui du genre. L'homosexualité acceptable est fondée sur cette conformité au genre c'est-à-dire de traits considérés « efféminés ». Par exemple, en prison il arrive que des gardiens et des détenues

rejetent d'autres détenues à cause de leur apparence masculine et/ou de traits non traditionnellement féminins à cause de cette transgression genrée et les premiers présument que les dernières sont homosexuelles. L'hypothèse hétéronormative mis en lumière par Sedgwick est que tous les enfants seraient hétérosexuels par nature et que toutes les autres orientations sexuelles sont une sorte de perte ou d'échec, on retrouve alors des arguments hétérosexistes et hétérosuprémacistes (Barker et Scheele, 2016, pp. 93-94). Sedgwick rajoute que l'homosexualité a souvent été vue comme un excès ou une déficience en sexualité et/ou en genre. Peu de personnes ont expliqué pourquoi les gens sont naturellement considérés comme hétérosexuels. Ce phénomène a permis à l'homophobie de persister et de grandir dans ces sociétés hétérosexistes (p. 95). Selon Talvi (2007), l'homophobie présente en prison serait un moyen de contrôler ces femmes. En effet, la femme homosexuelle déstabilise et elle fait peur au patriarce car celui-ci perd son rôle essentiel : elle ne peut pas se reproduire avec lui car elle n'a pas de relations sexuelles avec des hommes.

If anything, same-sex relationships are inherently risky in prison, because nearly every facility has strict rules expressly prohibiting sexual contact between prisoners. Some facilities go far as to prohibit hand-holding or anything but a brief hug. Violations are subject to major write-ups and even periods of extensive isolation (p. 196).

"Homophobia is used to control and stigmatize women in all areas of the criminal [justice] system," reads a 2001 newsletter editorial from the California Coalition for Women Prisoners. "Any positive expression of sexuality can lead to retaliation by prison staff. Always looking for ways to tighten control in the prisons, guards may separate lovers from each other and move them to different units (...) According to one prisoner, 'homosexting' is the number-one reason that women are sent to the SHU (Security Housing Unit) to endure ... solitary confinement" (p. 196).

Selon Reviere et Young (2006), on tâche de déshumaniser l'orientation sexuelle homosexuelle et de faire croire que la femme lesbienne n'est plus vraiment une femme mais un monstre, un hybride masculin qui peut alors être jugé et traité comme un homme car seules les femmes hétérosexuelles gardent leur fémininité (p. 143). De même, une des idées sur l'homosexualité féminine diffusée dans les prisons est que cette sexualité est incomplète et uniquement réalisée pour combler un « manque hétérosexuel sexuel » (Joël, 2017). Les pairs et certains gardiens tournent ces relations homosexuelles en moquerie et ne considèrent pas les relations homosexuelles comme de « vraies » relations : l'hétérosexisme prédomine.

« Elles sont dehors elles sont homosexuelles, ça me regarde pas, c'est dehors, elles ont leur copine bon, elles ont même des gosses pour certaines, elles vivent leur vie je m'en fous. Mais elles transportent leur vie privée à l'intérieur des murs et en plus physiquement vous les reconnaissez à dix mètres. (Outrée.) Ce sont des mecs ! Ce sont des mecs ! On s'habille comme des mecs, on marche comme des mecs, on se coupe les cheveux comme des mecs et on parle

comme des mecs. Moi ça m'interpelle et ça me fait peur. Moi quand j'ai un agent devant moi, moi je suis très mal à l'aise avec ces gens-là, très très mal à l'aise » [Edith, gradée] (p. 165).

L'homosexualité c'est dégueulasse, pour moi c'est dégueulasse. Ici y a que des lesbiennes. C'est quand même dégueu. (*Ton énervé.*) Putain mais merde faut arrêter. Y en avait une avec moi je l'ai virée. J'ai dit à la chef : « Vous me virez cette chose dehors ! » [Fleur, détenue] (p. 161).

Les relations homosexuelles en prison furent longtemps ignorées ou cachées mais devinrent visibles à partir du 20^e siècle notamment après la Seconde Guerre mondiale, ce qui ne veut pas dire qu'elles furent acceptées (Freedman, 1996). Les lesbiennes en prison étaient souvent vues comme des personnes qui :

"present the greatest sexual problem" in women's prisons. Unlike the earlier literature, the later studies extended the lesbian label to white women, emphasizing the threat of their aggressive homosexuality (p. 397).

La prisonnière lesbienne représente dès le milieu du 20^e siècle, une menace pour l'ordre des prisons, elle est vue comme agressive, rebelle et dominante : c'est le contraire de la « femme idéale » (selon les normes conventionnelles sur la sexualité). Alors qu'on pensait avant 1950 que seules les femmes afro-américaines pouvaient être lesbiennes car elles ne pouvaient pas arborer une féminité absolue à cause de leur couleur de peau et de discours racistes et au vu de leur prétendue « incapacité fondamentale d'accepter le rôle féminin » (*fundamental inability to accept the "feminine role"*) (Freedman, 1996, p. 401), les femmes noires étaient alors tenues responsables de la « déviance » sexuo-genrée des femmes blanches car celles-ci étaient considérées comme essentiellement douces, hétérosexuelles et passives. D'après cette perspective, elles trouvaient alors en ces femmes homosexuelles noires des « hommes de substitution » car l'homosexualité était analysée comme une inversion genrée (pp. 400-401). Pourtant, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes noires comme les femmes blanches issues de la classe ouvrière devinrent toutes potentiellement capables d'initiatrices d'actes sexuels « déviants » hétérosexuels (Freedman, 1996). Ainsi, après des critères racistes, se mettent en place des critères classistes afin de catégoriser ces actes sexuels « déviants ». Aussi, après un long tabou au sujet de ces relations carcérales, le public et les médias commencent à s'intéresser à ce phénomène en gardant en tête que les homosexuelles peuvent être : « uncontrolled, often violent, sexuality threatened to disrupt social order » (p. 405). En outre, la représentation négative de cette homosexualité féminine carcérale a, selon Freedman, influencé la vision du public états-unien sur l'homosexualité des femmes en général. Les discours de la « société libre » et ceux de l'univers carcéral des femmes à ce propos se sont mutuellement influencés et coconstruits dans l'image de la « lesbienne en

prison comme une dangereuse catégorie sexuelle » (*prison lesbian as a dangerous sexual category*) (p. 397). L'homosexualité était présentée comme « la plus grande destructrice de la vertu des jeunes femmes » (*the great destroyer of young women's virtue*) (p. 411) et « un avertissement sur la potentielle dégénérescence de la « vraie » féminité » (*a warning about the potential degeneration of theoretically "true" womanhood*) (p. 406). On tendrait alors à associer lesbianisme et criminalité pour s'en servir « d'avertissement aux femmes qui pourraient être tentées de reconnaître leurs désirs homosexuels » (*warning to women who might be tempted to acknowledge their homosexual desires*) (p. 415). Cette orientation sexuelle est donc condamnée et punie par la loi. Malgré les progrès apportés par la révolution sexuelle des années 60 aux Etats-Unis pour les femmes et les personnes LGBTQ+, l'homophobie et les clichés sur l'homosexualité persistent comme lors d'une étude en 1987 (Freedman, 1996) qui a déclaré que [les lesbiennes en prison] « ont des tendances plus criminelles, plus féministes et plus agressives » que les autres prisonnières » (*proclaimed, [prison lesbians] are "more criminalistic, more feminist and more aggressive" than other prisoners*) (pp. 416-417). Les détenues font peur en raison de leur nature dangereuse de criminelle et de leur prétendue orientation sexuelle « perversie, contagieuse et blessant les femmes légitimes » de la société.

L'homophobie carcérale féminine est transmise par les médias ce qui peut renforcer des clichés et des visions négatives sur les détenues et sur les personnes *queer*. Les représentations caricaturales et offensives des détenues homosexuelles sont nombreuses dans les médias contemporains états-uniens et ce, à cause du double stigma qui habite ces personnes : celui de prisonnière et d'homosexuelle ou de *queer*. Ces médias unissent fréquemment ces deux aspects de manière qu'ils apparaissent comme une suite logique et que le public perçoit ces deux catégories en une seule. Il y aurait une association quasi-systématique entre les personnes *queer* et la prison dans les médias et discours populaires (Stanley *et al.*, 2012). Cela pourrait provoquer chez le public ou chez les nouvelles détenues exposées à ces manipulations médiatiques, la peur de se faire violer par eux alors que les personnes *queer* sont souvent la population la plus sujette aux agressions sexuelles en prison, bien souvent à cause de la queerphobie à l'extérieur (Stanley *et al.*, 2012).

The notion of prisons as queer spaces also reflects the critical role they play as mythmaking institutions, which serve "as a breeding ground for raced, gendered, and classed archetypal amalgam of criminality, disease, prédation and out-of-control sexuality." One need look no farther than the average TV crime drama to observe their almost banal operation: during an interrogation, a young suspect is compelled to confess by police officers who tell the youth to cut a deal, otherwise they will be sent to prison where they will become someone's "bitch." While often left unsaid, the images conjured up in the popular imagination are often that of a Black

lesbian or gay man preying on and turning out an unconsenting individual - a myth that is belied by the facts and lived experiences of LGBTQ people in prison, where people who are or are perceived to be trans/queer are exponentially more likely to be targets of sexually assault by staff and prisoners alike (p. 119).

Cette homophobie promue par les médias consolide les stéréotypes et la peur des individus envers les détenues et fortifie les stigmas sur les détenues pendant et après leur incarcération associant criminalité et sexualités déviantes. Talvi (2007) fait référence à différentes séries sur des femmes lesbiennes qui mettent en scène des épisodes dans des univers carcéraux. De son point de vue, les films et les séries abordant le thème des lesbiennes en prison ont l'air d'être faits par et pour le regard masculin hétérosexuel c'est-à-dire qu'ils représentent des fantasmes érotiques et pornographiques pour cette population et non pas la réalité : « Television has gotten into the mix, introducing one of the most popular BBC shows of all time, *Bad Girls*, in which predatory lesbians are a constant presence and a threat to newbie inmates » (p. 195). Ainsi, l'auteure poursuit avec l'exemple de la série britannique *Bad Girls* où des lesbiennes prédatrices représentent une menace pour les nouvelles prisonnières ou encore *The L Word*, série états-unienne dans laquelle deux personnages principaux se retrouvent en prison à cause d'une manifestation politique. Lors de leur enfermement, une scène sexuelle explicite a lieu. Enfin, la récente et célèbre série américaine dérivée d'un roman, *Orange is the New Black*, met en scène le quotidien de différentes détenues états-uniennes en mettant en avant de nombreuses scènes sexuelles, scènes majoritairement absentes du roman original de Piper Kerman de 2010¹⁰⁴. Ces séries associent l'homosexualité à l'univers carcéral féminin et n'aident pas à sortir des clichés homophobes et sexistes régnant sur les lesbiennes, les détenues et les femmes. Enfin, nous pouvons rajouter l'exemple réel d'un homme transgenre, Charlie Morningstar, qui s'est fait incarcérer dans une prison de femmes (Levi et Walman, 2017). En 1984, Charlie Morningstar est condamné pour meurtre au premier degré de sa compagne de 27 ans à l'emprisonnement à vie. Il se bat toujours pour se faire reconnaître innocent. En plus, de subir une incarcération sexiste allant à l'encontre de sa personnalité choisie sexuo-genrée, son histoire a connu une popularité intense dans les médias avec tous les jours de nouveaux articles et des photos à son sujet. Cette couverture médiatique témoigne de la curiosité du public américain pour les choses différentes et originales qui défient les normes genrées et sexuées. En conséquence de tous ces actes, ces politiques et ces représentations homophobes sur les détenues états-

¹⁰⁴ *Orange Is the New Black: My Year in a Women's Prison*, Kerman, 2010.

uniennes, une véritable queerophobie s'est mise en place aux Etats-Unis et serait palpable dans les espaces carcéraux de femmes.

“Women who lives as a man murders girlfriend.” When I first arrived, news reporters drove up into the back of the jail and tried taking pictures. I think every time I went to court they tried taking pictures. Every day, for a period of time, there was nothing in the news (...) When I initially came to state prison, the guards took me to the captain of the receiving center. There, he notified me that in prison it's illegal to have sex, whether mutually consented or not. That's the first thing he said to me (...) The guards had read about my trial and perceived me as a sexual deviant, and considered segregating me from general population. Also, at the receiving center, a group of staff had turned up to see what I looked like, as if I was some kind of animal at the zoo (...) I had noticed over the years the discrimination, and that people didn't have anybody else they could talk to about gender-identity issues. There was no kind of advocacy. So in 2008 I started the Two Spirits Wellness Group (...) My whole thing is to let people have a space to be themselves (Charlie Morningstar, détenu, pp. 193-202).

1.2. Incarcération abusive et discrimination des détenues queer

a) Incarcération des personnes *queer*

Sexual minorities (those who self-identify as lesbian, gay, or bisexual or report a same-sex sexual experience before arrival at the facility) were disproportionately incarcerated: 9.3% of men in prison, 6.2% of men in jail, 42.1% of women in prison, and 35.7% of women in jail were sexual minorities [data from the National Inmate Survey, 2011–2012] (Meyer *et al.*, 2016).

Nous pouvons à présent analyser et interpréter les actes homophobes dans les prisons et notamment l'incarcération des personnes *queer*. Ainsi, HRW *et al.*, (1996) assure que certains groupes de populations sont plus ciblés et incarcérés comme les personnes transgenres et les femmes homosexuelles (p. 2). Ainsi, 42.1% des femmes en prison (*prison*) et 37.5% des détenues en *jail* se sont identifiées autrement que comme hétérosexuelles en prison en 2011-2012 (*National Inmate Survey*, Meyer *et al.*, 2016). De même, le taux d'incarcération des personnes LGBTQ+ est de 1.882 sur 100.000 alors qu'il est de 612 sur 100.000 pour les autres résidents états-uniens majeurs (Stemple et Meyer, 2017). Les droits des personnes transgenres en prison ont aussi été considérablement réduits avec le gouvernement Trump, plaçant ces détenu.e.s dans des situations davantage vulnérables et discriminantes depuis mai 2018: le placement de ces personnes est à présent fait en fonction du genre/sexe biologique qui leur est attribué à la naissance et non plus du genre qu'elles ont choisi. De plus, une enquête menée par l'association *Black and Pink* en 2015 sur 1.118

prisonniers a révélé que les détenus LGBTQ+ avaient six fois plus de chance d'être sexuellement agressés lors de leur incarcération.

The Trump administration has rolled back protections for transgender prison inmates introduced under former President Barack Obama after some prisoners challenged the policies in court. An inmate's biological sex will now be used to make the initial decision as to where transgender prisoners are housed, instead of the gender to which they identify, according to a change in guidelines announced on Friday by the U.S. Bureau of Prisons. The move, decried by transgender rights advocates, comes after four women held at a Texas detention center filed a federal lawsuit. The inmates argued that the previous prison guidelines, introduced in January 2017 just days before Obama left office, put them at greater risk of rape because they might have to share facilities with transgender women (*Reuters*, 2018).

Our study, released this month in the *American Journal of Public Health*, reveals a startling new fact: The incarceration rate of lesbian, gay, and bisexual people is three times greater than that of American adults generally. We found that 1,882 per 100,000 lesbian, gay, and bisexual people are incarcerated, compared with 612 per 100,000 U.S. residents aged 18 and older (...) Thirty-three percent of women in prison and 26 percent of women in jail identify as lesbian or bisexual — yet only 3.4 percent of women in the general U.S. population are lesbian or bisexual (Stemple et Meyer, 2017).

Guzman, 31, was sent to prison for having sexual relations with a minor beginning when he was 17 years old. A Latino gay man, Guzman says in an interview that he was often sent to solitary confinement for defending himself and other LGBTQ+ inmates against other inmates and prison staff. "In prison, it's hard," Guzman says in a soft voice. "But being gay in prison makes it ten times harder." (...) That's backed up by a 2015 survey of 1,118 prisoners conducted by Black and Pink, a national organization that coordinates pen pals and provides resources for LGBTQ+ inmates. It found that 83 percent of respondents faced verbal harassment by fellow inmates, while 70 percent experienced discrimination and verbal harassment by prison staff. The survey also found that LGBTQ+ people are more than six times as likely as the rest of the prison population to be sexually assaulted. And 85 percent of respondents indicated they had spent time in solitary (...) Of Black and Pink respondents that spent time in solitary, 38 percent went there for protection by request, while 50 percent went for protection against their will (...) Nationwide, there are close to 100,000 inmates in solitary confinement, often for long periods of time. A United Nations official has declared that stays in solitary of more than 15 days can amount to torture, and recommended that the entire practice be banned, except for special circumstances (Johnson, 2017).

Jules Williams, a transgender woman, suffered sexual and physical assault and harassment multiple times while detained at the Allegheny County Jail between 2015 and 2017 in Pittsburgh. Even though she is a woman, which the state recognizes on her identification card, Ms. Williams was processed and incarcerated with men (...) While Ms. Williams was in their custody, jail officials put her and other transgender women in holding cells with 10 to 15 men for as long as 72 hours while awaiting transfer to a cell in the main area of the jail. They also routinely violated their own (inadequate) policies by holding her and other transgender women in cells with male prisoners even though jail policy requires trans prisoners to be housed in single cells (Coward, 2017).

Levi et Walman (2017) évoquent la ségrégation des personnes LGBTQ+ et des individus qui ne sont pas physiquement conformes aux normes genrées. Ils font souvent face à l'intolérance, à la mise en quarantaine et au rejet au sein et à l'extérieur des établissements pénitentiaires en raison de leur déviance.

At that particular time, guards were isolating females who were masculine, butches, dykes, whatever they called them in those days, in the segregation tanks, away from the rest of the female population (...) People here are harassed for having short hair and get in trouble for possession of boxer shorts. The guards claim you're not properly dressed if you don't have a bra and panties on, and this makes you subject to disciplinary action (Charlie Morningstar, détenu, pp. 194-197).

Selon Victor Streib (dans Talvi, 2007), les lesbiennes ou les femmes qui diffèrent des normes féminines, ont plus de chances d'écoper de longues sentences et de punitions plus graves car elles transgressent et agissent différemment de la « moyenne ». En effet, elles peuvent être déféminiser, comme si elles ne méritaient pas d'être une femme : on tenterait de prouver leurs comportements masculins. Elles sont parfois perçues comme des « déviances sociétales » qui diffèrent de la norme hétérosuprématiste et sexiste (pp. 202-203).

In Idaho, prisoner Linda Patricia Thompson wanted a transfer to a women's prison. A male-to-female transgender woman, or MTF [male to female], she had been living as a woman for several years, had changed her name legally, and was taking black-market estrogen when she could. Thompson had never been able to afford sex reassignment surgery, nor could she obtain hormones legally: the signatures of two physicians and a psychiatrist were required, and she couldn't afford the visits (...) But prison officials refused to transfer Thompson or to provide her with estrogen. Prisoners are housed on the basis of genitalia, they told her, and in their eyes she was incontestably male. So Thompson took matters into her own hands-- literally. In two separate incidents, she amputated her own male genitalia, nearly bleeding to death in the process (...) "I've been raped, physically beaten, extorted, pimped out/sold, intimidated, manipulated, threatened, humiliated, [and] harassed by both officers and inmate" writes transgender prisoner Megan Calvillo of her experiences in various California prisons since 1999 (Alpert, 2005).

As for female-to-male transgender peoples [FTMs] [female to male], while they don't face the same type of violence [from fellow prisoners], they face a lot of oppression on the part of guards, explains Judy Greenspan, co-founder of the Trans/Gender Variant in Prison Committee (TIP). "When they're strip-searched, many FTMs who have had their breasts removed or take hormones are put on display. It's psychological brutality & They're demonized." Everyday humiliations for both MTFs and FTMs include verbal harassment, frivolous strip searches and gender-stereotypic grooming standards," which set requirements for men and women's hair length, facial hair and use of cosmetics. Prison guards refuse to call them by their chosen names or use their correct pronouns," complains says Greenspan, exasperated. They look at trans and gender-variant prisoners as deviant (Alpert, 2005).

In San Francisco, a 1997 study conducted by the city's Department of Public Health found that 67 percent of MTF respondents and 30 percent of FTM respondents had a history of incarceration (...) The numbers are staggering: among U.S. adults, only 3 percent are or have been incarcerated (Alpert, 2005).

La criminalisation et l'incarcération des individus *queer* se manifesteraient à travers le temps (Stanley *et al.*, 2012). Ce n'est donc pas un événement sociétal récent mais la preuve d'une homophobie persistante et imprégnée dans la société. Ces actes et ces pensées homophobes dérivent de politiques sexistes, hétérosuprémacistes, patriarcales et capitalistes défendant et promouvant des clichés sur les personnes *queer* qui conduiraient ainsi à leur condamnation sociétale puis carcérale (Freedman 1996) :

These stereotypes help explain why lesbians serve longer terms than non lesbians and why prison officials continue to treat lesbians more harshly than other women. The greater vulnerability of prison lesbians is suggested, as well, by the fact that implications of lesbianism have been part of the prosecution strategy in 40 percent of the cases of women currently awaiting execution in the United States (pp. 416-417).

According to a 2002 Fourth Circuit Court of Appeals ruling, there is no fundamental right for prisoners to engage in homosexual acts. The court ruled specifically that prison administrators have the right to place openly gay male prisoners in single cells because of the potential threat of violence or sexual abuse from either party. But female prisoners, the court determined, are generally less violent and homophobic than their male counterparts, and therefore do not need to be covered by the ruling (Talvi, 2007, p. 203).

Une intolérance à l'égard des identités genrées, sexuées et des orientations sexuelles « alternatives » est présente dans le « monde libre » comme dans les prisons : « Women's prisons have rules against "homosexual" -a term used within prisons to refer to same-sex sexual practices among prisoners » (Davis et Shaylor, 2001, p. 17). Par exemple, le SHU (les cellules d'isolement maximum) apparaît comme une « solution » à l'homosexualité carcérale féminine et est une des raisons premières pour lesquelles les femmes y sont envoyées (Talvi, 2007). Certains préjugés sur la population homosexuelle des femmes existent en prison et notamment l'idée que les relations homosexuelles y sont multiples et presque « contagieuses ». La pensée populaire veut que la prison soit le lieu idéal pour personnes *queer* car elles sont cloisonnées dans des espaces restreints avec le même sexe et avec peu d'occupation. Cependant, Grace (2009) affirme que contrairement aux idées reçues, la prison n'est pas le lieu idéal pour l'expression de la sexualité « déviante » homosexuelle car la prison est constamment placée sous surveillance et que les mêmes normes qui régissent la société moderne comme le contrôle, la punition et le rejet sont présentes dans les instituts carcéraux : par conséquent, l'homosexualité n'est ni encouragée ni autorisée.

b) La discrimination contre les femmes *queer*

La discrimination contre les actes et/ou identités *queer* en prison de femmes états-uniennes (et même françaises) existe et se manifeste chez les pairs et les surveillants. Parce que ces actes et ces identités déstabilisent le schéma normatif de l'orientation sexuelle (c'est-à-dire de l'hétérosexualité monogame), on tente de les restreindre. Les personnes transgenres seraient fréquemment vues comme dangereuses, peu fiables, malhonnêtes, avec une apparence et des principes moraux choquants et « anormales » - des prédatrices sexuelles dont il faudrait se méfier (Levi et Waldman, 2017).

One of the jurors said that he had a problem with my gender-identity, something like that. He said he had a problem with my gender, since some people called e “she” – mostly the district attorney – and some people called me “he.” He was getting confused. Afterward the district attorney said, “If you are really thinking about it, most of us, almost everybody, has a problem with that.” (...) In the opening statements, the D.A. referred to my appearance and talked about the way I walked, to give the picture that I was aggressive and dangerous. She portrayed me as someone who would fly off the handle and not tolerate anything. The D.A. asked every witness the question, “Did you know Morningstar was born female?” and she referred to me as someone who was “masquerading as a male” to infer dishonesty [Charlie Morningstar, détenu] (pp. 194-195).

Since the staff knew about the newspaper articles about the “woman who lived as a man,” they would talk about putting a dress on me in an attempt to humiliate me [Charlie Morningstar, détenu] (p. 196).

“During intake, I kept saying: ‘Hello? I’m trans? I’m a woman?’ ” Ms. Diamond recounted in a phone conversation from prison a few weeks ago. “But to them I was gay. I was what they called a ‘sissy.’ So finally I was like: ‘O.K., I’m a sissy. Do you have a place where sissies can go and be O.K.?’ ” They did not provide one, she said. A first-time inmate at 33 whose major offense was burglary, Ms. Diamond was sent to a series of high-security lockups for violent male prisoners. She has been raped at least seven times by inmates, her lawsuit asserts, with a detailed accounting of each. She has been mocked by prison officials as a “he-she thing” and thrown into solitary confinement for “pretending to be a woman.” She has undergone drastic physical changes without hormones. And, in desperation, she has tried to castrate and to kill herself several times. (...) Since her arrival there, Ms. Diamond has survived an attempted rape in a stairwell, dealt with inmates exposing themselves and masturbating in front of her, and faced relentless sexual coercion, she said last week in an emergency motion seeking an immediate transfer to a safer institution (Sontag, 2015).



Figure 38 : Ashley Diamond avant son incarcération¹⁰⁵

¹⁰⁵ Sontag, 2015, <https://www.nytimes.com/2015/04/06/us/ashley-diamond-transgender-inmate-cites-attacks-and-abuse-in-mens-prison.html>

Neon Brown, who goes by the name Sandy, said in a grievance that she was sent to the state prison at Patuxent in February 2014 for a psychological screening. Brown said she was placed in solitary confinement, and kept there for 66 days despite a directive from the jail warden that staff should not segregate her from the rest of the population. During that time, she was routinely harassed by guards who made fun of her while she showered, including one who told her to commit suicide, Brown said in the complaint. "She told me I should kill myself, and that I'm not a woman, that I'll never be her," Brown said of a corrections officer who regularly harassed her (*Associated Press in Baltimore*, 2015).

Les femmes peuvent être incarcérées par rapport à leur sexualité et leurs comportements jugés « anormaux » (prostitution, femmes transgenres) en raison de restrictions sur la sexualité. Les transgressions à l'hétérosexualité existent, néanmoins, elles sont souvent punies et réprimandées par les surveillants ou par les détenues. Ainsi, Levi et Waldman (2017) dénoncent des discriminations de la part des surveillants contre les détenues homosexuelles et celles qui ont une allure jugée plus « masculine ». Ces discriminations peuvent prendre la forme d'insultes et de punitions ou encore d'attouchements sexuels forcés.

The male guards were mad at certain inmates, especially the ones that are homosexuals and look like little boys, they had a tendency to be rougher with them. They'd go up under your breasts a couple more times than necessary. They'd take the back of their hand and swipe your crotch. That was very inappropriate and it was very hard, especially for women like me. At the time I didn't want to have anything to do with any men, and so for a male guard to touch me – instantly anger and fright rose up in me. And so a lot of times I got slammed up against a wall when I said to a guard, "Get up off me!" [Sheri Dwight, ancienne détenue] (p.45-46).

L'homophobie est présente entre les détenues sous plusieurs formes. Insultes, brimades, discriminations, dégoût, rejet et comparaisons à des animaux et à des actes « contre-nature » représentent une partie des attitudes homophobes en prison de femmes (Joël, 2017). L'hétéronormativité se dégage sous ces nombreux témoignages et s'exprime aussi à travers des menaces physiques et des distances physiques appliquées de la part de certaines détenues hétérosexuelles envers leurs collègues *queer* comme si elles souhaitaient se protéger de cette dernière population et les considéraient dangereuses, instables et à éviter.

Some of the prisoners are looking at you like you're a freak, and then the other ones are looking at you like you're sirloin freak, thinking, wouldn't it be nice to get it on with you [Charlie Morningstar, détenu transgenre] (Levi et Waldman, 2017, p. 196).

"My first week or so in general population was hell on earth. Physical, mental and emotional torture. After being raped, I performed acts by request. It was understood and expected. I had no means to protect myself, being only 23 and scared for my life." I dared not report anything because I was clearly warned that my life would be in jeopardy should I do so. I quickly learned that a snitch is a worse label than a fag (Walshe, 2012).

I had to go into prison and unwork eight years of living as female, and try and develop a male persona again, to the point where I wasn't going to be bullied [Rachel, une prisonnière transgenre] (Carr *et al.*, 2016).

One study published in the Journal of Sex Research indicated that 20 percent of female prisoners in a large prison had been coerced into some kind of a sexual relationship, and that other inmates had instigated one-half of those incidents (Talvi, 2007, p. 200).

Ces faits ne sont pas sans rappeler les discours médicaux des années 50 qui affirmaient que l'homosexualité était une maladie. Ainsi, nous souhaitons rappeler que l'homosexualité a été vue comme une maladie jusqu'en 1973 aux Etats-Unis. Ces dates très récentes viennent en partie expliquer la présence actuelle de discours et de rapports homophobes dans l'esprit des individus sans pour autant les dénuer de leur volonté d'afficher et de défendre des idées homophobes, sexistes, hétérosexistes et discriminatoires. Dans les prisons états-uniennes, l'hétérosexisme, l'homophobie, la transphobie (la peur, la haine, l'intolérance et/ou les discrimination contre les personnes transgenres) et aussi la généralisation des rôles sexuo-genrés fluctuent et affichent leur puissance en créant des noyaux de pouvoir dominants inégalitaires. Les détenues n'auraient pas le droit de ne pas être des femmes conventionnelles car les transgressions et résistances au genre menaceraient l'ordre genré établi capitaliste. Par conséquent, elles se devraient de respecter ces normes telles l'hétérosexualité. Même si la prison s'affiche déjà comme un lieu de résistances et de négociations internes suivant les contextes et les agents, toutes les résistances ne sont pas acceptées par les prisonnières et notamment au sujet des femmes transgenres qui sont vues comme des « ennemies » selon certains témoignages de détenues. Ces divisions basées sur les orientations sexuelles et les « écarts » aux normes sexuo-genrées sont causées et perpétuées par des normes sociétales. Bien souvent, pour éviter ces tensions et les risques de punition, les transgressions à l'orientation sexuelle et à la sexualité doivent se résoudre au silence et à l'invisibilité.

1.3.L'invisibilité (forcée) des relations carcérales queer

Une manière de résister aux normes sexuelles des prisons états-uniennes serait d'agir secrètement. La résistance ne serait donc plus directement visible mais cachée afin d'avoir lieu. Les résistances peuvent prendre diverses formes et néanmoins garder leur lutte oppositionnelle. Dans certains cas, les relations *queer* parviennent à survivre dans l'intimité et l'invisibilité des couloirs carcéraux. Nous pouvons émettre l'hypothèse que l'AP chercherait à rendre invisible ces liens « déviants » afin de leur nier toute légitimité et

existence afin de construire la prison comme un espace hétérosexualisé non impacté par les identités et les rapports *queer*. De plus, d'après les recherches de Foucault, les prisons représentent la partie cachée voire « indésirable » de la société qui doit alors être disciplinée, surveillée et débarrassée de comportements déviants notamment genrés et sexués dont l'homosexualité et/ou les pratiques et identités *queer* (Grace, 2009). Les prisons ne seraient donc pas construites pour protéger et accueillir des populations *queer* mais pour procéder à la transformation de comportements « déviants ». Elles effectuent une invisibilisation de ces résistances sexuelles en ne reconnaissant pas leur existence (Stanley *et al.*, 2012). En effet, d'après les auteurs, la prison repose sur des normes genrées, sexuées et hétéronormatives qui rejettent la population *queer*. Ce rejet se voit paradoxalement renforcé par la peur populaire que la prison regorge de personnes *queer* prêtes à se jeter sur les nouvelles détenues qui représentent des « proies charnelles ». On justifierait donc l'interdiction de relations sexuelles en partie pour empêcher ces individus de perturber les détenues « non déviantes » : l'homosexuelle en prison ne doit pas « contaminer » les personnes hétérosexuelles ou « normales » d'après ces discours hétérosuprémacistes et la sexualité (*queer*) devient invisible tout comme l'est souvent l'expérience *queer* (Stanley *et al.*, 2012). C'est pourquoi, toute forme de sexualité *queer* ou de sexualité au sens large, peut être interprété comme un symbole de résistance contre l'interdit étatique carcéral de la sexualité. En effet, l'interdit de toutes sexualités serait similaire aux expériences/identités *queer* qui sont régulièrement discriminées et doivent alors avoir lieu en cachette, « dans le placard » (jargon pour parler d'une orientation homosexuelle non dévoilée), et se cacher pour être autorisées et survivre dans des univers hétérosexistes et homophobes.

We also name prisons as queer spaces more broadly. Most obviously, prisons are sex-segregated institutions where options for "normal" sexual activity are unavailable, and therefore all sexual activity is banned, whether it is consensual sex among inmates or even masturbation, for fear that queer sexuality - and resistance to the dehumanization that denial of sexuality represents - will flourish. This denial of sexual intimacy and agency is a quintessential queer experience (Stanley *et al.*, 2012, p. 119).

Les détenues doivent alors apprendre à assimiler ces normes et agir en fonction des politiques panoptiques. Talvi (2007) dénonce une manipulation et une représentation fictionnelle des relations *queer* dans les médias en affirmant que les relations lesbiennes ne sont pas autant visibles que dans les films et les séries états-uniennes (*Orange Is the New Black*) car les prisonnières se retrouvent contrôlées et quasiment sans intimité. Elles doivent fréquemment tout prévoir et mettre en place des « guetteuses » en cas de relations *queer* carcérales (p. 203). Ce sont donc toutes les relations à caractère sexuel et/ou romantique qui

sont interdites ou du moins condamnées par l'AP via le placement en isolement pour plusieurs jours/semaines, des avertissements, des rapports, la privation temporaire de droits de visite/d'accès au magasin de la prison, etc.

Dans les espaces publics carcéraux, tout acte physique trahissant la moindre intimité sexuelle est donc interprété comme une violation de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle. Associées à l'idée de plaisir, les manifestations d'intimité sont illégitimes en ce qu'elles transgressent ouvertement le principe de pénitence que l'architecture supplicante des lieux – barreaux, miradors, portes blindées – tend à rappeler constamment à tout un chacun (Joël, 2017, p. 134).

Ces femmes qui vivent des relations *queer* transgressent le principe de la prison et résistent en négociant les lieux, les relations et les actes dans des zones cachées. Pourtant, on ne doit pas tirer de plaisir d'aucune sorte en prison, si ce n'est « le plaisir d'être puni ». Cette invisibilisation de l'homosexualité résulte à la fois d'un contrôle direct et d'un auto-contrôle indirect dans le but de se protéger du stigma et des discriminations, de la critique, du regard des autres et du jugement. Joël (2017) affirme que l'invisibilisation des relations *queer* en prison est une combinaison des agents de l'AP et des détenues elles-mêmes qui témoignent de rapports de force différents provoquant le même résultat pour des raisons différentes : les détenues se protègent et les agents s'efforcent de protéger les normes sociétales étatiques sexuo-genrées telles la moralité, la pudeur, l'hétérosexualité, etc. (p. 133). La possibilité de certaines rares pratiques homosexuelles publiques dans les prisons mènent parfois à des démonstrations de réprobation, de dégoût, de rejet homophobe, de discrimination, d'hétéronormativité et d'hétérosexisme, tous provenant de discours internalisés culturels, sociaux et religieux par exemple (p. 158). Ces actes publics résistent à l'impératif de l'hétérosexualité et à celui de la sexualité invisible (ou nulle sauf dans le cas d'abus de surveillants) en prison. Enfin, l'AP essaierait de rendre invisible ces relations en les présentant, comme des rapports temporaires opportunistes qui s'arrêtent après l'incarcération (Joël, 2017). L'idée diffusée est que les relations carcérales sont uniquement réalisées quand les détenues manquent d'affection et éprouvent de fortes sensations de souffrance et de solitude.

L'« hypothèse sexologique » - telle qu'elle est définie et remise en cause par Daniel Welzer-Lang et son équipe (1996) – stipule que l'homosexualité des personnes détenues serait une sexualité substitutive : le coït hétérosexuel [On mesure à quel point cette théorie est sous-tendue par une conception normative et restrictive de l'activité sexuelle au coït] ne pouvant être pratiqué, les pulsions sexuelles sont dirigées vers un objet sexuel plus proche de celui à l'apparence masculine (p. 141).

« Le palliatif du corps de l'homme permet de satisfaire l'animalité du désir de mélanger les corps. C'est comme la libération d'un désir trop comprimé, de décharger une libido contenue [...] Quand la détention prive des relations sexuelles, elle occulte cette dimension charnelle qui influe sur la complétude des êtres. Les pratiques homosexuelles en détention représentent ce besoin inhérent à l'espèce humaine, de partager des intimités physiques » (Gaillard dans Joël, 2017, p. 141).

Cet argument pouvant être interprété comme homophobe et réducteur, nie les nuances, les raisons et les complexités de ces relations : l'hétérosuprématie imprègne ces discours. Une des raisons pour l'arrêt fréquent de ces relations serait également que l'homophobie est présente à l'extérieur à travers les discriminations et les stigmas. Ainsi, beaucoup retourneraient à l'hétérosexualité qu'elles connaissent à leur sortie en raison des privilèges qu'elle leur apporte (Joël, 2017). Exprimeraient-elles un besoin de se détacher du complexe carcéral en stoppant ces actes « non-normatifs » ? Le retour à leur style de vie hétéronormatif signifierait un arrêt de la résistance sexuelle et de l'orientation sexuelle (pp. 145-146). Une difficulté, une non-volonté et une incapacité à se définir comme ou à vivre des expériences *queer* post-carcérales témoignent de l'invasion de l'homophobie dans les diverses couches de la société. Nous avons pu voir la présence d'homophobie aux Etats-Unis à l'intérieur et à l'extérieur des prisons de femmes. Les origines contemporaines remontent à la montée du capitalisme et à la nécessité de l'hétérosexualité ainsi que la promotion par les médias de ces discours normatifs sexués. Les espaces carcéraux n'échappent pas à ces rapports de forces homophobes et instaurent des logiques sexistes et hétérosuprémacistes afin de rendre ces relations *queer* invisibles. Enfin, il est nécessaire d'étudier les démonstrations de ces relations *queer* carcérales internes en expliquant en quoi elles sont un outil de protestation interne des détenues contre l'hétérosuprématie, le capitalisme et la patriarchie (des prisons états-uniennes).

2. Relations queer en prison de femmes : contre l'hétérosuprématie, le capitalisme et la patriarchie

La sexualité carcérale s'avère interdite mais possible selon certains contextes. Certaines détenues s'y retrouvent confrontées consciemment ou non. Certains actes sexuels témoigneraient d'une « déviance » à l'orientation sexuelle normative : l'hétérosexualité. Ces sexualités entraîneraient davantage de représailles de la part de l'AP en raison de ces noyaux sexuels « hors-normes » et de la déstabilisation du schéma sexuo-genré engendrée dans les prisons états-uniennes. Ces rapports sexuels manifestent une résistance interne au sein des

prisons états-uniennes contre le patriarcat et l'hétérosuprématie. Nous allons mettre en avant l'existence de relations homosexuelles ou *queer* (nous garderons le terme *queer* afin d'englober tous les actes et les relations non hétérosexuels selon les discours normatifs hétérosuprémacistes) afin de montrer leur force et leur résistance face à l'impératif de l'hétérosexualité et de la division des rôles soutenues par des rapports de force capitalistes et patriarcales. Il sera alors nécessaire d'expliquer les origines de l'intérêt pour le lesbianisme, intérêt qui trahit l'existence de résistances à l'ordre sexuo-genré établi. Ensuite, nous nous pencherons sur la capacité de ses détenues à choisir, à réaliser des actes sexuels non-normatifs et à négocier selon leurs désirs, leur orientation sexuelle et les activités potentielles qui peuvent s'en suivre. Enfin, nous nous opposerons à certains clichés de la société qui affirment que les relations *queer* entre femmes ont seulement lieu en raison d'une frustration (hétéro-)sexuelle des détenues et nous verrons qu'au contraire, il existe de véritables volontés de vivre ces relations et ces actes.

2.1. Les origines de la reconnaissance du lesbianisme (et de la queerness) carcérale

La lesbienne (c'est-à-dire la femme homosexuelle) en prison commence à déranger et à attirer le regard de la société à partir du début du 20^e siècle. Dans les années 40 on commence tout juste à reconnaître son existence. L'apparence « soudaine » de ces rapports pourrait être dû à la surpopulation croissante dans les prisons de femmes qui multiplierait donc les probabilités pour des conduites *queer* (Freedman, 1996, p. 399). De plus, depuis les années 40, une culture lesbienne s'est développée et ces actes et de ces modes de vie sont donc devenus de plus en plus familiers au public (p. 403). Ce développement et cette « presque-légitimité » proviennent en partie de la Seconde Guerre mondiale qui a envoyé de nombreux hommes à la guerre alors les femmes ont dû travailler dans les usines afin de faire tourner l'économie des pays et l'industrie de guerre. Certaines femmes ont pu sortir de leur foyer et s'exposer au monde libre - l'absence d'hommes a créé ou du moins a renforcé des relations de proximité entre certaines femmes, la communauté lesbienne s'est alors peu à peu construite et affirmée. On accusait les femmes afro-américaines de pervertir les femmes blanches avec leur sexualité agressive masculine et de les conduire vers les actes *queer* (Freedman, 1996). La seule faute des femmes blanches était, selon ces discours racistes et sexistes, d'être en manque de rapports avec des hommes dû à l'interdit sexuel carcéral et de

retrouver en ces femmes noires des « substituts masculins ». A partir des années 60 et avec l'arrivée du mouvement pour les droits des personnes gays, l'image de la lesbienne carcérale s'est élargie aux femmes blanches (issues de la classe ouvrière principalement). Désormais, elle comprend des traits et des attitudes masculins opposés à la féminité conventionnelle. La nouvelle lesbienne carcérale (ou non-carcérale) déstabilise la société patriarcale et défie les normes sexuo-genrées états-uniennes (Freedman, 1996) :

Wartime economic opportunities may have contributed to fears about women usurping male prerogatives, so that the aggressive white lesbian became a symbol of excessive female independence (p. 416).

La lesbienne est décrite comme une rebelle puisqu'elle n'affiche pas de dépendance à l'homme et qu'elle est synonyme d'émancipation à la tyrannie patriarcale. Elle serait un symbole de force féminine à l'intérieur et à l'extérieur des prisons et agirait comme une meneuse de la rébellion contre l'hétéronormativité et le patriarcat.

2.2. La force féminine de négociation et de changement par la queerness

La reconnaissance et l'existence de femmes *queer* en prison et dans la société états-unienne semble confronter la pensée hétéronormative dans la société ainsi que dans les espaces carcéraux féminins. En effet, la société états-unienne souffre de ce que l'on appelle l'hétéronormativité¹⁰⁶, concept du théoriste *queer* Michael Warner (1991) qui puise son inspiration dans la hiérarchie sexuelle de Rubin et « l'hétérosexualité obligatoire » de Rich (Barker et Scheele, 2016, p. 84). Néanmoins, le PIV (*Penis into Vagina*, « le pénis dans le vagin ») n'a pas lieu en prison (sauf dans certains cas – souvent d'agression– avec les surveillants pénitentiaires). La lesbienne, certes, est une rebelle avec une force sexuelle initiatrice mais elle est aussi en partie créée par la prison. Ainsi, il y a plus de chances d'avoir des relations sexuelles avec une femme au vu de la population féminine carcérale. Le peu d'activités en prison peut aussi mener à des relations et/ou à des actes sexuels transgressifs pour trouver de l'affection, du réconfort ou bien pour sortir de l'ennui et de la monotonie carcérale. En somme, la prison perpétuerait les rapports considérés comme « mauvais » par

¹⁰⁶ L'hétéronormativité est une forme d'attraction sexuelle et romantique considérée comme normale et naturelle entre un homme et une femme. Elle représente les conventions traditionnelles des rôles genrés et la rhétorique obligatoire du PIV (le pénis qui pénètre le vagin).

la société. Malgré les problématiques d'hétérosuprématie, de sexisme et de patriarcat cherchant à enlever toute activité sexuelle à la femme, certaines prisonnières parviennent à contourner ces schémas imposés et à développer une résistance interne carcérale grâce à leur orientation sexuelle. Est visible la diversité des comportements humains qui sont capables de s'opposer à des normes obligatoires pour créer et vivre leurs propres parcours de vie (Bozon et Leridon, 1993) :

La non-uniformité du comportement sexuel humain est une de ses caractéristiques principales, comme l'avait déjà pressenti Diderot au XVIIIe siècle, quand il écrivait son *Supplément au voyage de Bougainville* (p. 1176).

Les contextes et les individus diffèrent, rien n'est homogène tout comme la sexualité. Cette reconnaissance de pluralité et de diversité dans les contextes sexuels s'apparente à la pensée *queer* qui refuse toute rigidité d'identités et toute imposition de normes « naturelles » : rien n'est normal ni naturel et tout peut être choisi et modifié. Les prisonnières ont le potentiel de renverser ces dynamiques de pouvoir et de repenser la prison selon leurs envies et leurs désirs comme la *queerness*. Il est inconcevable d'imaginer la prison comme un espace rigide avec un pouvoir pyramidal sans possibilité de résistance de la part des détenues. On a tendance à séparer et à effectuer une représentation binaire du « monde libre » et des établissements pénitentiaires comme si la prison était un système universel qui ne peut pas changer et qui reste fixe avec ses logiques immuables de la domination/soumission. C'est ne pas reconnaître la diversité des rapports au sein des prisons et le pouvoir des détenues ainsi que leurs différentes sexualités. La prison ne fait pas uniquement souffrir les détenues. Celles-ci provoquent des forces de pouvoir qui s'entrechoquent et se mélangent (logique foucauldienne). L'étude de Joël (2017) vise à donner autonomie et reconnaissance de pouvoirs sexuels des détenues y compris dans le cadre des rapports *queer*, et à montrer que les prisonnières ne sont pas seulement soumises mais peuvent dominer à leur tour des espaces répressifs notamment grâce à leur sexualité. Les identités absolues des personnes et des lieux ne sont pas réalisables. La force sexuelle des femmes est capable de négocier, de menacer et de changer des discours normatifs sexuo-genrés dans les prisons : nous qualifions cela d'activisme interne.

Je défends donc l'idée d'une permanence, qui construit la prison comme un « lieu particulier d'actualisation de dispositions socialement acquises au cours d'une trajectoire personnelle dont l'agent est à la fois le produit et l'acteur » (Welzer-Lang et al., 1996, p. 106) (Joël, 2017, p. 18).

2.3. La volonté queer contre la substitution, l'hétérosuprématie et le patriarcat

a) L'affirmation du désir *queer*

Un des clichés qui abonde sur et dans les établissements pénitentiaires féminins est que les femmes réalisent des actes *queer* seulement cela dans le but de remplacer des relations hétérosexuelles jugées indispensables pour le bien-être de la femme dans cette société patriarcale. Les relations *queer* viendraient alors en compensation pour apaiser les désirs sexuels de certaines femmes comme le manque de sexualité semble être considéré comme une chose « atypique » aujourd'hui dans une société contemporaine fascinée par les échanges sexuels. En effet, depuis le début du 20^e siècle, experts et autres agents disent que ces relations lesbiennes sont transitionnelles et temporaires : elles témoignent d'un manque d'affection et de la recherche de protection (Talvi, 2007). Cet argument sert à rassurer la société états-unienne en affirmant que ces femmes n'ont pas complètement « dévié » : elles finissent par redevenir hétérosexuelles à leur sortie de prison (p. 197). Ces théories expriment un refus d'admettre que l'homosexualité peut être un choix conscient et un aspect de la personnalité autre que l'hétérosexualité. Ces discours réduisent alors les rapports *queer* à des temporalités éphémères et des relations par dépit, c'est une « sexualité de circonstances ou de substitution ». Cependant certaines avaient déjà des désirs et/ou expériences *queer* précarcérales ou bien elles ont découvert de nouvelles attirances lors de l'incarcération (Joël, 2017). Joël se bat contre ces rhétoriques de remplacement pour décrire ces relations et ces actes comme réelles et autosuffisantes (pp. 141-142). L'homosexualité ou la *queerness* n'apparaît pas comme un trait spécifique à la prison mais elle est directement ou indirectement connectée à de multiples facteurs pré-pendant-post carcéraux (p. 133). Réduire l'homosexualité à la détention féminine dévoile un cliché hétérosexiste et une division contemporaine profonde des rôles genrés. Certaines prisonnières grâce à ces démonstrations et ces expériences d'orientations sexuelles non-normatives pourraient se libérer de normes au sein de prisons, affirmer leur identité et transformer leur identité selon leur bon vouloir. Ces modifications au sein de l'identité sexuelle prouvent que les détenues sont capables de changer perpétuellement et que rien n'est stable ni figé (Butler dans Barker et Scheele, 2016). Les détenues ne peuvent alors pas rester retranchées dans une identité hétérosexuelle si elles ne le désirent pas. Résister à des normes répressives sexuelles sociétales est un moyen d'affronter directement des règles patriarcales, hétérosuprémacistes et capitalistes. Talvi (2007) démontre aussi la fausseté de ces arguments hétérosuprémacistes

en contredisant une étude dite « progressiste » sur les détenues états-uniennes. L'étude affirme que les femmes deviennent lesbiennes pour leur survie, pour une adaptation nécessaire à la prison et qu'elles redeviendront obligatoirement hétérosexuelles à leur sortie mais ceci ne serait pas représentatif des relations lesbiennes en prison.

Even more recent and progressive analysis, including Joycelyn M. Pollock's "Women, Prison & Crime," frames same-sex relationships as a "subcultural adaptation," noting that "women are 'in the life' only during their prison stay and revert back to a primarily heterosexual lifestyle upon release." Yet the reality of life for women who love women in prison is much more rich, dynamic, supportive, and complex than academics have been able to grasp. Some love relationships do, in fact, continue well after one partner's release from prison, although the denial of visitation for parolees makes such relationships very difficult to maintain. "These relationships are far deeper and longer-lasting than what's been called 'situational homosexual sex,'" says Judy Greenspan, a prisoner advocate in California." (...) During my July 2006 visit to CCWF, a walk through one of the outdoor prison yards revealed the sight of a woman seated on a grassy patch, her girlfriend lying sideways and resting her head on her lover's legs. I watched as the two women talked to each other in soft, soothing tone, and the seated woman stroked her lover's hair (p. 198).

La *queerness* peut être voulue, désirée et défendue comme une volonté réelle et un désir sexuel. Selon Talvi (2007) et les prisonnières interrogées lors de ses recherches, il y aurait entre 10 et 15% de lesbiennes en prison (p. 201): la résistance n'est pas toujours étouffée par ces interdits étatiques carcéraux. Affirmer ses désirs et ses actes sexuels c'est aussi s'affirmer face à l'AP et se battre contre des stéréotypes et des discours normatifs sexuo-genrés. Ces relations s'apparentent souvent à des sentiments et à des expériences positifs chez les prisonnières qui ne sont pas automatiquement synonymes de débauche et de perversité féminine comme pourrait le faire croire la société et certains discours. La diversité méliorative de ces relations se voit et elles mélangent plaisir temporaire ou sur la durée, engagement émotionnel et/ou sentiments.

Au début, je pensais que c'était juste comme ça. Au bout d'un mois je lui ai écrit qu'elle me manquait. Elle aussi. Ça fait cinq mois qu'on est ensemble maintenant. Dès que je sors on essaie de trouver un appart. Je veux faire avec elle au moins un bout de ma vie. [...] Elle est très très présente et elle est très affectueuse. Je vois que je lui manque beaucoup. J'aurais pas imaginé ... Peut-être trouver quelqu'un mais en rigolant [Camille, détenue] (Joël, 2017, p. 145).

Ces expériences possiblement bénéfiques aux détenues pour les délivrer de l'ombre de la patriarchie. La plupart des relations lesbiennes implique camaraderie, solidarité, intimité et entraide pour survivre à la prison sans avoir forcément cette dimension sexuelle comme exagérée par les médias dans un but économique (Talvi, 2007, p. 64). Ainsi, ces relations seraient sincères et ne seraient pas une sexualité situationnelle homosexuelle. De plus, beaucoup de ces femmes ont été abusées par des hommes dehors et pour elles, ces relations internes *queer* peuvent être épanouissantes, apaisantes et leur apporter du bonheur

contrairement à certaines de leurs expériences avec les hommes. Elles s'opposent alors aux hommes violents (mentalement et/ou physiquement), à l'hétérosuprématie et au patriarcat. Ces femmes savent alors comment s'opposer à des normes restrictives sexuelles en choisissant leur sexualité - l'orientation sexuelle devient alors une arme politico-sexuelle pour combattre des règles étatiques. Les relations homosexuelles représenteraient des environnements de protection créés par les détenues pour lutter contre les facteurs de stress émotionnel et physique ; les relations lesbiennes peuvent leur être bénéfiques et même durer longtemps voire après la sortie de la prison ce qui témoigne de relations engagées avec un véritable amour et soutien (pp. 200-201). Ces prisonnières ne montrent alors pas de dépendance aux hommes dans leur vie sentimentale et/ou sexuelle et trouvent leur force parmi leurs congénères féminines. Par leurs apports bénéfiques et leurs désirs sincères de vivre des relations *queer*, ces femmes sont prêtes à transgresser les lois de l'interdit sexuel et à se mettre carcéralement en danger à cause du risque de représailles. Bien que les relations visibles soient interdites, les détenues cherchent à les réaliser et parviennent à renégocier des espaces et des temporalités (Joël, 2017). Elles arrivent à renégocier les pièces pour trouver des espaces cachés et des angles morts. De véritables principes d'organisation se développent dans un but *queer* (pp. 134-137). Même si des femmes entretenant des relations *queer* partagent des cellules avec d'autres camarades, elles passent parfois outre les règles et les notions de pudeur recommandées en performant des actes la nuit près de leurs collègues, ce qui à la fois transgresse les normes hétérosexistes, l'interdit sexuel des prisons (p. 136) ainsi que les normes de la pudeur sur la sexualité. L'homosexualité est vue comme une véritable reconstruction, un plaisir et/ou une affirmation de soi et elle n'est pas restreinte à une frustration sexuelle hétérosexuelle. Bien au contraire, la *queerness* dans les espaces féminins s'apparente à une preuve d'opposition à des normes sexuo-genrées de la société et met au défi la soi-disant universalité et normalité de l'hétéronormativité et du patriarcat.

b) Les orientations et les actes sexuels comme outils de rébellion

Les résistances internes carcérales sont présentes sous la forme de l'orientation sexuelle des détenues entre autres. L'orientation sexuelle *queer* et les actes *queer* seraient un moyen de s'opposer aux normes répressives sur le genre et le sexe des femmes. Ils s'affichent comme des noyaux de résistance interne chez les détenues états-unienne contre le patriarcat et l'hétérosexisme. Ces actes *queer* se définissent comme (Fine, 2017) :

[Une] rébellion contre l'hétéronormativité, pour l'élimination de l'hétérosexisme et la dénaturalisation de l'hétérosexualité. Tout d'abord, il s'agit de langages alternatifs pour l'affirmation de l'existence et la légitimité des personnes *queer* (la communauté LGBTQ+, lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, *queer* et alliés) (...) En effet, les théories *queer* promeuvent la diversité et fluidité des identités sexuelles et genrées. Ce sont des stratégies politico-artistiques de l'activisme *queer* qui tendent à coloniser des structures, espaces, périodes dans le temps, et territoires hégémoniques et hétérosexuels (p. 2).

Ces actes *queer* tendent à s'infiltrer dans des structures construites sur l'androcentrisme et l'hétérosexualité. Ils parviennent à déjouer des discours discriminants qui nient leur existence légitime. Ils renversent des structures de domination/soumission en refusant de se soumettre à des lois informelles queerophobes et sexistes pour donner plus de pouvoir et d'émancipation aux détenues à travers des actes *queer*. Les détenues résistent à l'impératif hétéronormatif en prison par ces actes qui prennent une dimension activiste interne pour les droits des prisonnières et pour les femmes états-uniennes. Par ailleurs, Joël (2017) classe les relations lesbiennes dans la catégorie de résistances au même titre que les portables, les drogues et les autres activités illégales carcérales (p. 131). Ces femmes doivent surpasser, détourner et délégitimer les idées puissamment ancrées dans la société que sont l'hétéronormativité, les discours culturels internes et externes sur le genre et le sexe, l'auto-contrôle du panoptique, la peur du stigma et les sentiments de honte et de dégoût. Les relations *queer* dénoncent et font du tort à ces dynamiques culturelles répressives et revendiquent une sexualité libérée, multiple et choisie par la femme. Au sein de la prison, une évolution possible de la représentation des femmes se déroule ainsi que la reconsidération partielle voire totale des relations chez les détenues et les individus en général. Certaines prisonnières ont conscience de ce pouvoir transgressif sexuel et s'affairent à exposer ces relations *queer* qui perturbent les normes sociétales afin d'obtenir des droits et faire leur place dans ces univers de domination et punition. Les détenues s'exhibent parfois pour indigner, provoquer et remettre en cause la normativité hétérosexuelle : il s'agit d'expressions d'activismes internes *queer* qui réussissent à créer de nouveaux discours et des expériences au sein d'espaces ultra contrôlés et surveillés (Joël, 2017). Les détenues parviennent à certains moments à échapper au panoptique et aux contrôles internes. Elles affirment non seulement leurs désirs personnels sexuels et d'autonomie mais aussi des volontés collectives de résistances contre l'homonationalisme et l'Etat grâce à des stratégies *queer* politico-sexuelles et transgressives.

3. Les détenues queer contre l'homonationalisme et l'Etat. L'orientation sexuelle : un outil politique

Être *queer* en prison s'avèrerait être un moyen de se révolter et de s'opposer de façon radicale au système gouvernemental des Etats-Unis. La sexualité n'est pas simple sexualité, au contraire elle est pourvue de forces comme de faiblesses et dans ce cas précis, elle offre une arme majeure et alternative aux prisonnières pour imposer leur place, faire entendre leurs revendications et pourquoi pas, participer au mouvement pour l'abolition des prisons. La sexualité pourrait être placée au cœur de rapports politiques et serait utilisée pour restreindre et contrôler certaines populations comme pour en libérer certaines. Arme ou plaisir ? La sexualité étonne autant qu'elle attire et sa diversité en fait sa force. Puissante et infinie, elle se révèle être un moyen efficace pour implanter des normes ou résister à ces dernières. Nous allons étudier la puissance, l'existence et l'amplitude de la rébellion des détenues par des expériences *queer* internes et le pouvoir de la philosophie *queer* en tant qu'agent d'opposition contre des forces répressives, restrictives, homonationalistes et étatiques.

3.1. Rébellions et puissances queer internes carcérales

a) La rébellion *queer* interne

La sexualité peut agir comme un outil politico-sexuel afin de remettre en question et dénoncer des normes étatiques discriminatoires centrées sur le genre et la sexualité des femmes. Les stratégies politiques pourraient utiliser la sexualité dans le but de modifier le système genré, sexué, carcéral et étatique. Elle prend des formes totalement variées en fonction de chaque individu et sa pluralité en fait sa force et son infinité. Être *queer*, effectuer des actes sexuels non-normatifs et soutenir ces choix dans les espaces carcéraux féminins est un moyen pour les femmes de s'émanciper politiquement et de fragiliser des schémas binaires sexuo-genrés promus comme « normaux » et « immuables ». En plus d'effectuer ces actions, certaines femmes s'affairent à créer des groupes de soutien internes dans les prisons afin de défendre leurs sexualités, leurs genres et leurs orientations sexuelles. On peut relever plusieurs cas de communautés carcérales sur les genres et notamment la création du groupe *Two-Spirits Wellness Group* par le détenu homme transgenre Charlie Morningstar (incarcéré en prison de femmes) (Levi et Waldman, 2017). Tout d'abord, nous souhaiterions définir le terme *two-spirit* (deux esprits). Ce mot provient des tribus indigènes d'Amérique du Nord qui reconnaissent la coexistence du genre féminin et masculin chez certains individus. Ces derniers ne sont pas vus comme des « individus déséquilibrés » ni comme des

pervers sexuels mais comme des personnes dotées de dons et de qualités multiples, possédant la capacité de comprendre les deux sexes, et donc potentiellement dotées d'une sagesse et de connaissances conséquentes sur l'espèce humaine. Les *two-spirited people* (aussi appelés les berdaches) ou les personnes aux deux esprits, se voient souvent attribués un rang important dans les tribus grâce à leurs qualités exceptionnelles et ne connaissent pas la discrimination réservée aux personnes transgenres dans la société états-unienne.

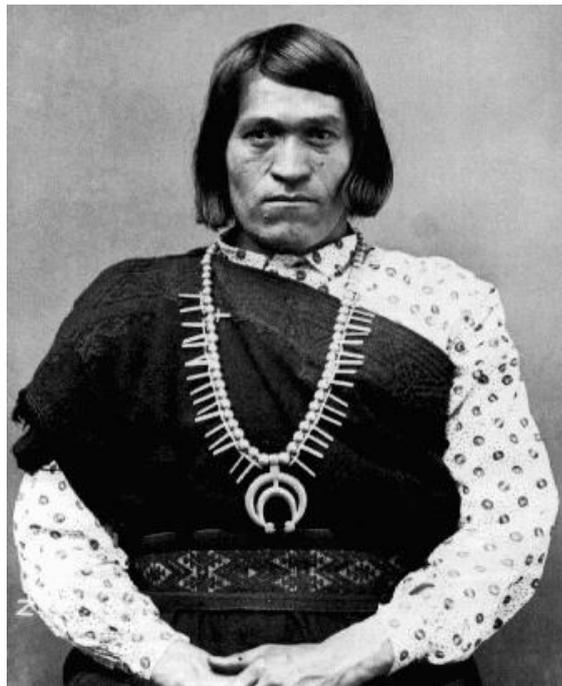


Figure 39 : La princesse berdache We'wha de la tribu des Zuni¹⁰⁷

Au sein du groupe carcéral des *two-spirited*, les détenues peuvent parler librement de sexe et de ses dangers, des questions quant au genre, à l'orientation sexuelle et à la sexualité : c'est un espace de protection et de libre-expression en zone sécurisée où les membres peuvent affirmer et vivre leur identité. Les effets mélioratifs du groupe sont visibles via la création d'une communauté solidaire, compréhensive à l'écoute et désirante de communiquer : on peut remarquer l'unité, le respect et la reconnaissance entre ses membres. Ce groupe *queer* se bat contre l'humiliation, la remise en question et l'isolement dans les prisons des personnes *queer* ou considérées comme « non-normatives » sur le plan sexuo-genré. Le but étant d'aider les gens à se retrouver dans des espaces sûrs et combattre ces normes étatiques injustes et discriminatoires au sein même des prisons.

¹⁰⁷ Isseldhart, 2016, <https://owlcation.com/social-sciences/Native-American-Berdache-Tradition>

When the Two Spirits Wellness Group first started, there were about six people. There are about fifteen people on our docket list now. At the meetings, first of all, we identify. We'll go around the circle and say « My name is... and I'm transgender, or I'm lesbian, or I'm bi. » Like that. And we'll say what name we like to go by and what pronoun we'd like to go by each other. We talk about first recognizing. We do that to reaffirm identity to everyone else, and to encourage other people within our group to say who they are. (...) We believe that you are what your spirit dictates. In my case, my spirit dictates that I am masculine. We try to help you become strong in your spirit and identity, and to help you be able to function without feeling humiliation, feeling that you are a bad person. (...) My whole thing is to let people have a space to be themselves (Levi et Waldman, 2017, pp. 201-202).

Ce groupe de soutien et de résistance aux normes genrées ouvert aux personnes LGBTQ+ et aux premières nations permet d'accueillir une diversité d'individus dans le but de briser les divisions pour créer une seule et même force de contestation et d'affirmation face aux règles étatiques sexuelles. La pression des institutions et des normes genrées identitaires se retrouve contredite et contournée au sein de ce groupe. De réelles zones de résistances internes se forment dans les espaces carcéraux féminins et menacent l'ordre étatique et carcéral. Dénoncer les discriminations par exemple contre l'orientation sexuelle est une victoire et se place dans la catégorie de l'activisme interne des détenues ; les modifications de rapports de force sont à la portée des prisonnières, qui peuvent se battre directement contre des normes étatiques queerophobes. Des activistes *queer* travaillent actuellement dans des groupes de soutien dans les prisons états-uniennes et notamment un couple de femmes pour l'aide à la réinsertion de ces femmes (Talvi, 2007).

When they were finally released in 2004 and 2005, respectively, Pat and Nikki set about building a life and home together in central California. The two women left prison with a sense that they had to do what they could to help the women still inside, as well as people in the "free world" who were likely to end up in prison. Pat and Nikki became the first lifers to ever be allowed to go back to the state women's prisons, where they conduct reentry workshops and provide inspiration for women who feel hopeless about their futures. (...) The couple's strength is that they are willing to speak openly to the women and prison administrators about nearly every aspect of their lives, including their histories of sexual abuse, alcoholism, and self-destructive lifestyle patterns (pp. 206-207).

Cependant, certaines limites à ces révolutions sexuelles sont à constater comme le fait que l'AP n'est pas au courant de la relation entretenue entre ces femmes car ces ex-détenues ont peur de se voir refuser l'entrée en prison dans le cas où la nature de leur relation serait découverte. Malgré les droits de la communauté LGBTQ+ dans le « monde libre », il existe toujours une grande intolérance à leur égard en prison vue à travers la honte, la punition, le rejet des gardiens et parfois des pairs ainsi que la discrimination en règle générale (pp. 206-207). En revanche, ce couple s'est formé au sein de la prison et c'est là où s'affiche le paradoxe carcéral : on cherche à interdire toutes sexualités (*queer*) mais l'institution crée en

partie ou favorise ces formes de sexualités « alternatives » et par là, des noyaux de résistance interne. Ces relations sont synonymes de résistance politique et carcérale et débutent dans des espaces d'oppression où s'associent des éléments de résistance. Ainsi, Crooks, qui a été la meneuse de *l'August Rebellion* s'est mise en couple avec Sid Reed au sein de la prison (Nicholas, 2016). Cette mise en relation de détenues résistantes provoque des oppositions au patriarcat et à l'hétérosuprématie. De plus, Crooks, détenue *queer* et rebelle, s'est servie d'un média lesbien pour dénoncer la domination et l'oppression masculine sociétale :

Crooks was friends with Efeni Shakur, who was a Black Panther. Shakur used her connections to make Crooks's case a Leftist cause célèbre and covered in the first issue of DYKE, which summarized Crooks's struggle as part of a fight "against this mindfucking white male bullshit" (Nicholas, 2016).

Ici, la puissance *queer* s'affiche et s'allie à des éléments rebelles contre le gouvernement afin de défendre les droits des femmes et pour remettre en question la domination masculine à travers des discours *queer* et féministes. Certaines femmes parviennent à déjouer et à contourner ces logiques oppressives et normalisantes par l'usage et la démonstration de la puissance de la *queerness* et deviennent des rebelles de l'Etat par leur « déviance » et leurs « anormalités » sexuelles.

b) Victoire et puissance de la philosophie *queer*

La puissance de la rébellion des détenues réside aussi dans leur utilisation et leur application de la philosophie *queer*. Cette philosophie remet en question les normes sexuelles hétéronormatives de la société et permet de s'emparer de la liberté dans les identités sexuo-genrées en abandonnant les catégories identitaires figées pour laisser place à une multitude de choix et d'expériences. Le mode de vie *queer* permet de s'opposer à la matrice hétérosexuelle, ici résumée par le professeur David Gauntlett, et à la performance illusoire des identités genrées énoncée par Butler (Barker et Scheele, 2016). La matrice hétérosexuelle implique que nous avons un sexe fixe (mâle ou femelle), sexe suivant lequel la culture impose un genre stable (masculin ou féminin). Le genre proviendrait donc du sexe de l'individu et déterminerait notre orientation sexuelle (soit hétérosexuelle soit homosexuelle). Butler refuse cette matrice car selon l'auteure, ni les corps ne déterminent le genre, ni le genre ne détermine le désir sexuel/émotionnel (pp. 77-78). De plus, on peut contredire ce schéma sexuo-genré binaire en citant des exemples historiques de pluralité (comme les premières nations avec les *Two-Spirited People*). Dans ces communautés, la

diversité genrée est acceptée et les identités n'ont pas besoin d'être binaires ni basées sur nos discours du féminin et masculin traditionnels. Par le développement de l'ouverture d'esprit, le désir sexuel n'est donc plus binaire et la diversité, la fluidité et le changement se répandent et s'affirment dans les espaces et les lieux.



Figure 40 : Des personnes aux deux-esprits lors d'une célébration dans l'état du Montana¹⁰⁸

L'application de la *queerness* permet donc de contester des politiques, des espaces sexistes et hétérosexistes. Vu que les politiques états-uniennes s'avèrent dominées par le patriarcat et des normes sexistes et genrées, cette philosophie *queer* mène certaines détenues à les remettre en question et à se donner les moyens de créer de nouveaux modes de vies et des espaces les protégeant et les considérant pour ce qu'elles sont et désirent être plutôt que pour ce qu'elles devraient être selon les dictats de la société états-unienne. La théorie *queer* s'unit à une stratégie politique pour briser des barrières discriminatoires envers les femmes et permet l'application de résistances internes féminines en les dénonçant et en les déstabilisant. Barker et Scheele (2016) évoquent quelques-unes de ces barrières afin de mieux les identifier et les contrer : l'identité n'est ni essentielle ni fixe, pourtant on a l'impression qu'elle l'est à cause d'une performance genrée répétée ; les normativités sont maintenues à travers des associations entre les oppositions binaires ; toutes ces identités et ces normativités sont intégrées dans des structures économiques et sociales (p. 97). Cette philosophie permet de désunir et de comparer à la fois les temporalités et les espaces multiples dans lesquels rien n'est constant : il n'y a pas de cohérence logique, essentielle et homogène dans ces rapports de force sexuels et genrés. La vie de tous et de toutes est faite

¹⁰⁸ *Montana Two Spirit Society*, consulté le 23/07/2018, <https://www.mttwospirit.org/>

de spontanéité et d'imprévu où la fluidité, les changements, la transformation et la diversité des expériences règnent dans les contextes et les situations selon des facteurs variés (Joël, 2017, p. 13). En somme, les normes genrées et sexuées de n'importe quel ordre, imposées dans les espaces carcéraux et la société en général n'auraient aucune crédibilité car la nature (humaine) est instable par définition et ne peut être ni régie ni contrôlée selon des règles arbitraires et discriminantes (Joël, 2017). Par conséquent, la théorie *queer* serait une attaque frontale aux lois états-uniennes sociétales régissant la sexualité et le genre, concepts au cœur des contrôles contemporains des sociétés occidentales selon une perspective foucauldienne. L'identité ou les actes *queer* en prison mènent à se désaffranchir de ces catégories et à se libérer des normes genrées et des étiquettes. Ainsi, ce n'est pas parce que certaines entretiennent des relations avec les femmes qu'elles se considèrent lesbiennes (p. 138) : l'important est de se détacher des mots. Les actes comptent et transforment mais rien ne demeure figé. Les actes, les identités et la théorie *queer* s'affichent comme des armes politico-sexuelles internes carcérales (et extérieures) remettant en question et rejetant des conventions étatiques collectives sur le genre et la sexualité, et notamment contre l'homonationalisme en faveur d'une égalité totale pour les personnes *queer*, les détenues, les femmes et chaque individu.

3.2. Queerness carcérale contre l'homonationalisme

La *queerness* serait une résistance politico-sexuelle contre les normes conventionnelles genrées et sexuées. De plus, elle s'oppose directement à une norme discriminante agissant entre les prisons et le « monde libre » qui s'appelle l'homonationalisme. Fine (2017) nous offre une définition de l'homonationalisme (terme défini par Jason Puar) en le rattachant aux pratiques discriminées par ce dernier qui sont les œuvres de *street art*¹⁰⁹ illégales dans les rues réalisées par des personnes *queer* :

¹⁰⁹ Le *Street art* est un art strictement visuel développé dans les espaces publics (ou en d'autres mots, « dans les rues »). Le terme fait référence habituellement à l'art non-autorisé, non-conforme aux initiatives sponsorisées par un gouvernement. Le terme peut inclure des illustrations graffiti traditionnelles, des sculptures, des graffitis au pochoir, le *sticker art* (autocollants), le *street poster art* (art de l'affiche), les projections vidéo et le *guerilla art*. Typiquement, le terme *Street art* ou plus spécifiquement post-graffiti est utilisé pour distinguer l'art public contemporain du graffiti territorial — le « tag » —, du vandalisme ou de l'art corporatif (*Réseau Arts3*, consulté le 23/07/2018).

L'homonationalisme est une théorie expliquée par Jason Puar qui révèle que les sociétés occidentales ont créé les catégories opposées des « *queer* malhonnêtes », les terroristes homosexuels, et les « *queer* honnêtes », les homosexuels suivant les logiques de l'homonormativité (provenant de l'hétéronormativité), du capitalisme, et de la suprématie blanche. Ainsi, ces pratiques créatives par les populations *queer*, sont souvent vues comme criminelles et illégales. De plus, elles sont souvent effectuées sur des domaines publics pour afficher des représentations d'actes sexuels et non-hétérosexuels. En affichant publiquement leur résistance contre le système hétéronormatif et en conquérant des lieux non autorisés, ces artistes de rue *queer* menacent l'ordre établi (p. 2).



Figure 41 : Œuvre de *street art* lesbien à San Francisco¹¹⁰



Figure 42 : Œuvres *queer* de *street art*¹¹¹

¹¹⁰ Abbott, 2012, <http://brianabbott.net/photos/2012/08/23/san-francisco-part-1>

¹¹¹ Fily, 2018, <https://streetarturbain.wordpress.com/2018/01/19/monde-graffer-pour-defendre-la-communaute-lgbt/>

Ainsi, l'homonationalisme instaurerait une sélection hiérarchique et des logiques d'inclusion/exclusion entre les différentes personnes *queer* d'une société. Ici, les street artistes *queer* qui dénoncent des discours hétérosexistes, homophobes et affirment des revendications anticapitalistes sont identifiés aux « mauvais *queer* », en d'autres termes, à ceux qui ne respectent pas les logiques de l'homonormativité (capitalisme, normes genrées, acceptation du système et discrétion au niveau de la sexualité). Ils seraient alors des individus « déviants », des rebelles et des éléments « indésirables » de cette société (Fine, 2017). Un parallèle semblable pourrait être fait avec les détenues *queer* visibles, les femmes *queer* non incarcérées, et les détenues *queer* invisibles. En effet, les femmes *queer* qui (malgré leur transgression aux normes sexuées) ne sont pas incarcérées au cours de leur vie sont alors considérées comme de « meilleures personnes *queer* » ne causant pas de problème direct (ou en tout cas moins que leurs homologues incarcérées) dans l'ordre sécuritaire et hiérarchique de la société grâce à leur respect partiel des lois. En revanche, une punition et un stigma s'appliquent sur les détenues *queer* qui font preuve d'irrespect et de double transgression à l'ordre établi en enfreignant des lois et en menaçant la société états-unienne. Elles font alors partie des « mauvais individus *queer* » de la nation américaine. De sorte que les « bonnes personnes *queer* » s'opposent aux « mauvaises personnes *queer* » qui transgressent les normes et ne sont pas vus comme « normales » et donc qui méritent potentiellement la criminalisation et la prison. Ces logiques divisent la population et dénigrent les différences sexuo-genrées pour des impératifs discriminants de sécurité. Une dernière distinction dans cette logique homonationale est à considérer : les détenues *queer* visibles et invisibles. Ainsi, les mauvaises femmes *queer* en prison punies pour leur transgression et leurs actes sexuels sont souvent celles qui se font prendre sur le fait ou qui s'affichent afin de provoquer et de contester des lois sexuo-genrées étatiques. L'invisibilité des relations *queer* (et même hétérosexuelles) est de rigueur puisque leur visibilité aux yeux de l'AP et de certaines autres prisonnières peut provoquer des punitions et restrictions intenses. Pour être une bonne détenue *queer*, il faudrait alors se détacher de toute sexualité non pudique et publique afin de s'intégrer dans des espaces hétérosexistes et queerophobes. Stanley *et al.* (2012) affirment ces schémas binaires de récompense/punition en se reportant au mouvement des droits pour les personnes gays qui, selon eux, réaffirme des normes et des privilèges pour certaines personnes au dépit d'autres groupes. Cela créerait ainsi des situations inégalitaires et des schémas binaires qui prônent l'idée que certaines personnes (*queer*) méritent plus de droits que d'autres :

This means that rights seekers tend to frame themselves as "hard workers," "citizens," "family members," "taxpayers," and "law abiding." These claims explicitly or implicitly declare that the group is not criminalized people, people depending on stigmatized state benefits, people excluded from the workforce by ableism, undocumented immigrants, and people whose sexual/gender behaviors and/or caregiving and caretaking arrangements defy family formation norms. These rights strategies tend to affirm the laws role in creating and maintaining classes of undeserving outsiders marked for death (...) Rights strategies require these kinds of deservingness frameworks and invoke the same logic of sorting the population into those whose lives should be promoted and protected and those who constitute a threat and must be abandoned or caged. For this reason, rights strategies both fail to offer relief to those facing the worst conditions, and simultaneously affirm and legitimize the systems producing those violent conditions (...) These campaigns are an attempt to extend normative power to (some) LGBT people, at the expense of others (pp. 125-126)

La théorie et les actes *queer* en prison autorisent la rébellion face à ces pratiques queerophobes et séparatistes en refusant d'attribuer à quiconque des caractéristiques essentialistes et supérieures/inférieures à certains groupes et/ou pratiques. Comme rien n'est stable, les valeurs de « bonnes » et de « mauvaises femmes queer » ne peuvent s'appliquer sur les détenues et les femmes. Les détenues, victimes du stigma de « mauvaises personnes *queer* » en raison de leur statut de criminelles, ont tendance à s'opposer à ces logiques organisationnelles en revendiquant des identités *queer* et alternatives de la personne gay traditionnelle. *Queer* est d'ailleurs un mot qu'on attribuera plus facilement aux identités plus radicales sur le spectre de la sexualité et du genre. Les communautés *queer* seraient bien placées pour dénoncer le système carcéral car celui-ci est basé sur des normes genrées et hétéronormatives dont les individus *queer* sont particulièrement touchés (Stanley et al., 2012). Les détenues apparaissent alors comme des éléments essentiels pour mettre à jour les failles de l'univers carcéral états-unien et pour tenter de le contrer ou du moins de le modifier d'un point de vue interne. De même, Freedman (1996) expose la nature rebelle de la lesbienne et/ou de la détenue *queer* en disant que la lesbienne a longtemps été vue comme dangereuse, violente et fautive de trouble dans l'ordre genré et sexué en menaçant directement « la féminité absolue ». On l'associe même à une ennemie politique, comme les homosexuels ont été associés au communisme par McCarthy¹¹² durant la Guerre froide (1947-1991). On la diabolise et on la rejette en raison de son indépendance, de sa différence et de son émancipation de l'homme. La lesbienne en prison est une rebelle de la société par ses crimes et ses actes sexuels et si jamais elle s'aventure à répéter des actes sexuels *queer* carcéraux, elle témoigne d'une contestation directe et frontale à l'ordre politico-sexuel états-unien.

¹¹² Sénateur états-unien républicain et anti-communiste (1908-1957).



Figure 43 : Tag *queer* à Paris, France¹¹³

¹¹³ *QueerGraffiti*, 2018, <https://ampmyissue.tumblr.com/post/159957067663/queergraffiti-be-queer-do-crime-paris>

Conclusion

La prison impose stigma et discrimination sur les détenues, ces personnes « déviantes » à exclure de la « société libre ». Les détenues sont victimes de stéréotypes et d'exclusion socio-économique, faits renforcés par le gouvernement, les médias et les pairs. Le système carcéral conduit à la création et à la perpétuation d'identités criminelles sexuées. L'impossibilité de se réinsérer socialement touche de nombreuses ex-prisonnières, et la prison, univers si lointain, reste omniprésent dans la vie de celles-ci (2/3 des ex-détenues récidivent en cinq ans, *National Resource Center on Justice Involved Women*, 2016). L'impératif de la punition et de la vengeance a pris le dessus sur celui de la réhabilitation selon une logique criminalisante sous-tendue par des intérêts capitalistes depuis les années 70 où la prisonnière devient peu à peu une « cliente » ou un « produit » du « complexe carcéral industriel ». Racisme et sexisme s'entrelacent pour enchaîner des populations depuis longtemps discriminées au « pays de la liberté ». Ainsi, les femmes afro-américaines sont la population carcérale féminine la plus nombreuse. La *War on Drugs*, commencée dans les années 80, pour lutter contre les trafics de drogues a contribué à l'enfermement massif de communautés afro-américaines. Avec l'arrivée du capitalisme de masse à la fin du 20^e siècle et des mouvements féministes pour l'égalité homme-femme, les femmes ont peu à peu pris place dans les prisons contemporaines états-uniennes. Des thèmes spécifiques imprègnent ces prisons : problèmes de santé physique et mentale, abus sexuels de surveillants hommes, peur des représailles, surpopulation, maltraitance de détenues enceintes, rupture de droits parentaux, éloignement avec les proches (dû au plus faible nombre d'établissements pénitentiaires pour femmes) ou encore le manque d'outils judiciaires. En plus de cela, des injustices carcérales sexuo-genrées restent fortement présentes dans le travail, la formation, le sexisme, le renforcement de rôles traditionnels genrés, le refus de considérer les femmes comme des agents criminels, l'androcentrisme, l'omniprésence de surveillants masculins et le manque de soins médicaux spécifiques, etc. De même, le stigma se poursuit à la sortie de prison via l'exclusion à certaines aides sociales, à certains emplois, une surveillance renforcée et des traumatismes psychologiques liés aux conditions carcérales. Le système pénitentiaire tend à appauvrir les détenues ; cette paupérisation contribue à l'enrichissement du « complexe industrio-carcéral » et permet l'instauration d'inégalités sociales. La réinsertion sociale échoue là où les sociétés privées fructifient.

L'AP participe activement aux logiques sexistes, patriarcales et aux injustices genrées de la société américaine. Cependant, selon la logique de Foucault, chaque individu est doté

de capacités de résistance. Aucun pouvoir n'est absolu puisque les zones d'échange, de négociation, d'oppression et de tolérance se créent et se défont au gré des personnes, des contextes, des espaces et des temporalités. Les résistances sont multiples en prison et les détenues détiennent du pouvoir. Certaines s'opposent aux normes de la femme par leur(s) crime(s) (violence, stupéfiants, prostitution) et leurs comportements en établissements pénitentiaires. Ainsi, elles peuvent agir individuellement ou collectivement pour s'insurger contre des normes carcérales (et sociétales) en rébellion, en groupes de soutien internes et/ou externes, par des victoires juridiques ainsi que par la sexualité. Certaines femmes, emprisonnées par des normes sexualisantes contemporaines, se délivrent des chaînes du patriarcat, du sexisme et de l'hétérosuprématie en démontrant une certaine émancipation vis-à-vis des hommes ainsi que des sexualités non-normatives au sein même des prisons. Le désir sexuel affirmé pour ces femmes et la transgression de la maternité essentialiste déstabilisent des schémas sexuo-genrés conventionnels. Ces sexualités deviennent des symboles de résistances internes contre des systèmes hétérosuprémacistes et sexistes. Transgresser les normes genrées est un crime car c'est ne pas respecter des relations « normatives » de pouvoir. Des changements pourraient conduire à une restructuration de la société. Une résistance radicale émerge de la théorie *queer* : le genre est une performance imitative et non pas une vérité. Il n'y a pas de genre/sexe valables reconnus par les lois universelles : tout est une construction sociétale, sociale et culturelle. Chaque élément d'une société est alors modifiable par des résistances à des discours répressifs, organisationnels et normalisants. La prison ne « transforme » pas toujours ses détenues, au contraire, elle peut donner naissance à certains comportements rebelles, insoumis et révolutionnaires comme les actes et les identités *queer*. En somme, les détenues ne sont pas totalement dépourvues de pouvoir et d'action car les résistances existent dans les prisons et se heurtent, fluctuent et échangent avec les discours de pouvoir officiel et de domination. Parce que les détenues sont déjà des rebelles au travers de leurs crimes, elles portent, parfois malgré elles, le statut *queer*, statut associé à la résistance, au changement et à la prise de pouvoir sur leur(s) identité(s) personnelle(s) et leurs choix de vie. Sans pratiquer nécessairement des actes sexuels *queer*, les détenues incorporent une part de *queerness* en elles grâce à leurs actes politiques de désobéissance. Elles construisent une contestation croissante au sein de la société états-unienne envers des normes non-officielles sexuo-genrées et en démontrent les fragilités depuis les espaces carcéraux, colonisés peu à peu par la force féminine *queer* subversive: la prison états-unienne : un lieu de répression absolue ou naissance de combats et de conflits féministes pour une libéralisation *queer* radicale des femmes ?

Dans le cadre de futures recherches, il serait pertinent de s'intéresser aux résistances à l'extérieur de la prison comme les associations d'ex-détenues, les groupes pour l'abolition des prisons et les outils médiatiques à valeur activiste. Les médias pourraient jouer un double rôle dans la représentation publique des détenues. Par exemple, la série *Orange Is the New Black* (2013) semble à la fois perpétuer des clichés sur ces dernières et défendre leur cause. L'étude de cas de cette série serait un moyen efficace pour noter si la vision des spectateurs sur la population féminine carcérale a évolué au cours de ces dernières années. La résistance externe prend aussi forme dans le mouvement pour les droits des prisonnières (amélioration des conditions carcérales et un meilleur encadrement de réinsertion sociale). Ces groupes participent à la sensibilisation et à la prévention sur les thèmes carcéraux. Ils tentent d'aider des populations précaires, de favoriser les formations et l'abandon de pratiques illégales. Cependant, ces mouvances se heurtent et cohabitent avec une autre lutte : celle de l'abolition des prisons.

The Prison Abolition Movement is a social campaign to eliminate prisons. The movement began in the 1980s following the War on Drugs whose consequence was to increase the U.S. prison population from 500,000 in 1980 to 1.3 million in 1990 and 2 million in 2000. The goal of the prison abolitionists is to reform the criminal justice system and to offer alternatives to incarceration for those who commit a crime. Prison abolitionists believe that imprisoning human beings is not justified, that the focus should be on the needs of the individual who committed the crime rather than his or her punishment by society. They also believe that most crime is a consequence of economic circumstances such as poverty and racial discrimination and as such the underlying causes should be addressed rather than exacerbated by imprisonment. Prison abolitionists make it clear that they don't suggest freeing everyone from prison immediately but that a societal change must take place so that in the future prisons won't be needed (*BlackPast*, consulté le 10/07/2018).

Plusieurs coalitions telles que *Prison Activist Resource Center*, *Black and Pink* et *Critical Resistance* (co-fondée par Angela Davis) participent activement contre l'entreprise internationale du complexe industrio-carcéral et tentent d'élaborer de nouvelles techniques d'encadrement pour remplacer les prisons. Certaines se focalisent sur les communautés afro-américaines, d'autres sur les femmes ou encore sur les personnes LGBTQ+. Malgré ces perspectives diverses, toutes s'accordent sur le fait qu'il est temps de « transformer » le système pénitentiaire actuel au vu des innombrables abus et discriminations dont souffrent les (ex-)détenus. Quelles sont les solutions alternatives plébiscitées par ces agents activistes ? La société américaine se dirige-t-elle vers une globalisation carcérale ou bien, à travers la naissance et la hausse de mouvements radicaux contre celle-ci, vers l'abolition des prisons ?

Bibliographie APA

1. Articles académiques

- Alexander, M. (2016). Le nouveau Jim Crow: Comment l'incarcération de masse transforme les personnes de couleur en citoyens de seconde zone de façon permanente. *Mouvements*, 88(4), 59-64. DOI : 10.3917/mouv.088.0059
- Barry, E. M. (2000). Women prisoners on the cutting edge: Development of the activist women's prisoners' rights movement. *Social Justice*, 27(3), 168-175. Récupéré sur <https://www-lib-uwo-ca.proxy1.lib.uwo.ca/cgi-bin/ezpauthn.cgi?url=http://search.proquest.com.proxy1.lib.uwo.ca/docview/231910074?accountid=15115>
- Bert, J. (2012). « Ce qui résiste, c'est la prison. » Surveiller et punir, de Michel Foucault. *MAUSS*, 40(2), 161-172. DOI : 10.3917/rdm.040.0161
- Bozon, M. et Leridon, H. (1993). Les constructions sociales de la sexualité. *Population (French Edition)*, 48(5), 1173-1195. DOI : 10.2307/1534174
- Davis, A. et Dent, G. (2001). Prison as a Border: A Conversation on Gender, Globalization, and Punishment. *Signs*, 26(4), 1235-1241. Récupéré sur <http://www.jstor.org.sid2nomade-1.grenet.fr/stable/3175363>
- Davis, A. et Shaylor, C. (2001). Race, Gender, and the Prison Industrial Complex: California and Beyond. *Meridians*, 2(1), 1-25. Récupéré sur <http://www.jstor.org.proxy1.lib.uwo.ca/stable/40338793>
- Davis, K. (2015). L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe. *Les cahiers du CEDREF*, 20, 1-30, Recupéré sur <http://journals.openedition.org/cedref/827>
- Ducoing, E. (1999). Une politique de l'insertion : le parcours pénal des précaires. *Vacarme*, 10(4), 27-28. DOI : 10.3917/vaca.010.0027
- Freedman, E. (1996). The Prison Lesbian: Race, Class, and the Construction of the Aggressive Female Homosexual, 1915-1965. *Feminist Studies*, 22(2), 397-423. DOI : 10.2307/3178421
- Grace, W. (2009). Faux Amis: Foucault and Deleuze on Sexuality and Desire. *Critical Inquiry*, 36(1), 52-75. DOI : 10.1086/606122
- Hensley, C., Tewksbury, R. et Koscheski, M. (2001). Masturbation Uncovered: Autoeroticism in a Female Prison. *Prison Journal*, 81(4), 491-501. Récupéré sur https://journals-scholarsportal-info.proxy1.lib.uwo.ca/pdf/00328855/v81i0004/491_muaiAFP.xml
- Hoeflinger, M. (1999). All Too Familiar: Sexual Abuse of Women in U.S. State Prisons/ Nowhere to Hide: Retaliation Against Women in Michigan State Prisons. *Human*

Rights Quarterly, 21(1), 254-259. Récupéré sur <https://doi.org/10.1353/hrq.1999.0005>

- Laforest, G. (1989). Gouverne et liberté: Foucault et la question du pouvoir. *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne De Science Politique*, 22(3), 547-562. Récupéré sur <http://www.jstor.org.stable/3228541>
- Lawston, J. (2009). "WE'RE ALL SISTERS": Bridging and Legitimacy in the Women's Antiprison Movement. *Gender and Society*, 23(5), 639-664. Récupéré sur <http://www.jstor.org.stable/20676815>
- Lévy, V. (2000). Femmes et délinquance : la situation aux Etats-Unis. *Déviance et société*, 24(1), 69-90. Récupéré sur www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000-num_24_1_1714
- Mendieta, E. (2007). The Prison Contract and Surplus Punishment: On Angela Y. Davis's Abolitionism. *Human Studies*, 30(4), 291-309. Récupéré sur <http://www.jstor.org.stable/27642804>
- Meyer, I. H., Flores, A. R., Stemple, L., Romero, A. P., Wilson, B. D. M. et Herman, J. L. (2017). Incarceration Rates and Traits of Sexual Minorities in the United States: National Inmate Survey, 2011–2012. *Am J Public Health*, 107(2), 267-273. DOI : 10.2105/AJPH.2016.303576
- Morash, M., Haarr, R. et Rucker, L. (1994). A comparison of programming for women and men in U.S. prisons in the 1980s. *Crime & Delinquency*, 40(2), 197-221. DOI : 10.1177/0011128794040002004
- O'Brien, P. et Ortega, D. (2015). Feminist transformation deconstructing prisons and reconstructing justice with criminalized women. *Affilia*, 30(2), 141-144. DOI : 10.1177/0886109915575667
- Olivier, L. (1988). La question du pouvoir chez Foucault : Espace, stratégie et dispositif. *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne De Science Politique*, 21(1), 83-98. Récupéré sur <http://www.jstor.org.stable/3228154>
- Ruby, C. T. (2008). Profane Illuminations: The Gendered Problematics of Critical Carceral Visualities. *PMLA*, 123(3), 684-688. Récupéré sur <http://www.jstor.org.stable/25501888>
- Shaylor, C. (1998). Organizing resistance: Building a movement against the prison industrial complex. *Colorlines*, 1(2). Récupéré sur <https://www-lib-uwo-ca.proxy1.lib.uwo.ca/cgi-bin/ezpauthn.cgi?url=http://search.proquest.com.proxy1.lib.uwo.ca/docview/215540664?accountid=15115>
- Smith, D. (2008). Whither Justice: Stories of Women in Prison/Women Behind Bars: The Crisis of Women in the U.S. Prison System (review). *Feminist formations*, 20(2), 252-258. Récupéré sur http://vr2pk9sx9w.search.serialssolutions.com/?ctx_ver=Z39.88-2004&ctx_enc=info%3Aofi%2Fenc%3AUTF-8&rft_id=info%3Aid%2Fsummon.serialssolutions.com&rft_val_fmt=info%3Aofi

%2Ffmt%3Akev%3Amtx%3Ajournal&rft.genre=article&rft.atitle=Whither+Justice%3A+Stories+

- Sodja, Z. (2007). Human Rights and U.S. Female Prisoners. *Women & Therapy*, 29(3-4), 57-73. Récupéré sur https://doi.org/10.1300/J015v29n03_04
- Stanley, E., Spade, D. et Queer (In)Justice. (2012). Queering Prison Abolition, Now? *American Quarterly*, 64(1), 115-127. Récupéré sur <http://www.jstor.org/stable/41412834>
- Tapia, R. (2008). Profane Illuminations: The Gendered Problematics of Critical Carceral Visualities. *PMLA*, 123(3), 684-688. Récupéré sur <http://www.jstor.org/stable/25501888>
- Taylor, C. (2009). Foucault, Feminism, and Sex Crimes. *Hypatia*, 24(4), 1-25. Récupéré sur <http://www.jstor.org/stable/20618178>

2. Livres

- Barker, M. J. et Scheele, J. (2016). *Queer: A Graphic History*. Londres, Royaume-Uni : Icon Books.
- Joël, M. (2017). *La sexualité en prison de femmes*. Paris, France : Presses de Sciences Po.
- Kerman, P. (2013). *Orange is The New Black: My Time in a Women's Prison*. Londres, Royaume-Uni: Abacus.
- Levi, R. et Waldman, A. (2017). *Inside This Place, Not of It: Narratives from Women's Prisons*. Brooklyn, NY: Verso.
- Talvi, S. (2007). *Women Behind Bars: The Crisis of Women in the U.S. Prison System*. Emeryville, Californie: Seal Press.
- Young, D. et Reviere, R. (2006). *Women Behind Bars: Gender and Race in US Prisons*. Boulder, Colorado: Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Women's Rights Project (Human Rights Watch), Thomas, D. et Human Rights Watch. (1997). *All Too Familiar: Sexual Abuse of Women in U.S. State Prisons*. New York, NY: Human Rights Watch.

3. Rapports

- Amnesty International USA. (1999). *Women in Custody*. Récupéré sur <https://www.amnestyusa.org/pdf/custodyissues.pdf>
- Bureau of Justice Statistics. (2012). *Prison Rape Elimination Act of 2003, PREA Data Collection Activities, 2012*. Récupéré sur <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/pdca12.pdf>

- Fine, C. (2016). *Book Report on: The Autobiographies of the Haymarket Martyrs, Philip S.Foner, ed.* Saint-Martin-d'Hères, Rhône-Alpes: Université Grenoble Alpes.
- Fine, C. (2017). *Projet de recherche pour Paris VIII : Le street art féministe et queer.* Saint-Martin-d'Hères, Rhône-Alpes : Université Grenoble Alpes.
- National Coalition Against Domestic Violence (NCADV). (consulté le 25/07/2018). *Domestic Violence.* Récupéré sur https://www.speakcdn.com/assets/2497/domestic_violence2.pdf
- National Resource Center on Justice Involved Women. (2016). Fact Sheet on Justice Involved Women in 2016. Récupéré sur <http://cjinvolvedwomen.org/wp-content/uploads/2016/06/Fact-Sheet.pdf>
- The Sentencing Project. (2016). *Trends in U.S. Corrections.* Récupéré sur <https://sentencingproject.org/wp-content/uploads/2016/01/Trends-in-US-Corrections.pdf>
- United Nations. (2015). *United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (the Mandela Rules).* Récupéré sur http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.3/70/L.3
- Vera Institute of Justice. (2016). *Overlooked: Women and Jails in an Era of Reform.* Récupéré sur https://storage.googleapis.com/vera-web-assets/downloads/Publications/overlooked-women-and-jails-report/legacy_downloads/overlooked-women-and-jails-report-updated.pdf

Sitographie APA

1. Pages Web

- @TheSocycinema/Videos. (2013). *Crack Babies: The Social History of a Moral Panic*. Consulté le 28 Juin, 2018, sur <https://www.thesociologicalcinema.com/videos/crack-babies-a-tale-from-the-war-on-drugs>
- 4th Wave Feminism. *Patriarchy*. Consulté le 24 Juillet, 2018, sur <https://4thwavers.wordpress.com/>
- Abbott, B. (2012, 23 Août). *San Francisco Part 1*. Brian Abbott. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <http://brianabbott.net/photos/2012/08/23/san-francisco-part-1>
- Aiello, M. (2018, 22 Janvier). *Laverne Cox Is Cosmopolitan's First Transgender Cover Star and It's Fierce AF*. ENews. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <https://www.eonline.com/news/908255/laverne-cox-is-cosmopolitan-s-first-transgender-cover-star-and-it-s-fierce-af>
- ALGBTICAL Association for Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Issues in Counseling of Alabama. *Homophobia*. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://www.algbtical.org/2A%20HOMOPHOBIA.htm>
- Alpert, E. (2005, 20 Novembre). *Gender Outlaws: Transgender Prisoners Face Discrimination, Harassment and Abuse*. Prison Legal News. Consulté le 20 Juillet, 2018, sur <https://www.prisonlegalnews.org/news/2016/aug/10/gender-outlaws-transgender-prisoners-face-discrimination-harassment-and-abuse/>
- Associated Press in Baltimore. (2015, 24 Septembre). *Transgender inmate wins legal victory after mistreatment by prison guards*. The Guardian. Consulté le 20 Juillet, 2018, sur <https://www.theguardian.com/us-news/2015/sep/24/sandy-brown-maryland-transgender-inmate-mistreated>
- Bernard, M. (2013, 06 Août). *An In-depth Look at How "Orange Is the New Black" Compares to Real Life*. BitchMedia. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <https://www.bitchmedia.org/post/an-in-depth-look-at-how-orange-is-the-new-black-compares-to-real-life>
- BlackPast. *The Prison Abolition Movement (1985-)*. Consulté le 10 Juillet, 2018, sur <http://www.blackpast.org/aah/prison-abolition-movement-1985>
- Bouny, A. (2018, 04 Juin). *Angela Davis, la rebelle, condamnée à mort, est acquittée le 4 juin 1972*. Rebellyon.info. Consulté le 26 Juin, 2018, sur <https://rebellyon.info/Angela-Davis-la-rebelle-condamnee-a-mort>
- Bowie, N. *Profit Driven Prison Industrial Complex: The Economics of Incarceration in the USA*. Mouood. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur

<http://mouood.com/articles/occidentology/462-profit-driven-prison-industrial-complex-the-economics-of-incarceration-in-the-usa.html?showall=&start=1>

- Brown, D. (2017). *Prisoners In America Aren't Allowed To Masturbate*. Dose. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://dose.com/articles/prisoners-in-america-arent-allowed-to-masturbate/>
- Bruinius, H. (2016, 19 Août). *Number of women in jail rising faster than men: What's driving the trend?* The Christian Science Monitor. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://www.csmonitor.com/USA/Justice/2016/0819/Number-of-women-in-jail-rising-faster-than-men-What-s-driving-the-trend>
- Carr, N., McAlister, S. et Serisier, T. (2016, 04 Février). *'I had to undo eight years of being a woman': how LGBT prisoners are lost in the system*. The Conversation. Consulté le 20 Janvier, 2018, sur <https://theconversation.com/i-had-to-undo-eight-years-of-being-a-woman-how-lgbt-prisoners-are-lost-in-the-system-54134>
- Casteel, K., Wolfe, J. et Nguyen. M. (2018, 02 Janvier). *What We Know About Victims Of Sexual Assault In America*. FiveThirtyEight. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur <https://projects.fivethirtyeight.com/sexual-assault-victims/>
- Cavaliere, V. (2016, 24 Mai). *How Conjugal Visits Work*. Vocativ. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <https://www.vocativ.com/underworld/sex/conjugal-visits-work/index.html>
- Cecil, D. (2017). *Prisons in Popular Culture*. Oxford Research Encyclopedia of Criminology. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <http://criminology.oxfordre.com/view/10.1093/acrefore/9780190264079.001.0001/acrefore-9780190264079-e-194>
- Chuck, M. (2005, 01 Janvier). *The Criminalization of Women*. The Anarchist Library. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://theanarchistlibrary.org/library/chuck-munson-the-criminalization-of-women>
- CNRTL. Eugénique. Consulté le 21 Mars, 2018, sur <http://www.cnrtl.fr/definition/eug%C3%A9nisme>
- Cohen, D. (2016, 07 Mars). *The Cost of Private Prisons Is a Crime*. Capital & Main. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://capitalandmain.com/the-cost-of-private-prisons-is-a-crime-0307>
- Corrections, Prisons & Parole. *Community Work*. Consulté le 07 Juillet, 2018, sur <http://www.corrections.vic.gov.au/home/community+corrections/community+work/>
- Cowart, D. (2017, 13 Novembre). *Transgender Prisoners Face Sexual Assault and Discrimination at Pittsburgh Jail*. ACLU. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://www.aclu.org/blog/lgbt-rights/criminal-justice-reform-lgbt-people/transgender-prisoners-face-sexual-assault-and>
- Critical Resistance. *What is the PIC? What is Abolition?* Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <http://criticalresistance.org/about/not-so-common-language/>

- Cullen, J. (2014, 28 Janvier). *Jack Cullen*. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <http://jackcullen.myblog.arts.ac.uk/2014/01/28/barbara-kruger/>
- Deborde, J. (2017, 15 Septembre). *La prison, «miroir grossissant» des stéréotypes sur la sexualité féminine*. Libération. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur http://www.liberation.fr/france/2017/09/15/la-prison-miroir-grossissant-des-stereotypes-sur-la-sexualite-feminine_1596564
- Designing Buildings Wiki. (2017, 24 Décembre). *Panopticon*. Consulté le 21/08/2018 sur <https://www.designingbuildings.co.uk/wiki/Panopticon>
- Devlin, M. (2014, 17 Juillet). *10 Gripping Facts About Women In Prison*. Litverse. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://listverse.com/2014/07/17/10-gripping-facts-about-women-in-prison/>
- Dictionary.com. *Welfare State*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <http://www.dictionary.com/browse/welfare-state>
- Diffen. *Jail vs. Prison*. Consulté le 31 Mars, 2018, sur https://www.diffen.com/difference/Jail_vs_Prison
- Dold, K. (2017, 06 Janvier). *Why It's Illegal for Prisoners to Masturbate*. TonicVice. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur https://tonic.vice.com/en_us/article/ypvk7g/why-its-illegal-for-prisoners-to-masturbate
- Droit-finances. *Viol-Définition juridique*. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/21116-viol-definition-juridique>
- DSM-5-Définition. Le Journal des Femmes. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://sante-medecine.journaldesfemmes.fr/faq/19230-dsm-5-definition>
- Dupuis, A. (2016, 17 Novembre). *'LGBTQ' Will Replace 'LGBT' ? Time To Add To The Alphabet? It Is 2016*. Instinct. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <http://instinctmagazine.com/post/%E2%80%98lgbt%E2%80%99-will-replace-%E2%80%98lgbt%E2%80%99-time-add-alphabet-it-2016>
- Encyclopedia.com. (2007). *Gender Studies*. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <https://www.encyclopedia.com/social-sciences/encyclopedias-almanacs-transcripts-and-maps/gender-studies-2007>
- Encyclopaedia Universalis. *Illégalisme*. Consulté le 24 Juillet, 2018, sur <https://www.universalis.fr/dictionnaire/illegalisme/>
- Equal Justice Initiative. *Abuse at Tutwiler Prison: Media Coverage*. Consulté le 26 Juillet, 2018, sur <https://eji.org/tutwiler-prison-media>
- Equal Justice Initiative. *"Tutwiler Prison for Women: Widespread Sexual Abuse by Male Guards"*. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <https://eji.org/tutwiler-prison-for-women-sexual-abuse>

- Equal Means Equal. *Female Incarceration*. Consulté le 24 Juillet, 2018, sur <http://equalmeanequal.com/juvenile-justice-prison-and-rates-of-female-incarceration/>
- Fassler, J. et Brown, C. (2017, 27 Décembre). *Prison Food Is Making U.S. Inmates Disproportionately Sick*. The Atlantic. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <https://www.theatlantic.com/health/archive/2017/12/prison-food-sickness-america/549179/>
- Federal Bureau of Prisons. *About us*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.bop.gov/about/>
- Federal Bureau of Prisons. *Inmate Gender*. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur https://www.bop.gov/about/statistics/statistics_inmate_gender.jsp
- Federal Prison System. *Bureau of Prisons*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.justice.gov/jmd/file/822106/download>
- Fily, M. (2018, 19 Janvier). *Monde : graffer pour défendre la communauté LGBT*. Streetart Urbain. Wordpress. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <https://streetarturbain.wordpress.com/2018/01/19/monde-graffer-pour-defendre-la-communaute-lgbt/>
- Fishbein, R. (2016, 08 Juin). *Norma Speaks: Orange Is The New Black's Annie Golden On Playing Litchfield's Quietest Cult Leader*. Gothamist. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur http://gothamist.com/2016/06/08/norma_speaks.php
- Goldstein, D. (2015, 02 Novembre). *Conjugal Visits*. The Marshall Project. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <https://www.themarshallproject.org/2015/02/11/conjugal-visits>
- Grinberg, E. (2018, 01 Août). *What it means to be pansexual*. CNN. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://edition.cnn.com/2016/10/10/health/pansexual-feat/index.html>
- Independent Lens. (2017, 05 Mai). *The Prison Economy : How Do Prisons Affect the Places We Live?* Consulté le 27 Juin, 2018, sur <http://www.pbs.org/independentlens/blog/prison-economy-how-do-prisons-affect-the-places-we-live/>
- Institut Emilie du Châtelet. *Le concept de genre*. Consulté le 24 Juillet, 2018, sur <http://www.institutemilieduchatelet.org/le-genre>
- International-Dictionnaire. *Retributivism*. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur http://international-dictionnaire.com/definitions/?french_word=retributivism
- Isseldhart, T. (2016, 22 Septembre). *Native American Indian Berdache or "Two-Spirit" Tradition*. Owlcation. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <https://owlcation.com/social-sciences/Native-American-Berdache-Tradition>
- Jacobson, I. *13 Legal Benefits of Marriage*. The Knot. Consulté le 16 Juillet, 2018, sur <https://www.theknot.com/content/benefits-of-marriage>

- Jankowski, P. *Prison-Industrial Complex: Definition, Facts & Statistics*. Study. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://study.com/academy/lesson/prison-industrial-complex-definition-facts-statistics.html>
- Johnson, H. (2017, 28 Juin). *'Being Gay in Prison Is Ten Times Harder': Inmates Tell of Abuse, Use of Solitary*. The Progressive. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <http://progressive.org/dispatches/%E2%80%98being-gay-in-prison-is-ten-times-harder%E2%80%99-inmates-tell-of-ab/>
- Kahn, M. (2016, 20 Juin). *How One Organization Is Turning the Women of 'Orange Is the New Black' into Prison Activists*. Elle. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <http://www.elle.com/culture/movies-tv/a37229/orange-is-the-new-black-womens-prison-association/>
- Kajstura, A. (2017, 19 Octobre). *Women's Mass Incarceration, The Whole Pie 2017*, Prison Police Initiative. Consulté le 12 Juillet, 2018, sur <https://www.prisonpolicy.org/reports/pie2017women.html>
- La-définition. *Ostraciser*. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <http://www.la-definition.fr/definition/ostraciser>
- La Toupie. *Norme*. Consulté le 08 Août, 2018, sur <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Norme.htm>
- Lai, K. et Lee, J. (2016, 06 Octobre). *Why 10% of Florida Adults Can't Vote: How Felony Convictions Affect Access to the Ballot*. The New York Times. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.nytimes.com/interactive/2016/10/06/us/unequal-effect-of-laws-that-block-felons-from-voting.html>
- Landais, M. (2012, 06 Avril). *Diviser pour mieux régner*. Overblog. Consulté le 21 Avril, 2018, sur <http://sebpourlesintimes.over-blog.com/article-diviser-pour-mieux-regner-102969683.html>
- Law, V. (2010). *Nor Meekly Serve Her Time: Riots and Resistance in Women's Prisons*. New Politics. Consulté le 16 Juillet, 2018, sur <http://newpol.org/content/nor-meekly-serve-her-time-riots-and-resistance-womens-prisons>
- Le Parisien. *Constructivisme social*. Consulté le 25 Juin, 2018, sur <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Constructivisme%20social/fr-fr/>
- Lendman, S. (2015, 11 Août). *Unconstitutional Solitary Confinement In America*. The Sleuth Journal. Consulté le 26 Juillet, 2018, sur <http://www.thesleuthjournal.com/unconstitutional-solitary-confinement-in-america/>
- Les Définitions. (2013, 20 Décembre). *Définition de prison*. Consulté le 25 Juin, 2018, sur <http://lesdefinitions.fr/prison#ixzz5JR2oH3y5>
- Lintern@ute. *Ostracisation*. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/ostracisation/>
- Loesche, D. (2017, 23 Octobre). *The Prison Gender Gap*. Statista. Consulté le 24 Juillet, 2018, sur <https://www.statista.com/chart/11573/gender-of-inmates-in-us-federal-prisons-and-general-population/>

- Menta, A. (2017, 09 Juin). *How Real Is The 'Orange Is The New Black' Prison Riot?* Elite Daily. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://www.elitedaily.com/entertainment/orange-is-the-new-black-real-prison-riots/1986764>
- Mericle, D. *Profiting from Poverty: The U.S. Prison-Industrial Complex*. ImpactPress. Consulté le 27 Juin, 2018, sur <http://www.impactpress.com/articles/febmar01/prisonind020301.html>
- Miller, M. A., Dirlik, A., Woodcock, G. et Rosemont, F. (2017, 20 Décembre). *Anarchism*. Encyclopædia Britannica. Consulté le 10 Août, 2018, sur <https://www.britannica.com/topic/anarchism>
- Moshenberg, D. (2015, 05 Août). *The gender of death: How (many) women die in jails*. Women in and Beyond. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <http://www.womeninandbeyond.org/?p=19098>
- Munson, C. (2005, 01 Janvier). *The Criminalization of Women*. The Anarchist Library. Consulté le 17 Mars, 2018, sur <https://theanarchistlibrary.org/library/chuck-munson-the-criminalization-of-women>
- National Association for the Advancement of Colored People (NAACP). *Criminal Fact Sheet Justice*. Consulté le 25 Juillet, 2018, sur <https://www.naacp.org/criminal-justice-fact-sheet/>
- National Institute of Justice. *Recidivism*. Consulté le 04 Juillet, 2018, sur <https://www.nij.gov/topics/corrections/recidivism/Pages/welcome.aspx>
- Nicholas, J. (2016, 30 Août). *August Rebellion: New York's Forgotten Female Prison Riot*. The Village Voice. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://www.villagevoice.com/2016/08/30/august-rebellion-new-yorks-forgotten-female-prison-riot/>
- Noonan, M. et Bureau of Justice Statistics. (2016). *Mortality in State Prisons, 2001-2014 - Statistical Tables*. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/msp0114st.pdf>
- O'Hara, M. (2017, 11 Avril). *Domestic Violence: Nearly Three U.S. Women Killed Every Day by Intimate Partners*. News. Consulté le 25 Juillet, 2018, sur <https://www.nbcnews.com/news/us-news/domestic-violence-nearly-three-u-s-women-killed-every-day-n745166>
- OckyDub. (2017, 06 Avril). *Can We Talk About Hetero Supremacy?* Cypher Avenue. Consulté le 16 Juillet, 2018, sur <http://cypheravenue.com/can-we-talk-about-hetero-supremacy/>
- Office of the Inspector General. The Department of Justice Office of the Inspector General (OIG) (2005, Avril). *Deterring Staff Sexual Abuse of Federal Inmates*. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://oig.justice.gov/special/0504/index.htm>

- Ogilvie, J. (2012, 12 Août). *Playgirl Offers Prince Harry \$1 Million*. The Gloss. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <http://www.thegloss.com/odds-and-ends/playgirl-offers-prince-harry-1-million-411/>
- Otterbein, H. (2014, 12 Septembre). *Why female ex-convicts may have a harder time finding work than their male counterparts*. Why. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://whyy.org/articles/why-female-ex-convicts-may-have-a-harder-time-finding-work-than-their-male-counterparts/>
- Paris-Luttes.Info. (2014, 22 Avril). *Un journal militant anti-carcéral : le comité d'Action des Prisonniers (CAP) de 1972 à 1980*. Consulté le 12 Juillet, 2018, sur <https://paris-luttes.info/un-journal-militant-anti-carceral>
- Peláez, V. (2018, 05 Mai). *The Prison Industry in the United States: Big Business or a New Form of Slavery?* Global Research. Consulté le 04 Juillet, 2018, sur <https://www.globalresearch.ca/the-prison-industry-in-the-united-states-big-business-or-a-new-form-of-slavery/8289>
- Pew Research Center. (2014). *Religion & Public Life*. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <http://www.pewforum.org/religious-landscape-study/christians/christian/>
- Pfeffer, R. (2018, 27 Mars). *Women and men receive different punishments for their involvement in the same crime: prostitution*. LSE US Centre. Consulté le 11 Juillet, 2018, sur <http://blogs.lse.ac.uk/usappblog/2018/03/27/women-and-men-receive-different-punishments-for-their-involvement-in-the-same-crime-prostitution/>
- Picchi, A. (2016, 18 Août). *The Growing Costs of Women in Jail*. CBSNews. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur <https://www.cbsnews.com/news/the-growing-costs-of-women-in-jail/>
- Pickett, B. (2002, 06 Août). *Homosexuality*. Stanford Encyclopedia of Philosophy. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://plato.stanford.edu/entries/homosexuality/#His>
- Piecora, C. (2014, 15 Septembre). *Female Inmates and Sexual Assault*. Jurist. Consulté le 02 Juillet, 2018, sur <https://www.jurist.org/commentary/2014/09/christina-piecora-female-inmates>
- Pike, S. (2015, 22 Mai). *The Proliferation of Female Inmates and How TV Made Us Care*. The HuffPost. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur https://www.huffingtonpost.com/sarah-pike/the-proliferation-of-female-inmates-and-how-tv-made-us-care_b_7285794.html
- Popescu, R. A. *The Roots of the Sexual Revolution in the 1960s United States*. Historia. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://www.historia.ro/sectiune/general/articol/the-roots-of-the-sexual-revolution-in-the-1960s-united-states>
- PopulationData. *Etats-Unis*. Consulté le 27 Juin, 2018, sur <https://www.populationdata.net/pays/etats-unis/>

- Potter, W. (2012, 11 Octobre). *Young woman who was arrested for owning 'anarchist literature' says: I am ready to go to prison*. Sott. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://www.sott.net/article/252493-Young-woman-who-was-arrested-for-owning-anarchist-literature-says-I-am-ready-to-go-to-prison>
- PrisonTalk. *Erotic Prison & Jail Letter*. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <http://www.prisontalk.com/forums/showthread.php?t=636627>
- Quenqua, D. (2016, 07 Mars). *Nancy Reagan's most memorable 'Just Say No' moments*. US Campaign. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <https://www.campaignlive.com/article/nancy-reagans-memorable-just-say-no-moments/1386274>
- Quinn, M. (2016). *Addicted and Pregnant: How States Deal With Drug Problems When You're Expecting*. Governing. Consulté le 28 Juin, 2018, sur <http://www.governing.com/topics/health-human-services/gov-pregnant-drug-abuse.html>
- Quora. (2017). *Do women masturbate in prison?* Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://www.quora.com/Do-women-masturbate-in-prison>
- Racine, H. (2015, 14 Août). *What A Day In The Life Of A Woman In Prison Actually Looks Like — And Trust, It Ain't No 'Orange Is The New Black'*. Bustle. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <https://www.bustle.com/articles/104234-what-a-day-in-the-life-of-a-woman-in-prison-actually-looks-like-and>
- Rae, A. (2011, 16 Juin). *World Prison Populations*. Under the Reader. Consulté le 05 Mai, 2018, sur <http://www.undertheradar.com/2011/06/world-prison-populations.html>
- Raga, S. (2015, 06 Septembre). *9 Arresting Facts About Conjugal Visits*. MentalFloss. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <http://mentalfloss.com/article/67834/9-arresting-facts-about-conjugal-visits>
- Réseau Arts3. *La définition du Street Art. Le Street Art*. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <http://www.le-street-art.com/definition.html>
- Reuters. (2018, 12 Mai). *U.S. rolls back protections for transgender prison inmates*. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://www.reuters.com/article/us-usa-lgbt-prisons/u-s-rolls-back-protections-for-transgender-prison-inmates-idUSKCN1ID003>
- Ridgeway, J. et Casella, J. (2013, 09 Mai). *America's 10 Worst Prisons: Julia Tutwiler. Mother Jones*. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <http://www.motherjones.com/politics/2013/05/americas-10-worst-prisons-julia-tutwiler/>
- Ropert, P. (2014, 13 Juin). *La société de surveillance de Foucault*. France Culture. Consulté le 10 Juillet, 2018, sur <https://www.franceculture.fr/philosophie/la-societe-de-surveillance-de-foucault>

- Rutgers University Libraries. *America in the 1960s and 1970s: Gay Rights*. Consulté le 17 Juillet, 2018, sur <https://libguides.rutgers.edu/c.php?g=337114&p=2268835>
- Salas, D. (2017, 28 Février). *Prison Industrial Complex: What is it? Legal Slavery? How does Racism and the Gender Gap play a role?* Medium. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://medium.com/applied-intersectionality/prison-industrial-complex-what-is-it-c1cc78c3e4d3>
- Sawyer, W. (2018, 09 Janvier). *The Gender Divide: Tracking Women's State Prison Growth*. Prison Policy Initiative. Consulté le 10 Juillet, 2018, sur https://www.prisonpolicy.org/reports/women_overtime.html
- Schlosser, E. (1998). *The Prison-Industrial Complex*. The Atlantic. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1998/12/the-prison-industrial-complex/304669/>
- Schultz, E. J. (2007, 07 Août). *No More Room Medical care close to a crisis in the state's crowded women's prisons*. PressDemocrat. Consulté le 25 Juillet, 2018, sur http://www.oocities.org/three_strikes_legal/women_in_prisons.html
- Scott, D. (2015). *RED ALERT!* Gay Times. Consulté le 17 Mars, 2018, sur <https://www-lib-uwo.ca.proxy1.lib.uwo.ca/cgi-bin/ezpauthn.cgi?url=http://search.proquest.com.proxy1.lib.uwo.ca/docview/1716291011?accountid=15115>
- Sims, C. (2014, 03 Août). *The 80's: The Drug Era/Crack Epidemic*. Blogspot. Consulté le 09 Juillet, 2018, sur <http://casleesims.blogspot.com/2014/08/the-80s-drug-eracrack-epidemic.html>
- Sontag, D. (2015, 05 Avril). *Transgender Woman Cites Attacks and Abuse in Men's Prison*. The New York Times. Consulté le 20 Juillet, 2018, sur <https://www.nytimes.com/2015/04/06/us/ashley-diamond-transgender-inmate-cites-attacks-and-abuse-in-mens-prison.html>
- SOS Homophobie. *Qu'est-ce qu'une personne androgyne ?* Consulté le 12 Juillet, 2018, sur <https://www.sos-homophobie.org/definitions/androgyne>
- Statista. (2018). *Number of children living with a single mother or a single father in the U.S. from 1970 to 2017 (in 1,000)*. Consulté le 28 Juillet, 2018, sur <https://www.statista.com/statistics/252847/number-of-children-living-with-a-single-mother-or-single-father/>
- Steinmetz, K. (2017, 16 Mars). *Behind the TIME Cover Story: Beyond 'He' or 'She'*. Time. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <http://time.com/4703058/time-cover-story-beyond-he-or-she/>
- Stemple, L. et Meyer, I. H. (2017, 23 Février). *The Unspoken Horror of Incarcerated LGBT People*. Advocate. Consulté le 26 Juin, 2018, sur <https://www.advocate.com/commentary/2017/2/23/unspoken-horror-incarcerated-lgbt-people-co8>

- Talvi, S. (2001, 01 Avril). *Critical Condition : The death of eight inmates renew concerns about medical care inside California's prisons*. In *These Times*. Consulté le 25 Juillet, 2018, sur <https://inthesetimes.com/issue/25/09/talvi2509.html>
- The GEO Group, Inc. *Our Locations*. Consulté le 27 Juillet, 2018, sur <https://www.geogroup.com/Locations#us-corrections>
- The Marshall Project. (2016, 02 Avril). *Six States Where Felons Can't Get Food Stamps*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.themarshallproject.org/2016/02/04/six-states-where-felons-can-t-get-food-stamps>
- The Williams Institute. *Incarceration Rate LGB People Three Times The General Population*. Consulté le 26 Juin, 2018, sur <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/williams-in-the-news/incarceration-rate-of-lesbian-gay-bisexual-people-three-times-the-general-population/>
- Time. *Kids Addicted to Crack*. Consulté le 23 Juillet, 2018, sur <http://content.time.com/time/covers/0,16641,19910513,00.html>
- Tumblr. (2017, 24 Avril) *QueerGraffiti. What's Your Issue?* Consulté le 23 Août, 2018, sur <https://ampmyissue.tumblr.com/post/159957067663/queergraffiti-be-queer-do-crime-paris>
- United States Census Bureau. (2016, 17 Novembre). *The Majority of Children Live With Two Parents, Census Bureau Reports*. Consulté le 28 Août, 2018, sur <https://www.census.gov/newsroom/press-releases/2016/cb16-192.html>
- USA Embassy. *U.S. Society > Social Welfare*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://usa.usembassy.de/society-socialsecurity.htm>
- U. S. Department of Justice. (2012, 06 Janvier). *An Updated Definition of Rape*. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <https://www.justice.gov/archives/opa/blog/updated-definition-rape>
- U. S. Department of Labor. *Americans with Disabilities Act*. Consulté le 29 Juin, 2018, sur <https://www.dol.gov/general/topic/disability/ada>
- Vega, T. (2015, 30 Octobre). *Out of prison and out of work: Jobs out of reach for former inmates*. CNN Money. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <http://money.cnn.com/2015/10/30/news/economy/former-inmates-unemployed/index.html>
- Vocabulary. *Federal Bureau of Prisons*. Consulté le 06 Juillet, 2018, sur <https://www.vocabulary.com/dictionary/Federal%20Bureau%20of%20Prisons>
- Walshe, S. (2012, 07 Mars). *The grim truth of being gay in prison*. *The Guardian*. Consulté le 20 Juillet, 2018, sur <https://www.theguardian.com/commentisfree/cifamerica/2012/mar/07/grim-truth-gay-in-prison>

- Weller, K. (2017, 03 Juillet). *What is the International Covenant on Civil and Political Rights?* Rights Info. Consulté le 02 Juillet, 2018, sur <https://rightsinfo.org/international-covenant-civil-political-rights/>
- WikiHow. *How to Write a Letter to Someone in Jail*. Consulté le 18 Juillet, 2018, sur <https://www.wikihow.com/Write-a-Letter-to-Someone-in-Jail>
- Wikipedia. *Uniform Crime Report (UCR), the National Crime Victim Survey (NCVS), 2012; The National Inmate Survey – 2, 2008-2009,; The National Survey of Youth in Custody 2008-2009, 2014, Sexual Victimization*, Consulté le 10 Juillet, 2018, sur https://en.wikipedia.org/wiki/Prison_rape#/media/File:US_Sexual_Victimization_2014.png
- Wilcox, W. (2009). *The Evolution of Divorce*. National Affairs. Consulté le 28 Juin, 2018, sur <https://www.nationalaffairs.com/publications/detail/the-evolution-of-divorce>
- William Makepeace Trackery. (2011, 02 Mars). *The Angel in the House*. Consulté le 10 Août, 2018, sur http://academic.brooklyn.cuny.edu/english/melani/novel_19c/thackeray/angel.html
- Williams, T. (2016, 17 Août). *Number of Women in Jail Has Grown Far Faster Than That of Men, Study Says*. The New York Times. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur <https://www.nytimes.com/2016/08/18/us/number-of-women-in-jail-has-grown-far-faster-than-that-of-men-study-says.html>
- Worldatlas. *U.S. States Ranked By Population*. Consulté le 26 Juin, 2018, sur <https://www.worldatlas.com/articles/us-states-by-population.html>
- Young, S. (2017, 17 Juillet). *Female Sex Offenders Are More Common Than You Think*. Independent. Consulté le 19 Juillet, 2018, sur <https://www.independent.co.uk/life-style/female-sex-offenders-more-common-gender-bias-statistics-rape-abuse-a7839361.html>

2. Revues en ligne

- Après-demain*. (2018). 1(45). 44 pages. Récupéré sur <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-apres-demain-2018-1.htm>
- Mouvements*. (2016). 4(88), 168 pages. Récupéré sur <https://www-cairn-info.sidnomade-1.grenet.fr/revue-mouvements-2016-4.htm>
- Vacarme*. (1999). 4(10), 12-34. Récupéré sur <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-vacarme-1999-4.htm>

3. Sites Web

Cambridge Dictionary. Consulté sur <https://dictionary.cambridge.org/fr/>

Incite! Consulté le 02 Juillet, 2018, sur <http://www.incite-national.org/page/women-color-prisons>

LarousseDictionnaire. Consulté sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9sister/68635?q=r%C3%A9sister#67883>

Merriam Webster. Consulté sur <https://www.merriam-webster.com/dictionary/>

Montana Two Spirit Society. Consulté sur <https://www.mttwospirit.org/>

Prison Policy. Consulté sur <https://www.prisonpolicy.org.html>

Prison Studies. Consulté le 03 Juillet, 2018, sur <http://www.prisonstudies.org/country/united-states-america>

The Sentencing Project. Consulté sur <https://www.sentencingproject.org/criminal-justice-facts/>

Women's Prison Association. Consulté le 27 Janvier, 2018, sur <http://www.wpaonline.org/about/what-we-do>

4. Vidéo consultée en ligne

Jardine, A. (2016, 27 Avril). *Go Into Solitary Confinement in A U.S. Prison in the Guardian's First VR Experience* [Vidéo en ligne]. Consulté le 26 Août, 2018, sur <http://creativity-online.com/work/the-guardian-6-x-9-virtual-reality-solitary-confinement-experience/46664>

Sigles et abréviations utilisés

AI :	Amnesty International
AP :	Administration pénitentiaire
BOP :	Federal Bureau of Prisons
DSM :	Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders
EU:	Etats-Unis
HRW :	Human Rights Watch
LGBTQ+ :	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, <i>queer</i> et autres
MST :	Maladies sexuellement transmissibles
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONG:	Organisation non-gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations unies
PIV :	Penis into the Vagina
QF :	Quartier de détention pour femmes
QH :	Quartier de détention pour hommes
TIG :	Travail d'intérêt général
UVF :	Unité de vie familiale
UN	United Nations
US :	United States (of America)
WHO :	World Health Organization

Table des illustrations

Figure 1 : Le panoptique de Bentham	20
Figure 2: Nancy Reagan en train de promouvoir la campagne anti-drogue au cours d'un match de football américain	46
Figure 3: La figure du magazine américain le <i>Time</i> sur les <i>crack kids</i> (« enfants cracks ») en mai 1991	55
Figure 4 : Photo dans les médias sur une <i>crack mother</i> (« mère crack ») et un <i>crack baby</i> (« bébé crack »)	55
Figure 5 : Les <i>Cocaine Kids</i> (enfants cocaïne) sur la chaîne télévisée d'information du <i>New York Times</i>	56
Figure 6 : L'écart entre les sexes dans les prisons fédérales en 2017	59
Figure 7 : Nombre de femmes détenues dans les prisons (<i>prisons</i>) états-uniennes entre 1980 et 2010	60
Figure 8 : Comparatif de la population des Etats-Unis par état en 2010 et 2015	66
Figure 9 : <i>Central California Women's Facility</i>	67
Figure 10 : Gymnase transformé en dortoir à la <i>Valley State Prison for Women</i> à cause de la surpopulation	67
Figure 11 : Caricature du « complexe industrio-carcéral » par Eric Spitler.....	71
Figure 12 : Nombre d'enfants états-uniens vivant dans une famille monoparentale de 1970 à 2017	74
Figure 13 : Exemple d'une cellule d'isolement aux Etats-Unis	84
Figure 14 : Taux d'abus sexuels en prison hommes et femmes aux Etats-Unis de 2008 à 2012.....	91
Figure 15 : Le taux d'incarcération de femmes aux Etats-Unis entre 1910 et 2014.....	102
Figure 16 : Surpopulation dans la Prison de <i>Tutwiler</i> , Alabama	104
Figure 17 : Total de la population mondiale carcérale en 2008	131
Figure 18 : Comparatif de taux d'incarcération sur 100.000 habitants en 2016	132
Figure 19 : Restrictions sur le droit de vote des condamnés par la justice selon les états en 2016	139
Figure 20 : Le pourcentage d'individus par état qui ne peuvent pas voter à cause de condamnation(s) pour crime(s) en 2016.....	139
Figure 21 : Parodie de l'Oncle Sam (allégorie des Etats-Unis) dans le complexe industriel carcéral	142
Figure 22 : Evolution des bénéficiaires de CCA et GEO par prisonnier entre 2010 et 2015	145
Figure 23 : Evolution du taux d'incarcération des femmes pour 100.000 habitants femmes dans les <i>jails</i> et les prisons d'Etat aux Etats-Unis entre 1922 et 2015.....	153
Figure 24 : Comparaison de l'évolution de prisonniers hommes/femmes dans les prisons d'Etat entre 1978 et 2015	158
Figure 25 : Prisonnières en uniforme du <i>Central California Women's Facility</i> à Chowchilla en 2013	173
Figure 26 : Prison de femmes de <i>Tutwiler</i> à Wetumpka, Alabama.....	173
Figure 27 : Combien de femmes sont incarcérées aux Etats-Unis (2017) ?.....	181
Figure 28 : Portrait de Carol Crooks par la revue <i>DYKE</i>	187
Figure 29 : Définition schématique du patriarcat (<i>patriarchy</i>)	197
Figure 30 : Photos de la révolution sexuelle et du féminisme dans les années 60 aux Etats-Unis.	210
Figure 31 : Thèmes de la révolution sexuelle : plaisir et libération sexuels, pilule contraceptive, association de l'amour et de la nature (mouvement hippie).....	211
Figure 32 : Première <i>Gay Pride</i> aux Etats-Unis en 1970 à New York City.....	211
Figure 33 : Laverne Cox (actrice dans la série <i>Orange Is the New Black</i>) sur la couverture de <i>Cosmopolitan</i> en 2018 (édition spéciale sur les personnes LGBTQ+).....	215
Figure 34 : Couverture du <i>Time</i> sur les personnes transgenres (2017)	215
Figure 35 : Tyrese Bares en couverture de <i>Playgirl</i> (2003)	216
Figure 36 : Définition du terme <i>queer</i>	237
Figure 37 : Définition des termes du spectre LGBTQ+	239
Figure 38 : Ashley Diamond avant son incarcération	251
Figure 39 : La princesse berdache We'wha de la tribu des Zuni	265

Figure 40 : Des personnes aux deux-esprits lors d'une célébration dans l'Etat du Montana.....	268
Figure 41 : Œuvre de <i>street art</i> lesbien à San Francisco.....	270
Figure 42 : Œuvres <i>queer</i> de <i>street art</i>	270
Figure 43 : Tag <i>queer</i> à Paris, France	273

Table des annexes

Annexe 1 <i>Extrait du UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (The Mandela Rules) (United Nations, 2015)</i>	297
Annexe 2 <i>Adult Facilities Housing Women Inmates (Reviere et Young, 2006, pp. 48-53)</i>	306

Annexe 1
Extrait du UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners
(The Mandela Rules) (United Nations, 2015)

The General Assembly,

Guided by the principal purposes of the United Nations, as set out in the Preamble to the Charter of the United Nations and the Universal Declaration of Human Rights, and inspired by the determination to reaffirm faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person, without distinction of any kind, and in the equal rights of men and women and of nations large and small, to establish conditions under which justice and respect for the obligations arising from treaties and other sources of international law can be maintained and to promote social progress and better standards of life in larger freedom,

Recalling all standards and norms in crime prevention and criminal justice developed at the request of the Commission on Crime Prevention and Criminal Justice and adopted or recommended by the General Assembly, or adopted by a United Nations congress on the prevention of crime and the treatment of offenders, and recognizing that the Universal Declaration of Human Rights is a source of inspiration for the United Nations standards and norms in crime prevention and criminal justice, (...)

Mindful that, in its resolution 68/190, it took into consideration the recommendations of the Expert Group with regard to the issues and the rules of the Standard Minimum Rules that had been identified for revision in the following areas:

(a) Respect for prisoners' inherent dignity and value as human beings (rules 6, para. 1; 57-59; and 60, para. 1),

(b) Medical and health services (rules 22-26; 52; 62; and 71, para. 2),

(c) Disciplinary action and punishment, including the role of medical staff, solitary confinement and reduction of diet (rules 27, 29, 31 and 32),

(d) Investigation of all deaths in custody, as well as of any signs or allegations of torture or inhuman or degrading treatment or punishment of prisoners (rule 7 and proposed rules 44 bis and 54 bis),

- (e) Protection and special needs of vulnerable groups deprived of their liberty, taking into consideration countries in difficult circumstances (rules 6 and 7),
 - (f) The right of access to legal representation (rules 30; 35, para. 1; 37; and 93),
 - (g) Complaints and independent inspection (rules 36 and 55),
 - (h) The replacement of outdated terminology (rules 22-26, 62, 82 and 83 and various others),
 - (i) Training of relevant staff to implement the Standard Minimum Rules (rule 47),
- (...)

Preliminary observation

1 The following rules are not intended to describe in detail a model system of penal institutions. They seek only, on the basis of the general consensus of contemporary thought and the essential elements of the most adequate systems of today, to set out what is generally accepted as being good principles and practice in the treatment of prisoners and prison management.

2 1. In view of the great variety of legal, social, economic and geographical conditions in the world, it is evident that not all of the rules are capable of application in all places and at all times. They should, however, serve to stimulate a constant endeavour to overcome practical difficulties in the way of their application, in the knowledge that they represent, as a whole, the minimum conditions which are accepted as suitable by the United Nations. (...)

I. Rules of general application

Rule 1 (Basic principles)

All prisoners shall be treated with the respect due to their inherent dignity and value as human beings. No prisoner shall be subjected to, and all prisoners shall be protected from, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, for which no circumstances whatsoever may be invoked as a justification. The safety and security of prisoners, staff, service providers and visitors shall be ensured at all times.

Rule 2 (Basic principles)

1. The present rules shall be applied impartially. There shall be no discrimination on the grounds of race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or any other status. The religious beliefs and moral precepts of prisoners shall be respected.

2. In order for the principle of non-discrimination to be put into practice, prison administrations shall take account of the individual needs of prisoners, in particular the most vulnerable categories in prison settings. Measures to protect and promote the rights of prisoners with special needs are required and shall not be regarded as discriminatory.

Rule 3 (Basic principles)

Imprisonment and other measures that result in cutting off persons from the outside world are afflictive by the very fact of taking from these persons the right of self-determination by depriving them of their liberty. Therefore the prison system shall not, except as incidental to justifiable separation or the maintenance of discipline, aggravate the suffering inherent in such a situation.

Rule 4 (Basic principles)

1. The purposes of a sentence of imprisonment or similar measures deprivative of a person's liberty are primarily to protect society against crime and to reduce recidivism. Those purposes can be achieved only if the period of imprisonment is used to ensure, so far as possible, the reintegration of such persons into society upon release so that they can lead a law-abiding and selfsupporting life.

2. To this end, prison administrations and other competent authorities should offer education, vocational training and work, as well as other forms of assistance that are appropriate and available, including those of a remedial, moral, spiritual, social and health- and sports-based nature. All such programmes, activities and services should be delivered in line with the individual treatment needs of prisoners. (...)

Rule 7 (Prisoner File Management)

(a) Precise information enabling determination of his or her unique identity, respecting his or her self-perceived gender; (...)

Rule 11 (Separation of categories)

The different categories of prisoners shall be kept in separate institutions or parts of institutions, taking account of their sex, age, criminal record, the legal reason for their detention and the necessities of their treatment; thus:

(a) Men and women shall so far as possible be detained in separate institutions; in an institution which receives both men and women, the whole of the premises allocated to women shall be entirely separate; (...)

Rule 12 (Accommodation)

1. Where sleeping accommodation is in individual cells or rooms, each prisoner shall occupy by night a cell or room by himself or herself. If for special reasons, such as temporary overcrowding, it becomes necessary for the central prison administration to make an exception to this rule, it is not desirable to have two prisoners in a cell or room.

Rule 13 (Accommodation)

All accommodation provided for the use of prisoners and in particular all sleeping accommodation shall meet all requirements of health, due regard being paid to climatic conditions and particularly to cubic content of air, minimum floor space, lighting, heating and ventilation.

Rule 14 (Accommodation)

In all places where prisoners are required to live or work: (a) The windows shall be large enough to enable the prisoners to read or work by natural light and shall be so constructed that they can allow the entrance of fresh air whether or not there is artificial ventilation; (...)

Rule 18 (Personal Hygiene)

1. Prisoners shall be required to keep their persons clean, and to this end they shall be provided with water and with such toilet articles as are necessary for health and cleanliness. (...)

Rule 22 (Food)

1. Every prisoner shall be provided by the prison administration at the usual hours with food of nutritional value adequate for health and strength, of wholesome quality and well prepared and served. (...)

Rule 24 (Health-care services)

1. The provision of health care for prisoners is a State responsibility. Prisoners should enjoy the same standards of health care that are available in the community, and should have access to necessary health-care services free of charge without discrimination on the grounds of their legal status.

Rule 25 (Health-care services)

1. Every prison shall have in place a health-care service tasked with evaluating, promoting, protecting and improving the physical and mental health of prisoners, paying particular attention to prisoners with special health - care needs or with health issues that hamper their rehabilitation.

2. The health-care service shall consist of an interdisciplinary team with sufficient qualified personnel acting in full clinical independence and shall encompass sufficient expertise in psychology and psychiatry. The services of a qualified dentist shall be available to every prisoner. (...)

Rule 27 (Health-care services)

2. Clinical decisions may only be taken by the responsible health-care professionals and may not be overruled or ignored by non-medical prison staff. (...)

Rule 38 (Restrictions, discipline, and sanctions)

1. Prison administrations are encouraged to use, to the extent possible, conflict prevention, mediation or any other alternative dispute resolution mechanism to prevent disciplinary offences or to resolve conflicts.

2. For prisoners who are, or have been, separated, the prison administration shall take the necessary measures to alleviate the potential detrimental effects of their confinement on them and on their community following their release from prison.

Rule 39 (Restrictions, discipline, and sanctions)

3. Before imposing disciplinary sanctions, prison administrations shall consider whether and how a prisoner's mental illness or developmental disability may have contributed to his or her conduct and the commission of the offence or act underlying the disciplinary charge. Prison administrations shall not sanction any conduct of a prisoner that is considered to be the direct result of his or her mental illness or intellectual disability. (...)

Rule 41 (Restrictions, discipline, and sanctions)

4. Prisoners shall have an opportunity to seek judicial review of disciplinary sanctions imposed against them.

5. In the event that a breach of discipline is prosecuted as a crime, prisoners shall be entitled to all due process guarantees applicable to criminal proceedings, including unimpeded access to a legal adviser.

Rule 42 (Restrictions, discipline, and sanctions)

General living conditions addressed in these rules, including those related to light, ventilation, temperature, sanitation, nutrition, drinking water, access to open air and physical exercise, personal hygiene, health care and adequate personal space, shall apply to all prisoners without exception.

Rule 43 (Restrictions, discipline, and sanctions)

1. In no circumstances may restrictions or disciplinary sanctions amount to torture or other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment. The following practices, in particular, shall be prohibited: (a) Indefinite solitary confinement; (b) Prolonged solitary confinement; (c) Placement of a prisoner in a dark or constantly lit cell;

Rule 44 (Restrictions, discipline, and sanctions)

For the purpose of these rules, solitary confinement shall refer to the confinement of prisoners for 22 hours or more a day without meaningful human contact. Prolonged solitary confinement shall refer to solitary confinement for a time period in excess of 15 consecutive days.

Rule 45 (Restrictions, discipline, and sanctions)

2. The imposition of solitary confinement should be prohibited in the case of prisoners with mental or physical disabilities when their conditions would be exacerbated by such measures. The prohibition of the use of solitary confinement and similar measures in cases involving women and children, as referred to in other United Nations standards and norms in crime prevention and criminal justice continues to apply. (...)

Rule 48 (Instruments of restraint)

2. Instruments of restraint shall never be used on women during labour, during childbirth and immediately after childbirth. (...)

Rule 52 (Searches of prisoners and cells)

1. Intrusive searches, including strip and body cavity searches, should be undertaken only if absolutely necessary. Prison administrations shall be encouraged to develop and use appropriate alternatives to intrusive searches. A/C.3/70/L.3 15-16487 21/36 Intrusive searches shall be conducted in private and by trained staff of the same sex as the prisoner.

2. Body cavity searches shall be conducted only by qualified health-care professionals other than those primarily responsible for the care of the prisoner or, at a minimum, by staff appropriately. (...)

Rule 56 (Information to and complaints by prisoners)

1. Every prisoner shall have the opportunity each day to make requests or complaints to the prison director or the prison staff member authorized to represent him or her.

Rule 57 (Information to and complaints by prisoners)

1. Every request or complaint shall be promptly dealt with and replied to without delay. If the request or complaint is rejected, or in the event of undue delay, the complainant shall be entitled to bring it before a judicial or other authority.

2. Safeguards shall be in place to ensure that prisoners can make requests or complaints safely and, if so requested by the complainant, in a confidential manner. A prisoner or other person mentioned in paragraph 4 of rule 56 must not be exposed to any risk of retaliation, intimidation or other negative consequences as a result of having submitted a request or complaint. (...)

Rule 63 (Contact with the outside world)

Prisoners shall be kept informed regularly of the more important items of news by the reading of newspapers, periodicals or special institutional publications, by hearing wireless transmissions, by lectures or by any similar means as authorized or controlled by the prison administration. (...)

Rule 74 (Institutional personnel)

1. The prison administration shall provide for the careful selection of every grade of the personnel, since it is on their integrity, humanity, professional capacity and personal suitability for the work that the proper administration of prisons depends.

2. The prison administration shall constantly seek to awaken and maintain in the minds both of the personnel and of the public the conviction that this work is a social service of great

importance, and to this end all appropriate means of informing the public should be used.
(...)

Rule 75 (Institutional Personnel)

2. Before entering on duty, all prison staff shall be provided with training tailored to their general and specific duties, which shall be reflective of contemporary evidence-based best practice in penal sciences. Only those candidates who successfully pass the theoretical and practical tests at the end of such training shall be allowed to enter the prison service.

3. The prison administration shall ensure the continuous provision of in service training courses with a view to maintaining and improving the knowledge and professional capacity of its personnel, after entering on duty and during their career. (...)

Rule 81 (Institutional Personnel)

1. In a prison for both men and women, the part of the prison set aside for women shall be under the authority of a responsible woman staff member who shall have the custody of the keys of all that part of the prison.

2. No male staff member shall enter the part of the prison set aside for women unless accompanied by a woman staff member.

3. Women prisoners shall be attended and supervised only by women staff members. This does not, however, preclude male staff members, particularly doctors and teachers, from carrying out their professional duties in prisons or parts of prisons set aside for women. (...)

II. Rules applicable to special categories

Rule 89 (Guiding Principles)

3. It is desirable that the number of prisoners in closed prisons should not be so large that the individualization of treatment is hindered. In some countries it is considered that the population of such prisons should not exceed 500.

Rule 90 (Guiding Principles)

The duty of society does not end with a prisoner's release. There should, therefore, be governmental or private agencies capable of lending the released prisoner efficient aftercare directed towards the lessening of prejudice against him or her and towards his or her social rehabilitation. (...)

Rule 96 (Work)

1. Sentenced prisoners shall have the opportunity to work and/or to actively participate in their rehabilitation, subject to a determination of physical and mental fitness by a physician or other qualified health-care professionals.

Rule 97 (Work)

1. Prison labour must not be of an afflictive nature.
2. Prisoners shall not be held in slavery or servitude.

Rule 99 (Work)

1. The organization and methods of work in prisons shall resemble as closely as possible those of similar work outside of prisons, so as to prepare prisoners for the conditions of normal occupational life.
2. The interests of the prisoners and of their vocational training, however, must not be subordinated to the purpose of making a financial profit from an industry in the prison.

Rule 108 (Social relations and aftercare)

1. Services and agencies, governmental or otherwise, which assist released prisoners in re-establishing themselves in society shall ensure, so far as is possible and necessary, that released prisoners are provided with appropriate documents and identification papers, have suitable homes and work to go to, are suitably and adequately clothed having regard to the climate and sea son and have sufficient means to reach their destination and maintain themselves in the period immediately following their release

Annexe 2
Adult Facilities Housing Women Inmates (Reviere et Young, 2006, pp. 48-53)

Table 3.1 Adult Facilities Housing Women Inmates

State	Institution	Capacity	ADP*	Year	Other
Alabama	Tutwiler Prison for Women	956	1,000	1942	2 community facilities
Alaska	Anvil Mountain Correctional Center	104	92	1985	All co-gender facilities
	Fairbanks Correctional Center	211	197	1965	
	Ketchikan Correctional Center	58	53	1983	
	Lemon Creek Correctional Center	164	167	1969	
	Anchorage Jail	400	400	2002	
	Hiland Mountain	311	311	1974	
	Yukon-Kuskokwim Correctional Center	88	89	1984	
Arizona	Arizona State Prison Complex, Perryville	2,302	1,881	1981	1 community facility
Arkansas	Wrightsville Unit	850	864	1981	2 privately operated co-gender facilities; 1 community co-gender facility
California	Central California Women's Facility, Chowchilla	2,004	3,109	1990	2 contract facilities
	California Institution for Women, Corona	1,026	1,553	1936	
	Valley State Prison for Women, Chowchilla	1,980	3,066	1995	
Colorado	Colorado Women's Correctional Facility, Cañon City	224	229	1968	1 co-gender facility
	Denver Women's Correctional Facility	642	770	1998	
	Pueblo Minimum Center	256	228	1994	
Connecticut	York Correctional Institution, Niantic		1,312	1918/1996	
Delaware	Delores J. Baylor Women's Correctional Institution, New Castle	200	370	1991	4 co-gender community facilities
District of Columbia	Central Detention Facility (co-gender)	2,498	2,159	1976	1 co-gender contract facility

continues

Table 3.1 continued

State	Institution	Capacity	ADP	Year	Other
Florida	Broward Correctional Institution, Fort Lauderdale	611	750	1977	1 contract facility; 2 community facilities
	Dade Correctional Institution, Florida City	713	694	1999	
	Hernando Correctional Institution, Brooksville	459	371	1999	
	Lowell Correctional Institution	765	784	1956	
Georgia	Metro State Prison, Atlanta	905	810	1981	5 co-gender community facilities
	Pulaski State Prison, Hawkinsville	1,048	1,000	1994	
	Washington State Prison, Davisboro	1,200	1,184	1991	
Hawaii	Women's Community Correctional Center, Kailua	260	279	1983	4 co-gender community facilities
Idaho	Pocatello Women's Correctional Center	269	263	1994	
Illinois	South Boise Correctional Center	120		2002	1 community facility; 3 contract facilities
	Dwight Correctional Center	858	1,039	1930	
	Decatur Correctional Center	500	517	2000	
	Lincoln Correctional Center	500	885	1984	
Indiana	Indiana Women's Prison, Indianapolis	322	321	1873	
	Atterbury Correctional Facility, Edinburgh	90	86	1982	
	Rockville Correctional Facility, Rockville	624	1,138	1970	
Iowa	Iowa Correctional Institution for Women, Mitchellville	443	597	1982	2 community facilities
Kansas	Topeka Correctional Facility	610	488	1962	2 co-gender contract facilities
	Kentucky Correctional Institution for Women, Pee Wee Valley	740	714	1938	1 contract facility
Louisiana	Louisiana Correctional Institute for Women, St. Gabriel	900	951	1973	
Maine	Maine Correctional Center, Windham	472	607	1919	1 co-gender facility
Maryland	Maryland Correctional Institution for Women, Jessup	856	848	1939	

continues

Table 3.1 continued

State	Institution	Capacity	ADP	Year	Other
Massachusetts	Massachusetts Correctional Institution, Framingham	452	530	1877	2 contract facilities; 1 co-gender facility
Michigan	Robert Scott Correctional Facility, Plymouth	846	807	1986	
Minnesota	Minnesota Correctional Facility, Shakopee	407	402	1986	1 co-gender facility
Mississippi	Central Mississippi Correctional Facility, Pearl (co-gender)	3,233	3,020	1985	1 community facility
Missouri	Chillicothe Correctional Center				
	Women's Eastern Reception, Diagnostic and Correctional Center, Vandalia	525 1,776	520 2,076	1981 1998	1 co-gender contract facility; 3 community facilities
Montana	Montana Women's Prison, Billings	140	150	1982	3 contract facilities
Nebraska	Nebraska Correctional Center for Women, York	139	2,543	1920	3 community facilities
Nevada	Northern Nevada Correctional Center, Carson City (co-gender)	1,267	1,220	1965	2 community facilities; 1 contract facility
New Hampshire	New Hampshire State Prison for Women, Goffstown	105	106	1989	3 co-gender facilities
New Jersey	Edna Mahan Correctional Facility for Women, Clinton	1,164	1,112	1913	6 community facilities;
	New Jersey State Prison, Trenton (co-gender)	2,101	1,955	1836	1 contract facility
New Mexico		611	599	1989	1 contract facility; 1 co-gender contract facility
New York	Albion Correctional Facility	1,206	1,216	1977	2 co-gender contract facilities
	Bayview Correctional Facility, New York City	323	392	1974	
	Beacon Correctional Facility, Beacon	257	242	1982	
	Bedford Hills Correctional Facility	972	837	1933	
	Taconic Correctional Facility, Bedford Hills	502	433	1933	

continues

Table 3.1 continued

State	Institution	Capacity	ADP	Year	Other
North Carolina	Correctional Center for Women, Black Mountain	80	60	1986	
	Fountain Correctional Center for Women, Rocky Mount	500	520	1984	
	North Carolina Correctional Institution for Women, Raleigh	920	1,050	1934	
	North Piedmont Correctional Institution for Women	144	138	1997	
	Correctional Center for Women, Raleigh	104	140	1988	
	Residence Facility for Women, Wilmington	38	36	1986	
North Dakota					All facilities are co-gender
Ohio	Ohio Reformatory for Women, Marysville	1,246	1,854	1916	1 co-gender facility
Oklahoma	Mabel Bassett Correctional Center, Oklahoma City*	502	1,002	1974	1 community facility; 2
	Warrior Correctional Center, Taft	682	652	1989	contract facilities; 2 co-gender contract facilities
Oregon	Coffee Creek Correctional Facility, Wilsonville	186	178	1989	2 co-gender facilities
Pennsylvania	State Correctional Institution, Cambridge Springs	901	860	1992	1 contract facility
	State Correctional Institution, Muncy	843	870	1920	
Rhode Island	Dorothea Dix Women's Facility, Cranston	195	89	1990	
	Gloria McDonald Women's Facility, Cranston	192	127	1984	
South Carolina	Leath Correctional Institution, Greenwood	384	546	1991	
	Goodman Correctional Institution, Columbia	447	414	1970	
	Camille Graham Correctional Institution, Columbia	617	568	1973	
South Dakota	South Dakota Women's Prison, Pierre		216	1997	1 co-gender contract facility

continues

Table 3.1 continued

State	Institution	Capacity	ADP	Year	Other
Tennessee	Tennessee Prison for Women, Nashville	744	723	1898	2 contract facilities
	Luttrell Correctional Center	436	407	1976	
Texas	Gatesville Unit, Gatesville	2,115	1,817	1980	3 co-gender facilities;
	Halbert Unit, Burnet	504	491	1995	1 contract facility; 1
	Henley Unit, Dayton	504	417	1995	co-gender contract
	Hilltop Unit, Gatesville	677	564	1981	facility
	Hobby Unit, Marlin	1,342	1,160	1989	
	Mountain View Unit, Gatesville	645	560	1975	
	Murray Unit, Gatesville	1,313	1,217	1995	
	Plane Unit, Dayton	2,144	2,008	1995	
	Woodman Unit, Gatesville	900	872	1997	
Utah	Utah State Prison (co-gender)	3,545	3,087	1951	2 co-gender community facilities
Vermont	Chittenden Regional Correctional Facility, South Burlington	195	135	1969	1 co-gender facility
Virginia	Brunswick Work Center, Lawrenceville		194	1995	2 community facilities
	Fluvanna Correctional Center for Women, Troy		899	1998	
	Pocahontas Correctional Unit, Chesterfield		231	1972	
	Virginia Correctional Center for Women, Goochland		469	1932	
Washington	Washington Correctional Center for Women, Gig Harbor	686	884	1971	2 co-gender facilities; 3 co-gender community facilities; 4 contract facilities
West Virginia	Lakin Correctional Center for Women	240		2003	2 co-gender facilities; 3 co-gender community facilities

continues

Table 3.1 continued

State	Institution	Capacity	ADP	Year	Other
Wisconsin	Taycheedah Correctional Institution, Fond du Lac	464	600	1921	1 co-gender facility; 1 community facility
Wyoming	Wyoming Women's Center, Lusk	84	104	1977	
US Bureau of Prisons	Federal Prison Camp, Alderson, WV		882	1988	20 co-gender facilities
	Federal Prison Camp, Bryan TX		861	1988	
	Federal Medical Center-Carswell, Forth Worth, TX		1,129	1994	
	Federal Correctional Institution, Danbury CT		1,336	1940	
New York City	Rose M. Singer Center, East Elmhurst	1,819	1,192	1988	
	Elmhurst Hospital Prison Ward	14	16	1957	
Cook County, Chicago	Division 4	644		1975	2 co-gender facilities
Bureau of Indian Affairs					11 co-gender adult and juvenile jails
Puerto Rico	Fajardo Detention Center	23	22	1981	
	Industrial School for Women	315	298	1954	
	Ponce Institution for Women	112	93	1991	
US Virgin Islands					1 co-gender facility

Source: American Correctional Association. 2003. *Directory of Adult and Juvenile Correctional Departments, Institutions, Agencies, and Probation and Parole Authorities*. Lanham, MD: American Correctional Association and the Corrections Connection. <http://www.corrections.com/links/viewlinks.asp>.

Note: a. Average daily population (ADP).

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire	5
Introduction	7
PARTIE 1 - ZOOM SOCIO-POLITIQUE SUR LES PRISONS (DE FEMMES) AUX ÉTATS-UNIS ET SUR LEURS PROBLÈMES SPECIFIQUES	12
CHAPITRE 1. APPROCHE SOCIO-POLITIQUE DE L'UNIVERS DES PRISONS ETATS-UNIENNES	13
1. Le fonctionnement socio-politique des prisons états-uniennes.....	15
1.1. L'espace pénitentiaire actif	15
1.2. La prison : outil politico-capitaliste normalisant ?	17
1.3. Evolution de la punition du « mauvais citoyen » et du capitalisme.....	21
1.4. Rôles et buts des prisons	25
a) Volonté punitive.....	25
b) "Remodeler" les citoyens "déviants".....	26
1.5. Evolution de la prison états-unienne	29
2. Le rôle de l'intersectionnalité dans l'incarcération des prisons (de femmes états-uniennes).....	31
2.1. De l'importance de l'intersectionnalité dans l'incarcération états-unienne	32
2.2. Les facteurs intersectionnels raciaux de l'incarcération	35
2.3. Les facteurs genrés et sexués liés à l'incarcération et à la criminalité.....	37
2.4. La combinaison des facteurs « race » et genre ou l'incarcération de masse des femmes noires	42
3. Guerre contre les drogues ou guerre contre les femmes afro-américaines ?.....	44
3.1. Approche historique et analytique de la War on Drugs.....	45
a) Rappel historique de la <i>War on Drugs</i>	45
b) Stupéfiants et femmes afro-américaines : quelques explications.....	48
3.2. La sévérité des sanctions de « la guerre aux drogues » et leurs conséquences	49
a) La sévérité des sanctions du gouvernement américain.....	50
b) Les conséquences pour ces femmes.....	51
3.3. Injustices raciales face aux autres femmes et stéréotypes racistes des médias	52
a) L'oubli et/ou les privilèges des femmes blanches.....	52
b) Médias, acteurs gouvernementaux et stéréotypes racistes.....	53
3.4. <i>War on Prostitution</i> ?.....	57
CHAPITRE 2. PROBLÈMES RELATIFS AUX PRISONS DE FEMMES AUX ÉTATS-UNIS : LES RAISONS DES RESISTANCES	59
1. Approche historique des prisons de femmes US.....	61
1.1. Les origines et les raisons de l'incarcération féminine états-unienne.....	62
1.2. L'arrivée du capitalisme, profil de la délinquante type et chiffres actuels	64
1.3. Généralisation du modèle carcéral féminin US	69
2. Réappropriation d'arguments féministes vers une incarcération de femmes plus fréquente, plus dure et plus normalisée ?.....	72
2.1. Les changements de rôles et de libertés des femmes.....	72
2.2. Les campagnes féministes et l'incarcération des femmes	74
3. Le large éventail des problèmes spécifiques dans les prisons de femmes aux Etats-Unis.....	76
3.1. Brève introduction	77
3.2. Santé physique et mentale	78
a) Le manque d'encadrement et de soutien médical.....	78
b) Santé physique en danger.....	80
c) Santé mentale.....	82
3.3. Abus sexuels	89
a) Antécédents et abus sexuels.....	89
b) Les représailles.....	93
c) La violation des droits internationaux.....	93
3.4. Les détenues mères et/ou enceintes.....	96
a) Les conditions des femmes enceintes pendant l'incarcération.....	96
b) Stigma et intrusion du gouvernement.....	97
c) La séparation avec les enfants.....	100
3.5. La surpopulation	101
3.6. Injustices genrées et sexuées	104
a) La prison: un espace androcentrique.....	104
b) Renforcement et perte de la féminité comme punition.....	106

3.7. Le manque de pouvoir, de représentation et de droits	107
CHAPITRE 3. SUCCES OU ECHEC DE L'OBJECTIF DE REHABILITATION ?	111
1. Un stigma passé/présent/futur menant à une transformation des identités.....	112
1.1. Les bannis de la société.....	112
1.2. Permanence du stigma dans la vie post-carcérale	119
1.3. Transformation et créations d'identités.....	120
a) Une transformation indentitaire et carcérale ?.....	120
b) Stabilisation et maintien d'identités criminelles.....	124
2. Le but de la réinsertion est-il condamné ?.....	126
2.1. Pourquoi l'échec de la réhabilitation ?.....	127
3. Les prisons : entre appauvrissement, capitalisme et eugénisme.....	130
3.1. Appauvrissement pré/pendant/post carcéral.....	131
a) L'appauvrissement précarcéral et pendant l'incarcération	132
b) L'appauvrissement postcarcéral.....	134
3.2. Capitalisme et exploitation.....	140
a) Le déterminisme et la logique capitaliste des prisons états-uniennes.....	140
b) Les entreprises privées et le rôle des médias dans l'économie capitaliste.....	144
c) Le travail dans les prisons: catalyseur d'inégalités et outil capitaliste.....	147
3.3. L'eugénisme des prisons de femmes états-uniennes	148
PARTIE 2 - RESISTANCES A L'INTERIEUR DES PRISONS A TRAVERS LE GENRE ET LA SEXUALITE - LES PRISONS : DES ESPACES COLONISES PAR LES FEMMES.....	152
CHAPITRE 4. COLONISATION D'ESPACES MASCULINS ET FORCE FEMININE CROISSANTE	153
1. La colonisation des prisons par les femmes et la force sexuelle féminine.....	154
1.1. L'arrivée massive des femmes en prisons.....	155
1.2. Dynamismes de résistances et pouvoirs multiples	160
1.3. Zones d'échange, de négociation, d'oppression et de tolérance entre les détenues et les surveillants pénitentiaires.....	165
2. Le renforcement et l'échec de normes sexuo-genrées imposées en prison.....	167
a) Contrôle et auto-contrôle genré.....	168
b) Régulation du corps et du rôle des détenues.....	170
c) Le contrôle genré à travers le travail en prison.....	174
2.1. Contrôle et autocontrôle du corps féminin et du rôle genré des détenues	168
2.2. L'attitude des surveillants hommes et femmes représentative des normes genrées	174
2.3. Echec du renforcement des rôles genrés par l'AP et rébellions des détenues	176
a) Les limites de l'application absolue du genre de l'AP.....	176
b) La résistance aux normes genrées.....	179
3. Les résistances internes individuelles et/ou à plusieurs.....	184
3.1. Entraide, rébellion et faiblesses.....	184
a) La solidarité entre détenues contre la tyrannie carcérale.....	184
b) Rébellions et grèves.....	186
c) Les limites des mouvements internes de rébellion.....	190
3.2. Des résistances individuelles internes	192
3.3. Résistances juridiques.....	194
CHAPITRE 5. LA RESISTANCE DANS CES PRISONS PAR DES TRANSGRESSIONS SEXUEES ET GENREES CONTRE LE SEXISME, L'HETEROSUPREMATIE ET LE PATRIARCAT	197
1. Histoire et évolution de la sexualité et des normes associées aux femmes.....	198
1.1. Origines des pensées et des « lois » de la sexualité.....	199
1.2. La sexualité capitaliste contemporaine.....	201
1.3. Sexualité des femmes en prison : entre passé et capitalisme moderne.....	205
a) Les préjugés sexuels sur la sexualité des femmes en prison et à l'extérieur.....	207
b) L'omniprésence des normes sexuées en prison de femmes.....	210
2. La prison : un espace sexualisé - Diversité de la sexualité en prison : résistances et limites.....	213
2.1. Le paradoxe du désir sexuel des prisonnières	214
2.2. Présence plurielle de sexualité en prison : rébellion et émancipation de la femme	219
a) La diversité des sexualités.....	219
b) La rébellion à travers les actes sexuels carcéraux.....	220
c) Une émancipation des femmes par la sexualité.....	222
2.3. Les limites de la rébellion sexuelle	223
3. Entre transgression et renforcement sexuo-genré : la mère détenue.....	227
3.1. Le renforcement du rôle essentialiste de la mère	228
3.2. Transgression à l'essentialisme de la maternité	229
4. Les limites des transgressions sexuelles : délinquantes sexuelles, femmes ouvertement sexuelles et autres sujets tabous.....	231
a) La répression des délinquantes (transgressives) sexuelles.....	231

b) Les sexualités "excessives" et tabous carcéraux.....	234
CHAPITRE 6. RESISTANCE CONTRE L’HETERONORMATIVITE ET L’HOMONATIONALISME : SEXUALITES QUEER EN PRISON EN GUISE D’OUTILS DE PROTESTATION ET DE DESTABILISATION DU SCHEMA NORMATIF DE L’ORIENTATION SEXUELLE.....	237
1. Homophobie, queerophobie et incarcération des personnes <i>queer</i>	239
1.1. Les origines de l’homophobie (carcérale) et ses représentations dans les médias.....	240
1.2. Incarcération abusive et discrimination des détenues <i>queer</i>	247
a) Incarcération des personnes <i>queer</i>	247
b) La discrimination contre les femmes <i>queer</i>	250
1.3. L’invisibilité (forcée) des relations carcérales <i>queer</i>	253
2. Relations <i>queer</i> en prison de femmes : contre l’hétérosuprématie, le capitalisme et la patriarchie.....	256
2.1. Les origines de la reconnaissance du lesbianisme (et de la <i>queerness</i>) carcérale.....	257
2.2. La force féminine de négociation et de changement par la <i>queerness</i>	258
2.3. La volonté <i>queer</i> contre la substitution, l’hétérosuprématie et le patriarcat.....	260
a) L’affirmation du désir <i>queer</i>	260
b) Les orientations et les actes sexuels comme outils de rébellion.....	262
3. Les détenues <i>queer</i> contre l’homonationalisme et l’Etat. L’orientation sexuelle : un outil politique..	264
3.1. Rébellions et puissances queer internes carcérales.....	264
a) La rébellion <i>queer</i> interne.....	264
b) Victoire et puissance de la philosophie <i>queer</i>	267
3.2. <i>Queerness</i> carcérale contre l’homonationalisme.....	269
Conclusion.....	274
Bibliographie APA.....	277
Sitographie APA.....	281
Sigles et abréviations utilisés.....	293
Table des illustrations.....	294
Table des annexes.....	296
Table des matières.....	309

MOTS-CLÉS : détenues, prisons, Etats-Unis, abus carcéraux, résistance.

RÉSUMÉ

Les prisonnières femmes sont de plus en plus présentes dans le paysage carcéral des Etats-Unis depuis les années 80. Population méconnue du grand public, elles ont pourtant mené à de nouvelles logiques d'organisation au sein d'espaces jusque-là masculinisés : les prisons. En prison, les femmes ont encore moins de possibilités que celles qui font l'expérience de ces discours (dans leur quotidien) dans la dite « société libre », d'échapper au sexisme et à l'androcentrisme, via les différents abus carcéraux visibles et/ou invisibles dans la santé des prisonnières, dans les abus sexuels ou encore lors d'injustices sexuo-genrées. Entre appauvrissement, maintien d'identités criminelles et discrimination, des résistances internes collectives/individuelles des détenues se construisent, cohabitent et s'affirment : des oppositions aux normes genrés, sexuelles, sociétales et répressives se sont entremêlées à des noyaux de pouvoir pluriels. L'hétéronormativité, l'homonationalisme et le patriarcat sont fréquemment dénoncés par ces individus dans ces espaces de négociation, d'échange, de pouvoir et de contrôle que sont les prisons. Malgré les abus carcéraux, la *queerness* de certaines détenues progresse et déstabilise les schémas normatifs des femmes, des genres et des sexualités dans la société et les prisons états-uniennes.

KEYWORDS : female inmates, prisons/jails, United States, prison abuse, resistance.

ABSTRACT

Female inmates have been increasingly present in the prison landscape of the United States since the 1980s, also widely unknown from the general public, and have thus led to new organizational logics within this previously masculinized space. In this space, women are even less able to escape sexism and androcentrism, experienced through various prison abuses visible and/or invisible in inmates' health condition, sexual abuse or sexual-gendered injustice, than those who encounter these discourses in (their everyday lives in) our so-called "free society". Between impoverishment, enforcement of criminal identities, and discrimination, individual or collective internal resistance from female detainees develops, coexists, and asserts itself – a resistance to repressive, societal, sexual, and gendered norms has been intertwined with plural core powers. Heteronormativity, homonationalism, and patriarchy are frequently denounced by those individuals within this area of negotiation, exchange, power, and control that are prisons. In spite of prison abuses, the queerness of some female prisoners is presently advancing and it has been destabilizing the normative patterns of women, genders, and sexualities in the society and prisons of the United States.